

Société neuchâteloise de géographie  
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



# GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

LES ÉTUDIANT·E·S INTERNATIONAUX

Ce numéro a été publié grâce au soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie et du Pôle de recherche national «NCCR – on the move» financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.



Bureau Europe de l'Ouest  
Pôle de développement



National Center of Competence in Research –  
The Migration-Mobility Nexus  
[nccr-onthemove.ch](http://nccr-onthemove.ch)



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# **GÉO-REGARDS**

**REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE**

## **LES ÉTUDIANT·E·S INTERNATIONAUX**

**PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE ÉTIENNE PIGUET,  
YVONNE RIAÑO, MATTHIEU GILLABERT**

**N° 10, 2017**

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET  
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

**ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES**

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2017

Case postale 5

CH-2002 Neuchâtel 2

www.aphil.ch

www.aphilrevues.com

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch

© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

*Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie* est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*. *Géo-Regards* est, entre autres, référencé par Elsevier (Scopus), sur le portail Mir@bel, et par le Comptoir des presses d'universités. La revue figure sur la liste des revues scientifiques de l'Union géographique internationale.

N° 10, 2017

ISSN 1662-8527

Abonnements

L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à *Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie*.  
Cotisations annuelles: membre ordinaire: 40.-; couple: 60.-; étudiant(e): 20.-Abonnement (sans adhésion): 33.-

Société neuchâteloise de géographie

Case postale 53

2006 Neuchâtel

www.s-n-g.ch

Vente directe et librairie

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

commande@aphil.ch

Vente version électronique

www.aphilrevues.com

Rédacteur en chef

Patrick Rérat (Université de Lausanne)

Comité scientifique  
et de rédaction

Roger Besson (Uni. de Neuchâtel), Patrick Bottazzi (Bangor University), Frédéric Dobruszkes (Uni. libre de Bruxelles), Marion Ernwein (Uni. of Oxford), Marie-Christine Fourny (Uni. Grenoble Alpes), Jean-Marie Halleux (Uni. de Liège), Hugues Jeannerat (Uni. de Neuchâtel), Francisco Klauser (Uni. de Neuchâtel), Laurent Matthey (Uni. de Genève), Étienne Piguet (Uni. de Neuchâtel), Raffaele Poli (Uni. de Neuchâtel), Martine Rebetez (Uni. de Neuchâtel), Jean Ruegg (Uni. de Lausanne), Joëlle Salomon Cavin (Uni. de Lausanne, responsable de la présentation des thèses), Ola Söderström (Uni. de Neuchâtel), Thierry Theurillat (Haute École Arc), Mathieu van Crielingen (Uni. libre de Bruxelles), Olivier Walther (Uni. of Southern Denmark)

Traduction des résumés

Claude Fleischner, Hubert Rossel et les auteurs

Photographies de couverture

UNINE, crédit photographique: 1<sup>re</sup> ill. SP, 2<sup>e</sup> ill. Guillaume Perret; 3<sup>e</sup> ill. Université de Fribourg, crédit photographique: Jacques Thévoz, Le congrès des étudiants africains à l'Université de Fribourg, 1964. © Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Jacques Thévoz.

Responsable d'édition

Sandra Lena, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

## ÉDITORIAL

# LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX : ACTEURS PEU CONNUS DE LA GLOBALISATION MIGRATOIRE<sup>1</sup>

«*Le simple poids de cette enveloppe entre mes mains, son format anormal, sa couleur si peu familière, me firent deviner, avant même que je l'ouvre, qu'elle était porteuse d'une fabuleuse nouvelle. Alors, comme dans le rêve que j'avais fait pendant d'innombrables nuits, j'ai entendu l'appel des cheminées du paquebot sur lequel je m'embarquerais quelques mois plus tard, et qui m'emporterait vers l'inconnu.*» Ainsi s'ouvre *L'étudiant étranger*, autobiographie où Philippe Labro raconte son séjour de jeune français dans une prestigieuse université américaine en 1954. Ce qui, il y a un demi-siècle, était extraordinaire, est désormais commun. Mais la mobilité étudiante reste un parent pauvre de la recherche.

Bien qu'elle soit intimement liée au développement des universités au Moyen Âge (VERGER, 1991) et ait déjà connu des phases de forte intensité au début du xx<sup>e</sup> siècle (KARADY, 2002; MOULINIER, 2012; MYSYROWICZ, 1975), la mobilité étudiante connaît une croissance particulièrement rapide, à l'échelle globale, depuis la fin de la guerre froide. Le nombre d'étudiants internationaux a doublé entre 2000 et 2015 pour atteindre 5 millions (OCDE, 2017). Une géographie des destinations se dessine et la Suisse y joue désormais un rôle considérable, et en croissance rapide, à côté de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande. Le nombre d'étudiants internationaux a plus que triplé entre 1990 et 2016 (de 9 200 à 33 000) pour atteindre cette année-là 30,7% de tous les étudiants inscrits dans les universités et hautes écoles suisses (OFS 2017). Au niveau international, la Suisse occupe le deuxième rang pour les doctorants avec 53% d'étudiants internationaux parmi tous les inscrits, le quatrième rang avec 28% au niveau du master, et le cinquième rang avec 10% pour le bachelor (OCDE, 2017).

La mobilité globale des étudiants est une composante importante mais sous-estimée de la migration mondiale : cette mobilité a en effet augmenté d'environ 8% par an ces dernières années, beaucoup plus rapidement que la migration internationale globale (KING et SONDHI, 2018). Les spécialistes de la migration s'intéressent donc de plus en plus au phénomène de la migration internationale des étudiants et le nombre de publications est en augmentation (par exemple BROOKS et WATERS, 2011; FINDLAY *et al.*, 2017; GARNEAU et MAZZELLA, 2013; GÉRARD, 2008; GUISSÉ et BOLZMAN, 2015; GOHARD, 2017; MAZZELLA, 2009; RAGHURAM, 2013; RIAÑO et

---

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture nous avons choisi la forme « étudiants internationaux » qui représente à la fois les étudiantes et les étudiants.

PIGUET, 2016; RIAÑO *et al.*, 2018; ROBERTSON, 2013; TEICHLER *et al.*, 2011; VAN MOL, 2014; WATERS et BROOKS, 2011). Par rapport à nos connaissances globales de la migration de travail, celles de la migration des étudiants sont cependant encore insuffisantes (RIAÑO et PIGUET, 2016).

Ce numéro spécial de *Géo-Regards* a pour but d'apporter des éléments de réponse aux nombreuses questions que soulève la mobilité internationale des étudiants dans une perspective descriptive, analytique, mais aussi critique. Il met un accent particulier, mais pas exclusif, sur le cas de la Suisse car des études de cas sur la France, le Maroc, les États-Unis et le Canada sont également présentées. Qui sont les étudiants internationaux? Quels sont les discours et les représentations à leur égard? Quelles sont les raisons pour choisir d'étudier à un endroit précis? Quelles sont leurs stratégies de mobilité internationale? Quelles sont les politiques des États par rapport à cette mobilité des étudiants internationaux? Quelles sont les politiques de promotion (bourses, logements, commodités) des pôles universitaires? Dans quelle mesure cette mobilité étudiante est-elle sélective? Certains n'y ont-ils pas accès? Quel est le rapport entre l'origine sociale des étudiants, leurs cursus universitaires et leur trajectoire géographique? Quelles sont leurs expériences pendant leurs études? Quel est le destin des étudiants à l'issue des études? Représentent-ils pour le pays hôte une ressource sur le marché du travail ou, dans le cas de retours, de futurs ambassadeurs culturels à l'étranger ou un « gain de cerveaux »? Se destinent-ils à rentrer dans leur pays d'origine ou poursuivent-ils leur mobilité ailleurs? Quel est le rapport entre migrations d'étude et de travail?

Le numéro s'inscrit dans le cadre du Pôle de recherche national «NCCR – on the move», vaste et ambitieux programme de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) consacré à la migration et à la mobilité. Il bénéficie également d'une approche interdisciplinaire avec l'apport d'une recherche en histoire financée, elle aussi, par le FNS sur la mobilité étudiante à la Cité internationale universitaire de Paris et d'un colloque tenu à Montréal et à Fribourg en 2016 sur les «circulations étudiantes dans l'espace francophone depuis 1945: institutions, parcours et sociabilités»<sup>2</sup>.

Les différents articles acceptés pour ce numéro ont été soumis aussi bien par des chercheurs actifs dans le cadre du NCCR (Pathé Barry, Annique Lombard, Yvonne Riaño) que par des chercheurs venant d'autres horizons académiques. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu développer un regard diversifié sur cet objet d'étude en incluant aussi bien des chercheurs du «Nord» que du «Sud». Cette pluralité est scientifiquement nécessaire, car le paysage scientifique dans son ensemble reste fortement biaisé en faveur des chercheurs anglophones des pays du Nord (CRAWFORD, KRUCKENBERG, LOUBERE, MORGAN, 2017). Elle reprend par ailleurs une tradition de la revue *Géo-Regards* qui depuis plusieurs décennies ouvre ses colonnes aux chercheurs du Sud.

Dans leur article, Matthieu Gillibert et Yvonne Riaño abordent les représentations des étudiants extra-européens générées par les discours politiques suisses, adoptant une perspective historique sur plus d'un siècle (1900-2015). Leurs résultats s'avèrent contrastés, car deux types de discours sont identifiés. D'un côté les étudiants sont représentés comme un grand atout pour la Suisse, de l'autre comme

<sup>2</sup> Des informations sur ce colloque se trouvent sur: <http://p3.snf.ch/project-169383>, consulté le 19 mars 2018.

une menace culturelle, politique et économique : une tension fréquente en matière de politique migratoire, mais qui se manifeste avec tout particulièrement de clarté vis-à-vis des étudiants. Les représentations comme atout servent à légitimer des politiques migratoires visant à renforcer la compétitivité économique mondiale de la Suisse. Les représentations comme menace semblent utiles pour protéger les travailleurs suisses et maintenir les valeurs traditionnelles de genre.

Dans son article, Annique Lombard s’interroge sur les effectifs et les trajectoires des étudiants internationaux en Suisse et se penche plus spécifiquement sur la question de leur parcours après le diplôme. L’utilisation d’une approche longitudinale – encore très rare dans la littérature internationale sur la mobilité étudiante – permet le calcul de taux de prorogation de séjour et livre des résultats d’une grande originalité. Ils permettent de faire la part des choses entre des migrations d’établissement, profitables à l’économie suisse, mais comportant des risques de *brain drain*, et des migrations temporaires potentiellement bénéfiques au pays d’origine, mais peut-être produites par la fermeture de la Suisse à une immigration durable.

Issu d’une thèse sur les représentations sociales des étudiants étrangers en Suisse (KELLER-GERBER, 2015), l’article d’Alessandra Keller-Gerber permet de retracer l’évolution de ces perceptions médiatiques grâce à une méthode originale pour cette thématique basée sur l’analyse lexicale. Les figures qui s’en dégagent – agent de rayonnement culturel et de prospérité économique, mais aussi menace pour la qualité de l’enseignement supérieur – trouvent des filiations dans l’histoire de ces représentations au xx<sup>e</sup> siècle. Si ces figures sont opérantes dans les débats sur la loi Neiryck, c’est parce qu’elles sont porteuses de cette mémoire collective construite notamment par le discours médiatique.

L’étude de Christina Renggli et Yvonne Riaño sur les étudiants internationaux inscrits à l’Université de Berne pour leurs études de licence, de master ou de doctorat fournit des données inédites en Suisse. Il s’agit de la première enquête en ligne réalisée dans une université suisse avec des étudiants internationaux sur leurs raisons d’étudier en Suisse, leurs stratégies de mobilité transnationale, leurs expériences pendant leurs études et leurs projets de mobilité après l’obtention du diplôme. Les résultats montrent que la décision d’étudier à l’Université de Berne est principalement déterminée par le désir des étudiants d’expérimenter une nouvelle culture. Contrairement aux théories du capital humain, les raisons de maximisation économique (obtenir de meilleurs salaires à l’avenir) ne semblent pas être la motivation principale des étudiants pour choisir Berne. Cette conclusion valide l’importance d’utiliser une perspective interprétative pour l’étude des mobilités des étudiants au-delà des explications économiques.

L’article de Pathé Barry fait écho à celui d’Annique Lombard avec un accent spécifique sur les étudiants africains en Suisse. Il relativise les craintes de voir ces derniers évincés dans l’accès aux hautes écoles suisses par des nouveaux venus en provenance d’Asie ou au bénéfice de la libre circulation avec l’UE tout en montrant que – si progression il y a – l’effectif des étudiants africain reste à la traîne. La distinction fine des différentes nationalités et des universités d’accueil met en évidence un paysage contrasté : certaines nationalités sont pour différentes raisons surreprésentées et, de même, toutes les hautes écoles ne semblent pas avoir la même ouverture ou la même attractivité pour ces étudiants.

L'étude de Papa Oumar Ndiaye propose de réorienter les regards portés sur les transferts de fonds vers des migrants autres que les travailleurs. Son étude qualitative sur les étudiants sénégalais venus en France pour y poursuivre des études supérieures montre que les hommes occupent pendant leurs études des « petits boulots » et contribuent, par les mandats qu'ils envoient à leurs parents ou leurs proches, à la survie économique de ces derniers. Les rapports aux mandats diffèrent toutefois lorsque le critère du genre est mis en avant. Les hommes sont soumis à un cadre très strict de codes sociaux qui les obligent à donner. Les filles sont considérées par leurs parents comme plus vulnérables, ce qui fait qu'il ne serait pas prudent de les laisser courir un risque en les contraignant à travailler loin de leurs familles. L'étude fait valoir qu'il ne faut pas séparer les migrations d'étude et de travail parce qu'elles sont bien imbriquées : les migrant·e·s d'étude tendent à devenir des migrant·e·s de travail à travers les activités de travail /d'envoi de remises.

Dans son article sur les étudiantes maliennes dans l'enseignement supérieur en France et au Maroc, Niandou Touré montre que ces étudiantes se distinguent de leurs compatriotes masculins parce qu'elles sont issues en majorité des classes sociales les plus aisées et les mieux dotées en termes de capitaux culturel et économique. Leurs mobilités se déroulent dans des cadres où la part de risque d'échec scolaire est amoindrie, soit grâce aux programmes de coopération internationale soit grâce au soutien matériel de leurs familles. Ces conditions de mobilité participent à la construction de parcours d'études réussis et circonscrits dans des schémas linéaires allant d'un pays de départ vers un pays d'arrivée, ce qui confirme l'argument que l'origine sociale des étudiants est fondamentale pour la compréhension des mobilités étudiantes internationales.

Zakaria Soré apporte un regard sociologique original sur les migrations étudiantes entre le Burkina Faso et les États-Unis. Cet article montre l'importance de s'intéresser aux voies d'études dans le choix des trajectoires de mobilité. En l'occurrence, les étudiants d'anglais de Ouagadougou sont séduits par un séjour aux États-Unis pendant le cursus en Afrique où se développe un imaginaire positif sur le plan culturel et économique. De manière presque anthropologique, on suit ces étudiants dans leurs préparatifs pour le départ, et on en retrouve d'autres aux États-Unis, plusieurs années après leur arrivée. Effectuant des travaux en dessous de leurs qualifications, ils/elles préfèrent cette option à celle du retour. Les difficultés et les sacrifices pour parvenir à une forme de stabilité dans le lieu d'arrivée, liés à cet imaginaire de départ, contribuent à expliquer cette forme de mobilité étudiante Sud-Nord.

L'article de Chedly Belkhodja combine une échelle intercontinentale – les étudiants réunionnais dans la province du Québec – et régionale – les stratégies des collègues d'enseignement général et professionnel (cégep) – pour attirer ces nouveaux étudiants. Dans un contexte de politique de régionalisation de l'immigration, le rôle des étudiants étrangers évolue : alors qu'ils étaient surtout considérés comme une source de revenus pour les universités des grandes villes, ils deviennent une catégorie idéale d'immigration et une manne pour les établissements situés en périphérie. Cette étude montre toute la complexité du phénomène de *brain drain* où une région du « Sud » comme l'île de la Réunion préfère offrir à ses ressortissants un avenir à l'étranger, plutôt qu'un retour compromis par un taux de chômage élevé.

Dans l'ensemble, les différents articles de ce numéro spécial élargissent considérablement notre compréhension empirique et théorique de la mobilité internationale des étudiants.

**MATTHIEU GILLABERT, ÉTIENNE PIGUET, YVONNE RIAÑO**

matthieu.gillabert@unifr.ch, etienne.piguet@unine.ch, yvonne.riano@unine.ch

## BIBLIOGRAPHIE

- BROOKS Rachel, WATERS Johanna L., 2011: *Student Mobilities: Migration and the Internationalization of Higher Education*, Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- CRAWFORD Gordon, KRUCKENBERG Lena J., LOUBERE Nicholas, MORGAN Rosemary, 2017: *Understanding Global Development Research – Fieldwork Issues, Experiences and Reflections*, London: Sage.
- FINDLAY Allan M., PRAZERES L., MCCOLLUM David, PACKWOOD Helen (2017): «It was Always the Plan»: International Study as “Learning to Migrate”, *Area*, 49 (2), 192-199.
- GARNEAU Stephanie, MAZZELLA Sylvie, 2013: Présentation du numéro spécial «Transformations des mobilités étudiantes Sud-Nord: Approches démographiques et sociologiques», *Cahiers québécois de démographie*, 42 (2), 183-200.
- GÉRARD Étienne (dir.), 2008: *Mobilités étudiantes Sud-Nord: Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*, Paris: Publisud, 379 p.
- GOHARD-RADENDOVIC Aline, 2017: Introduction au numéro spécial «Mobilités internationales: brain gain, brain gain? Évolution des situations et des conceptions», *Journal of International Mobility*, 1 (5), 1-12.
- GUISSÉ Ibrahima, BOLZMAN Claudio, 2015: *Étudiants du Sud et internationalisation des hautes écoles: Entre illusions et espoirs; Un parcours du combattant vers la qualification et l'emploi*, Genève: IES.
- KARADY Victor, 2002: «La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145 (1), 47-60.
- KELLER-GERBER Alessandra, 2015: «Ces étudiants étrangers qui restent ou qui veulent rester», Résonance de discours en circulation sur l'immigration dans les récits d'étrangers diplômés en Suisse, candidats à «l'établissement», Fribourg: thèse de doctorat.
- KING Russel, GUNJAN Sondhi, 2018: «International student migration: a comparison of UK and Indian students' motivations for studying abroad», *Globalisation, Societies and Education*, 16 (2), 176-191.
- MAZZELLA Sylvie, 2009: *La mondialisation étudiante: le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris & Tunis: Karthala.
- MOULINIER Pierre, 2012: *Les étudiants étrangers à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle: migrations et formation des élites*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- MURPHY-LEJEUNE Elizabeth, 2002: *Student Mobility and Narrative in Europe: The New Strangers*, London & New York: Routledge.
- MYSYROWICZ Ladislav, 1975: «Université et révolution: les étudiants d'Europe orientale à Genève au temps de Plékhanov et de Lénine», *Revue suisse d'histoire*, 25 (4), 514-562.

- OECD, 2017: *Education at a glance: Indicators 2017*, Paris: OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-en>.
- OFS (Office fédéral de la statistique), 2017: «Étudiants inscrits dans les établissements tertiaires suisses selon le lieu de leur éducation secondaire, leur niveau d'études et l'année d'inscription», <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/dienstleistungen/forschung/stat-tab-online-datenrecherche.html>, consulté le 23 août 2017.
- RAGHURAM Parvati, 2013: «Theorising the Spaces of Student Migration», *Population, Space and Place*, 19 (2), 138-154.
- ROBERTSON Stanthi, 2013: *Transnational Student-Migrants and the State: The Education-Migration Nexus*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- RIAÑO Yvonne, PIGUET Étienne, 2016: «International Student Migration», *Oxford Bibliographies in Geography*, New York: Oxford University Press. p. 1-24.
- RIAÑO Yvonne, LOMBARD Annique, PIGUET Étienne, 2018: «“How to explain migration policy openness in times of closure?” The case of international students in Switzerland», *Globalisation, Societies and Education*, p. 1-13.
- VAN MOL Christoph, 2014: *Intra-European Student Mobility in International Migration Circuits: Europe on the Move*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- TEICHLER Ulrich, FERENCZ Irina, WÄCHTER Bernd, RUMBLEY Laura, BÜRGER Sandra, 2011: *Mapping Mobility in European Higher Education*, vol. 1: *Overview and Trends*, Brussels: Directorate General for Education and Culture of the European Commission.
- VERGER Jacques, 1991: «La mobilité étudiante au Moyen Âge», *Histoire de l'éducation*, 65-90.
- WATERS Johanna, BROOKS Rachel (éd.), 2011: «International/Transnational Spaces of Education. Special issue», *Globalisation, Societies and Education*, 9 (2): 155-264.

# REPRÉSENTER LES ÉTUDIANT·E·S EXTRA-EUROPÉEN·NE·S DANS LE DISCOURS POLITIQUE SUISSE (1900-2015) : GARANTIE DE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE OU CONCURRENCE À REFRÉNER ?

MATTHIEU GILLABERT, Domaine histoire contemporaine, Université  
de Fribourg, [matthieu.gillabert@unifr.ch](mailto:matthieu.gillabert@unifr.ch)

YVONNE RIAÑO, Institut de géographie, Université de Neuchâtel,  
[yvonne.riano@unine.ch](mailto:yvonne.riano@unine.ch)<sup>1</sup>

## RÉSUMÉ

*Cet article contribue à notre compréhension de la représentation des étudiant·e·s étranger·e·s dans les discours politiques suisses. Il adopte une perspective historique en examinant comment les étudiant·e·s extra-européen·ne·s sont représentés dans les discours mobilisés au niveau national entre 1900 et 2015. Ces étudiant·e·s apparaissent comme étant soit un atout, soit une menace. Dans le premier cas, ces représentations servent à légitimer des politiques migratoires visant à renforcer la compétitivité économique mondiale de la Suisse. En revanche, le second type semble créer un danger qui peut s'avérer utile pour renforcer l'identité nationale, protéger les travailleurs suisses et maintenir les valeurs traditionnelles de genre.*

**Mots clés :** *étudiants étrangers, représentations, discours politique, mobilité académique, Suisse.*

## INTRODUCTION

Les étudiant·e·s ayant traversé des frontières nationales pour poursuivre leur cursus sont actuellement au centre de l'intérêt politique. Plusieurs gouvernements de pays très industrialisés les considèrent comme des ressources précieuses qui

---

<sup>1</sup> Les deux auteur·e·s ont également contribué à cet article. Nous avons donc choisi un ordre alphabétique.

peuvent combler la pénurie en personnel hautement qualifié à laquelle ils sont confrontés (RIÑO *et al.*, 2018). La Suisse ne fait pas exception. Suite à l'initiative du conseiller national Jacques Neiryck, le Parlement suisse a approuvé en 2011 une nouvelle loi facilitant l'admission et la résidence des étudiant·e·s extra-européen·ne·s en Suisse. Les débats parlementaires à cet égard semblent constituer, dans le discours politique suisse, un point d'inflexion dans l'évolution des représentations que la classe politique suisse se fait de ces étudiant·e·s.

L'intérêt pour les étudiant·e·s étranger·e·s remonte au début du xx<sup>e</sup> siècle. À l'époque, le paysage universitaire suisse se renforce considérablement. Après l'échec de la construction d'une université fédérale dans le sillage centralisateur de 1848, plusieurs universités cantonales voient le jour vers la fin du siècle. Le nombre d'étudiant·e·s suisses, principalement issus de la classe aisée, est alors faible par rapport à l'essor rapide de ces universités. Habités aux études à l'étranger, ils ne remplissent pas les auditoriums et l'apport des étudiant·e·s étranger·e·s est donc nécessaire à la pérennité de ces jeunes établissements. Ces personnes scolarisées à l'étranger deviennent une solution au problème, car leur nombre dans les universités suisses est élevé en comparaison internationale; depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle, leur proportion n'a presque jamais été inférieure à 20 % (voir figure 1). La Suisse se trouve parmi les cinq premiers pays accueillant des étudiantes et étudiants venant de l'étranger (OECD, 2015).

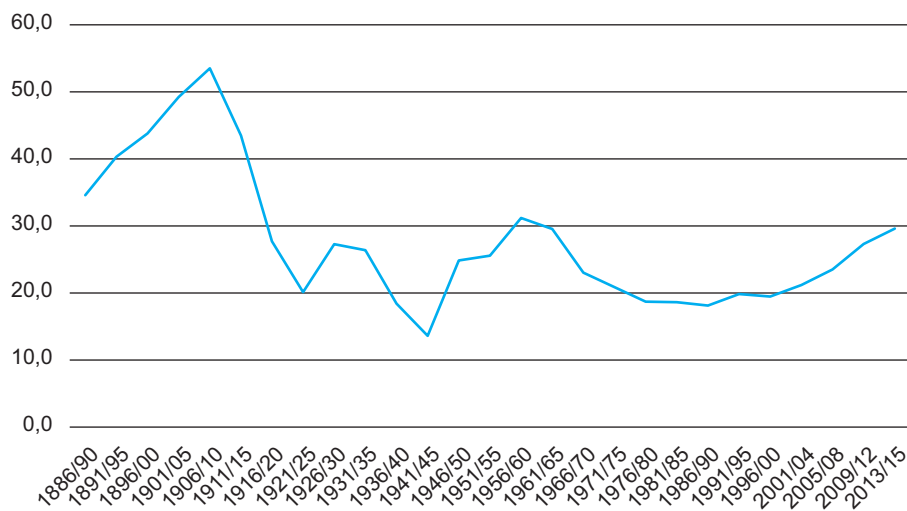


Figure 1: Pourcentage d'étudiant·e·s étranger·e·s dans les hautes écoles suisses (universitaires, spécialisées et pédagogiques) entre 1896 et 2015<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Cette compilation à partir de chiffres de l'OFS (tableau 15.2.1.4.5; chiffres à disposition sur [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)) donne un ordre de grandeur qui ne tient pas compte de la distinction entre étudiant·e·s ayant le certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger et étudiant·e·s étranger·e·s ayant obtenu ce certificat d'accès en Suisse.

La présence croissante des étudiant-e-s étranger-e-s depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle interroge sur la manière de les représenter dans les discours politiques suisses au cours des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Leur accueil est-il lié à des préoccupations économiques (attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée), académiques (internationaliser l'enseignement supérieur) ou politiques (former des élites favorables au développement du pays)? Ou au contraire la personne scolarisée à l'étranger est-elle un facteur perturbant le marché du travail en tant que concurrente, voire l'identité suisse en important d'autres modes de vie? De plus, comprendre cette généalogie du discours politique revêt un grand intérêt académique. Selon Foucault (1971), les discours sont plus que des façons de penser et de produire du sens. Ils sont en effet susceptibles d'influencer concrètement des politiques, à l'instar des politiques éducatives et migratoires à l'égard des étudiant-e-s étranger-e-s. Nous postulons ainsi que les représentations produites par le discours politique sur ces étudiant-e-s peuvent créer des systèmes de significations qui vont légitimer certaines politiques suisses d'immigration. À quelques exceptions près (KELLER-GERBER, 2016; BOLZMAN, 2011), ce sujet a jusqu'ici peu retenu l'attention dans la littérature scientifique internationale et suisse. Le but de cet article est de contribuer à combler cette lacune scientifique.

La présente étude débute par une mise au point conceptuelle autour de «l'étudiant-e étranger-e», du «discours» et des «représentations sociales», puis sur les méthodes et les sources mobilisées pour cette recherche. La deuxième partie retrace la généalogie de représentations liées aux étudiant-e-s étranger-e-s pendant le XX<sup>e</sup> siècle et la troisième partie interroge les types de représentations mobilisées lors des débats parlementaires menant à l'acceptation de la loi Neiryneck en 2011 visant à faciliter l'admission et l'intégration des étudiant-e-s des pays hors de l'UE, titulaires d'un diplôme universitaire suisse.

## CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE

L'étudiant-e étranger-e forme une catégorie pluridimensionnelle : son statut d'étudiant est lui-même multiple (sexe, nationalité, niveau et voie d'études, distinction entre étude de courte durée ou de longue durée); il/elle peut venir par attirance pour la réputation d'une haute école ou d'un professeur, également comme réfugié politique, économique ou religieux, comme malade de la tuberculose, comme époux-se ou encore parce qu'il/elle est obligé de s'insérer dans le marché du travail pour subvenir à ses besoins. Ce projet migratoire peut porter sur une partie ou la totalité du cursus, avec éventuellement la perspective d'une installation définitive, ou encore un-e migrant-e par mariage peut devenir un-e étudiant-e étranger-e ou vice-versa. Ce projet concerne donc non seulement l'étudiant-e, mais également des cercles plus larges : famille, université de départ, université d'arrivée, université d'avenir. Il peut également évoluer en cours de route.

Malgré cette variété des trajectoires, nous partons du postulat que le contenu du discours politique se fonde en grande partie sur des catégories généralisantes (WODAK, 2011). La notion de «discours» que nous utilisons ici se réfère à des groupes d'énoncés qui structurent la pensée. Ils universalisent, souvent implicitement, une vision particulière du monde et positionnent les sujets par rapport à elle (FOUCAULT, 1971). Dans leurs représentations des étudiant-e-s étranger-e-s, les discours politiques, qu'ils soient véhiculés par des documents officiels, la législation

ou la rhétorique politique (McDOWELL, 2003), peuvent donc influencer de façon importante la formulation des politiques migratoires et éducatives. Pour VAN DIJK (2004, p. 15), les discours politiques sont particulièrement importants, «*parce que la position législative ou politique des émetteurs les place dans le creuset du pouvoir et de l'influence du discours, là où celui-ci n'est pas simplement des mots vides, mais a la force directe de la loi et de la réglementation*».

Nous défendons ainsi l'idée que les représentations de l'étudiant·e étranger·e, véhiculées par le discours politique et, plus largement, par les médias, créent des systèmes de vérité qui participent à la légitimation de politiques spécifiques. Multiples, celles-ci sont issues à la fois de stéréotypes, d'images de l'Autre, d'opinions d'experts et de statistiques sélectives. Elles permettent d'inclure ou d'exclure les étrangers, ainsi que de promouvoir, puis de reproduire les institutions académiques en tant que telles. Ces représentations, en articulant perceptions et décisions politiques, peuvent être considérées comme des facteurs de transformation sociale (MOSCOVICI, 2003). Elles habitent les discours politiques et influencent les décisions en matière de régulation des flux, d'organisation de l'accueil, de contrôle des individus.

Dans le cadre de cette étude, nous avons principalement utilisé deux méthodes qualitatives : l'analyse de contenu et l'entretien semi-directif. Pour la période du xx<sup>e</sup> siècle, des documents produits par l'Assemblée fédérale (AF)<sup>3</sup>, liés principalement aux débats sur l'octroi des premières bourses de la Confédération, ont été analysés : c'est un moment clé où est débattue, pour la première fois au niveau des Chambres fédérales, la question de l'apport des étudiant·e·s étranger·e·s et de leur accueil. Ces sources institutionnelles sont croisées avec des extraits de la presse quotidienne et spécialisée. Dans ce cas, l'analyse s'est limitée aux discours des acteurs liés aux principales institutions gouvernementales et universitaires en charge de la politique académique.

Pour le xxi<sup>e</sup> siècle, l'analyse de contenu porte sur les procès-verbaux des débats sur le projet de loi Neiryneck, menés entre 2008 et 2010 par le Conseil national et le Conseil des États. En outre, pour compléter ces documents officiels, un entretien semi-directif a été réalisé avec Jacques Neiryneck, l'initiateur du projet de loi visant à faciliter l'admission et l'intégration des étudiant·e·s provenant des pays hors de l'UE, au sujet de ses motivations et de ses représentations de l'étudiant·e étranger·e.

### **TROIS SYSTÈMES DE REPRÉSENTATIONS FORGÉS AU TOURNANT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Les représentations de l'étudiant·e étranger·e sont bien présentes dans le discours politique au moment où se constitue le paysage universitaire suisse, à la fin du xix<sup>e</sup> siècle. À la même période se cristallise la «question des étrangers», qui correspond à la diffusion d'un sentiment croissant de crainte face à l'immigration (ARLETTAZ et ARLETTAZ, 2004). Les étudiant·e·s étranger·e·s constituent alors un groupe démographique marginal : le seuil des deux mille individus est franchi lors

<sup>3</sup> Le bulletin officiel et les procès-verbaux de l'AF et la *Feuille fédérale* (FF), disponibles sur la plateforme des Archives fédérales (<https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch>).

de l'année académique 1901-1902. Les étudiant·e·s étranger·e·s ne sont donc pas trop inquiétés par les débats, même si leur présence y est régulièrement mentionnée. Dans ce contexte se nouent trois systèmes de représentations.

### **1. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S, AGENTS DE LA « MODERNISATION » ET ATOUT POUR LES UNIVERSITÉS SUISSES**

Les étudiant·e·s étranger·e·s procurent d'abord une marque d'attractivité – scientifique, économique – aux universités suisses qui deviennent des centres de connaissance globale. Ce rayonnement retombe plus largement sur les États qui les accueillent. Dans le sillage des progrès technologiques du XIX<sup>e</sup> siècle, les étudiant·e·s représentent la promesse de former une élite capable de conduire le progrès économique de leurs pays. Bien qu'il y ait encore peu de politiques d'aide à la mobilité, les étranger·e·s constituent aussi un atout pour les jeunes universités suisses, puisqu'ils fournissent les contingents d'étudiant·e·s nécessaires à leur fonctionnement. En 1913, à l'Université de Genève, 80 % des étudiant·e·s ne sont pas suisses (MYSYROWICZ, 1975). Cette représentation est d'autant plus positive que peu d'entre eux s'installent alors après leur diplôme. Après la Première Guerre mondiale, la proportion et le nombre des étranger·e·s diminuent à cause d'une augmentation du nombre d'étudiant·e·s suisses et d'une diminution des flux d'étudiant·e·s en provenance de la Russie et des pays d'Europe centrale. Elle reste toutefois essentielle au fonctionnement des universités.

De la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1960, décennie de la première massification universitaire qui voit doubler les effectifs d'étudiant·e·s, la proportion des étudiant·e·s étranger·e·s est aussi en augmentation (voir figure 2). Elle est surtout caractérisée par la reprise des flux de proximité, en particulier en provenance de la République fédérale allemande, qui augmentent au cours des années 1960. Durant cette période de prospérité économique, les étudiant·e·s étranger·e·s bénéficient d'une image positive ; on compte peu d'entraves spécifiques à destination de cette population dont le tiers se trouve à Genève. Dans cette ville, ce type de représentations contribue à stimuler le projet de construction d'une cité universitaire qui démarre en 1953 (*Journal de Genève*, 21 mars 1953).

Par ailleurs, on observe au même moment une nette progression du nombre d'étudiant·e·s d'Afrique et d'Asie après 1955 (voir figure 2). Dans le contexte de la décolonisation, les pays industrialisés se lancent dans des politiques visant soit, dans le cas des puissances coloniales, à former des cadres parmi les colonisés, soit de manière plus générale à un rattrapage technologique des pays en « développement ». De plus, la compétition scientifique qui s'accroît au cours des années 1950 dans le contexte de la guerre froide se joue aussi dans le « tiers monde » : les blocs socialiste et capitaliste rivalisent pour former des élites dont ils espèrent la fidélité une fois qu'elles accéderont au pouvoir.

Plusieurs institutions, en particulier l'œuvre de Saint-Justin mise en place en 1927 par l'évêque François Charrière à Fribourg, sont déjà actives dans l'octroi de bourses à des étudiant·e·s de ces pays. Elles devancent la Confédération qui ne s'engage que tardivement dans ce processus global : la timidité de la politique extérieure dans le domaine de la formation et le fédéralisme du système universitaire suisse constituent d'importants obstacles à une politique plus centralisée et volontariste.

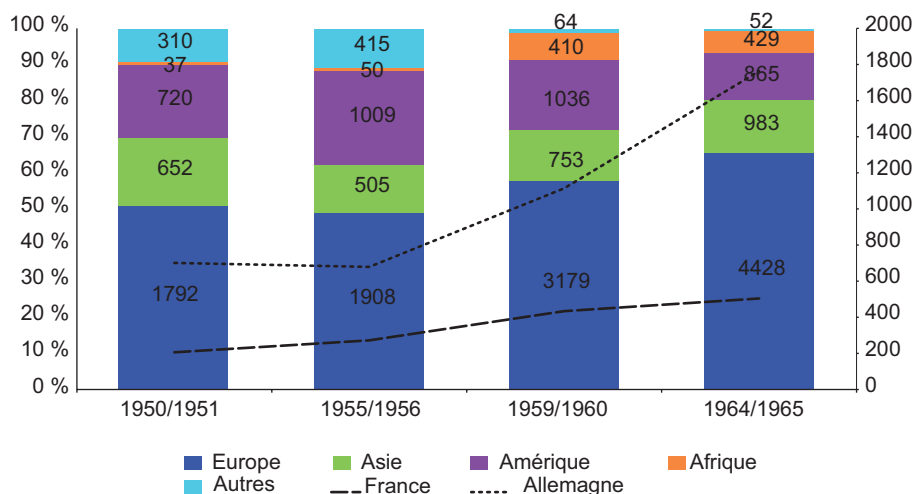


Figure 2 : Répartition géographique du nombre d'étudiant·e·s étranger·e·s en Suisse, 1950-1965<sup>4</sup>

L'augmentation du nombre d'étudiant·e·s extra-européen·ne·s, antérieure à la création des bourses de la Confédération, influence pourtant les représentations au sein des structures en charge de l'accueil. À partir de 1956 émergent les premiers projets de distribution de bourses d'études pour les pays « sous-développés ». Bruno Bösch, directeur de l'Office central universitaire suisse, joue alors un rôle central dans ce processus. Il participe notamment aux séances de la Commission de coordination pour les relations culturelles avec l'étranger qui rassemble des acteurs culturels, économiques, diplomatiques. Des organisations comme l'Aide suisse à l'Europe, également affiliée à cette commission et active dans les projets de formation, cessent alors leurs activités consacrées aux reconstructions de l'après-guerre et les redirigent vers les pays du Sud (MILANI, 2013, p. 260-263). Ainsi, l'image de l'étudiant·e étranger·e en tant que membre d'une future élite capable de relever les défis du sous-développement domine cette période.

Dans son rapport, Bösch reconnaît qu'il n'est pas possible d'attendre, de la part des pays d'origine des boursiers, de la réciprocité. Cependant, cette politique se justifie par le prestige des hautes écoles du pays et par le rang que doit conserver la Suisse dans la compétition mondiale du savoir. Explicitement, Bösch confirme que ces nouveaux étudiant·e·s étranger·e·s sauront être reconnaissants envers la Suisse, car « *ce sont des personnes qui occuperont des positions clés dans la vie culturelle et économique de leur pays* »<sup>5</sup>. Cette aide est avant tout destinée aux étudiants de pays économiquement défavorisés : le « tiers monde », mais également certains pays

<sup>4</sup> Tableau réalisé grâce aux chiffres de l'*Annuaire statistique de la Suisse*, Berne : Bureau fédéral de la statistique, 1950, 1955, 1959-1960, 1965.

<sup>5</sup> Traduit de l'allemand par l'auteur.

européens plus pauvres (Grèce), ou desquels viennent des réfugié·e·s politiques (pays du bloc communiste) (BÖSCH, 1956).

Ce plan aboutit, en 1960, à la proposition du Conseil fédéral d’octroyer une centaine de bourses (soixante pour le « tiers monde ») et de créer une commission fédérale pour les distribuer. Les bourses doivent permettre d’effectuer une formation universitaire complète en Suisse (MÜHLHEIM, 1993). Les futurs étudiant·e·s continuent d’être porteurs de prestige, car ils proviennent de pays dont « *l’importance dans l’ordre politique, économique et social s’accroît constamment* ». Surtout, argumente le Conseil fédéral, si la Confédération remplit ainsi ses obligations, « *nous serons en droit d’espérer que, rentrés chez eux, ils penseront et agiront en amis de la Suisse* » (FF 1960, p. 1308).

Dans le contexte de la guerre froide, l’image de l’étudiant·e étranger·e comme agent modernisateur des pays du « tiers monde » est renforcée en concurrence avec le bloc communiste, lui-même aussi engagé dans d’importantes politiques de mobilité académique Sud-Est. Dans les discussions du Conseil national au sujet du projet de bourses, on retrouve donc un système de représentations mâtiné de guerre froide. C’est précisément à ce moment-là que l’URSS inaugure à Moscou l’Université de l’Amitié des Peuples destinée à recevoir des étudiant·e·s des marges de l’URSS et du « tiers monde ». Les parlementaires suisses voient dans les étudiant·e·s africain·e·s et asiatiques une future élite qui n’aurait pas encore de convictions politiques et qu’il faudrait rapidement attirer vers le bloc capitaliste. Pour Karl Bachmann, député chrétien-social schwytzois, auteur d’une motion enjoignant le Conseil fédéral à améliorer le soutien à la mobilité des étudiant·e·s du « tiers-monde », ce geste procède de principes à la fois économiques, politiques et chrétiens (*Bulletin de AF*, 1960, p. 837).

## 2. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME POPULATION VULNÉRABLE À SOUTENIR

Un deuxième système de représentations des étudiant·e·s étranger·e·s est lié aux politiques d’assistance, qu’elles soient médicales, humanitaires et politiques. L’étudiant·e étranger·e renvoie ici plutôt à l’image d’une population vulnérable qu’il s’agit à la fois de soutenir, mais aussi de contrôler. Ce type de représentations est donc particulièrement ambigu. Les étudiant·e·s des minorités nationales de l’empire russe et des Balkans nourrissent les premières représentations de ce registre en trouvant en Suisse un refuge politique.

Cette image se renforce pendant la Première Guerre mondiale avec l’essor de la politique humanitaire : à la suite d’initiatives privées, la Confédération accepte de recevoir sur son territoire des soldats étrangers ayant interrompu leurs études à cause du conflit, puis faits prisonniers et souvent malades. Dès 1918, ces jeunes hommes peuvent poursuivre leurs études dans les universités suisses qui développent des programmes spéciaux en vue d’une reconnaissance des diplômés (DELUZ, 1920). Par la suite, la Confédération soutient le projet de sanatorium universitaire international de Leysin, idée lancée par Louis Vauthier en 1928. Bien que cette idée ne se concrétise pas, l’engagement fédéral vise à éviter aux étudiants malades, travailleurs intellectuels qui seraient plus que d’autres menacés par la dépression morale, de

sombrier dans la solitude et à leur permettre de «*jouer un rôle utile dans la société*» (FF 1930, p. 926).

Cette image de vulnérabilité accompagne la mise en place de la politique fédérale des bourses. À côté de l'étudiant·e prometteur·euse, il y a bien celui dans le besoin et dans la solitude. Dans les débats parlementaires, on perçoit une attitude quelque peu paternaliste face à des personnes considérées comme déracinées. Ainsi, Olivier Reverdin, libéral genevois, auteur d'un postulat sur le sujet, souligne qu'il «*est extrêmement dangereux, en effet, d'abandonner à leur sort, dans nos villes, les étudiants étrangers, surtout les étudiants qui viennent des pays d'outremer. Ils ont de la peine à se loger; ils sont isolés, désemparés*» (*Bulletin de l'AF*, 1960, p. 845). Certes, les boursier·e·s ne représentent qu'une petite minorité des étudiant·e·s étranger·e·s en Suisse, mais ils témoignent de l'image que renvoient ces étudiant·e·s extra-européen·ne·s dans le discours politique. Pour le Genevois, il ne faut pas que la Confédération se contente de financer la venue de ces étudiant·e·s, mais elle doit s'engager à améliorer leur accueil au quotidien.

L'étudiant·e noir·e coupé·e de ses camarades suisses fait aussi l'objet d'un article à la même période dans la revue *Schweizer Schule*, d'obédience catholique. L'auteur appelle l'école à éveiller l'intérêt des jeunes Suisses pour les «pays en développement» (BÜCHER, 1960). On retrouve cette volonté, exprimée dans un rapport de Caritas, de combattre le «malaise» de la population face à ces étudiant·e·s extra-européen·ne·s: il faut améliorer l'accueil sur le plan culturel et humain pour des étudiant·e·s qui connaîtraient les mêmes difficultés que d'autres migrant·e·s extra-européen·ne·s (FOURNIER, 1984).

### 3. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME FACTEUR DE RISQUE

En contrepoint, les étudiant·e·s étranger·e·s sont aussi considérés comme un facteur de risque pour le système d'enseignement et pour la conduite morale des étudiant·e·s suisses. Au début du siècle, cette crainte forme un écheveau complexe dont on pourra toutefois tirer quatre fils conducteurs.

D'abord, il y a le nombre: trop d'étudiant·e·s étranger·e·s péjorent la qualité de l'enseignement. Dès 1903, le Grand Conseil bernois s'inquiète du nombre trop élevé d'étudiant·e·s «slaves» qui nuit aux cours de médecine (*Gazette de Lausanne*, 24 février 1903). Ensuite, l'origine géographique favorise également l'inquiétude et montre qu'il y a plusieurs catégories d'étudiant·e·s étranger·e·s. En particulier, l'attention se porte sur les étudiants «russes» – appartenant en fait surtout aux minorités nationales de l'empire – ou «orientaux» dont on souligne la distance culturelle, morale et politique, voire religieuse dans le cas des étudiants et des étudiants juifs. Des mesures sont donc prises à l'égard de certains étudiants en fonction de leur origine. En 1908, la Conférence suisse des recteurs met en place une commission chargée de coordonner l'admission de ces «étudiants russes», en réclamant des certificats au moins aussi élevés que ceux qui sont exigés dans l'empire et en organisant des examens d'entrée pour les candidat·e·s sans certificat (MASÉ, 2013): la conséquence est une diminution rapide des effectifs (*Gazette de Lausanne*, 8 mai 1909).

On retrouve également une hostilité envers les étudiant·e·s étranger·e·s politiquement engagés sur le sol helvétique. L'une des raisons de la présence importante des

étudiant-e-s de l'empire russe est justement l'exil en Suisse suite à leur opposition politique au pouvoir tsariste. Outre une présence remarquée lors des défilés du 1<sup>er</sup> mai jusqu'en 1914 (VUILLEMIER, 1994), plusieurs faits divers impliquant ces étudiants contribuent à augmenter ce sentiment. Certains débouchent sur des expulsions et, de manière générale, ils génèrent des amalgames entre étudiant-e-s russes, communistes et anarchistes. Dans un tout autre contexte, le conseiller national socialiste Paul Meierhans s'inquiète, en 1938, de voir arriver des étudiant-e-s allemand-e-s qui, pour obtenir la permission d'aller étudier à l'étranger, ont dû promettre de s'engager politiquement, à savoir se déclarer « *einsatzbereit* » en faveur du III<sup>e</sup> Reich (DDS-476). Dans les deux cas, les autorités craignent que les étudiant-e-s suisses soient influencés par de la propagande politique étrangère et constituent une menace de déstabilisation.

La question du genre produit également une représentation péjorée de l'étudiante étrangère qui entre en contradiction avec l'image encore à peine ébauchée, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'étudiante suisse. Le nombre élevé de femmes en provenance de Russie (près de 90% des étudiantes immatriculées en Suisse, KARADY, 2002, p. 53) provoque un sentiment d'anomalie avec la réalité suisse. L'ouvrage *Das Frauenstudium an den Schweizer Hochschulen*, publié en 1928 sous les auspices de l'Association suisse des femmes universitaires, souligne ce décalage des perceptions en montrant que l'accès à l'enseignement supérieur pour les femmes suisses est théoriquement ouvert mais qu'il ne doit pas supplanter l'engagement familial. Les étudiantes russes bénéficient d'une éducation secondaire et, plus présentes encore dans la filière médecine, ont en effet l'intention d'acquérir un métier pour l'exercer à leur retour au pays (TIKHONOV, 2014). D'un côté, les étudiantes russes ont préparé la voie pour l'entrée des femmes suisses à l'université. Aussi leur parcours renvoie-t-il à l'image de pionnières – certaines étudiantes étrangères revendiquent d'ailleurs ce rôle (SCHLIKOFF in HASENFRAZ-GROSS, 1951; WECKER et WENGER, 2010). De l'autre, il faut bien remarquer que les femmes restent très minoritaires (14% des effectifs d'étudiant-e-s en 1938) et les étudiantes suisses peinent à se reconnaître dans le destin de femmes souvent exilées (voir par exemple ZINGG, 1934).

Ces différentes craintes – celle liée au genre diminue à mesure qu'augmente lentement la proportion des étudiantes – se retrouvent à partir des années 1960, au moment même où la Confédération s'engage plus activement dans l'octroi des bourses. Aux bénéfices économiques et politiques, on oppose progressivement le revers: alors que les capacités des universités sont soumises à une massification rapide de la population étudiante, cette présence supplémentaire tendrait à menacer l'enseignement et le prestige de la place universitaire suisse. Alors que cette mobilité étudiante extra-européenne devait former l'élite qui comblerait le fossé économique et technologique entre le « tiers monde » et les pays industrialisés, alors qu'elle était un rempart contre l'accroissement de la menace communiste, elle deviendrait finalement un facteur de péjoration du système universitaire suisse (GILLABERT, 2013 p. 530-531) et un ferment politique incontrôlable – rappelons par exemple que l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) s'établit à Lausanne après sa dissolution par les autorités françaises en 1958 (BLUM, 2015).

Ces représentations se répercutent dans des politiques de limitation du nombre d'étudiant-e-s étranger-e-s, surtout par des mesures réglementaires avec des limitations d'âge – vingt-cinq ans à Genève – et d'accès à certaines filières,

particulièrement en médecine (JAROUSSE ; SMITH ; WOESLER, 1982). Il y a également des mesures financières : le nombre proportionnel de bourses baisse jusqu'au milieu des années 1980. Cette période marque donc l'entrée de facteurs financiers comme nouvelle forme de repoussoirs face aux personnes scolarisées à l'étranger, considérées comme des charges difficilement supportables pour les universités : en 1966, le Conseil académique de l'Université de Lausanne décide de limiter la présence de ces étudiant·e·s à un tiers (ATS, 1966). Enfin, des politiques liées à la migration contribuent également à restreindre les droits d'établissement : la durée de la formation doit être fixée à l'avance, la personne doit prouver qu'elle a les moyens financiers nécessaires, le regroupement familial leur est interdit et toute activité lucrative est contrôlée par les offices du travail (OLE, 1975).

## **REPRÉSENTER LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE : RUPTURE ET CONTINUITÉ**

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par la transition des pays industrialisés vers une économie de la connaissance. Les gouvernements valorisent les étudiant·e·s étranger·e·s comme ressources précieuses pour concourir dans une économie mondiale (RIAÑO *et al.*, 2018). En plus du besoin d'être compétitive avec de nouveaux produits et processus issus de la recherche appliquée, l'économie de la connaissance génère une demande importante en «travailleurs de la connaissance» dont le travail consiste à développer du savoir plutôt que de produire des marchandises ou des services. Dans ce contexte apparaissent une pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée et une forte concurrence pour attirer des ressources humaines limitées.

La Suisse n'échappe pas à ce phénomène. Entre 2000 et 2007, Jacques Neiryck, Luc Barthassat et Didier Berberat, trois parlementaires de la Suisse romande ayant des liens avec les milieux universitaires et entrepreneuriaux, ont reconnu les étudiant·e·s étranger·e·s formés en Suisse comme de potentiels travailleurs de la connaissance. Dans cette perspective, ils ont présenté trois motions au Parlement pour faciliter leur embauche après le doctorat. Ces initiatives ont ouvert la voie au projet de loi soumis en avril 2008 par Jacques Neiryck, parlementaire suisse et professeur à l'époque de génie électrique à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), qui ne cible pas seulement les doctorant·e·s, mais tous les diplômé·e·s. Ce texte propose de modifier la loi sur les étrangers (LEtr) de 2005 avec l'objectif de «*faciliter l'admission et l'intégration des étrangers de pays non membres de l'UE diplômés d'une université suisse*» (CURIA VISTA, 2017). Ainsi, entre 2008 et 2010, plusieurs réunions sont organisées au sein du Parlement suisse pour débattre de ce projet, et le projet de loi est finalement adopté en 2010.

L'analyse des procès-verbaux montre, d'une part, une rupture avec les représentations du siècle précédent, car les étudiant·e·s étranger·e·s sont désormais considérés comme un moyen d'accroître l'avantage économique de la Suisse dans un monde globalisé. D'autre part, on observe une continuité, car persiste l'idée que ces étudiant·e·s seraient un facteur de risque en tant que potentielle concurrence pour les diplômé·e·s suisses. Le débat continue donc d'être polarisé entre des représentations de l'étudiant·e étranger·e comme agent de réussite et comme concurrent.

## 1. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S, ATOUT POUR LA SUISSE DANS UNE ÉCONOMIE GLOBALISÉE<sup>6</sup>

Pour légitimer la modification de la loi sur l'immigration existante en faveur des étudiant·e·s étranger·e·s en provenance de pays non-membres de l'UE, Jacques Neiryck les représente devant les parlementaires suisses comme ayant de nombreux atouts en raison de leur jeune âge, de leur savoir, de leur capacité à s'assimiler et à générer des emplois. Il soutient dans son discours que le manque de personnel hautement qualifié en Suisse oblige à attirer des étudiant·e·s étranger·e·s et à les encourager à rester. Il argumente que, pour rester parmi les leaders économiques, la Suisse doit développer une activité de pointe dans des domaines spécialisés allant de la biotechnologie à la gestion de patrimoine. Selon lui, cela impliquerait un recrutement massif de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs et d'analystes financiers, hors des frontières nationales. Le monde au-delà de l'Union européenne serait donc un bassin de recrutement indispensable pour un petit pays tel que la Suisse, dont la démographie en déclin contraint à faire venir de la main-d'œuvre étrangère. En conséquence, la Suisse aurait un grand intérêt à attirer de jeunes talents, à les former conformément à ses normes et à tout faire pour les encourager à rester dans le pays (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Par ailleurs, Neiryck présente les étudiant·e·s étranger·e·s comme des ressources précieuses pour l'économie, qui seraient perdues en faveur des concurrents de la Suisse à cause d'une loi d'immigration restrictive. Ainsi, Neiryck s'interroge sur les coûts générés par une loi qui exclut du marché du travail suisse les chercheur·euse·s de pays extra-européens. Il estime que le coût de la formation d'un ingénieur, d'un médecin, ou d'un scientifique, se situerait entre un demi-million et un million de francs suisses. En conséquence, la loi sur les étrangers coûterait à la Suisse au minimum des dizaines de millions de francs chaque année. Il rappelle que cet argent public, perdu pour la Suisse, n'est pas perdu pour tout le monde : la Confédération fournirait ainsi gratuitement à ses concurrents étrangers un personnel hautement qualifié (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Quelles représentations des étudiant·e·s étranger·e·s ont été mobilisées par les parlementaires qui soutenaient le projet de loi Neiryck ? L'analyse de procès-verbaux révèle que l'argument de la compétitivité économique globale était l'un des arguments principaux. Toutefois, cet argument porte en partie sur la situation particulière des étudiant·e·s asiatiques formé·e·s en Suisse qui pourraient être des agents clés pour les entreprises suisses actives en Asie. Un des parlementaires a mentionné l'exemple d'une grande entreprise vaudoise d'informatique qui aurait une filiale au Vietnam. Selon ce député, il serait plus intéressant pour elle d'employer des Asiatiques (plutôt que des Européen·ne·s), en particulier des Vietnamien·ne·s, afin d'établir une bonne relation avec sa filiale. Un autre parlementaire a fait valoir qu'il connaît beaucoup d'étudiant·e·s étranger·e·s touchés par la difficulté d'obtenir un permis de travail alors qu'ils sont particulièrement bien qualifiés. Selon lui, ce

---

<sup>6</sup> Dans la suite de cet article, les interventions sur le projet de loi sont paraphrasées. En conformité avec la protection des données, il n'est en effet pas autorisé de retranscrire des extraits à partir des procès-verbaux.

groupe cible peut être parfaitement intégré dans les projets d'utilité pour l'économie de la Suisse (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Enfin, l'analyse de procès-verbaux montre aussi la logique de l'assimilation culturelle évoquée par Neiryck selon laquelle les étudiant·e·s étranger·e·s auraient le grand avantage d'intégrer les normes et les valeurs culturelles de la Suisse. Selon plusieurs parlementaires, il serait préférable d'embaucher un étudiant de l'extérieur de l'Union européenne qui aurait été formé dans des écoles suisses, plutôt qu'un étudiant européen formé en France, en Allemagne ou en Espagne, qui n'aurait pas l'avantage d'avoir déjà acquis un capital culturel en Suisse.

En conclusion, dans cette première logique représentative, Neiryck et d'autres parlementaires favorables à la loi ont présenté les étudiant·e·s étranger·e·s comme un moyen d'accroître l'avantage économique de la Suisse dans un monde globalisé. De cette manière, leur discours politique est construit pour motiver les autres parlementaires à percevoir les étudiant·e·s étranger·e·s – population hautement spécialisée, formée selon les normes culturelles suisses et demandée sur le marché du travail suisse – comme un groupe non problématique. En les représentant comme de jeunes entrepreneur·e·s innovant·e·s, leur contribution potentielle à la compétitivité mondiale de la Suisse est soulignée de manière plausible.

Parallèlement, la représentation des étudiant·e·s étranger·e·s présentée par Neiryck est plutôt construite autour de personnes éduquées dans des domaines tels que l'ingénierie, la biotechnologie, la médecine et les activités financières, et formées conformément aux normes suisses. Cette représentation se reflète dans le libellé très sélectif de la législation finale. Seuls les étudiant·e·s dont les emplois potentiels ont un intérêt scientifique ou économique particulier pour la Suisse sont en mesure d'obtenir un permis de travail après leurs études. L'intérêt scientifique est défini par la loi comme un « *travail scientifique dans la recherche appliquée et le développement de produits, l'application de nouvelles technologies ou l'utilisation du savoir-faire acquis dans des activités d'intérêt économique élevé* » (FOM, 2010, p. 3). En outre, un « *intérêt économique élevé peut être présent s'il existe un besoin bien défini sur le marché du travail pour la discipline d'étude achevée, qui est hautement spécialisée et correspond à la description du poste, et si le remplissage du poste entraîne directement une création d'emplois ou des nouveaux mandats pour l'économie suisse* » (FOM, 2010, p. 3). Ce libellé semble répondre à la représentation selon laquelle les étudiant·e·s ciblés seraient avant tout des ingénieurs, des bioscientifiques, des médecins et des analystes financiers. L'étudiant·e étranger·e est ainsi représenté comme un « migrant·e modèle », dans un contexte où la politique migratoire de la Suisse devient de plus en plus sélective, ce qui est nouveau par rapport à la période précédente, mais en accord avec la tendance générale en Europe et dans le monde (DE HAAS *et al.*, 2016).

## **2. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME MENACE INTERNE : CONCURRENCE POUR LES TRAVAILLEURS SUISSES ET FARDEAU FINANCIER**

Lors de débats parlementaires, on observe également une claire opposition à l'initiative de Neiryck que l'on retrouve principalement parmi les représentants des administrations fédérales et cantonales. L'analyse du procès-verbal montre

que pour légitimer leur opposition, ces acteurs ont construit un discours où les étudiant-e-s étranger-e-s de pays tiers sont représentés comme des concurrents potentiels des travailleurs suisses, discours relayé par l'administration depuis les années 1970. C'est ainsi qu'une personne représentante de l'Office fédéral des migrations soutient que la nouvelle loi proposée représenterait un changement de paradigme de la politique d'immigration suisse parce que, jusqu'à présent, le principe était que les travailleur-euse-s autochtones ne devaient pas être concurrencés par des ressortissant-e-s de pays tiers. Selon cette personne, il est donc impératif de protéger les travailleur-euse-s autochtones de la concurrence étrangère et du chômage.

Une autre personne représentante de l'Office fédéral des migrations a construit son discours sur le fait que les étudiant-e-s étranger-e-s représenteraient un fardeau potentiel pour les budgets cantonaux. Selon son argumentation, les cantons suisses seraient intéressés par une économie performante, mais en période de changement, ils ne voudraient pas devoir consacrer des charges sociales aux étudiant-e-s étranger-e-s. De plus, cette personne se plaint que les universités ne suivent jamais les besoins et les fluctuations économiques, mais « embauchent » des étudiants même lorsque l'économie ne va pas bien. Elle fait aussi valoir que des travailleur-euse-s hautement qualifiées, comme les spécialistes en informatique, qui ont été autorisées à séjourner en Suisse au début du XXI<sup>e</sup> siècle, seraient devenues des chômeur-euse-s plus tard. Toujours selon cette personne, ces chômeurs pourraient éprouver de la frustration, génératrice de problèmes sociaux. Les parlementaires devraient selon lui penser à l'économie des cantons et éviter des problèmes sociaux qui pourraient potentiellement provenir d'une loi plus libérale à l'égard des étudiant-e-s étranger-e-s de pays tiers (*Procès-verbaux 2008-2010*).

Enfin, pour une personne représentante des autorités du marché du travail dans le canton de Zurich, les étudiant-e-s étranger-e-s ne seraient « *pas nécessaires pour l'économie suisse* ». Elle a reconnu dans son argument que l'économie d'un canton comme Zurich a besoin de personnel qualifié étranger, en particulier dans les domaines des nouvelles technologies, de l'ingénierie et des services financiers, mais que l'Union européenne fournit suffisamment de personnel qualifié pour couvrir ces besoins. Donc, il n'est pas nécessaire de libéraliser la loi pour les étudiant-e-s de pays hors de l'Union européenne (*Procès-verbaux 2008-2010*).

En réponse à cet argument, Neiryneck a regretté que les fonctionnaires de l'administration ne reconnaissent pas que les étudiant-e-s étranger-e-s sont des entrepreneurs potentiels qui contribuent à l'essor de l'économie suisse. Selon lui, ils considéreraient que le nombre d'emplois en Suisse serait une sorte de constante naturelle, indépendante de la qualité des personnes engagées. Tout nouveau permis de séjour pousserait un Suisse au chômage, surtout si l'étranger-e est bien qualifié-e. Il s'agirait donc d'un individu à exclure en priorité. Neiryneck postule au contraire qu'un tel argument fait l'impasse sur certains faits : un diplômé de haut niveau crée des emplois, parfois en lançant sa propre *start-up*. Il illustre son propos avec l'exemple du parc scientifique d'Écublens où il y aurait alors 120 demandes de créations de *start-up*. Il rappelle aux parlementaires que les deux tiers des chercheur-euse-s de l'EPFL sont des étranger-e-s et demande si la Suisse va tuer cette branche de développement (*Procès-verbaux 2008-2010*). De plus, les permis de travail pour les étudiant-e-s

étranger·e·s seront prélevés sur les quotas annuels établis par la Confédération pour les migrant·e·s extra-européen·ne·s et n’auront donc pas d’influence sur l’effectif de l’immigration.

### **3. LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S COMME MENACE EXTERNE : DES CONCURRENTS POTENTIELS DANS L’ÉCONOMIE GLOBALE**

L’idée que la Suisse doit former des étudiant·e·s étranger·e·s pour qu’ils puissent, à leur retour, contribuer au renforcement des capacités et des connaissances nécessaires pour le développement de leurs pays a marqué le discours politique en Suisse jusque dans les années 1990. Les débats parlementaires autour de la loi Neiryck représentent un point d’inflexion, car l’idée du retour est réfutée.

En effet, Neiryck soutient devant le Parlement que l’ancien argument selon lequel les personnes scolarisées à l’étranger seraient formées dans les universités suisses avec le seul but de contribuer au développement de leurs pays serait trompeur puisque rien n’obligerait un jeune scientifique à retourner dans son pays d’origine. Selon lui, les jeunes chercheur·euse·s des «pays en développement» ne reviendraient pas dans leurs pays d’origine, car il leur est impossible d’exercer la profession acquise en Suisse. Par conséquent, ils se rendront plutôt aux États-Unis. En outre, il fait remarquer que certains étudiant·e·s étranger·e·s, en particulier en provenance de Chine, ne viennent pas de pays dits «en développement», mais plutôt de pays développés qui seraient directement en concurrence avec la Suisse. Ainsi, la Suisse formerait massivement des cadres dirigeants de l’économie mondiale et dépenserait de l’argent public à cette fin, mais ne se permettrait pas de les recruter et de profiter de l’investissement réalisé (*Procès-verbaux 2008-2010*). De cette façon, Neiryck réfute non seulement l’ancien argument selon lequel les étudiant·e·s étranger·e·s devraient être encouragés à retourner dans leurs pays en tant qu’agents du développement économique, mais il en donne dorénavant l’image de concurrents économiques potentiels pour la Suisse.

L’analyse des procès-verbaux montre que cette prise de conscience est partagée par plusieurs députés. L’un d’eux, par exemple, fait valoir que les étudiants de l’extérieur de l’Union européenne proviennent désormais de pays qui étaient perçus auparavant comme des «pays en développement», mais qui seraient devenus des concurrents commerciaux de la Suisse, en particulier les pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Selon son argumentation, lorsque ces étudiants retournent dans leur pays d’origine, ils sont embauchés par des entreprises concurrentes et, en quelque sorte, la Suisse aurait ainsi donné à ces entreprises les armes pour la combattre. La loi sur l’immigration devrait donc être flexible pour permettre aux étudiant·e·s étranger·e·s de rester dans le pays après leurs études. À ce point il est intéressant de remarquer que les arguments des parlementaires ne reposent pas toujours sur des bases statistiques et scientifiques solides, mais plutôt sur une rhétorique conçue pour influencer le vote final.

Ces arguments ont reçu un écho favorable de la part de plusieurs parlementaires, car plusieurs d’entre eux ont signifié leur accord avec l’idée qu’il est faux de penser que les étudiant·e·s étranger·e·s reviendront dans leur pays d’origine. L’argument de la compétition a été également invoqué lors des auditions de représentant·e·s du monde académique. Selon eux, les informations sur une telle restriction de la loi sur

l’immigration de la Suisse circuleraient très rapidement par le canal des étudiant·e·s étranger·e·s et l’image de la Suisse en souffrirait considérablement. Ainsi, au lieu de venir à l’École polytechnique fédérale à Zurich ou à Lausanne (ETH), ils iront à Berkeley (*Procès-verbaux 2008-2010*). Ce sont les représentations majoritairement en accord avec l’initiative Neirynck qui l’emportent.

## CONCLUSION

Cet article est une contribution aux études en nombre limité sur les représentations des étudiant·e·s étranger·e·s contenues dans les discours politiques développés à leur égard au niveau fédéral depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. L’analyse montre deux grandes tendances au cours de cette période. D’un côté, les étudiant·e·s étranger·e·s sont représentés comme un grand atout pour la Suisse. Alors que les universités en avaient besoin au début du xx<sup>e</sup> siècle pour soutenir leur essor, ils sont considérés au xxi<sup>e</sup> siècle comme des agents d’innovation dans une concurrence économique à l’échelle mondiale. D’un autre côté, ces personnes scolarisées à l’étranger apparaissent comme un facteur de risque parce qu’elles sont trop nombreuses parce qu’elles s’engagent politiquement, ou bien parce que le désir des étudiantes étrangères de poursuivre leur profession après les études ne correspond pas à l’idéal selon lequel les femmes universitaires devraient maintenir l’engagement familial comme priorité. Cette menace perdure au xxi<sup>e</sup> siècle, mais elle évolue : de démographique, politique et culturelle, elle devient avant tout économique. Les personnes étrangères qui restent en Suisse après les études sont représentées comme une concurrence pour les travailleur·euse·s suisses et comme un fardeau financier pour les cantons si elles perdent leur emploi. Les personnes qui quittent la Suisse après les études sont aussi représentées comme un danger, car elles deviendraient des concurrentes potentielles dans l’économie globale lorsqu’elles travaillent pour des entreprises étrangères rivales.

Ainsi, cet article montre d’abord que ces représentations construites par le discours politique n’ont pas un caractère statique, mais varient de façon significative au cours du temps. Des processus de continuité et de rupture ont été identifiés. Ensuite, ces représentations en évolution peuvent être interprétées comme une expression des besoins de développement culturel, politique et économique d’un pays. Les représentations des étudiant·e·s étranger·e·s comme un atout servent à légitimer des politiques de mobilité qui ont pour but ultime de développer les universités, d’exporter des produits manufacturés, et de favoriser la compétitivité économique mondiale. En outre, nous proposons qu’en construisant les étudiant·e·s étranger·e·s comme une menace culturelle, politique et économique, et en dépeignant les valeurs suisses comme quelque chose qui doit être défendu contre l’influence étrangère, ces types de représentations jouent un rôle, dans la construction de l’identité nationale, la protection des travailleur·euse·s suisses et le maintien des valeurs traditionnelles de genre.

Finalement, une brève comparaison entre la généalogie des discours politiques sur les étudiant·e·s étranger·e·s et sur les étranger·e·s en général souligne des parallèles et des idées récurrentes. Par exemple, à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, au moment de l’industrialisation en Suisse et de l’émergence des universités suisses, tant les étranger·e·s que les étudiant·e·s étranger·e·s sont vus comme une aubaine, même si cette image positive est rapidement contrebalancée, dès le tournant du xx<sup>e</sup> siècle, par des représentations d’une population menaçante pour l’identité suisse. Au début du

XXI<sup>e</sup> siècle, avec l'essor de l'économie de la connaissance, les étranger·e·s hautement qualifiés et les étudiant·e·s étranger·e·s ayant obtenu leur diplôme en Suisse sont perçus comme des garants de la compétitivité économique de la Suisse (RIAÑO et WASTL-WALTER, 2006).

## REMERCIEMENTS

Cette publication a été rendue possible grâce au financement en partie du Pôle de recherche national «NCCR – on the move» et d'une bourse Advanced Postdoc. Mobility financés par le Fonds national suisse. Nous remercions le·la relecteur·trice anonyme ainsi qu'Étienne Piguet pour leurs commentaires fort utiles pour améliorer cet article. Finalement, que les personnes interviewées soient ici chaleureusement remerciées pour leur disponibilité à nous transmettre des informations.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Sources des données empiriques

- ATS, 1966: «Lausanne: pas plus d'un tiers d'étudiants étrangers!», *Journal de Genève*, Agence télégraphique suisse, 5, 12 février 1966.
- BÖSCH Bruno, 1956: *Schweizerische Stipendien für das Ausland*, 6 avril 1954, Archives fédérales suisses, E2003(A), 1970/115/95.
- BÜCHER Alois, 1960: «Die Entwicklungsländer und ihre Studenten in Europa», *Schweizer Schule*, vol. 47, 600-602.
- Bulletin de l'AF*, 1960: Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil national, 834-851.
- Bulletin de l'AF*, 1974: Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil national, 1937.
- FOURNIER Isabelle, 1984: «L'aide aux ressortissants du Tiers-Monde en Suisse romande: la situation des étudiants et des "passants"», *Documentation*, 84/1, Caritas Suisse.
- DDS-476: Réponse de Giuseppe Motta à l'interpellation Meierhans, 14 décembre 1938, *Documents diplomatiques suisses*, n° 476.
- DELUZ Auguste, 1920: *Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre 1915-1920: rapport général*, Lausanne: Petter, Giesser & Held.
- FF, 1930: «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un arrêté allouant une subvention de 500 000 francs à la fondation du sanatorium universitaire international, à Leysin (12 décembre 1930)», vol. 2, n° 51, 925-934.
- FF, 1960: «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'octroi de bourses à des étudiants étrangers en Suisse (18 novembre 1960)», vol. 2, n° 48, 1301-1317.
- HASENFRAZ-GROSS Rita, 1951: «Rund um die Zürcher Universität: Erinnerungen», *Du*, n° 11, 68-79.
- KELLER Hans, 1962: «Étudiants et stagiaires étrangers en Suisse», *Études pédagogiques*, 53, 55-62.
- NEIRYNCK Jacques, 2016 (15 avril): Entretien personnel avec Yvonne Riaño, Lausanne (enregistrement audio/transcription non publiée).

- OFS (Office fédéral de la statistique), 2005: *Internationalité des hautes écoles suisses. Étudiants et personnel: un état de la situation*.
- OECD, 2015: «Education at a glance: Indicators 2015», Paris: OECD Publishing.
- OLE, 1975: «Ordonnance limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative», 9 juillet 1975, *Recueil officiel*, cahier 29, 1417-1422.
- Procès-verbaux des commissions du Conseil national et du Conseil des États sur le projet de loi Jacques Neirynek pour faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse (22 août 2008 à 8 juin 2010). Berne: Services du Parlement, service juridique, Suisse, 100 p.
- ZINGG ROSA, 1934: «Die Universität Freiburg und das Frauenstudium», *Schweizer Schule*, vol. 20, n° 23, 1077-1079.

## 2. Littérature académique

- ARLETTAZ Gérald, ARLETTAZ Silvia, 2004: *La Suisse et les étrangers*, Antipodes et SHSR.
- BLUM Françoise, 2015: «L'indépendance sera révolutionnaire ou ne sera pas. Étudiants africains en France contre l'ordre colonial», *Cahiers d'histoire*, n° 126, 119-138.
- BOLZMAN Claudio, 2011: «La politique suisse à l'égard des étudiants internationaux: situation et enjeux», *Diversité canadienne*, vol. 8, n° 55, 85-88.
- DE HAAS Hein, NATTER Katharina, VEZZOLI Simona, 2016: «Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies», *International Migration Review*, 1-44.
- FOUCAULT Michel, 1971: *L'ordre du discours*, Paris: Gallimard.
- GILLABERT Matthieu, 2013: *Dans les coulisses de la politique culturelle suisse à l'étranger. Objectifs, réseaux et réalisations du rayonnement culturel helvétique durant le second xx<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel: Alphil.
- JAROUSSE Jean-Pierre, SMITH Alan, WOESLER Christine, 1982: *Les étudiants étrangers: comparaison internationale des flux et des politiques 1960-1980*, Amsterdam: Institut européen d'éducation et de politique sociale.
- KARADY Victor, 2002: «La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145 (5), 47-60.
- KELLER-GERBER Alessandra, 2016: *D'étudiant étranger à travailleur étranger hautement qualifié en Suisse*, Berne: Peter Lang.
- MCDOWELL Linda, 2003: «Workers, migrants, aliens or citizens? State constructions and discourses of identity among post-war European labour migrants in Britain», *Political Geography*, 22, 863-886.
- MASÉ Aline, 2013: «Student Migration of Jews from Tsarist Russia to the Universities of Berne and Zürich, 1865-1914», in LEWINSKY Tamar, MAYORAZ Sandrine, *East European Jews in Switzerland*, De Gruyter, 100-121.
- MILANI Pauline, 2013: *Le diplomate et l'artiste*, Neuchâtel: Alphil.
- MOSCOVICI Serge, 2003: «Des représentations collectives aux représentations sociales», in JODELET Denise, *Les représentations sociales*, Presses universitaires de France, 79-103.
- MÜHLHEIM Mathias, 1993: «Experten und Stipendiaten im Kalten Krieg. Die Kriterien zur Rekrutierung von Experten und die Grundlagen der Placierung von Stipendiaten, 1960-1968», *Études et sources*, 19, 419-432.

- MYSYROWICZ Ladislav, 1975: «Université et révolution: les étudiants d'Europe Orientale à Genève au temps de Plékhanov et de Lénine», *Revue suisse d'histoire*, 25, 514-562.
- RIAÑO Yvonne, WASTL-WALTER Doris, 2006: «Immigration Policies, State Discourses on Foreigners and the Politics of Identity in Switzerland», *Environment and Planning A*, vol. 38, 9, 1693-1713.
- RIAÑO Yvonne, PIGUET Étienne, 2016: «International Student Migration», *Oxford Bibliographies in Geography*, New York: Oxford University Press, 1-24.
- RIAÑO Yvonne, LOMBARD Annique, PIGUET Étienne, 2018: «“How to explain migration policy openness in times of closure?” The case of international students in Switzerland», *Globalisation, Societies and Education*, 1-13.
- TIKHONOV Natalia, 2014: «Enseignement supérieur et mixité: la Suisse, une avant-garde ambiguë», in ROGERS Rebecca (éd.), *La mixité dans l'éducation: Enjeux passés et présents*, ENS Éditions, 35-52.
- VAN DIJK Teun, 2004: «Theoretical Background», in WODAK Ruth, VAN DIJK Teun (éd.), *Racism at the Top*, Drava: Klagenfurt, 13-30.
- VUILLEUMIER Marc, 1994: «Le Premier Mai, les émigrés et les réfugiés en Suisse (1890-1914)», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 10, 86-106.
- WODAK Ruth, 2011: *The Discourse of Politics in Action: Politics as Usual*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.

## **REPRESENTING NON-EUROPEAN STUDENTS IN SWISS POLITICAL DISCOURSE (1900-2015): GUARANTEE OF INTERNATIONAL COMPETITIVENESS OR COMPETITION TO BE CURBED ?**

*This article contributes to our understanding of how foreign students are represented in Swiss political discourses. It takes a historical perspective by examining how non-European students are represented in discourses mobilized at the federal level between 1900 and 2015. Students are portrayed as being either an asset or a threat. In the first case, such representations serve to legitimize migration policies aimed at bolstering Switzerland's global economic competitiveness. In contrast, the second type appears to create a useful threat in order to strengthen national identity, protect Swiss workers and maintain traditional gender values.*

**Keywords:** Foreign students, Representations, Political discourse, Academic mobility, Switzerland.

## **DIE DARSTELLUNG DER AUSSEREUROPÄISCHEN STUDIERENDEN IM POLITISCHEN DISKURS IN DER SCHWEIZ (1900-2015): BEDEUTENDER INTERNATIONALER WETTBEWERB, ODER EINE DROHUNG, DIE GEZÜGELT WERDEN SOLLTE?**

*Wie soll man die Repräsentation der ausländischen Studierenden im politischen Diskurs in der Schweiz verstehen? Anhand einer historischen Perspektive wird hier erforscht, wie die außereuropäischen Studierenden zwischen 1900 und 2015 im nationalen politischen Diskurs repräsentiert werden. Diese Studierenden erscheinen entweder als Pluspunkt oder als Drohung. Im ersten Fall dient die Repräsentation der Rechtfertigung der Migrationspolitik, um die weltweite wirtschaftliche Wettbewerbsfähigkeit der Schweiz zu verstärken. Im zweiten Fall scheint die Repräsentation der erwähnten Studierenden im Gegenteil eine nützliche Drohung zu sein, die nützlich sein kann um die nationale Identität zu betonen, die Schweizer Arbeitskräfte zu schützen und die traditionellen Gender-Werte aufrechtzuerhalten.*

**Stichwörter:** Ausländische Studierende, Repräsentation, politischer Diskurs, akademische Mobilität, Schweiz.



# **DIPLÔME EN POCHE – PARTIR OU RESTER DANS LE PAYS HÔTE ? UNE ANALYSE DES TRAJECTOIRES DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN SUISSE**

**ANNIQUE LOMBARD**, Institut de géographie, Université de Neuchâtel,  
**annique.lombard@unine.ch**

## **RÉSUMÉ**

*Dans cet article, nous analysons le taux de prorogation de séjour en Suisse des diplômés internationaux de master qui est défini comme la proportion de cette population encore en Suisse deux ans après l'obtention du diplôme, en fonction de la nationalité, du domaine d'étude et de l'université. Nos conclusions montrent que le taux de prorogation des diplômés de l'UE/AELE est plus élevé que celui de ceux qui n'appartiennent pas à l'UE/AELE et que les étudiants africains, asiatiques et américains ont moins tendance à rester.*

***Mots clés :** étudiants internationaux, migration, trajectoire d'étude, taux de prorogation de séjour.*

## **INTRODUCTION**

Au niveau mondial, le nombre d'étudiants internationaux qui poursuivent des études tertiaires hors de leurs pays d'origine a plus que doublé depuis 2000 pour atteindre, en 2015, un total de près de 4,6 millions (OCDE, 2017). Ce phénomène semble être influencé par les stratégies migratoires des étudiants, les politiques migratoires (RIAÑO et PIGUET, 2016) et le processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur (IOM, 2008). La Suisse connaît une progression du nombre d'étudiants internationaux qui est encore plus rapide qu'ailleurs, puisque leur nombre a plus que triplé entre 2000 et 2014, pour atteindre cette année-là 20 % de tous les étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur (IES) suisses. Cette proportion, très élevée en comparaison internationale, classe

la Suisse parmi les cinq premiers pays accueillant des étudiants internationaux<sup>1</sup> (OCDE, 2015).

Son potentiel d'attraction peut s'expliquer par le fait qu'elle offre un excellent système d'éducation tertiaire à un prix relativement bas comparé à d'autres pays. Selon un sondage international auprès des jeunes, la Suisse est classée à la sixième position des pays où ils aimeraient aller pour faire avancer leur carrière (*shapers survey*, 2017). Le potentiel des étudiants internationaux en tant que personnel qualifié a été démontré (HAWTHORNE, 2008, 2012) et son intérêt pour le marché intérieur du travail a été relevé par les autorités suisses (SEFRI, 2010) mais jusqu'à présent aucune étude n'avait été conduite pour déterminer dans quelle mesure les diplômés internationaux restent en Suisse après l'obtention de leur diplôme. Aux États-Unis, des taux de prorogation de séjour (*stay rate*), cinq ans après l'obtention du diplôme, ont été calculés sur la base d'informations fournies par les autorités de taxation. Ils s'élèvent à 68 % pour les titulaires d'un doctorat en science et ingénierie (FINN, 2014) et à 34 % pour les titulaires d'un doctorat en économie (BAKER et FINN, 2003). En Europe, deux études ont mesuré les taux de prorogation sur la base de registres de données administratives : aux Pays-Bas 38 % des étudiants sont toujours enregistrés cinq ans après l'obtention du diplôme (NUFFIC, 2016) et ils sont 34 % en Finlande (CIMO, 2016).

L'utilisation de méthodes mixtes dans des recherches portant sur les intentions d'établissement a permis d'identifier les facteurs principaux qui influencent la décision de rester ou de repartir. Une étude hollandaise a établi l'importance de l'intégration dans le marché du travail et du mariage (BIJWAARD et WANG, 2013). En général, les facteurs liés à la carrière apparaissent comme la motivation principale à rester, alors que la famille et les relations personnelles restées dans le pays d'origine sont, le plus souvent, citées comme des raisons de départ après l'obtention du diplôme (SYKES, 2012; HAZEN et ALBERTS, 2006). Une recherche danoise montre qu'outre les circonstances personnelles et contextuelles, le fait d'avoir des opportunités d'emploi est un puissant facteur de rétention. Pour les ressortissants de l'extérieur de l'Union européenne (UE), les opportunités d'emploi sont primordiales dans la décision de rester ou de partir (MOSNEAGA et WINTHER, 2013).

La population extra-européenne étant soumise, en Suisse, à des politiques migratoires plus restrictives que les ressortissants de l'UE, la nationalité est, de ce fait, une variable importante dont les effets ont été étudiés dans le cadre de cette recherche. Nos méthodes étant similaires à celles de l'étude hollandaise (NUFFIC, 2016), nous discuterons comparativement nos résultats ci-dessous. Alors que les études de Finn en 2014, et Baker et Finn en 2003, ne portaient que sur une seule université et quelques domaines d'étude, notre recherche vise à élargir cette perspective en examinant le rôle que la localisation des différentes IES peut avoir sur le taux de prorogation. En raison de son système fédéral, la Suisse est un cas intéressant pour analyser une telle variété car des différences importantes existent entre les cantons en termes de langue, de culture et de mise en œuvre des politiques. Pour chercher à combler

---

<sup>1</sup> En comparaison internationale des proportions relatives d'étudiants internationaux, la Suisse occupe le 2<sup>e</sup> rang avec 53 % au niveau du doctorat, le 4<sup>e</sup> rang avec 28 % au niveau du master et le 5<sup>e</sup> rang avec 10 % au niveau du bachelor (OCDE, 2016). Les niveaux d'études sont identifiés selon la classification standard ISCED (ISCED 11).

les lacunes des recherches précédentes, nous abordons, dans cet article, les quatre questions suivantes: 1) Dans quelle mesure les étudiants internationaux de master restent-ils en Suisse après l'obtention de leur diplôme? 2) Quels types de trajectoires peuvent être identifiés? 3) Dans quelle mesure poursuivent-ils leurs études au niveau du doctorat? 4) Quelles corrélations peuvent être établies entre le taux de prorogation et la nationalité des étudiants internationaux, leur domaine d'étude ainsi que l'IES?

Pour répondre à ces questions, nous commençons par donner des informations concernant des politiques d'immigration et nous présentons les caractéristiques de la population étudiée. Ensuite, nous examinons les taux de prorogation des étudiants de master en fonction de la nationalité, du domaine d'étude et de l'inscription dans une IES spécifique. Finalement, nous réalisons une analyse de régression pour identifier les variables qui ont un impact significatif sur le taux de prorogation. Cette recherche est basée sur des données longitudinales issues de l'appariement entre les données individuelles du registre des étudiants et du registre des migrations. Les étudiants internationaux sont définis, conformément à la pratique de l'Office fédéral de la statistique (OFS), selon la «*prior domicile approach*» (TEICHLER, 2006), comme les «*personnes qui ne viennent en Suisse qu'au moment de commencer leurs études dans une haute école, c'est-à-dire les étudiants de nationalité étrangère et domiciliés à l'étranger avant le début des études*» (OFS, 2017).

## **MÉTHODE : TRAJECTOIRES BASÉES SUR L'APPARIEMENT DES DONNÉES DE DEUX REGISTRES**

Le concept de «trajectoire» mobilisé dans cette recherche provient de l'«*analyse des parcours de vie*» (ELDER, 1985). Il permet d'analyser les différentes formes de mobilité et de migration au cours de la vie d'une personne (FINDLAY *et al.*, 2015). Le parcours de vie (*life course*) a été défini comme «*an age graded sequence of socially defined roles and events that are enacted over historical time and place*» (ELDER JR, JOHNSON et CROSNOE, 2003). Les données des registres fournissent des informations quant à l'obtention des permis de séjour et à l'immatriculation aux études pendant les années 2000 à 2014. Cette période est représentée dans les chronogrammes (*state distribution plot*) avec des séquences individuelles pour chaque étudiant et un état par an (GABADINHO *et al.*, 2011). L'inscription à des études en bachelor, master ou doctorat, le fait d'avoir un permis de séjour sans étudier, ou de ne pas avoir de permis de séjour du tout, ont été codés comme des états dans les séquences. Une séquence comprend l'arrivée en Suisse d'un étudiant, le commencement des études et l'obtention du diplôme. Dans cette recherche, le taux de prorogation de séjour est défini comme le pourcentage de diplômés internationaux qui sont enregistrés avec un permis de séjour durant les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Notre analyse se concentre sur la cohorte des diplômés internationaux qui ont obtenu leur diplôme de master en 2012. L'année de mesure du taux de prorogation est 2014, c'est-à-dire deux ans après l'obtention du diplôme.

L'OFS dispose d'une base de données intitulée «Transitions et parcours dans le degré tertiaire» (LABB)<sup>2</sup> qui inclut des données longitudinales du domaine de la

<sup>2</sup> Les analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) résultent du couplage, de l'harmonisation et d'un traitement longitudinal de sources de données relatives au système de formation (statistique des élèves SdL, statistiques des titres SBA, statistique de la formation

formation des étudiants des IES suisses (ci-dessous «registre des étudiants») qui, après un travail de préparation en 2015, a été lié, pour cette recherche, au «Système d'information central sur la migration» (SYMIC) (ci-dessous «registre des étrangers») fourni par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). La mise en relation de ces deux registres a créé un vaste ensemble de variables, comprenant des données sociodémographiques sur les étudiants, des données relatives au début des études et à l'obtention d'un diplôme pour chaque niveau d'étude, le domaine d'étude et l'IES. Le lieu de résidence antérieur aux études en Suisse ainsi que l'origine du certificat d'admission à l'IES permettent d'identifier les étudiants internationaux. Le registre des étrangers informe quant à l'année de leur arrivée en Suisse et fournit annuellement des données concernant leur permis de séjour. Par le biais d'un numéro d'identification commun, les données saisies pour chaque étudiant peuvent être identifiées dans les deux registres, même après l'obtention du diplôme. Pour cette analyse de séquences, nous avons choisi de nous limiter aux étudiants de master en raison des différentes options de carrières qui s'offrent à eux après l'obtention de leur diplôme. Ils peuvent choisir de rester en Suisse parce qu'ils y ont trouvé un emploi ou parce qu'ils y poursuivent des études doctorales mais aussi pour d'autres raisons comme, par exemple, le mariage ou le regroupement familial. Les trois niveaux d'étude soit le diplôme préalable de bachelor, celui de master et le début des études doctorales ultérieures peuvent être identifiés. Pour l'analyse, les étudiants internationaux ont été regroupés par nationalité en distinguant les «ressortissants de l'UE ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE)» et les «ressortissants des États tiers». Ces derniers sont répartis par continents<sup>3</sup>. Les ressortissants de pays qui se trouvent sur le continent européen, mais qui ne sont pas membres de l'UE/AELE, sont appelés ici «Européens hors UE»<sup>4</sup>.

## **LE CADRE JURIDIQUE : ACCORDS ET RÈGLE DE PRIORITÉ POUR LES RESSORTISSANTS DE L'UE**

En Suisse, les conditions d'entrée et de séjour pour les étudiants internationaux sont plus favorables pour les ressortissants de l'UE/AELE que pour ceux des autres pays (ressortissants des «États tiers»). La situation de ces derniers est régie par la «Loi fédérale sur les étrangers» (LEtr) qui est plus restrictive<sup>5</sup>. En revanche, les droits des ressortissants de l'UE/AELE sont réglementés par les «Accords bilatéraux I» signés par la Suisse et l'UE qui facilitent le commerce, l'accès aux marchés nationaux du travail et la mobilité à travers les frontières nationales. En outre, l'«Accord bilatéral sur la libre

---

professionnelle initiale SBG, statistique des étudiants et examens des hautes écoles SIUS), ainsi que du relevé structurel (RS) et de la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Pour plus d'information, [www.labbb.bfs.admin.ch](http://www.labbb.bfs.admin.ch)

<sup>3</sup> Comme il n'y a que quinze personnes provenant d'Océanie, aucune information détaillée ne sera donnée au sujet de cette catégorie mais ces cas sont inclus dans le nombre total.

<sup>4</sup> Cela concerne la Russie, la Turquie, la Serbie, l'Ukraine, l'Albanie, la Croatie, la Macédoine, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Moldavie, le Monténégro, et Saint-Marin.

<sup>5</sup> Conditions supplémentaires pour l'admission des ressortissants des États tiers sans activité lucrative : disposer de moyens financiers suffisants, d'un logement approprié et d'une confirmation de l'inscription dans un établissement de formation.

circulation des personnes» (ALCP)<sup>6</sup> donne, en Suisse, le droit d'entrée et de séjour aux ressortissants de l'UE/AELE avec des conditions facilitées. L'ALCP coordonne aussi la reconnaissance mutuelle des diplômes pour accéder aux universités ou au marché du travail. D'autres accords, de collaboration réciproque dans des programmes-cadres de recherche et d'assurances en matière de sécurité sociale, de santé et d'accident, facilitent indirectement la mobilité étudiante en provenance de l'UE. De plus, la coopération concernant l'éducation et les échanges d'étudiants est en place depuis les années 1980 (DFAE, 2016). Les conditions diffèrent aussi après le diplôme : dans le cas des ressortissants de l'extérieur de l'UE/AELE, les politiques migratoires suisses n'admettent que des migrants hautement qualifiés pour autant qu'il soit prouvé qu'aucun ressortissant Suisse ou de l'UE ne peut occuper leur poste de travail. Cependant, depuis 2011, une nouvelle loi a été adoptée qui introduit une exception dans la précédente règle de priorité pour les diplômés d'IES suisses provenant d'États tiers, pour autant qu'il puisse être démontré que leur embauche représente un intérêt scientifique et économique prépondérant pour la Suisse (RIAÑO, LOMBARD et PIGUET, 2018).

## LA POPULATION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN SUISSE

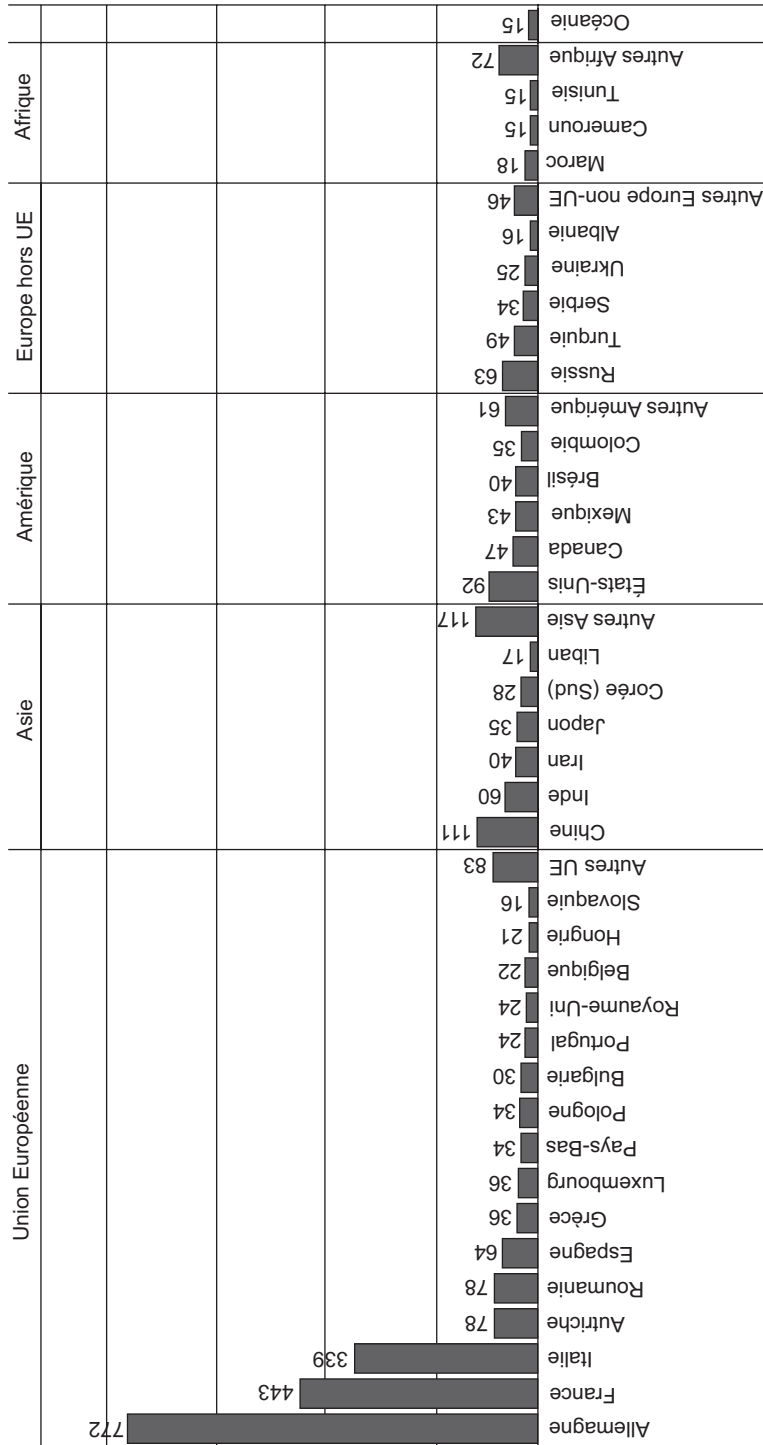
Le nombre total d'étudiants, suisses et non suisses, inscrits dans des IES helvétiques, incluant les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales (EPF), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), a augmenté régulièrement et s'élève à environ 234 000 en 2014, ce qui représente environ 1,4 fois plus qu'en 2005. Le nombre des étudiants internationaux a connu une augmentation beaucoup plus importante, avec 1,8 fois le nombre de 2005. Par conséquent, durant ces neuf années, la proportion d'étudiants internationaux dans toutes les IES de Suisse est passée de 15 % à 20 %<sup>7</sup>. Entre 2005 et 2014, le nombre des étudiants de l'UE/AELE a doublé et celui des étudiants asiatiques a été multiplié par 2,2. Le nombre d'étudiants américains a été multiplié par 1,4, celui des Européens hors UE/AELE par 1,5 et seuls les Africains comptent environ le même nombre absolu qu'il y a neuf ans (OFS, 2016).

En 2012, 3 228 étudiants internationaux ont obtenu un diplôme de master, dont 75 % dans une université ou une EPF, 24 % dans une HES et 2 % dans une HEP. Parmi eux, 66 % provenaient des États membres de l'UE/AELE et 34 % d'États tiers.

La figure 1 présente une vue d'ensemble du nombre absolu de diplômés par nationalité : 51 % de tous les étudiants internationaux en Suisse viennent des quatre pays voisins. Parmi les États tiers dont les ressortissants obtiennent le plus de diplômes, on trouve la Chine, les États-Unis, la Russie, l'Inde et la Turquie. Les proportions des diplômés d'État tiers par continent sont : Asie 13 %, Amérique 10 %, Europe hors UE/AELE 7 %, Afrique 4 % et Océanie moins de 0,5 % (OFS, 2015).

<sup>6</sup> Les ALCP étaient valables en 2002 pour les « anciens » États membres de l'UE (UE-15) (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) et de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège). Suite à l'élargissement de l'UE, la libre circulation des personnes a été graduellement introduite en 2006 pour l'UE-8 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie et Tchèque) ainsi que Chypre et Malte ; en 2009 pour la Roumanie et la Bulgarie, alors que le Protocole III pour la Croatie a été signé en 2016.

<sup>7</sup> Entre 2005 et 2014, leur proportion dans les HES et HEP est passée de 9 % à 11 % et dans les universités et les écoles polytechniques fédérales de 17 % à 25 %.



Données : OFS (L/ABB), 2015<sup>8</sup>

Figure 1 : Pays d'origine des étudiants internationaux diplômés de master en Suisse, en 2012

<sup>8</sup> Les pays avec moins de 15 diplômés sont regroupés, pour chaque continent, dans la catégorie « autre pays ».

Pour identifier les surreprésentations par groupes de pays d'origine, nous nous intéressons aux pays d'origine des étudiants internationaux et aux domaines d'études. Le tableau 1 présente le nombre absolu de diplômés par domaine d'étude et leur proportion par continent (en colonnes). Cette proportion est comparée à celle du total des étudiants internationaux (colonne grise à droite). Lorsque le taux pour un groupe spécifique est plus élevé que la moyenne de tous les étudiants internationaux, les cases sont en gris foncé; lorsqu'il est plus faible, les cases sont en gris clair. Pour avoir une idée du rapport au total de la population étudiée, la proportion d'étudiants suisses est également indiquée (colonne blanche à droite).

Les ressortissants de l'UE/AELE s'inscrivent plus souvent dans les disciplines de l'architecture et de la formation des enseignants; les Européens hors UE/AELE dans le commerce et l'administration, l'ingénierie et les sciences informatiques; les Asiatiques dans les arts, le commerce et l'administration et l'ingénierie; les Américains en sciences sociales et les Africains dans l'ingénierie, les sciences de la vie et les lettres. Cela signifie qu'il y a une tendance des diplômés des États tiers à être relativement nombreux dans les disciplines des sciences, technologie, ingénierie, mathématiques (STEM). Ceci concerne l'ingénierie, les sciences de la vie, les sciences informatiques, les mathématiques et statistiques ainsi que la protection de l'environnement. En revanche, ce n'est pas le cas pour les sciences physiques ainsi que l'architecture et le bâtiment où les ressortissants de l'UE/AELE sont relativement plus nombreux.

La distribution des diplômés de master par IES est présentée dans le tableau 2. Les ressortissants de l'UE/AELE sont surreprésentés dans les universités de Suisse italienne, Saint-Gall, Bâle, Zurich et dans les HES. Parmi les ressortissants des États tiers, seuls les Asiatiques ont une relativement forte présence dans les HES. De plus, ils sont proportionnellement nombreux dans les deux EPF. Les Américains sont principalement surreprésentés à l'Université de Genève et dans une moindre mesure à l'Université de Lausanne. Les Européens hors UE/AELE ont des proportions supérieures à la moyenne à l'Université de la Suisse italienne, à l'EPF de Lausanne ainsi qu'à l'Université de Lausanne et les Africains dans les Universités de Genève, à l'EPF de Lausanne, et dans les universités de Lausanne, Neuchâtel, Fribourg et Bâle. En comparaison avec les étudiants suisses, les HES, les universités de Genève et de la Suisse italienne ainsi que les deux EPF accueillent relativement plus d'étudiants internationaux que les autres IES.

## **TRAJECTOIRES DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET TAUX DE PROROGATION**

Comme nous nous intéressons au nombre de diplômés internationaux qui restent en Suisse après l'obtention de leur diplôme, nous avons transformé la base de données longitudinale des diplômés de master de la manière suivante. Nous avons créé des séquences d'état en définissant un statut par année. Durant les études, le statut renvoie au niveau d'étude (bachelor, master, doctorat). Pour les années avant le début des études et après l'obtention du diplôme de master, le statut indique si l'individu est présent en Suisse (si un permis de résidence a été enregistré) ou s'il vit à l'étranger (lorsqu'il n'y a pas d'enregistrement de permis de résidence en Suisse).

**Tableau 1: Domaines d'études des diplômés internationaux et proportion par rapport aux diplômés de master suisses en 2012**

DOMAINES D'ÉTUDES	UE/AELE	ÉTATS TIERS				TOUS LES INTERNATIONAUX	TOUS LES SUISSES <sup>°°°</sup>
		ASIE	AMÉRIQUE	EUROPE	AFRIQUE		
Commerce/administration	360 (17%)	73 (18%)	48 (15%)	64 (27%)	17 (14%)	562 (17%)	1 226 (15%)
Arts	346 (16%)	80 (20%)	43 (14%)	28 (12%)	°	508 (16%)	344 (4%)
Sciences sociales	255 (12%)	37 (9%)	78 (25%)	15 (6%)	14 (12%)	402 (12%)	865 (10%)
Ingénierie	160 (7%)	73 (18%)	27 (8%)	29 (12%)	19 (16%)	308 (10%)	647 (8%)
Sciences physiques	159 (7%)	23 (6%)	17 (5%)	8 (3%)	6 (5%)	214 (7%)	494 (6%)
Architecture et bâtiment	176 (8%)	14 (3%)	8 (3%)	6 (3%)	5 (4%)	210 (7%)	340 (4%)
Formation des enseignants	162 (8%)	°	9 (3%)	°	°	180 (6%)	1 277 (15%)
Lettres	104 (5%)	10 (2%)	10 (3%)	13 (6%)	9 (8%)	146 (5%)	512 (6%)
Sciences de la vie	66 (3%)	13 (3%)	14 (4%)	10 (4%)	11 (9%)	116 (4%)	406 (5%)
Sciences informatiques	45 (2%)	22 (5%)	7 (2%)	21 (9%)	9 (8%)	104 (3%)	128 (2%)
Droit	52 (2%)	6 (2%)	16 (5%)	12 (5%)	6 (5%)	92 (3%)	1 252 (15%)
Journalisme et information	67 (3%)	5 (1%)	7 (3%)	8 (3%)	°	89 (3%)	93 (1%)
Mathématiques et statistiques	41 (2%)	25 (6%)	5 (2%)	9 (3%)	°	84 (3%)	108 (1%)
Protection de l'environnement	47 (2%)	15 (4%)	°	12 (4%)	°	82 (3%)	108 (1%)
Santé	48 (2%)	5 (1%)	°	6 (2%)	°	67 (2%)	404 (5%)
Autres domaines d'études	46 (2%)	°	5 (2%)	6 (2%)	°	65 (2%)	268 (3%)
Tous les domaines d'études	2 134 (100%)	408 (100%)	318 (100%)	233 (100%)	120 (100%)	3 228 <sup>°°</sup> (100%)	8 472 (100%)

° moins de 5 individus

°° incluant 15 diplômés d'Océanie

°°° la catégorie «tous les Suisses» inclut les étrangers qui ont précédemment étudié en Suisse au niveau secondaire

Données: OFS (LABB), 2015

**Tableau 2 : Diplômés internationaux de master par IES en 2012**

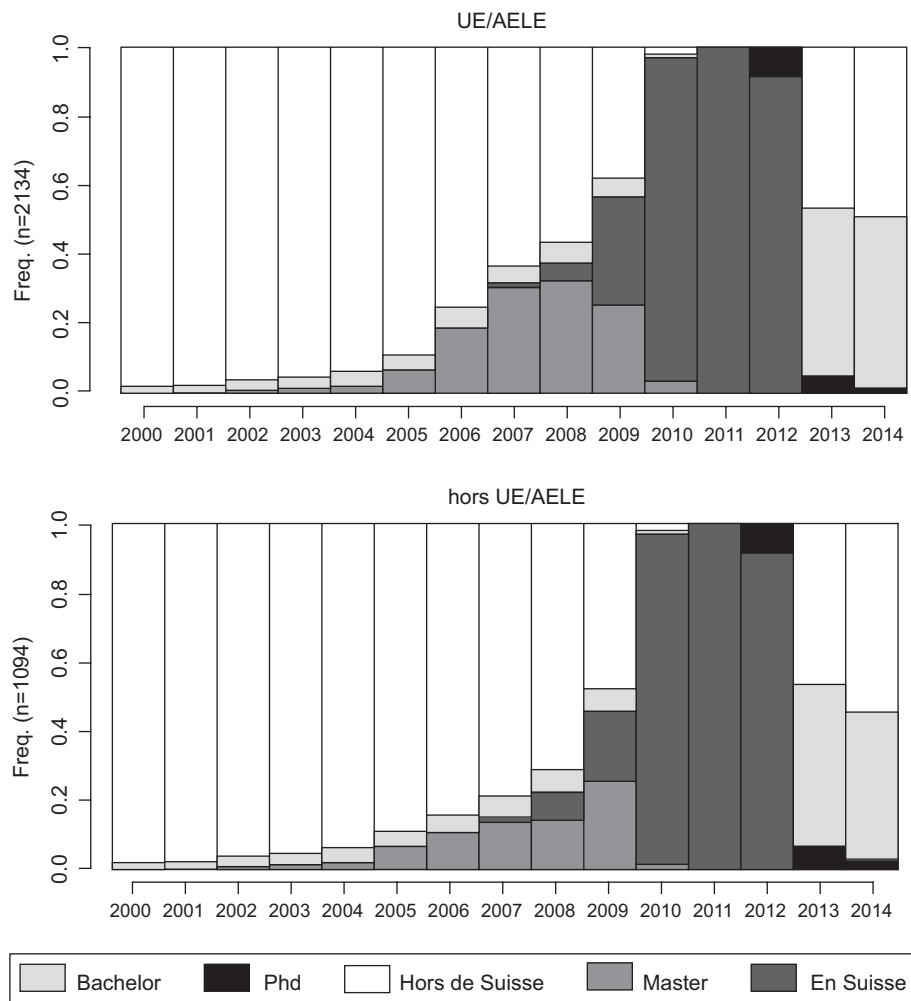
IES	UE/ AELE	ÉTATS TIERS				TOUS LES INTERNATIO- NAUX	TOUS LES SUISSES
		ASIE	AMÉRIQUE	EUROPE	AFRIQUE		
Université de Genève	276 (13%)	48 (12%)	107 (34%)	32 (14%)	32 (27%)	498 (15%)	647 (8%)
EPFZ	324 (15%)	87 (21%)	48 (15%)	27 (12%)	°	492 (15%)	1 039 (12%)
Université de la Suisse italienne	215 (10%)	30 (7%)	21 (7%)	35 (15%)	°	305 (9%)	95 (1%)
EPFL	130 (6%)	58 (14%)	14 (4%)	28 (12%)	26 (22%)	256 (8%)	355 (4%)
Université de Lausanne	84 (4%)	15 (4%)	24 (8%)	15 (6%)	15 (13%)	153 (5%)	664 (8%)
Université de Saint-Gall	135 (6%)	8 (2%)	°	6 (3%)	°	152 (5%)	406 (5%)
Université de Bâle	114 (5%)	7 (2%)	6 (2%)	°	7 (6%)	139 (4%)	684 (8%)
Université de Zurich	98 (5%)	17 (4%)	7 (2%)	15 (6%)	°	138 (4%)	705 (8%)
Université de Fribourg	61 (3%)	10 (2%)	9 (3%)	11 (5%)	8 (7%)	100 (3%)	518 (6%)
Université de Berne	67 (3%)	10 (2%)	12 (4%)	8 (3%)	°	98 (3%)	902 (11%)
Université de Neuchâtel	18 (1%)	11 (3%)	12 (4%)	8 (3%)	11 (9%)	60 (2%)	288 (3%)
Université de Lucerne	13 (1%)	°	°	°	°	16 (0,5%)	216 (3%)
Toutes les HES	541 (25%)	107 (26%)	54 (17%)	39 (17%)	9 (8%)	757 (24%)	1 130 (13%)
Toutes les HEP	50 (2%)	°	°	°	°	54 (2%)	777 (9%)
Toutes les IES	2 134 (100%)	408 (100%)	318 (100%)	233 (100%)	120 (100%)	3 228 <sup>°°</sup> (100%)	8 472 (100%)

° moins de 5 individus

°° incluant 4 diplômés d'autres universités, 7 diplômés avec des valeurs manquantes et 15 diplômés d'Océanie

Données : OFS (LABB), 2015

La figure 2 présente les séquences agrégées sous la forme de chronogrammes<sup>9</sup> avec la distribution des séquences d'états qui s'élève à 100% sur l'axe vertical et qui couvre les années 2000 à 2014 sur l'axe horizontal. Les séquences d'états sont: études de



Données: OFS (LABB et SYMIC), 2015

Figure 2: Chronogrammes des ressortissants de l'UE/AELE et des États tiers diplômés de master en 2012

<sup>9</sup> Nous avons utilisé «TraMineR»(GABADINHO, RICHARD, STUDER et MÜLLER, 2009) et le logiciel statistique «R» (R DEVELOPMENT CORE TEAM, 2011), pour analyser et visualiser les séquences avec des chronogrammes.

bachelor (gris), de master (gris foncé) et de doctorat<sup>10</sup> (noir), présence en Suisse (gris très clair) et absence de permis enregistré (blanc). Les chronogrammes rendent visibles l'année d'obtention du diplôme en 2012, la distribution des études préalables de bachelor et la diminution des permis enregistrés après l'obtention du diplôme.

En comparant les chiffres pour les ressortissants de l'UE/AELE avec ceux des États tiers, on constate que le taux de prorogation des premiers est plus élevé. En 2013, une année après l'obtention du diplôme, 53 % des ressortissants de l'UE/AELE ont un permis enregistré en Suisse et ils sont encore 51 % en 2014. Les ressortissants des États tiers ont des taux de prorogation plus faibles avec 48 % en 2013 et 44 % en 2014.

Les chronogrammes pour les ressortissants des États tiers par continent d'origine (figure 3) montrent des taux de prorogation et des configurations d'études légèrement différentes. Les étudiants de l'Afrique et de l'UE/AELE obtiennent assez souvent un diplôme de bachelor en Suisse avant de poursuivre avec un diplôme de master. Les étudiants de l'Asie et des Amériques obtiennent peu de diplômes de bachelor en Suisse et, dans la plupart des cas, ils repartent rapidement après l'obtention du diplôme de master.

Le tableau 3 présente les taux de prorogation par continent d'origine, calculés sur la base des permis enregistrés. Le seul groupe de ressortissants d'États tiers, avec un taux de prorogation plus élevé que les ressortissants de l'UE/AELE, est celui des personnes provenant des États européens hors UE/AELE.

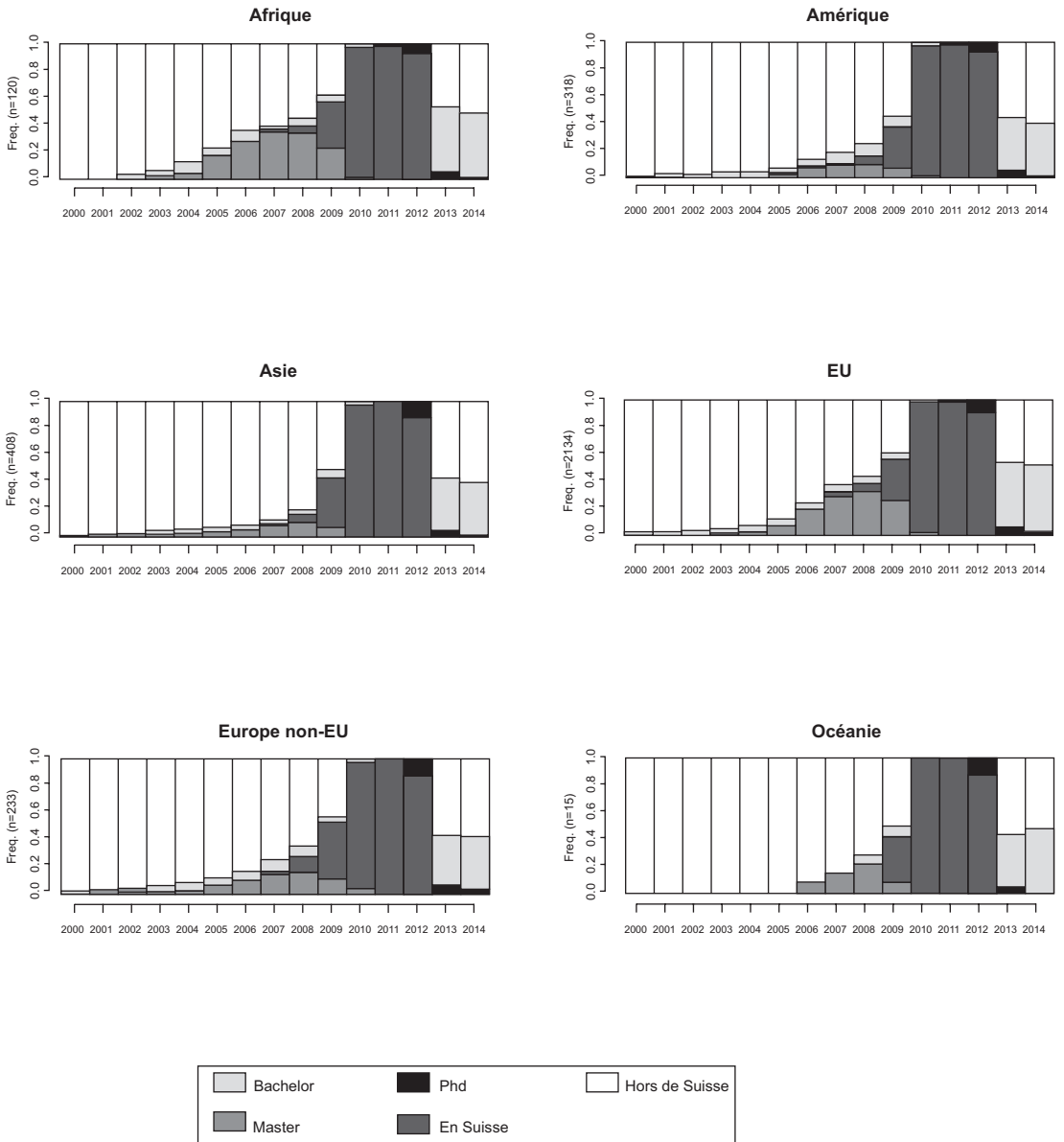
**Tableau 3 : Taux de prorogation des diplômés internationaux de master en 2012, 2013 et 2014 par région d'origine**

TAUX DE PROROGATION EN 2012-2014 0, 1 ET 2 AN(S) APRÈS LE DIPLÔME	UE/AELE	ÉTATS TIERS				TOUS LES INTERNATIONAUX
		ASIE	AMÉRIQUE	EUROPE	AFRIQUE	
Permis enregistrés en 2012	2 134 (100%)	408 (100%)	318 (100%)	233 (100%)	120 (100%)	3 228° (100%)
Permis enregistrés en 2013	1 136 (53%)	175 (43%)	145 (46%)	139 (60%)	64 (53%)	1 665 (52%)
Permis enregistrés en 2014	1 090 (51%)	160 (39%)	129 (41%)	131 (56%)	58 (48%)	1 575 (49%)

° incluant 15 diplômés d'Océanie

Données : OFS (LABB et SYMIC), 2015

<sup>10</sup> Les individus peuvent commencer un doctorat durant l'année d'obtention de leur diplôme de master ou dans les années suivantes. Dans le registre des étudiants, seuls le début et la fin des études sont enregistrés, mais comme il n'y a aucune information concernant les études en cours, seul le début des études doctorales peut être reporté pour les années 2012 à 2014.



Données : OFS (LABB et SYMIC), 2015

Figure 3 : Chronogrammes des diplômés de master en 2012, par continent

Le tableau 4 indique le nombre de personnes qui se sont inscrites à des études de doctorat entre 2012 et 2014, ainsi que le nombre total de doctorats commencés durant cette période. En 2012, année d'obtention du master, 9% des diplômés de l'UE/AELE et 10% des diplômés des États tiers se sont inscrits en doctorat. Dans un délai de trois ans, la proportion du total des inscriptions de ces derniers s'élève à 16% et elle dépasse celle des diplômés de l'UE/AELE (14%). Les proportions les plus élevées d'inscriptions en doctorat après le master se trouvent parmi les Européens hors UE/AELE (18%) et les Asiatiques (17%).

**Tableau 4 : Diplômés internationaux de master qui s'inscrivent en doctorat par région d'origine**

INSCRIPTION EN DOCTORAT	UE/AELE	ÉTATS TIERS				TOUS LES INTERNATIONAUX
		ASIE	AMÉRIQUE	EUROPE	AFRIQUE	
2012	186 (9%)	47 (12%)	25 (8%)	25 (11%)	7 (6%)	291 (9%)
2013	97 (5%)	16 (4%)	20 (6%)	12 (6%)	6 (5%)	152 (5%)
2014	21 (1%)	8 (2%)	°	4 (2%)	°	35 (1%)
Total inscriptions doctorats 2012-14	304 (14%)	71 (17%)	46 (14%)	41 (18%)	14 (12%)	478 (15%)
Tous les diplômés internationaux	2 134 (100%)	408 (100%)	318 (100%)	233 (100%)	120 (100%)	3 228° (100%)

° moins de 5 individus

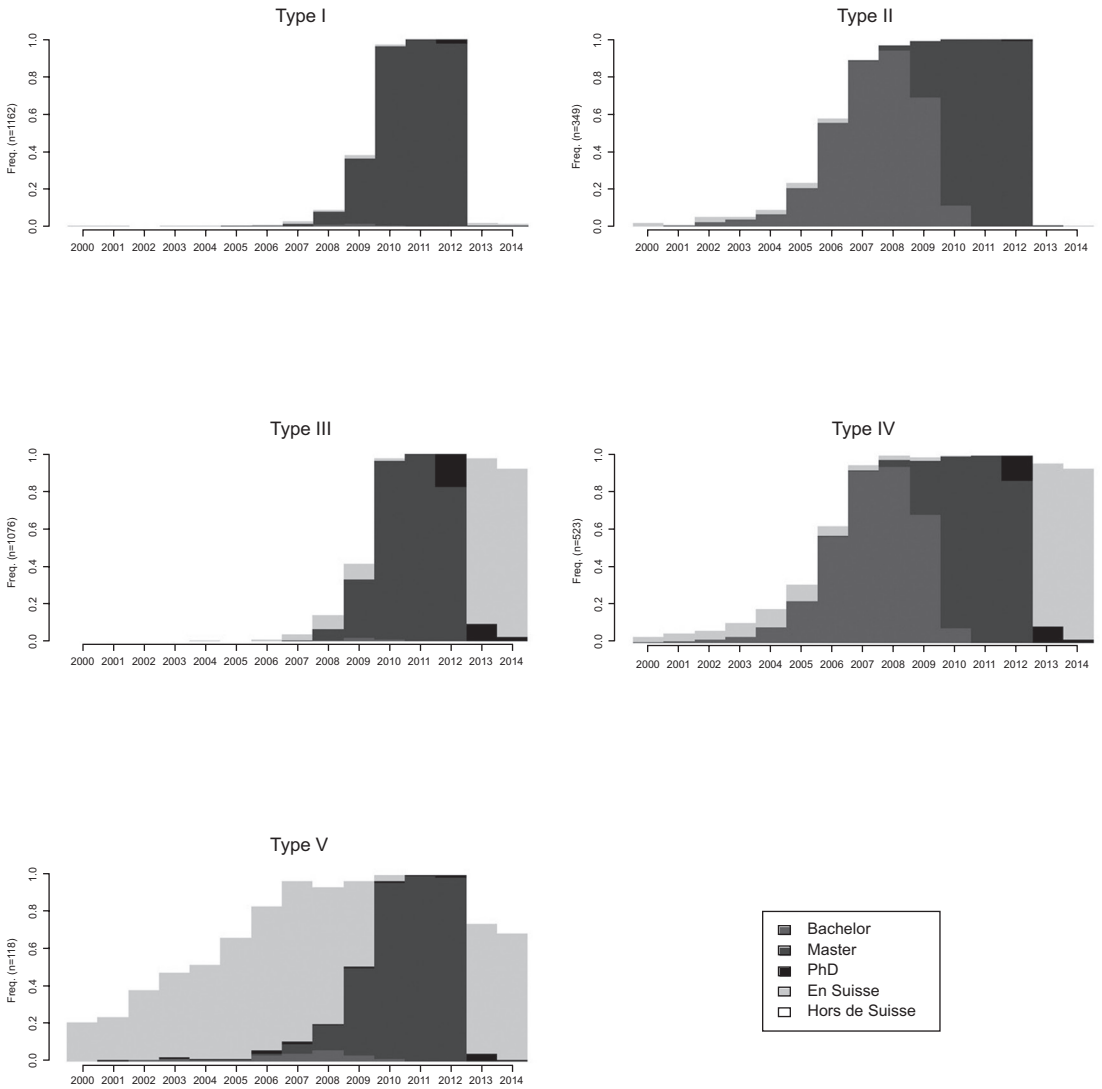
°° incluant 15 diplômés d'Océanie

Données : OFS (LABB et SYMIC), 2015

## TYPES DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE PAR DIPLÔME

En regroupant les séquences individuelles des diplômés de master par similitudes (ou moindres dissimilarités) différents modèles de trajectoire ont été identifiés. Comme le montre la figure 4, les clusters varient principalement par niveau d'étude et par le fait de rester, ou pas, en Suisse.

Le cluster le plus fréquent incluant 36% de tous les étudiants internationaux est celui d'une mobilité unique pour des études de master, sans résidence antérieure en Suisse et avec un départ directement après l'obtention du diplôme. Ce premier type de trajectoire est appelé «*Master et départ*» (type I). Le deuxième cluster présente des trajectoires d'étudiants internationaux qui obtiennent leurs diplômes de bachelor et de master en Suisse et qui repartent ensuite. Il est appelé trajectoire «*Bachelor, master et départ*» (type II). Le troisième cluster est celui des étudiants qui terminent un master et qui restent ensuite, généralement pour toute la période étudiée, jusqu'à 2014, en Suisse. C'est le type de trajectoire «*Master et séjour*» (type III). Le quatrième cluster représente les diplômés qui obtiennent un bachelor



Données : OFS (LABB et SYMIC), 2015

Figure 4 : Clusters et types de trajectoires des diplômés internationaux de master, en 2012

et un master et qui restent ensuite dans le pays hôte: c'est le type de trajectoire «*Bachelor, master et séjour*» (type IV). Finalement, le dernier cluster concerne les autres étudiants internationaux qui ont déjà résidé dans le pays hôte avant d'y étudier et pour lesquels la décision de rester ou de repartir est moins claire. C'est la trajectoire «*résidence antérieure et master*» (type V).

Ces cinq types ont été attribués à chaque trajectoire individuelle pour permettre d'identifier des correspondances entre le continent d'origine et le type de mobilité en fonction du niveau d'étude. Comme cela est présenté dans le tableau 5, la trajectoire «*Master et départ*» est identifiée le plus souvent chez les diplômés asiatiques et américains. La moitié des étudiants asiatiques et américains et un tiers des Européens hors UE/AELE et des Africains arrivent directement en Suisse en vue d'étudier en master alors que 34% des ressortissants de l'UE/AELE et 35% des Africains diplômés de master obtiennent également un bachelor en Suisse.

**Tableau 5: Types de mobilité des étudiants internationaux diplômés de master en 2012**

TYPE DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE	UE/AELE	ÉTATS TIERS				TOUS LES INTERNATIONAUX
		ASIE	AMÉRIQUE	EUROPE	AFRIQUE	
I: Master et départ	669 (31%)	209 (51%)	160 (50%)	76 (33%)	40 (33%)	1 164 (36%)
II: Bachelor, master et départ	292 (14%)	19 (5%)	12 (4%)	10 (4%)	16 (13%)	353 (11%)
III: Master et séjour	669 (31%)	153 (38%)	109 (34%)	107 (46%)	33 (28%)	1 079 (33%)
IV: Bachelor, master et séjour	428 (20%)	20 (5%)	20 (6%)	27 (12%)	26 (22%)	524 (16%)
V: Résidence antérieure et master	76 (4%)	7 (2%)	17 (5%)	13 (6%)	5 (4%)	123 (4%)
Tous les diplômés internationaux	2 134 (100%)	408 (100%)	318 (100%)	233 (100%)	120 (100%)	3 228 (100%)

Données: OFS (LABB et SYMIC), 2015

## TAUX DE PROROGATION PAR DOMAINE D'ÉTUDE ET PAR INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En analysant les taux de prorogation par domaine d'étude et par IES (tableau 6), on remarque que les disciplines des STEM, qui ont été identifiées comme accueillant proportionnellement plus de ressortissants des États tiers, présentent des taux de prorogation importants ainsi que des nombres élevés d'étudiants en doctorat. Cela est valable pour les sciences de la vie, l'ingénierie, la protection de l'environnement et les sciences informatiques. Les mathématiques et statistiques ainsi que les

sciences physiques font exception ; elles n’ont pas de taux de prorogation supérieurs à la moyenne mais des taux très élevés d’inscriptions en doctorat. De plus, le domaine de la formation des enseignants, qui est étudié de manière prédominante par les ressortissants de l’UE/AELE, a le deuxième taux de prorogation le plus élevé alors que les sciences sociales présentent un taux de prorogation bas.

**Tableau 6 : Taux de prorogation des diplômés internationaux de master et inscription en doctorat par domaine d’étude et par institution d’enseignement supérieur**

DOMAINES D’ÉTUDES	TAUX DE PROROGATION EN 2014	INSCRIPTION EN DOCTORAT	INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	TAUX DE PROROGATION EN 2014	INSCRIPTION EN DOCTORAT
Commerce et administration	270 (48 %)	42 (7 %)	Université de Genève	262 (53 %)	67 (13 %)
Arts	208 (41 %)	6 (1 %)	EPF de Zurich	245 (50 %)	156 (32 %)
Sciences sociales	169 (42 %)	54 (13 %)	Université de la Suisse italienne	105 (34 %)	13 (4 %)
Ingénierie	177 (57 %)	82 (27 %)	EPF de Lausanne	153 (60 %)	64 (25 %)
Sciences physiques	104 (49 %)	84 (39 %)	Université de Lausanne	97 (63 %)	26 (17 %)
Architecture et bâtiment	103 (49 %)	7 (3 %)	Université de Saint-Gall	57 (38 %)	10 (7 %)
Formation des enseignants	110 (61 %)	°	Université de Bâle	87 (63 %)	42 (30 %)
Lettres	81 (55 %)	32 (22 %)	Université de Zurich	65 (47 %)	44 (32 %)
Sciences de la vie	72 (62 %)	51 (44 %)	Université de Fribourg	60 (60 %)	22 (22 %)
Sciences informatiques	55 (53 %)	22 (21 %)	Université de Berne	30 (31 %)	20 (20 %)
Droit	52 (57 %)	18 (20 %)	Université de Neuchâtel	34 (57 %)	8 (13 %)
Journalisme et information	26 (29 %)	6 (7 %)	Université de Lucerne	7 (44 %)	°
Mathématiques et statistiques	36 (43 %)	25 (30 %)	Total des HES	337 (43 %)	°
Protection de l’environnement	47 (58 %)	31 (38 %)	Total des HEP	30 (83 %)	°
Santé	38 (57 %)	8 (12 %)	Toutes les IES	1 575 (49 %)	478 (15 %)
Autres domaines d’études	27 (42 %)	7 (11 %)			
Tous les domaines d’études	1 575 (49 %)	478 (15 %)	° moins de 5 individus		

Données : OFS (LABB et SYMIC), 2015

De manière générale, si les différences entre les taux de prorogation selon les domaines d'étude restent relativement modestes, elles augmentent lorsque l'on analyse la localisation géographique des IES. Toutes les universités situées dans l'ouest et dans le nord-ouest de la Suisse ont des taux de prorogation très élevés des étudiants internationaux. C'est le cas pour l'Université et l'EPF de Lausanne et pour les universités de Fribourg, Neuchâtel, Genève et Bâle et, dans une moindre mesure, l'EPF de Zurich. Par ailleurs, les HEP ont un taux de prorogation remarquable. L'EPF de Zurich et les universités de Zurich et de Bâle présentent les proportions les plus élevées de doctorants ; elles sont suivies par l'EPF de Lausanne.

Pour résumer, il convient de relever que toutes les IES où des ressortissants des États tiers sont proportionnellement plus nombreux sont situées dans la partie francophone de la Suisse. En même temps, ces IES sont principalement celles qui enregistrent les taux de prorogation les plus élevés. Bâle – situé dans la partie germanophone – fait office d'exception puisqu'elle est également fortement choisie parmi les ressortissants des États tiers. Finalement, nous avons procédé à une analyse de régression logistique, dont les résultats sont présentés dans le prochain chapitre, pour identifier quelles variables (domaine d'étude, IES ou région d'origine) sont statistiquement liées au taux de prorogation.

## **FACTEURS INFLUENÇANT LA DÉCISION DE RESTER OU DE QUITTER LA SUISSE**

Le but de l'analyse de régression est de mesurer l'impact d'une série de facteurs explicatifs sur la variable dépendante binaire «être présent en Suisse (ou non)» en 2014 pour les diplômés de 2012. Les variables indépendantes sélectionnées, qui ont été décrites précédemment, sont la région d'origine, l'IES et le domaine d'étude. Les modalités des variables fixées comme référence dans le modèle sont les suivantes : les ressortissants de l'UE/AELE pour l'origine, l'Université de Zurich pour les IES et «commerce et administration» pour les domaines d'étude. Les résultats du modèle montrent quelles variables augmentent ou diminuent le risque de rester en Suisse et si ces effets sont significatifs (cf. tableau 7). L'analyse confirme que les diplômés de master qui viennent d'Afrique, d'Amérique et d'Asie sont moins susceptibles de rester en Suisse que ceux de l'UE/AELE. Pour ces diplômés, les chances de rester en Suisse sont inférieures d'environ 44 %. Les taux de prorogation des diplômés des pays européens hors UE/AELE et d'Océanie ne sont pas significativement différents de ceux des ressortissants de l'UE/AELE. De plus, le modèle montre des résultats significativement positifs pour les universités de Genève, de Bâle et de Lausanne, tout comme pour celles de Fribourg et de Neuchâtel. Dans ces universités, la probabilité de rester en Suisse est entre 1,7 et 2,2 fois plus élevée que pour l'Université de Zurich. Pour les ressortissants de l'UE/AELE dans les HEP, les chances de rester sont même 6 fois plus élevées. En revanche, pour les universités de Berne, de la Suisse italienne et de Saint-Gall, les chances de rester en Suisse sont inférieures de 35 % à 48 % par rapport à l'Université de Zurich.

Les étudiants en sciences sociales et en journalisme ont des chances plus basses de rester en Suisse après les études que ceux qui étudient le commerce et l'administration (respectivement de 44 % et 40 %). Pour l'ingénierie et les sciences de la vie,

les chances de rester sont plus élevées par rapport au commerce et à l'administration (environ 45 % supérieures).

**Tableau 7 : Régression logistique : qu'est-ce qui détermine le fait de rester en Suisse en 2014 ?**

Variable dépendante : avoir un permis enregistré en Suisse en 2014				
VARIABLES INDÉPENDANTES		LOG ODDS	ERREUR TYPE	ODDS
<b>Origine par continent</b>	Référence : UE/AELE			1
	Europe hors UE	0,128	0,147	1,14
	Océanie	-0,113	0,534	0,89
	Amérique	-0,546 ***	0,130	0,58
	Asie	-0,570 ***	0,116	0,57
	Afrique	-0,583 ***	0,200	0,56
<b>Domaine d'étude</b>	Référence : Commerce et administration			1
	Sciences de la vie	0,385 *	0,229	1,47
	Ingénierie	0,359 *	0,196	1,43
	Protection de l'environnement	0,265	0,272	1,30
	Santé	0,223	0,282	1,25
	Architecture et bâtiment	0,138	0,190	1,15
	Sciences informatiques	0,137	0,242	1,15
	Formation des enseignants	0,086	0,235	1,09
	Arts	-0,081	0,185	0,92
	Droit	-0,086	0,244	0,92
	Lettres	-0,171	0,207	0,84
	Sciences physiques	-0,187	0,194	0,83
	Mathématiques et statistiques	-0,340	0,267	0,71
	Journalisme et information	-0,515 *	0,272	0,60
	Sciences sociales	-0,571 ***	0,154	0,56
	Autres domaines d'étude	-0,657 **	0,286	0,52

Variable dépendante : avoir un permis enregistré en Suisse en 2014				
VARIABLES INDÉPENDANTES		LOG ODDS	ERREUR TYPE	ODDS
Hautes écoles suisses	Référence : Université de Zurich			1
	Toutes les HEP	1,786 ***	0,493	5,97
	Université de Lausanne	0,780 ***	0,249	2,18
	Université de Fribourg	0,707 **	0,275	2,03
	Université de Bâle	0,653 ***	0,253	1,92
	Université de Neuchâtel	0,626 *	0,324	1,87
	Université de Genève	0,570 ***	0,207	1,77
	EPF de Lausanne	0,398	0,246	1,49
	Université de Lucerne	0,017	0,542	1,02
	EPF de Zurich	-0,013	0,220	0,99
	Toutes les HES	-0,227	0,228	0,80
	Université de Saint-Gall	-0,436 *	0,253	0,65
	Université de la Suisse italienne	-0,520 **	0,226	0,59
	Université de Berne	-0,649 **	0,286	0,52
	Autres hautes écoles	0,622	0,716	1,86
Constante		0,053	0,196	

Note : niveau de signification : \* $p < 0,1$  ; \*\* $p < 0,05$  ; \*\*\* $p < 0,01$

Nombre d'observations : 3 228 étudiants internationaux diplômés en Suisse en 2012

## DISCUSSION

### RESTER OU PARTIR ?

En 2014, deux ans après l'obtention de leur diplôme de master, 49% des diplômés internationaux résident toujours en Suisse. Parmi ces 1 575 diplômés, 478 ont commencé un doctorat et contribuent par leur savoir et leurs ressources à la recherche suisse. Si certains d'entre eux sont restés pour des raisons professionnelles et fournissent de la main-d'œuvre hautement qualifiée au marché du

travail helvétique, d'autres sont restés pour des raisons diverses. Ils sont toutefois 1 653 diplômés, soit 51 %, à quitter le pays avec un diplôme en poche, ce qui montre l'importance de la formation universitaire suisse pour l'acquisition de compétences, avant un retour au pays d'origine ou un départ vers un autre pays.

### **NATIONALITÉS, DOMAINES D'ÉTUDE ET INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Nos résultats montrent des différences au niveau des conditions d'accès au marché du travail et d'obtention d'un permis de séjour en fonction de la nationalité des diplômés puisque les ressortissants de l'UE/AELE ont la priorité sur le marché du travail suisse par rapport aux ressortissants des États tiers. Ceci conduit à des situations où des diplômés européens sont recrutés sans que l'employeur ne prenne en considération les candidatures des ressortissants des États tiers. Cependant, la loi sur l'immigration prévoit une disposition dérogatoire pour les ressortissants des États tiers diplômés en Suisse, si leur activité professionnelle présente un intérêt scientifique et économique prépondérant. Nous avons pu montrer que de nombreux ressortissants des États tiers ayant obtenu un diplôme dans un domaine professionnel avec une forte demande de main-d'œuvre, et parfois même une pénurie, ont pu obtenir un emploi et par conséquent un permis de résidence. En effet, pendant la période observée, la Suisse a connu une forte demande de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs de l'ingénierie, de la médecine, de l'informatique, des sciences de la vie et des professions juridiques (AMOS, 2015). Cependant, de multiples facteurs influencent la décision de rester ou de partir. Ainsi, les opportunités de travail peuvent être décisives, mais d'autres aspects comme la famille, le partenariat, le mariage et les amis influencent également les décisions des diplômés. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes limités aux aspects liés aux études mais d'autres recherches portant sur les taux d'emploi, les mariages enregistrés, la situation familiale, etc., seraient nécessaires pour identifier la pluralité des motivations à rester ou partir, ainsi que la manière d'obtenir un permis de résidence.

Il est intéressant d'observer que, statistiquement, les diplômés des universités de la région francophone – et de Bâle – ont une probabilité plus élevée de rester en Suisse que les diplômés des universités germanophones ou italophones. Ce résultat reflète les différences cantonales qui ont pu être identifiées dans la mise en œuvre de la politique d'intégration<sup>11</sup> : les cantons francophones et Bâle<sup>12</sup> ont des pratiques plus intégratives que les autres cantons (MANATSCHAL, 2013). De plus amples recherches sur les pratiques cantonales de mise en œuvre des règles d'admission, de séjour, d'accès au marché du travail et d'exemption de la règle de priorité pour les diplômés d'États tiers seraient nécessaires pour expliquer plus finement les différences entre les taux de prorogation.

<sup>11</sup> L'indicateur de la politique d'intégration tient compte de l'accès au marché du travail, du regroupement familial, des procédures de naturalisation, et de divers autres aspects.

<sup>12</sup> Index de la politique d'intégration par cantons en ordre décroissant : Jura (pas d'université cantonale), Neuchâtel, Genève, Vaud, Fribourg, et Bâle ville.

## COMPARAISON AVEC DEUX ÉTUDES NATIONALES

En Suisse, en 2014, le taux de prorogation des étudiants de l'UE/AELE est plus élevé que celui des ressortissants des États tiers (51 % contre 44 %). Les résultats de notre recherche s'opposent à ceux d'une étude comparable réalisée aux Pays-Bas (NUFFIC, 2016) où le taux de prorogation des diplômés ressortissants de l'« espace économique européen » (EEE) s'élève à 43 % en 2013, trois ans après l'obtention du diplôme, et se situe à un niveau inférieur à celui des diplômés provenant des pays non-EEE (54 %). L'explication donnée par les auteurs néerlandais à cette différence est que les ressortissants de l'EEE sont plus mobiles, grâce aux accords avec l'UE qui garantissent la libre circulation des personnes pour étudier et travailler, aux mêmes conditions que les nationaux, dans tous les pays de l'espace. Les ressortissants des pays non-EEE ne profitent pas de cette liberté et sont, par conséquent, moins mobiles au niveau européen. En outre, ils ont généralement des coûts de rapatriement plus élevés et les différences au niveau de la sécurité et de la qualité de vie sont en défaveur d'une partie des pays non-EEE, en comparaison avec les Pays-Bas (NUFFIC, 2016). Dans le cas de la Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, les candidats nationaux ont la priorité sur les étrangers sur le marché du travail. Néanmoins, les ressortissants de l'UE/AELE profitent d'avantages liés aux accords entre la Suisse et l'UE mais, en comparaison avec les Pays-Bas, les conditions juridiques qui s'appliquent aux ressortissants des États tiers y sont plus restrictives. En effet, les Pays-Bas appliquent les directives européennes et accordent plus de temps aux diplômés pour trouver un emploi que la Suisse (respectivement un an et six mois). On peut faire l'hypothèse que la Suisse applique de manière restrictive le critère selon lequel l'activité des diplômés non UE doit avoir un intérêt économique prépondérant. De plus, aux Pays-Bas, des organisations et des sites internet<sup>13</sup> informent et encouragent les diplômés à entrer sur le marché du travail national. C'est moins le cas en Suisse où seuls quelques sites internet des autorités fédérales ou cantonales de migration<sup>14</sup> donnent des informations succinctes pour savoir comment obtenir un permis de séjour ou chercher un travail. En résumé, et compte tenu des différences entre la Suisse et les Pays-Bas (dans la composition de la population des migrants, les liens historiques ainsi que d'autres aspects), les différences entre les cadres juridiques et la manière dont on communique aux diplômés à leur sujet pourraient partiellement expliquer les résultats opposés. De plus amples recherches comparatives seraient nécessaires afin de pouvoir identifier les effets des différentes réglementations dans ces deux pays.

## CONCLUSION

Cet article est une contribution aux rares études sur les trajectoires des étudiants internationaux. Il analyse les relations entre nationalité, domaine d'étude, lieu d'étude et taux de prorogation de séjour en Suisse. Nous fournissons ici des données

<sup>13</sup> [www.nuffic.nl](http://www.nuffic.nl), [www.hollandalumni.nl/career/work-in-holland](http://www.hollandalumni.nl/career/work-in-holland), [www.studyinholland.nl/after-your-studies/](http://www.studyinholland.nl/after-your-studies/)

<sup>14</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/themen/arbeit/nicht-eu\\_efta-angehoerige/hochschulabgaenger.html](https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/themen/arbeit/nicht-eu_efta-angehoerige/hochschulabgaenger.html),  
p. ex : <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SMIG/sejour-etablissement/Pages/Etats-tiers---Etudiants.aspx> ; <https://www.vd.ch/themes/vie-privee/population-etrangere/entree-et-sejour/etats-tiers/sejour-6-mois-pour-la-recherche-dun-emploi-pour-les-etudiants-diplomes-dune-haute-ecole-suisse/>

précédemment inconnues sur le taux de prorogation pour contribuer à la discussion sur la mobilité étudiante. La typologie des trajectoires d'étude des diplômés internationaux montre que, dans de nombreux cas, la mobilité étudiante conduit à une transition fluide dans la migration et qu'il y a différentes formes de mobilité des diplômés. Par ailleurs, nos résultats confirment que le cadre juridique joue un rôle central dans la décision de rester ou de quitter le pays hôte après l'obtention du diplôme. Le fait qu'environ la moitié des diplômés internationaux restent en Suisse montre à quel point le marché du travail helvétique bénéficie d'un apport de compétences utiles de la part des étudiants internationaux accueillis dans les différentes IES. Dans le même temps, l'autre moitié des étudiants internationaux poursuivent leur carrière à l'extérieur de la Suisse. Certains pourraient sans doute être retenus par des politiques plus incitatives et plus ouvertes. D'autres retournent dans leur pays d'origine et y rapportent des compétences précieuses. Il faut s'en réjouir, car même si la mobilité doit être encouragée, l'exode des cerveaux est à éviter. C'est vers un équilibre entre ces différents objectifs que doit tendre la politique d'accueil des étudiants internationaux.

## REMERCIEMENTS

Cette publication est issue de travaux réalisés dans le cadre du Pôle de recherche national «NCCR – on the move» financé par le Fonds national suisse. Des commentaires d'un relecteur/une relectrice anonyme, de Jonathan Zufferey, d'Étienne Piguet, d'Yvonne Riaño et de Sabine Kradolfer ont été très utiles à la rédaction de cet article.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMOS, 2015: «Arbeitsmarktmobilität und Fachkräftemangel – Chancen und Herausforderungen für Stellensuchende und Unternehmen», Zürich: AMOSA.
- BAKER Joe, FINN Michael, 2003: «Stay rates of foreign national doctoral students in US economics programs», SSRN, <https://ssrn.com/abstract=398640>
- BIJWAARD Govert, WANG Qi, 2013: «Return migration of foreign students», Bonn: IZA Institute for the Study of Labor, n° 7185.
- CIMO, 2016: «In Finland, at work, elsewhere? Status of international higher education students in Finland 5 years after their graduation», *Facts Express*, 1B, Helsinki: Centre for International Mobility.
- DFAE, 2016: «Les accord bilatéraux Suisse – Union européenne», Berne: Département fédéral des affaires étrangères.
- ELDER Glen, 1985: «Life Course Dynamics: Trajectories and Transitions, 1968-1980», Ithaca, NY: Cornell University Press.
- ELDER Glen, JOHNSON Monika Kirkpatrick, CROSNOE Robert, 2003: «The emergence and development of life course theory», in MORTIMER Jeylan, SHANAHAN Michael (éd.), *Handbook of the Life Course*, New York: Kluwer Academic/Plenum Publisher.
- FINDLAY Allan, MCCOLLUM David, COULTER Rory, GAYLE Vernon, 2015: «New Mobilities Across the Life Course: a Framework for Analysing Demographically Linked Drivers of Migration», *Population, Space and Place*, 21 (4), 390-402.

- FINN Michael, 2014: «Stay Rates of Foreign Doctorate Recipients from U.S. Universities, 2011», Tennessee: Oak Ridge Institute for Science and Education.
- FSO, 2014: «Bildungsabschlüsse Ausgabe 2014 Bildung und Wissenschaft», Neuchâtel: Swiss Federal Statistical Office.
- GABADINHO Alexis, RICHARD Gilbert, STUDER Matthias, MÜLLER Nicolas, 2009: «Mining Sequence Data in R with the TraMineR package: A User's Guide», Geneva: Department of Econometrics and Laboratory of Demography.
- GABADINHO Alexis, RICHARD Gilbert, MÜLLER Nicolas, STUDER Matthias, 2011: «Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR», *Journal of Statistical Software*, 40 (4), 1-37.
- HAWTHORNE Lesleyanne, 2008: «The growing global demand for students as skilled migrants». Washington: Migration Policy Institute.
- HAWTHORNE Lesleyanne, 2012: «Designer immigrants?: International students and two-step migration», in DEARDORFF Darla, DE WIT Hans, HEYL John, ADAMS Tony (éd.), *The SAGE Handbook of International Higher Education*, Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.
- HAZEN Helen, ALBERTS Heike, 2006: «Visitors or immigrants? International students in the United States», *Population, Space and Place*, 12 (3), 201-216.
- IOM, 2008: «World migration report», Geneva: International Organization of Migration.
- MANATSCHAL Anita, 2013: «Kantonale Integrationspolitik im Vergleich. Eine Untersuchung der Determinanten und Auswirkungen subnationaler Politikvielfalt», Baden-Baden: Nomos.
- MOSNEAGA Ana, WINTHER Lars, 2013: «Emerging talents? International students before and after their career start in Denmark», *Population, Space and Place*, 19 (2), 181-195.
- NUFFIC, 2016: «Analysis of stay rate of international graduates: 2008-2009», The Hague: NUFFIC.
- OECD, 2015: «Education at a glance: Indicators 2015», Paris: OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-en>
- OECD, 2017: «Education at a glance: Indicators 2017», Paris: OECD Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-en>
- RIAÑO Yvonne, LOMBARD Annique, PIGUET Étienne, 2018: «Facilitating the Mobility of International Students to Switzerland: How Can Immigration Policy Openness in Times of Closure Be Explained?», Unpublished article, Neuchâtel: Geographers Department.
- RIAÑO Yvonne, PIGUET Étienne, 2016: «International student migration», New York: Oxford University Press.
- SEFRI, 2010: «Switzerland's International Strategy for education, research and innovation», Berne: Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.
- SYKES Brooke, 2012: «Mobile Talent? The Staying Intentions of International Students in Five EU Countries», Berlin: Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration.
- KELO Maria, TEICHLER Ulrich, WÄCHTER Bernd, 2006: «Towards improved data on student mobility in Europe: findings and concepts of the Eurodata study», *Journal of Studies in International Education*, 10(3), 194-223.
- WEF, 2017: «Global Shapers Survey 2017», in *Global Shapers Community*, World Economic Forum, [http://shaperssurvey2017.org/static/data/WEF\\_GSC\\_Annual\\_Survey\\_2017.pdf](http://shaperssurvey2017.org/static/data/WEF_GSC_Annual_Survey_2017.pdf), consulté le 7 septembre 2017.

## **AN ANALYSIS OF THE TRAJECTORIES OF INTERNATIONAL STUDENTS IN SWITZERLAND**

*This paper examines whether international Master students stay in Switzerland by calculating their stay rates defined as the proportion of foreign graduates that stay two years after graduation differentiating by nationality, study field and higher education institution. The paper concludes that the stay rate of EU/EFTA nationals is higher than that of non-EU/EFTA nationals. Students from Africa, Asia and from the Americas are less likely to stay, whereas students in engineering and life sciences are positively related with stay rates.*

**Keywords :** *International students, Migration, Study trajectory, Stay rate.*

## **EINE ANALYSE DES BILDUNGSWEGES DER AUSLÄNDISCHEN STUDIERENDEN IN DER SCHWEIZ**

*Im Beitrag wird untersucht, ob internationale Master Absolventen in der Schweiz bleiben, indem die Stay Rates, definiert als Anteil der internationalen Absolventen, die zwei Jahre nach Abschluss noch im Land sind, nach Nationalität, Studienrichtung und Universität erfasst. Der Artikel folgert, dass die Stay Rates von EU Bürgern höher sind, als jene von nicht-EU Bürgern. Die Wahrscheinlichkeit zu bleiben, ist für Studierende aus Afrika, Asien und Nord- und Südamerika tiefer.*

**Stichwörter:** *Internationale Studierende, Migration, Studienverläufe, Stay Rate.*

# L'ÉTUDIANT ÉTRANGER DANS LE PAYSAGE DISCURSIF SUISSE, DES « VÉRITÉS HISTORIQUEMENT INVENTÉES » ?

ALESSANDRA KELLER-GERBER, Université de Fribourg  
Alessandra.keller-gerber@unifr.ch

## RÉSUMÉ

*Durant l'été 2010, un débat apparut dans les médias sur les avantages et les désavantages d'un accueil d'étudiants étrangers dans les universités suisses. Nous nous sommes posé la question suivante : l'étudiant étranger apparaissait-il pour la première fois tel un événement dans le paysage discursif helvétique ? Cet article présente le résultat d'une analyse en parallèle de deux corpus, l'un actuel et l'autre historique : un corpus d'articles de presse représentatifs du débat aujourd'hui, un corpus de documents plus anciens – liés à quelques moments forts de la constitution du réseau universitaire helvétique – où la présence d'intellectuels étrangers est thématisée.*

*Mots clés : étudiant étranger, fuite des cerveaux, mobilité académique, événement discursif.*

## INTRODUCTION

Alors que nous entamions nos recherches sur l'immigration d'universitaires en Suisse, la figure de l'étudiant est venue compléter la galerie des étrangers mis en scène dans la presse nationale (KELLER-GERBER, 2015). Considérant que ces discours fonctionnaient comme une caisse de résonance des principaux débats de société concernant la figure sociale qui nous intéressait, nous avons constitué un corpus d'articles relatifs à trois moments saillants du débat, sur une période de neuf mois (de février à décembre 2010). L'analyse fit apparaître quatre tendances évaluant – sur un mode binaire – les pertes et les profits engendrés par cette présence dans la société helvétique dans le domaine social, académique et économique : l'étudiant étranger était-il gage de prospérité ou gouffre financier pour

son pays d'études ? Par son passage, profitait-il au rayonnement de la Suisse ou en menaçait-il les positions de pouvoir en faisant concurrence aux enfants du pays ?

Au fil de nos recherches, une perspective diachronique – hier et aujourd'hui – s'est imposée pour comprendre si ces filons discursifs avaient une mémoire : les étudiants étrangers faisaient-ils événement pour la première fois dans la presse helvétique en 2010 ? C'est ainsi que s'est constitué un second corpus de documents relatifs à leur présence dans nos universités au cours du xx<sup>e</sup> siècle.

La notion d'espace discursif, rendant compte de la participation des discours à l'élaboration de sphères de réalité – au niveau social, géographique, symbolique, territorial ou communautaire –, nous a permis de mettre en dialogue ces deux corpus<sup>1</sup>. Envisagée sur des temps longs, cette notion permet, en effet, de suivre les liens qu'un événement tisse avec une famille d'événements cousins, dont il se fait l'écho en différé (MOIRAND, 2004, p. 378).

## CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

### CONSTITUTION DES CORPUS

Dans les sections qui suivent, nous présenterons deux espaces où l'étudiant étranger est *parlé* en Suisse, relatifs à des époques distinctes. Le premier espace regroupe des voix qui se sont exprimées au moment de la constitution du réseau universitaire helvétique et durant le xx<sup>e</sup> siècle ; le second espace nous livrera des thèses circulant à l'heure actuelle sur les avantages (et les désavantages) d'une ouverture des universités suisses au monde extérieur<sup>2</sup>. Cette lecture en miroir devrait permettre de répondre à notre question de départ : l'étudiant étranger est-il apparu tel un nouvel étranger sur la scène médiatique helvétique en 2010 ou cette figure avait-elle déjà une place dans notre paysage discursif ?

Il convient de dire, en préambule, que le corpus de données historiques n'était pas central dans notre recherche sur l'étudiant immigrant en Suisse (KELLERGERBER, 2015). La récolte de ces données, de ce fait, n'a suivi aucune systématique. Il s'agit de citations d'auteurs que nous avons reprises d'historiens auxquels nous nous sommes référée. Quant aux données concernant l'époque contemporaine – le corpus médiatique –, seule *La Liberté* a fait l'objet d'un épiluchage systématique. Ce quotidien fribourgeois, en effet, correspondait à notre terrain d'enquête ; nous y avons recherché des termes croisés « étudiant », « étranger », « université », « internationalité », sur la période qui nous intéressait (février-décembre 2010). Ces mêmes mots clés ont permis de repérer les autres éléments du corpus mais – au vu de l'ampleur de cette nouvelle collecte – nous n'avons retenu que les textes illustrant la diversité des voix qui s'exprimaient dans le débat.

<sup>1</sup> *Espaces discursifs* est le nom d'une collection chez l'éditeur L'Harmattan, fondée par Thierry Bulot, professeur de sociolinguistique à l'Université de Rennes (France).

<sup>2</sup> Documents en format papier et électronique ; voir catalogue des titres et numérotation en bibliographie.

## TRAITEMENT DES DONNÉES

Si, concernant la constitution des corpus, nous ne pouvons donc pas faire état d'une procédure de collecte systématique, leur analyse, en revanche, a suivi des principes rigoureusement parallèles. Notre démarche est qualitative; elle s'inscrit dans une perspective socio-anthropologique. Nous avons procédé à un repérage de thèmes, de qualificatifs (sous la forme d'images ou d'associations d'idées) et d'éléments permettant de relier entre elles les différentes phases du débat. Nous avons d'abord considéré les titres des documents et leur péri-texte (titraillle, légendes, illustrations); puis, par un système de surlignage manuel, nous avons traité le corps des textes et établi des catégories d'éléments à repérer :

Les contenus ou thèmes reliés à la problématique	Les champs lexicaux de l'économie, du droit, des langues, de la culture, de l'apprentissage, de la politique (nationale et internationale), de la mobilité
Les qualificatifs / les associations d'idées en lien avec les représentations traditionnelles de l'étranger en Suisse	Les images, les effets d'exagération ou d'atténuation, les métaphores valorisantes, les métaphores dévalorisantes
Le trajet discursif: peut-on relier ce débat à des <i>événements cousins</i> , soit à d'autres époques, soit dans d'autres zones géographiques?	Le repérage de phénomènes d'interdiscours concernant le débat sur les étudiants étrangers (discours rapporté)

C'est à partir de ces repérages que nous avons fait émerger des fils de discours transversaux aux différentes époques traitées. Progressivement, des chaînes d'énonciateurs parlant des étudiants/travailleurs hautement qualifiés étrangers sont apparues: quelles sont les voix légitimées à s'exprimer sur ce thème (statuts et rôles, appartenances à des réseaux)? À partir de catégories sociologiques telles qu'étudiant, travailleur, étranger ou immigré, est-il possible de remonter à des slogans, portant sur des macrothèmes comme l'immigration, l'internationalisation du monde académique ou la fuite des cerveaux? En suivant le parcours de mots-vedettes caractérisant les étudiants étrangers en Suisse, nous avons circonscrit, finalement, des fils de discours correspondant à des constructions sociales différentes d'une même réalité.

## LECTURE DIACHRONIQUE DES ESPACES DISCURSIFS

### CADRAGE STATISTIQUE

Durant les décennies suivant leur création, l'effectif d'étrangers immatriculés dans les universités suisses fut élevé<sup>3</sup>: aux alentours de 1910, ils représentaient presque 70% du nombre total des inscrits. Ces étudiants venaient de pays

<sup>3</sup> Dates de création des principales universités suisses: 1559 Université de Genève, 1833 Université de Zurich, 1834 Université de Berne, 1838 Université de Neuchâtel, 1853 Université de Lausanne, 1854 École polytechnique fédérale de Zurich, 1889 Université de Fribourg, 1898 Université de Saint-Gall.

limitrophes, de France et d'Allemagne principalement (DUBACH, 2005, p. 10-12). Durant la Première Guerre mondiale, pour la période allant de 1915 à 1920, ce taux chuta de 50 % à 17 % ; il remonta dans les années 1930 aux alentours de 30 % pour chuter une nouvelle fois à 10 % durant la Seconde Guerre mondiale. Les premières indépendances amenèrent une nouvelle vague d'étudiants étrangers, en provenance des anciennes colonies ; entre 1960 et 1970, le public international remonta à un taux de 30 %. Depuis 1980, ces proportions sont restées stables, aux alentours de 20 %.

Les chiffres ne permettent pas de distinguer les étrangers ayant fait leur scolarisation antérieure en Suisse (détenteurs d'un passeport étranger, au bénéfice d'un statut de résident) des personnes venues pour une période déterminée (pour une durée limitée, correspondant à un cursus d'études). Les étudiants Erasmus, restant inscrits dans leur université d'origine, n'apparaissent pas non plus dans ces statistiques.

Si le taux d'étrangers inscrits dans les universités suisses n'a cessé de baisser depuis un siècle, leur nombre – en chiffres absolus – augmente. La « barre des 10 000 étudiants » n'a été franchie qu'à partir du début des années 1930, selon l'Office fédéral de la statistique (*ibid.*). En 2014, le nombre total d'étudiants universitaires en Suisse était de 144 000<sup>4</sup>.

## L'ÉTUDIANT ÉTRANGER DANS LES DISCOURS EN SUISSE HIER

En l'absence d'une jeunesse indigène « intellectuellement éduquée », les premiers étudiants du réseau universitaire helvétique furent recrutés dans les nations voisines (TIKHONOV, 2003b, p. 173). Pour certains, la Suisse constituait une étape dans un circuit qui les aurait conduits en France ou en Allemagne – un tremplin facilité par le partage de *Weltsprachen* (le français et l'allemand) (KARADY, 2002). Selon la situation politique et leurs origines (religieuses et/ou nationales), d'autres évitaient les centres universitaires de trop grande taille au profit de pays « *pratic[ant] un recrutement plus libéral* » (TIKHONOV, 2003a, p. 49). En pleine industrialisation, des villes comme Zurich étaient associées aux mouvements d'avant-garde artistique du début du siècle. On venait y chercher un capital culturel et intellectuel fortement valorisé. Certains États, par l'octroi de bourses, sous-traitaient l'éducation de leurs élites qu'ils incitaient ainsi à l'expatriation pour études (KARADY, 2002, p. 49).

### Universités suisses : tutelle étrangère ou confraternité d'intellectuels sans frontières ?

Dans certaines villes suisses, les universités furent responsables de l'apparition d'étrangers visibles, ce qui induisit différents types de réactions au sein de populations encore majoritairement rurales. Les guerres mondiales exacerbèrent deux positions contraires entre traditionalisme et internationalisme (GAILLARD, Gaillard, 1999).

En 1915, William Emmanuel Rappard s'était inquiété du fait que la Suisse soit « *tributaire [...] de l'étranger pour plus d'un quart de [son] alimentation intellectuelle* » (RAPPARD, 1915, p. 545 et ss.) ; il avait mis en garde contre cette tutelle

<sup>4</sup> Ce chiffre ne comprend pas les étudiants inscrits dans les Hautes écoles spécialisées (HES).

étrangère dans la formation des décideurs : « *Je ne crois pas qu'il y ait en Europe, ni même au monde, une autre nation civilisée dont la situation soit à cet égard comparable.* »<sup>5</sup> En qualifiant ces apports extérieurs de forces sociales mutilantes, l'auteur avait filé la métaphore : « *Du point de vue national, ce seront des forces centripètes ou des forces centrifuges selon leur nationalité, suisse ou étrangère.* » Mais puisqu'« *un talent étranger* » valait mieux qu'une « *bonne volonté nationale* », il s'opposait à l'attitude protectionniste, favorisant les Suisses (BUSINO, HOFER, MIEVILLE, 1991, p. 487 ; RAPPARD, 1915). Quelques années plus tard, si Georges Sauser-Hall reconnaît que l'on doit aux « *savants étrangers [...] quelques-uns des plus grands noms de la science* » ainsi que le « *développement scientifique du corps d'étudiants* », il s'interroge sur les « *influences dissolvantes* », « *dénationalis[antes]* », qu'exercerait un « *maître* » étranger sur un jeune élève indigène (SAUSER-HALL, 1920, p. 74-76)<sup>6</sup>. Au fil du discours, l'auteur ne distingue plus l'intellectuel des autres immigrants, « *hypertroph[ant]* » déjà le pays.

Pour Robert Chodat, au contraire, la jeunesse suisse « *élevé[e] dans du coton [...] dont on aurait enlevé [du] chemin toutes les pierres* », finira par s'appauvrir<sup>7</sup> (CHODAT, 1919, p. 4). C'est précisément au contact d'autres modes de pensée qu'elle pourra se construire :

« *Ne pas savoir admirer et louer en particulier ce qu'il y a de bien à l'étranger, ne vouloir reconnaître aucune supériorité en dehors de son petit cénacle et de son clan, c'est donner un signe de faiblesse morale et intellectuelle évidente [...]. Examinez objectivement, sans parti pris, un chapitre quelconque du savoir humain et vous ne pourrez vous soustraire à une certaine émotion lorsque vous aurez constaté que cette construction idéale est l'œuvre d'ouvriers de tous pays [...] ainsi, par-dessus nos mesquines rivalités économiques, par-dessus les haines de races et de peuples demeure la sainte, la belle confraternité scientifique.* » (CHODAT, 1919, p. 10-11).

Diffusé par voie de presse – « *Dans les universités suisses, l'invasion étrangère* » (*La Suisse libérale*, 5 juin 1915), « *Professeurs étrangers dans les universités suisses* » (*Journal de Genève*, 15-16 juin 1915), « *Die Nationalität der Schweiz Hochschullehrer* », *Aargaueuer Nachrichten*, 18 juin 1915) (BUSINO, HOFER, MIEVILLE, 1991, p. 473) – ce débat finira par se tarir puisqu'après les guerres, l'helvétisation des universités sera effective.

<sup>5</sup> William Emmanuel Rappard fut professeur à l'Université de Genève en histoire économique et en finances publiques de 1910 à 1957. Il fut en outre l'un des principaux promoteurs de la nouvelle faculté des sciences économiques et sociales de Genève (1914-1915). Il fonda en 1927, dans la même ville, l'Institut universitaire de hautes études internationales.

<sup>6</sup> Ancien professeur de droit comparé à l'Université de Neuchâtel (1912) et de droit civil, comparé et international privé à l'Université de Genève (1924-1954), Georges Sauser-Hall fut chef du service juridique du Département politique à Berne (1915-1924) ; il fut désigné à plusieurs reprises pour l'arbitrage de procédures internationales. Il rédigea un *Guide politique suisse*, qui eut sept éditions de 1913 à 1965.

<sup>7</sup> Robert Chodat fut professeur de botanique et directeur de l'institut botanique de Genève. Voyageur, il exécuta entre autres une expédition scientifique au Paraguay. Sa bibliothèque scientifique a été léguée au Conservatoire et Jardin botanique de la ville de Genève en 1974 (2 000 volumes).

## Former ses ambassadeurs à l'international

En réaction à un projet concernant l'internationalisation des hautes écoles suisses, Jean-Aimé Baumann se prononce sur « *quelques aspects du problème des étudiants étrangers en Suisse* » (BAUMANN, 1958, p. 9-11)<sup>8</sup>. À la fin des années 1950, l'auteur amène une troisième voie au débat puisque le « problème », pour lui, ne se situe plus au niveau des étrangers, mais dans l'attitude des institutions d'accueil à leur égard :

*« Sinon, si nous traitons les boursiers comme nous le faisons encore souvent actuellement pour une quantité d'étudiants étrangers, que nous tolérons en somme tout en les laissant toujours un peu à l'écart, il vaudrait mieux nous tourner vers le développement du tourisme. Nos confiseries et nos hôtels, notre chocolat, les belles vues de nos paysages, nos vaches, nos armaillis et nos glaciers, et tant d'autres attractions, n'ont jamais déçu les voyageurs qui passaient chez nous. Et en tout cas ils ne nous exposeraient pas à laisser rentrer chez eux des intellectuels à moitié formés, qui repartent aigris et déçus, et se font chez nous – ou nous font à nous-mêmes – plus de mal que de bien [...] par respect de la vérité, nous devons bien reconnaître qu'un certain nombre d'entre eux, jouissant de grandes possibilités financières, semblent être venus ici pour s'amuser; ce sont de bien mauvais ambassadeurs de notre civilisation quand ils rentrent chez eux. » (Ibid.)*

Si l'on se limite à voir ces étudiants comme une clientèle, représentant des intérêts à court terme par la consommation de biens touristiques, l'on se prive d'enjeux économiques durables. « *En formant des chefs d'entreprise* », l'on « *s'ouvr[e] du même coup de vastes marchés [...] car ces anciens étudiants, dans leur sphère d'activité ultérieure, rester[ont] fidèles à leur Alma Mater et au pays où elle siège.* » (Ibid.). Il s'agit donc de les apprivoiser, d'apprendre leur langage, pour mieux les « diriger » :

*« Quand on peut aborder un interlocuteur dans le champ de sa propre culture, on est bien vite très proche de lui [...]. Quelques lecteurs diront peut-être que je brode. Mais on ne s'imprègne jamais assez de la nature d'un élève qu'on veut diriger dans sa recherche! [...] Dans la même salle de travaux pratiques à côté des Genevois (avec lesquels on doit être "Genevois"!) des jeunes étudiants des U.S.A qu'on n'atteint pas si on n'arrive pas à rester sans réaction, et pourtant joviaux lorsqu'ils vous tapent sur l'épaule en vous disant "hello, professeur" (ou "okay" pour toute réponse!), et encore des étudiants suisses allemands horrifiés par ce spectacle (et ceux-ci, il faut d'abord être avec eux le "Herr Professor" le plus classique qui soit, tant qu'ils s'adaptent, et ensuite faire entrer progressivement dans le personnage un peu de "fantaisie" et "d'esprit français", tels qu'ils doivent découler forcément d'un homme suisse romand qu'on est venu chercher intentionnellement à l'ouest du pays! » (Ibid.)*

<sup>8</sup> Ce projet a été diffusé par le Département politique fédéral. Enseignant d'anatomie dès 1942 et maître à l'Institut universitaire d'éducation physique et des sports dès 1945, Jean-Aimé Baumann fonda la Cité universitaire de l'Université de Genève en 1963. Il conduisit de nombreux travaux à l'étranger, en Bolivie en particulier, dans le domaine de l'enseignement, de la médecine et des sciences agricoles.

Mais cette «*œuvre d'éducation et d'instruction*» serait «*compromise*» si le retour de l'élève boursier n'était pas pensé: «*Parfois, lorsque l'on a sélectionné des candidats en accord avec des autorités de leurs pays d'origine, on peut obtenir de ces mêmes autorités qu'elles facilitent le retour des diplômés et l'emploi des diplômés*» (*Ibid.*).

## L'ÉTUDIANT ÉTRANGER DANS LES DISCOURS EN SUISSE AUJOURD'HUI

Avec l'entrée en vigueur des Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP) et la constitution de l'Association européenne de libre-échange (AELE), une série de conditions cumulatives pour l'accès aux études en Suisse (niveau d'études, garantie financière, retour programmé) cessa de s'appliquer aux Européens. L'insertion sur le marché de l'emploi de résidents hors UE – même diplômés en Suisse – devint, de ce fait, difficile. En mars 2010, une motion fut déposée visant à «*faciliter l'intégration*» de diplômés étrangers au marché de l'emploi helvétique, sans critère de provenance. À la rentrée d'automne 2010, une discussion fut lancée concernant une hausse des taxes et une introduction de contingentements pour les étrangers voulant s'inscrire dans une université suisse. Dans la foulée, une *Interpellation urgente concernant l'afflux d'étudiants étrangers en Suisse* fut publiée, émanant d'un parti politique (30)<sup>9</sup>.

### La métaphore des fluides

Le débat sur l'introduction de plafonnements pour les étudiants étrangers, lancé par l'Université de Saint-Gall dans le but de «*conserver un équilibre harmonieux entre étudiants suisses et étudiants étrangers*», eut un fort écho en Suisse romande (34). Cette proposition, récupérée dans une *Interpellation urgente* déposée par le groupe de l'Union démocratique du Centre (UDC) aux Chambres fédérales, fit réagir la Conférence des recteurs dans une *Newsletter* (30): «*La science doit dépasser les frontières à tous les niveaux*» (49 et 50). Dans ce débat, quatre problèmes furent évoqués. Premièrement, «*la capacité d'accueil [aurait] atteint des limites*» en termes d'infrastructures (34 et 37). Les «*portes [des universités étaient restées longtemps] trop grandes ouvertes [et] des quotas [devaient] être introduits*» (11). Mais ce «*grand défi du nombre*» se doubla d'un problème d'ordre qualitatif: cet «*afflux*» menait à «*une détérioration du niveau des hautes écoles suisses*» puisque «*notre maturité [était] meilleure*» que celle des voisins (48, 34). L'entrée en master était si sélective en Allemagne que les étudiants refusés «*afflu[ai]ent*» (12). La «*réputation internationale d'excellence*» de la Suisse, de ce fait, était «*m[ise] en danger*» (36 et 6). Le troisième problème était d'ordre financier: «*Qui [devait] payer la facture*» de ces personnes «*attiré[e]s par ces taxes universitaires peu onéreuses*», qui «*se f[aisaient] offrir une formation coûteuse*» (24, 48)? Les «*étudiants étrangers [devaient-ils passer] à la caisse*» ou était-ce au «*contribuable [de] mettre la main au porte-monnaie*» (1)? L'argument principal était d'ordre protectionniste: «*Ça ne peut plus continuer comme ça!*» s'était exclamé un politicien de droite dans la

<sup>9</sup> Site de l'UDC: <https://www.udc.ch/actualites/articles/communiqués-de-presse/ludc-demande-des-mesures-contre-l'afflux-detudiants-etranagers-pour-sauvegarder-la-qualite/>, consulté le 12 mars 2018.

presse, « *les jeunes Suisses ne peuvent plus étudier et le niveau se détériore [...] Le contribuable [doit payer] pour former des étudiants suisses [et non des étrangers]!* » (17, 24). En lien avec cette question, certains considèrent la concurrence déloyale qui s'établit pour une « *Suisse [qui] assum[ait] de toute évidence [d]es coûts dont bénéfici[ai]ent d'autres pays puisque beaucoup d'étudiants étrangers repart[ai]ent [...] une fois leurs études terminées, afin d'y décrocher un emploi qualifié* » (47, 49). « *Grâce à la Suisse, d'autres pays p[ouvai]ent donc mieux se positionner face à la concurrence internationale* »: il s'agissait « *d'éviter de former à grands frais des praticiens qui [auraient] regagn[é] leur pays à peine leur diplôme en poche, alors que la Suisse manque de médecins (ce qui la conduit à se servir elle-même dans les facultés étrangères).* »

Le mot-vedette a donc été celui d'afflux et ses dérivés (« afflux croissant », « afflux exagéré », « afflux sans précédents »), (24, 48, 17, 12, 14, 11). Vient ensuite celui de *masse* et son adjectif *massif* (« afflux important, voire massif »), suivi d'autres métaphores du débordement: les « flots », le « robinet » et l'« explosion » (48, 5, 1, 13, 11).

### La prospérité économique

Par sa motion, le politicien Jacques Neiryck relançait le débat sur la fuite des cerveaux (47). En réponse aux traditionalistes, il avait rappelé que la Suisse constituait un « *bassin de recrutement* » minime en relation à ses besoins de main-d'œuvre hautement qualifiée (47, 14): « *Les personnes d'origine étrangère fournissent une contribution décisive à l'innovation et au développement économique* », « *le pays leur doit une large part de ses prouesses scientifiques* » (14). Le directeur de Swiss Core, bureau de liaison du Fonds national à Bruxelles, avait souligné que si la Suisse « *occup[ait] l'une des cinq premières places dans tous les classements et sur toutes les listes d'indicateurs [d'excellence]* », c'est qu'elle était un « *aimant pour les chercheurs étrangers* » (23). Contrairement à d'autres pays dont le bilan entre travailleurs hautement qualifiés entrants et sortants est négatif – ce qui « *reflèt[e] la fuite des cerveaux* », la Suisse est « *le pays vers lequel la migration de chercheurs de pointe est la plus marquée* » (23). Mais cet enthousiasme n'est pas partagé; certains constatent, « *alarm[és]* », qu'elle « *est menacée de déclin* », ils « *réclam[ent] d'ultérieures] mesures pour renforcer l'innovation* ». Pessimistes ou optimistes tombent d'accord sur un point: tout doit être mis en œuvre pour « *recrute[r] les meilleurs talents du monde* », les « *meilleurs techniciens et ingénieurs de la planète* » (45).

Les universités, dans ce combat, sont des actrices clés: « *L'économie et le bien-être du pays passent par un apport massif d'étudiants étrangers* » (47, 11). Elles doivent s'engager « *dans [cette] bataille internationale pour attirer le plus grand nombre de talents, dans le but de stimuler les performances domestiques* » (44). Son « *unique ressource naturelle [étant] l'éducation* », « *la Suisse ne peut que se montrer heureuse et reconnaissante de voir de si nombreux scientifiques choisir ses universités pour se former ou exercer leur activité professionnelle, pour stimuler et enrichir sa pensée scientifique et ses projets* » (50). L'une des visées de Jacques Neyrinck était de récupérer ce que la confédération avait « *investi* » dans la formation car elle avait « *dépens[é] de l'argent public à cet effet* »: ne « *recrut[ant pas ces] chercheurs et [ces] techniciens provenant du monde entier, sans limitation de nationalité* », elle

«s'interdi[sait] à elle seule de profiter de son action». Il fallait «cesser d'expulser des spécialistes» dans ce contexte où «la plupart des pays craignent la fuite des cerveaux». «Il n'[était déjà] pas aisé de recruter sur le marché international, [il était] donc absurde de renvoyer ceux que nous [aurions] embauch[és] le plus facilement parce qu'ils [étaient] déjà [là]».

L'argumentaire des traditionalistes était donc, point par point, renversé: «La Suisse dépense pour l[a] formation universitaire [de ces étudiants étrangers], mais bénéficie de ce que leur pays d'origine a investi dans leur scolarité de base». Il était illusoire «de croire qu[e ces personnes allaient] retourn[er] dans leur pays d'origine une fois leur cursus universitaire terminé, surtout s'il s'agit d'un pays en voie de développement. Le discours qui veut qu'on [leur] apporte une contribution importante par ce biais [était donc] erroné» (47, 3). En «expuls[ant]» ces spécialistes, la Suisse fournit des «cadres [à] l'économie mondiale». L'«investissement d'argent public dans la formation de jeunes étrangers[,] perdu pour [elle, était] transféré à un pays concurrent».

Les mots-vedettes ici – «attraction», «récupérer», «aimant», «stimuler» – filent la métaphore des champs magnétiques et participent d'un argumentaire économique – «retour sur investissement», «fructifier», «capital humain», «contribution importante», «perte», «gain». Le rôle des universités dans cette attraction est central puisque l'étudiant – qu'il soit suisse ou étranger – est déjà considéré comme un investissement.

## Le rayonnement culturel

La Suisse est «donn[ée] en exemple pour l'excellence de sa recherche [par] les partenaires européens» et, selon la Commission européenne, elle est – avec l'Autriche, le Luxembourg, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande – l'un des pays au «pourcentage le plus élevé d'étudiants étrangers» (23)<sup>10</sup>. «La part importante d'étudiants titulaires d'un certificat de fin d'études secondaires à l'étranger [serait même] un gage de [cette] qualité» (23, 48). Certains s'inquiètent des répercussions des débats au sujet des taxes et des quotas: «Si nous discriminons les étudiants de l'UE, nous envoyons un mauvais signal» à l'étranger (36). Un politicien se dit «choqué qu'à l'heure où la Suisse doit soigner son image», elle affiche de telles positions (25, 35).

Les étudiants étrangers sont responsables de cette bonne réputation précise la Conférence des recteurs dans sa Newsletter: «Ceux qui [y] ont étudié, enseigné ou conduit des recherches [qui] retournent ensuite dans leur pays, ou s'en vont dans d'autres pays, sont des ambassadeurs de la Suisse, en tant que place scientifique et en tant que pays offrant une bonne qualité de vie». Car c'est un «réseau international qui naît ici et il est de notre intérêt de soigner ces personnes qui, bien formées [...] n'oublie pas que la Suisse les a aidées» (25). Selon une étude commanditée par l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 2004, «un étudiant étranger rapportera[it] au cours de sa carrière six fois plus que ce que

<sup>10</sup> Selon le classement sur la coopération internationale dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

*ses études ont coûté à la collectivité*» (1)<sup>11</sup>. Certaines institutions voient le soutien qu'elles apportent à la mobilité estudiantine comme une action humanitaire: il est «*dans notre intérêt de soigner ces personnes qui, bien formées, s'investissent dans le développement de leur pays*» (38); «*soignons les pays émergents*», «*tissons des liens*» avec ces étudiants de pays lointains, afin qu'ils «*mettent au service de leurs contemporains*» ce qu'ils ont acquis, car l'«*ouverture d'esprit [acquise en Suisse] leur permet d'envisager, pour leurs pays, de grands projets*» (25). Le directeur des Cours d'introduction aux universités suisses a, d'ailleurs, une «*pléthore d'exemples d'[anciens] élèves [venus étudier à Fribourg,] devenus chefs d'entreprise ou hauts fonctionnaires, [ou] ministres*» (25)<sup>12</sup>.

Les étudiants étrangers participent donc à «*accroître le rayonnement [de leur pays d'études] à travers le monde*» (44). L'argumentaire de Neiryck pour une rétention des diplômés étrangers se renverse ici au profit d'une remise en circulation de portevoy. Ce n'est, en effet, qu'à travers le retour de ces ambassadeurs dans leur pays d'origine que la Suisse fera parler d'elle à l'étranger. «*Rétention*», «*attraction*» et «*recupération*», centripètes, sont remplacées par des mots-vedettes centrifuges tels que «*rayonnement*», «*image*», «*signal*», «*renommée*» et «*réseau international*».

### Les bienfaits du mélange...

«*Avec la mondialisation, l'industrie et la pratique se rapprochent [...] les universités sont gérées comme des entreprises, avec une similarité des méthodes comme des offres, et l'anglais s'y est taillé la part du lion, l'allemand et le français en tant que langues scientifiques dépérissant en proportion*» (41). Au sujet de l'augmentation des taxes, l'Union des étudiants suisses prévient: si les étudiants étrangers sont sélectionnés d'après leurs moyens financiers, cela s'en ressentira sur la «*qualité*» des candidats (22, 24). On n'accueillera plus que des enfants «*de bonne famille au détriment de cerveaux brillants, mais aux moyens modestes*». «*On ne peut [d'ailleurs] pas se permettre de sélectionner les meilleurs étudiants étrangers et de donner le libre accès à tous les Suisses*», précise Jacques Neiryck: «*nous avons besoin de bons étudiants et leur passeport importe peu*», «*ce sont les aptitudes qui comptent, pas la nationalité*» (17). Le directeur de l'EPFL réfute l'idée de quotas puisque, chez lui, les candidats sont «*sélection[nés] sur dossier*» (17).

Afin d'«*assume[r] sa] vocation d'acteur culturel*», l'université doit «*rester ouverte*» car «*les études, l'instruction et la recherche ne sont pas un système herméneutique*» (41, 14). L'idée d'un appauvrissement par la mixité est ainsi balayée par des slogans prônant les «*bienfaits du mélange*» et l'«*enrichissement culturel*» (9). Le directeur de l'EPFL attribue à la multiculturalité de son campus, ses «*120 nationalités*», l'«*apport [...] de nouvelles idées*» (1, 4). Son homologue zurichois renchérit: «*Attir[er]*» des étudiants et des chercheurs étrangers «*fait partie de l'ADN de [son] école*» (24). «*Sans cette confrontation permanente avec*

<sup>11</sup> Cette étude, citée dans *L'Hebdo* du 3 février 2010 (1), n'est malheureusement pas référencée.

<sup>12</sup> L'École fédérale d'introduction aux études universitaires suisses, les CIUS, a fermé en 2011. Cette école, dont le siège était à Fribourg, accueillait des étudiants étrangers dont le diplôme de maturité n'avait pas été reconnu, pour la préparation de l'examen d'admission aux universités suisses.

*des idées nouvelles, l'apprentissage et l'exercice de la science s'uniformiseraient et s'appauvriraient rapidement*» (50). Les étudiants nationaux, d'ailleurs, profitent de cette émulation; ils «*sont exposés à un environnement international sans même devoir quitter la Suisse*» (24).

En réponse à l'image de l'«*explosion*» et de l'«*invasion*», le slogan de l'«*ouverture*», d'une «*science profit[ant] de l'échange et de la collaboration par-delà les frontières*» fait son retour (34, 24). Cet «*enrichissement*» – néanmoins – n'est pas de nature utilitariste; il est d'ordre culturel et symbolique. Porteur d'altérité, l'étudiant étranger s'investit d'un rôle de médiateur.

## **CONCLUSION : L'ÉTUDIANT ÉTRANGER EN SUISSE, DES VÉRITÉS HISTORIQUEMENT INVENTÉES ?**

L'analyse du corpus de presse donne à voir un jonglage de quelques thèmes – finances et qualité d'éducation, espaces et frontières, phénomènes d'attraction et de répulsion, dettes et profits: si les uns pensent que la venue d'étudiants étrangers serait à décourager, les autres voudraient les attirer; pour certains, leur présence n'a de sens que s'ils se remettent ensuite en circulation et d'autres modifient la loi pour les retenir. Selon les points de vue, les responsables de l'afflux seraient les nations voisines (les Allemands ou les Français) ou des personnes de pays tiers (dont on déplore qu'elles ne rentrent pas chez elles pour rediffuser les compétences acquises). Des champs sociaux s'allient – le monde académique et le monde humanitaire, le marché de l'emploi et l'économie, les politiques nationales et internationales, le peuple suisse et ses politiciens – secrétant des slogans où celui dont on parle est soit idéalisé, soit stigmatisé. Transportés d'un camp à l'autre au fil du débat, des mots-vedettes s'emplissent et se désemploient selon les thèses qu'ils corroborent. Le verbe «attirer» par exemple, se connote négativement si son sujet est l'étudiant, «attiré» en Suisse comme une abeille sur un pot de miel. Mais quand les institutions parlent d'elles-mêmes comme des «aimants», c'est que les «talents» qu'elles espèrent «attirer» sont une monnaie d'échange précieuse à leurs yeux, dans un contexte de «*guerre transnationale des compétences*» (23).

L'étudiant étranger est-il réellement apparu tel un nouvel étranger sur la scène médiatique suisse en 2010? La mise en dialogue des espaces discursifs d'hier et d'aujourd'hui concernant cette figure sociale spécifique nous fait reconsidérer notre hypothèse de départ. L'idée que, sous la tutelle d'un tiers, l'enfant d'un pays *s'abâtardirait* intellectuellement n'est pas nouvelle; elle relève d'une vision du monde centrale dans l'argumentaire de Sauser-Hall en 1920, qui sous-tend toujours les débats actuels. L'espoir – s'exprimant chez Baumann en 1958 – de voir l'étranger rentré au pays tel un ambassadeur de la Suisse résonne encore dans la lettre des recteurs de décembre 2010 (25): pour que son pays d'études rayonne à travers lui, le retour de l'académicien-visiteur est indispensable. Les internationalistes de tout temps, enfin, emplissent leurs discours de slogans bienveillants – vantant les bienfaits du mélange – mais ne répondent jamais efficacement aux accusations chiffrées que font les traditionalistes aux étudiants étrangers.

Il est notoire, depuis Simmel, que la figure de l'étranger est performative dans la constitution d'un sentiment d'appartenance; c'est la communauté imaginée

de Benedict Anderson (SIMMEL, 1908; ANDERSON [1983], 2000). Par sa position liminaire, elle fonctionne donc comme un révélateur de ce qui lie les membres du dedans, dans un processus de différenciation culturelle et sociale. Mais l'étudiant – tout comme le travailleur hautement qualifié qu'il s'apprête à devenir – échappe aux catégorisations stigmatisées traditionnellement attribuées à l'étranger, valorisant le soi par contraste (inadaptabilité par les mœurs, pauvreté, difficulté de communication par méconnaissance de la langue, absence de qualifications permettant d'accéder à des postes de pouvoir, visibilité par l'aspect physique, appartenance aux classes sociales et économiques défavorisées). Dans les discours analysés, ce que les uns reprochent à l'intellectuel étranger équivaut à ce que les autres valorisent : sa ressemblance avec l'autochtone cultivé, son interchangeabilité avec le citoyen sur le plan économique.

L'étudiant étranger est donc, tout au plus, réapparu tel un événement discursif dans les débats actuels, mais quelles ont été les conditions de cette réémergence ? Sommes-nous en proie à une « fièvre visionnaire » semblable à celle qui a vu naître le réseau universitaire suisse au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (SAUSER-HALL, 1920, p. 74-76) ? Comme les révolutions industrielles d'hier, les révolutions technologiques et scientifiques d'aujourd'hui ne peuvent qu'émerger d'un monde en réseau ; l'individu mobile, l'intellectuel étranger, en sont le vecteur. Dans une perspective traditionaliste inquiète du changement, ces repositionnements de soi amènent à des nominations de l'autre fonctionnant par filiation. Si, dans ce processus, d'anciens slogans sont récupérés, c'est parce qu'ils sont porteurs de mémoire et que l'on y reconnaît des « *vérités historiquement inventées* » (STUDER, ARLETTAZ, ARGAST, 2013, p. 27).

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

- Schweizerische Hochschulstatistik*, 3 (1), 1935 : Berne : Bureau fédéral de statistique.
- Die Studierenden an schweizerischen Hochschulen*, 1938-1961, 1961, Berne : Bureau fédéral de statistique.
- Annuaire statistique du Canton de Fribourg*, 2011 : Fribourg : Service de la statistique.
- AMATO D' Gianni, 2008 : « Erwünscht, aber nicht immer willkommen », in MULLER-JENTSCH Daniel (éd.), *Die neue Zuwanderung: die Schweiz zwischen Brain-Gain und Überfremdungsangst*, Zürich : Neue Zürcher Zeitung, 27-44.
- ANDERSON Benedict, 2002 : *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La découverte/Poche (1983 : *Imagined Communities*, Londres : Verso).
- BABEL Jacques *et al*, 2010 : *Panorama des hautes écoles 2010*, Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- BAUMANN Jean-Aimé, 1958 : *Quelques aspects du problème des étudiants étrangers en Suisse, vus par un professeur de l'Université de Genève*, Zurich : Leemann.
- BOLZMAN Claudio, 2011 : « La politique suisse à l'égard des étudiants internationaux : situation et enjeux », *Diversité canadienne*, 8 (5), 85-88.

- BUSINO Giovanni, HOFER Geneviève, MIEVILLE Ariane, 1991: «Savoirs et nationalités. William E.-Rappard et les professeurs étrangers en Suisse», in PRONGUÉ Bernard, RUFFIEUX Roland (éd.), *Passé pluriel: en hommage au professeur Roland Ruffieux*, 12, Fribourg: Éditions universitaires, 470-489.
- CHODAT Robert, 1919: *Notre responsabilité d'étudiants*, Lausanne: La Concorde.
- DUBACH Philipp (éd.), 2005: *Internationalité des hautes écoles suisses. Étudiants et personnel: un état de la situation*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- GAILLARD Anne-Marie, GAILLARD Jacques, 1999: *Les enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences*, Paris: L'Harmattan.
- KARADY Viktor, 2002: «La migration internationale d'étudiants en Europe», *Actes de recherche en sciences sociales*, 5 (145), 47-60.
- KARADY Viktor, 2003: «Les logiques des échanges inégaux. Contraintes et stratégies à l'œuvre dans les migrations d'étudiants en Europe avant les années 1930», in HARMUT RUDIGER Peter (éd.), *Universitäten als Brücken in Europa*, Frankfurt am Main & Berne: Peter Lang, 17-34.
- KELLER-GERBER Alessandra, 2015: *Ces étrangers qui restent ou qui veulent rester. Résonance de discours en circulation sur l'immigration dans les récits d'étrangers diplômés en Suisse, candidats à «l'établissement»*, sous la direction de GOHARD-RADENKOVIC Aline et de PERREFORT Marion, en cotutelle entre l'Université de Fribourg (CH) et l'Université de Franche-Comté (FR), thèse de doctorat en plurilinguisme et didactique des langues étrangères et en sciences du langage.
- MOIRAND Sophie, 2004: «La circulation interdiscursive comme lieu de construction de domaines de mémoire par les médias», *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris: L'Harmattan, p. 373-385.
- PETITCLERC Adèle, 2009: «Introduction aux notions de contexte et d'acteurs sociaux en Critical Discourse Analysis», *Semen*, 27 [en ligne], <http://semen.revues.org>, consulté le 16 juin 2014.
- RAPPARD William-Emmanuel, 1915: «La nationalité des maîtres dans l'enseignement universitaire en Suisse», *Wissen und Leben. Schweizerische halbmonatsschrift*, 15 (1), 537-547.
- RAPPARD William-Emmanuel, 1920-1921: «Les universités et la vie publique en Suisse», *Annales universitaires suisses*, 1, 16-35.
- SAUSER-HALL Georges, 1920-1921: «Les étrangers et les universités suisses», *Annales universitaires suisses*, 1, 71-87.
- SIMMEL Georges, 1908: «Exkurs über den Fremden», *Soziologie*, Leipzig: Duncker und Humblot.
- STUDER Brigitte, ARLETTAZ Gerald, ARGAST Regula, 2013: *Le droit d'être suisse. Acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*, Lausanne: Antipodes.
- TIKHONOV Natalia, 2003a: «Migrations des étudiants et féminisation de quelques universités européennes. À la recherche d'une convergence», in HARMUT RUDIGER Peter (éd.), *Universitäten als Brücken in Europa*, Frankfurt am Main & Berne: Peter Lang, p. 43-53.
- TIKHONOV Natalia, 2003b: «Zwischen Öffnung und Rückzug. Die Universitäten der Schweiz und Deutschlands angesichts des Studentinnenstroms aus dem Russischen Reich», in HARMUT RUDIGER Peter (éd.), *Universitäten als Brücken in Europa*, Frankfurt am Main & Berne: Peter Lang, p. 157-174.

## Corpus: médias et documents administratifs

Titres par ordre de parution, numérotés en fonction des références dans le texte

### *Articles de presse et éditoriaux*

1. hebdo.ch, «Les étudiants étrangers à la caisse ou au boulot», 3 février 2010
2. *lereseau.ch*, «Plus de souplesse pour les étudiants étrangers», 15 février 2010
3. *letemps.ch*, «Inciter les étudiants étrangers à investir en Suisse», 5 mars 2010
4. *journal24heures.ch*, «Les Romands se refusent à tondre les étudiants étrangers», 14 avril 2010
5. *swissinfo.ch*, «Les étudiants étrangers appelés à payer davantage», 18 avril 2010
6. *20minutes.ch*, «Unis prêtes à limiter le nombre d'étrangers», 5 septembre 2010
7. *24heures.ch*, «Des Unis alémaniques dénoncent l'afflux d'étudiants étrangers», 6 septembre 2010
8. *letemps.ch*, «Davantage de permis de séjour pour les diplômés étrangers», 21 septembre 2010
9. *letemps.ch*, «Augmenter les taxes pour les étudiants étrangers est problématique», 21 septembre 2010
10. *letemps.ch*, «La contradiction universitaire», 21 septembre 2010
11. *letemps.ch*, «L'afflux d'étudiants inquiète», 21 septembre 2010
12. *reduitnational.com*, «Suisse: L'afflux d'étudiants étrangers inquiète», 21 septembre 2010
13. *icp.ge.ch*, «Faut-il fermer le robinet aux étudiants étrangers», 30 novembre 2010
14. *20min.ch*, «L'UDC veut moins d'étudiants étrangers», 30 novembre 2010
15. *rfj.ch*, «Le gouvernement devra se pencher sur le flot d'étudiants étrangers», 2 décembre 2010
16. *reduitnational.com*, «Suisse: y a-t-il trop d'étudiants étrangers?», 2 décembre 2010
17. *letemps.ch*, «Y a-t-il trop d'étudiants étrangers?», 3 décembre 2010
18. *sandrinesalerno.ch*, «Étudiants étrangers: les moutons de l'UDC vont-ils se remettre en marche?», 3 décembre 2010
19. *hebdo.ch*, «Étudiants étrangers: l'UDC dit n'importe quoi», 8 décembre 2010
20. *archives.tdg.ch*, «Étudiants étrangers: les recteurs prônent l'ouverture», 16 décembre 2010
21. *hebdo.ch*, «Afflux d'étudiants étrangers: les revers du succès», 12 janvier 2011
22. *letemps.ch*, «La contradiction universitaire», 21 septembre 2010
23. *swissinfo.ch*, «La Suisse attire les chercheurs. Les hauts salaires n'expliquent de loin pas tout», 16 octobre 2012
24. *swissinfo.ch*, «Universités suisses: qui doit payer la facture pour les étudiants étrangers?», 7 avril 2013
25. *La Liberté*, «Les étudiants étrangers lâchés», 5 décembre 2009
26. *La Liberté*, «Berne trie les étudiants étrangers», 10 mars 2010
27. *La Liberté*, «Cours d'introduction à sauver», 13 avril 2010
28. *La Liberté*, «Les Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse ont vécu», 23 septembre 2010

29. *La Liberté*, « Il faut sauver les cours de langues », 11 novembre 2010
30. *La Liberté*, « L'UDC veut moins d'étudiants étrangers », 1<sup>er</sup> décembre 2010
31. *La Liberté*, « Les recteurs pour l'ouverture », 17 décembre 2010
32. *La Liberté*, « Les universités suisses sont sous pression », 23 décembre 2010
33. *La Liberté*, « Cours d'introduction : il faut marquer dommage », 4 mai 2011
34. *La Liberté*, « Des quotas d'étrangers ? On y pense », 5 mai 2011
35. *La Liberté*, « Les CIUS, un joyau pulvérisé », 22 juin 2011
36. *La Liberté*, « Le "röstigraben" entre Unis subsiste sur l'accueil des étudiants étrangers », 2 août 2011
37. *La Liberté*, « Le "röstigraben" se creuse entre universités suisses », 2 août 2011
38. *La Liberté*, « L'Université est utile à tous », 13 septembre 2011
39. *La Liberté*, « Originalité fribourgeoise : fermer une école ! », 17 septembre 2011
40. *La Liberté*, « Mauvaise rentrée pour *Erasmus* », 17 octobre 2012
41. *La Liberté*, « Vent d'indignation à l'université », 16 novembre 2011
42. *La Liberté*, « Des remous dans l'"aquarium" », 19 décembre 2011
43. *La Liberté*, « Des étudiants contraints à l'exil », 2 mai 2012
44. *La Liberté*, « Mauvaise rentrée pour *Erasmus* », 17 octobre 2012
45. *La Liberté*, « La science menacée de déclin », 18 décembre 2012
46. *La Liberté*, « Doubler les taxes d'inscription ? Impossible ! », 23 décembre 2010

*Documents administratifs*

47. parlement.ch, « Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse », 13 mars 2008
48. parlement.ch, « Maîtriser efficacement et judicieusement l'afflux d'étudiants étrangers », 30 septembre 2010
49. udc.ch, « L'UDC demande des mesures contre l'afflux d'étudiants étrangers pour sauvegarder la qualité », 30 novembre 2010
50. crus.ch, « La science doit dépasser les frontières à tous les niveaux », 12 octobre 2010.

### **THE FOREIGN STUDENT IN THE SWISS DISCURSIVE LANDSCAPE, « HISTORICALLY INVENTED TRUTHS » ?**

*As we started a research project about immigrating students in Switzerland, a debate took place in the media on the advantages and disadvantages of welcoming foreign students in national universities. Resulting from this, a question came to mind: did the foreign student appear for the first time as a discursive event on the Swiss media scene? In order to answer this, we looked for older documents where this figure was described. This article compares these historical data to the actual discursive landscape on the question.*

**Keywords :** *Foreign student, Brain drain, Academic mobility, Discursive event.*

### **AUSLÄNDISCHE STUDIERENDE IM SCHWEIZER MEDIENDISKURS, „HISTORISCH ERFUNDENE WAHRHEITEN“?**

*Als wir uns 2010 mit einem Forschungsprojekt über einwandernde Studierende in der Schweiz beschäftigten, fand in den Medien eine Debatte über Vor- und Nachteile der Aufnahme von ausländischen Studierenden an Schweizer Universitäten statt. Daher die Frage, ob denn diese „ausländischen Studierenden“ ein neues Phänomen in der Schweizer Medienlandschaft seien, oder ob (und wie) sie auch schon in älteren Pressedokumenten thematisiert worden wären. Der vorliegende Beitrag vergleicht historische Daten mit dem aktuellen Mediendiskurs.*

**Stichwörter:** *Studierende aus dem Ausland, Brain Drain, akademische Mobilität, mediales Thema.*

# MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE : RAISONS D'ÉTUДИER EN SUISSE, STRATÉGIES, EXPÉRIENCES ET PROJETS D'AVENIR

CHRISTINA RENGGLI, Université de Berne, [christina.renggli@hotmail.com](mailto:christina.renggli@hotmail.com)

YVONNE RIAÑO, Université de Neuchâtel, [yvonne.riano@unine.ch](mailto:yvonne.riano@unine.ch)

## RÉSUMÉ

*Cet article analyse les raisons, stratégies, expériences et projets d'avenir des étudiantes et étudiants internationaux qui viennent en Suisse dans le cadre de leur formation tertiaire. L'Université de Berne sert d'étude de cas. Un sondage en ligne a été envoyé à toutes les personnes scolarisées à l'étranger et immatriculées dans cette université durant l'année académique 2015-2016. La décision d'étudier en Suisse est surtout motivée par la découverte d'une nouvelle culture. La bonne qualité de vie à Berne est particulièrement appréciée. Contrairement aux conclusions de la théorie du capital humain, les étudiant·e·s ne sont pas principalement motivé·e·s par l'obtention future de meilleurs salaires.*

*Mots clés : migration, motivations, stratégies, expériences, intentions de mobilité.*

## INTRODUCTION

L'étude de la mobilité étudiante est intéressante pour différentes raisons. D'une part, elle présente quantitativement une forte augmentation au niveau international. Le nombre de personnes qui optent pour une formation universitaire hors de leur pays d'origine a plus que doublé depuis l'an 2000 pour atteindre, aujourd'hui, presque 5 millions de personnes (OCDE, 2015). Avec une augmentation annuelle d'environ 8% durant les dernières années, la mobilité étudiante internationale représente une part importante mais jusqu'ici sous-estimée de la migration mondiale totale, qui croît beaucoup plus lentement (KING et SONDLI, 2018). En Suisse, la proportion de personnes scolarisées à l'étranger et immatriculées dans une université atteint, en 2014, 21% du total des inscriptions dans les institutions d'éducation supérieure (OFS, 2017). Cela classe la Suisse au deuxième rang des pays de l'OCDE, après le Luxembourg (États-Unis 17%, Grande-Bretagne 13%, Allemagne 6%, Australie 6%) (OCDE, 2015).

D'autre part, certaines universités – en particulier dans les pays anglo-saxons – ont dû s'adapter au cours des dernières années à une réduction drastique des financements publics. Par conséquent, elles ont exploité leur réputation internationale pour attirer des étudiantes et étudiants internationaux qui payent des taxes d'inscription élevées et représentent ainsi une source alternative de revenu (BHANDARI et BLUMENTHAL, 2011 ; GÜRÜZ, 2011). De plus, les universitaires sont de plus en plus perçus par les gouvernements, y compris en Suisse, comme étant une source potentielle de main-d'œuvre hautement qualifiée (RIAÑO *et al.*, 2018) qui est particulièrement recherchée dans les sociétés vieillissantes. Le côté négatif de ce processus, le «*brain drain*» (émigration de scientifiques des pays d'origine) serait contrebalancé par le «*brain return*» dans le pays d'origine voire par le «*brain circulation*» (transfert de savoir) (SAXENIAN, 2005). Même si ces concepts sont parfois analysés de manière critique (p. ex. LINDBERG *et al.*, 2014), le processus de transfert de savoir, par lequel des diplômé·e·s bien formé·e·s transmettent leur savoir-faire au-delà des frontières nationales, devrait avoir un effet positif sur l'économie des pays d'origine.

Malgré son importance quantitative et politique, nous n'avons – en Suisse – qu'une compréhension limitée du phénomène de la mobilité étudiante internationale (GUISSÉ et BOLZMAN, 2015 ; RIAÑO *et al.*, 2018). Cette dernière a été mieux étudiée dans d'autres pays, notamment anglo-saxons, où un nombre croissant d'ouvrages et d'articles ont été consacrés à ce sujet (p. ex. ALBERTS et HAZEN, 2013 ; BROOKS et WATERS, 2011a ; FINDLAY *et al.*, 2017 ; GÜRÜZ, 2011 ; HAWTHORNE, 2010 ; RAGHURAM, 2013 ; VAN MOL, 2014). Cet article a pour objectif de contribuer à combler de telles lacunes.

La mobilité étudiante internationale est comprise, dans cet article, comme un phénomène spatial et temporel (CRESSWELL, 2006) comprenant trois temps principaux : à l'étranger, avant les études en Suisse ; pendant les études en Suisse ; après l'obtention du diplôme. Dans le cadre du premier temps, nous nous intéressons aux raisons principales qui conduisent les étudiant·e·s à choisir une destination particulière et aux stratégies utilisées pour parvenir à réaliser leur projet d'étude et arriver à destination. Le deuxième temps porte sur la période des études en Suisse et les expériences réalisées sur place. Le troisième temps couvre la période consécutive à l'obtention du diplôme ainsi que les projets pour une mobilité future. La figure 1 illustre ce modèle conceptuel :

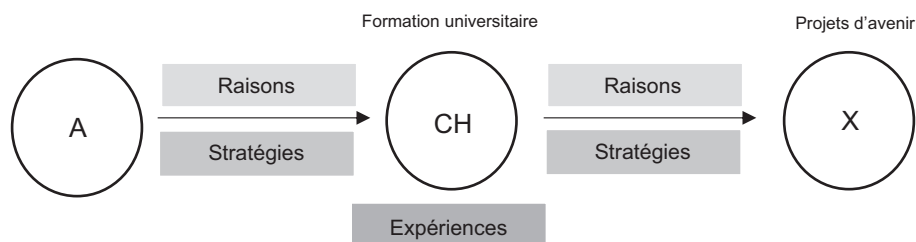


Figure 1 : Représentation graphique des parcours de mobilité étudiante internationale (A : pays dans lequel l'enseignement pré-universitaire a été achevé ; CH : pays de destination (Suisse) ; X : pays où une mobilité est souhaitée après les études en Suisse) (figure élaborée par les auteures).

Sur la base de ce modèle, nous nous intéressons à quatre questions de recherche : quelles sont les raisons principales qui motivent les personnes scolarisées à l'étranger à choisir la Suisse comme lieu d'études pour leur formation tertiaire universitaire ? Quelles stratégies utilisent-elles pour obtenir des informations concernant les études à l'étranger, le voyage en Suisse et la mobilité future ? Quelles sont leurs principales expériences durant leurs études en Suisse ? Quels sont leurs projets de mobilité après l'obtention de leur diplôme ? L'étude de cas porte sur toute la population étudiante internationale (bachelor, master et doctorat) immatriculée à l'Université de Berne durant l'année académique 2015-2016.

## ÉTAT DE LA QUESTION

Dans ce chapitre, nous passons en revue les travaux les plus importants dans la littérature scientifique qui portent sur nos questions de recherche.

### POURQUOI ÉTUDIER À L'ÉTRANGER ?

Nous commençons par aborder la *théorie du capital humain* (p. ex. PERKINS et NEUMAYER, 2014 ; DAKO-GYEKE, 2016) pour expliquer la décision d'étudier à l'étranger. Selon cette théorie, les étudiant-e-s décident d'une mobilité car elles et ils sont persuadé-e-s que le diplôme (= capital humain) obtenu à l'étranger accroîtra leurs revenus futurs. Les études à l'étranger représenteraient donc une stratégie rationnelle pour mieux se positionner sur le marché du travail après le retour dans le pays d'origine. D'autres recherches insistent sur l'importance des facteurs économiques dans la décision d'étudier à l'étranger, comme des coûts de la vie ou des taxes d'inscription aux études plus basses ainsi que la possibilité d'obtenir des bourses (CUBILLO *et al.*, 2006 ; BEINE *et al.*, 2014). Le niveau de vie plus élevé et la possibilité d'obtenir un travail rémunéré (HAZEN et ALBERTS, 2006) sont également cités. L'approche par la théorie du capital humain est toutefois de plus en plus critiquée dans la littérature car les étudiant-e-s y sont uniquement perçu-e-s comme des individus rationnels à la recherche d'une maximisation de leurs revenus ultérieurs (PIGUET, 2013 ; RIAÑO et PIGUET, 2016). Nous pensons en outre que la théorie du capital humain ne permet pas non plus d'expliquer pourquoi des personnes à la recherche d'une formation universitaire internationale décident d'aller dans des institutions qui ne figurent pas au sommet des classements internationaux des institutions, comme c'est le cas de l'Université de Berne. Si la maximisation économique était le seul facteur déterminant, les étudiant-e-s ne choisiraient que des « universités de classe mondiale » offrant les meilleures perspectives en vue d'un parcours professionnel couronné de succès.

La mobilité étudiante internationale est aussi expliquée comme un phénomène de *reproduction transnationale de classe*. Cette perspective a surtout été développée en Grande-Bretagne (entre autres FINDLAY, 2010 ; KING *et al.*, 2011 ; BROOKS et WATERS, 2011a, 2011b ; FINDLAY *et al.*, 2012 ; KING et SONDH, 2018). En s'appuyant sur les exemples des étudiant-e-s britanniques qui partent étudier à l'étranger, et sur ceux de leurs homologues indien-ne-s qui privilégient des universités anglo-saxonnes, ces travaux montrent que la mobilité internationale renforce leur capital social et culturel permettant ainsi de perpétuer

l'appartenance à une classe sociale ou de monter dans la hiérarchie. Le choix d'une université de classe mondiale serait le premier pas vers une carrière internationale à revenu élevé (entre autres FINDLAY *et al.*, 2017). En se basant sur la migration étudiante de Hong Kong vers le Canada, Waters (2006) montre que les études dans des universités occidentales renommées représentent pour les élites une manière d'affirmer leur différence face aux classes moyennes émergentes et en expansion. Il faut cependant se poser la question de la pertinence d'utiliser une théorie développée dans des contextes nationaux spécifiques comme la Grande-Bretagne et l'Inde, comportant de grandes inégalités de classes, pour d'autres pays comme par exemple la Suisse, l'Allemagne ou l'Autriche où l'accès à l'éducation supérieure est plus égalitaire. Savoir si la reproduction transnationale des classes est une approche pertinente pour expliquer pourquoi les personnes scolarisées à l'étranger optent pour des études supérieures en Suisse reste donc une question ouverte.

Une troisième approche, celle de *l'ancrage social*, plaide en faveur d'une prise en compte des relations sociales dans la décision de migrer. Van Mol et Timmermann (2014) analysent, par exemple, dans leur étude sur la mobilité étudiante intra-européenne, comment les décisions de migrer sont socialement et biographiquement ancrées. Les réseaux familiaux sont, pour des étudiant·e·s du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Niger, un élément important dans la décision d'étudier dans une université étrangère (EFIONAYI et PIGUET, 2014). Brooks et Waters (2010) montrent que, dans le cas des jeunes Britanniques, la décision d'étudier à l'étranger n'est pas de l'ordre individuel mais qu'elle est fortement ancrée dans les relations familiales, d'amitié et avec le ou la partenaire. Les personnes partant à l'étranger pour des études supérieures se basent sur les expériences antérieures de leurs proches (BROOKS et WATERS, 2011b) tout en répondant en même temps à leurs attentes (HAZEN et ALBERTS, 2006). Pour Carlson (2013), la mobilité étudiante répond à l'influence des amis et des proches: certain·e·s étudiant·e·s la considèrent comme une étape dans le processus d'autonomisation alors que pour d'autres elle permet de faire comme les personnes dans leur environnement social.

*L'expérience d'une nouvelle culture et le souhait de vivre une aventure* est une nouvelle approche alternative pour expliquer la migration étudiante. Par exemple, Waters *et al.* (2011) argumentent que le plaisir, l'amusement et la recherche du bonheur sont des motivations importantes pour les étudiant·e·s britanniques d'aller étudier à l'étranger. Ces aspects vont de pair avec l'accumulation de capital culturel pour obtenir de meilleures perspectives professionnelles. King et Sondhi (2018) montrent, dans leur étude sur des étudiant·e·s de Grande-Bretagne et d'Inde, qu'outre des facteurs importants comme le plaisir, les expériences formatrices et la recherche du bonheur, les facteurs économiques restent les raisons les plus importantes dans la décision d'étudier à l'étranger. Le désir de connaître une nouvelle culture (HAZEN et ALBERTS, 2006; VÁZQUEZ *et al.*, 2014), l'envie d'améliorer ses connaissances linguistiques ou d'étudier dans un pays où il n'y a que peu de différences culturelles (CUBILLO *et al.*, 2006) sont d'autres raisons importantes dans cette nouvelle approche.

La littérature mentionne de nombreuses autres raisons jouant également un rôle dans la décision d'étudier à l'étranger: le souhait de vivre dans un pays

sûr et disposant d'une situation politique calme (HAZEN et ALBERTS, 2006), la recherche d'un lieu d'études géographiquement proche (BESSEY, 2012). De plus, la politique migratoire et les programmes de mobilité étudiante, que ce soit dans les pays d'origine ou de destination, jouent également un rôle important (RIAÑO *et al.*, 2018). De même, Hulme *et al.* (2014) soulignent l'impact des universités britanniques qui recourent à des acteurs externes pour recruter des étudiant·e·s en Afrique. Un constat issu de la littérature est que peu de recherches examinent la décision d'étudier à l'étranger dans une perspective de genre (RIAÑO et PIGUET, 2016).

### **STRATÉGIES DE MOBILITÉ ET EXPÉRIENCES DURANT LES ÉTUDES À L'ÉTRANGER**

Rares sont les recherches qui examinent les stratégies de la mobilité étudiante pour parvenir au lieu de destination des études (RIAÑO et PIGUET, 2016). Daniel (2014) constitue une exception. Elle montre que des jeunes Péruvien-ne-s qui étudient au Brésil motivent leurs compatriotes à faire de même et ont ainsi un rôle clé dans la chaîne de la migration étudiante. Concernant les expériences à l'étranger, il existe trois types de recherches (RIAÑO et PIGUET, 2016) : le premier analyse comment les cultures du pays d'origine et du pays de destination influencent les expériences des étudiant·e·s. Chiang (2014) montre, par exemple, que malgré la politique d'ouverture de la Chine à partir de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, la plupart des pratiques socioculturelles des Chinois restent incompréhensibles pour les jeunes étrangers. Dans une veine similaire, Gunawardena et Wilson (2012) ont examiné les expériences des jeunes en provenance de l'Inde qui étudient dans des universités australiennes et elles arrivent à la conclusion que les universités ne tiennent pas assez compte de la diversité de contextes culturels de leurs étudiant·e·s. Le deuxième type de recherches analyse les stratégies que les étudiant·e·s déploient pour se sentir à l'aise à l'étranger. Collins (2012) montre que les étudiant·e·s de la Corée qui vont en Nouvelle-Zélande privilégient les lieux de rencontre avec des éléments culturels familiers, par exemple les cafés internet où l'on parle coréen. Le troisième type de recherches traite des défis auxquels les étudiant·e·s internationaux doivent faire face à l'étranger. Guissé et Bolzman (2015) soulignent la situation juridique incertaine et les difficultés économiques des étudiant·e·s d'Afrique et d'Amérique latine étudiant en Suisse occidentale. Khan *et al.* (2015) montrent que les étudiant·e·s de l'Inde diplômé·e·s en médecine en Grande-Bretagne sont confronté·e·s à des difficultés psychosomatiques, des différences culturelles et des difficultés dans leurs parcours professionnels.

### **PROJETS DE MOBILITÉ APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME**

Il n'existe que peu d'études sur les projets pour la mobilité future des étudiantes et des étudiants internationaux (RIAÑO et PIGUET, 2016). L'étude de Bijwaard et Wang (2013) et Geddie (2013) sur les intentions de retour dans le pays d'origine et celle de Sykes et Ni Chaoimh (2012) constituent des exceptions. Ces dernières examinent les projets de mobilité des étudiant·e·s après l'obtention de leur diplôme

dans cinq pays de l'UE (France, Allemagne, Suède, Pays-Bas et Grande-Bretagne). Elles montrent que presque deux tiers des personnes répondantes souhaitent rester dans le pays de destination après avoir terminé leurs études en raison de ses opportunités d'emploi ainsi que pour acquérir une expérience professionnelle internationale. Les personnes qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine y sont incitées pour des raisons familiales.

L'étude de Geddie (2013) sur des étudiant·e·s dans les domaines de la technologie, les sciences de l'ingénierie et les mathématiques à Londres et Toronto montre également que les diplômés souhaitent rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons familiales, comme s'occuper des parents, minimiser les difficultés des doubles carrières de couples avec enfants, trouver des structures d'accueil pour les enfants ou parvenir à un bon équilibre entre vie professionnelle et privée. En revanche, les titulaires d'un diplôme qui souhaitent rester au Canada désirent acquérir de l'expérience professionnelle internationale.

Bijwaard et Wang (2013) examinent les raisons du retour des étudiant·e·s dans leur pays d'origine après avoir terminé leurs études aux Pays-Bas et ils montrent que les personnes qui sont au chômage rentrent dans leur pays d'origine alors que l'obtention d'un contrat de travail aux Pays-Bas les motive à rester. Les étudiant·e·s qui fondent une famille aux Pays-Bas envisagent également d'y rester.

## **BASES MÉTHODOLOGIQUES ET POPULATION SONDÉE**

Cette recherche a fait l'objet d'un mémoire de master et, pour cette raison, les ressources disponibles permettent d'étudier une seule université. Cependant le choix de l'Université de Berne est pertinent en raison des contacts existants, de sa situation centrale, de sa proximité avec des institutions de l'administration fédérale – permettant de relier la science et la pratique – et le haut degré de mise en réseau internationale de ses chercheur·e·s.

La collecte des données a été réalisée grâce à un sondage en ligne. Le groupe cible est composé de tous les étudiant·e·s (bachelor, master et doctorat) scolarisé·e·s à l'étranger et immatriculé·e·s à l'Université de Berne durant l'année académique 2015-2016. Le 15 décembre 2015, une invitation à participer au sondage a été envoyée à 1 782 destinataires par le Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements de l'Université de Berne.

Le sondage a consisté en un questionnaire structuré contenant au total 44 questions. En plus de questions générales portant sur la formation (p. ex. programme d'études, langues, obtention de l'admission) et sur les aspects démographiques (p. ex. sexe, pays de naissance, état civil, enfants, formation des parents), quatre domaines de questions ont été formulées (raisons, stratégies, expériences et projets de mobilité future). Les questions ont été formulées sur la base de la revue de littérature ainsi que de discussions avec des collègues du Pôle de recherche national « nccr – on the move » basé à l'Université de Neuchâtel (Étienne Piguët et Annique Lombard). Le tableau 1 présente quelques exemples de questions.

**Tableau 1 : Domaines de recherche dans le sondage en ligne avec exemples de questions (tableau élaboré par les auteures)**

<b>DOMAINES DE LA RECHERCHE</b>	<b>EXEMPLES DE QUESTIONS</b>
<b>1. Raisons :</b> Décision d'étudier à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Avez-vous déjà résidé hors de votre pays d'origine avant votre venue à Berne (p. ex. pour les études, le travail, etc.) ?</li> <li>– Avez-vous envisagé d'étudier dans d'autres universités que celle de Berne ?</li> <li>– Pourquoi avez-vous choisi d'étudier en Suisse ? À l'Université de Berne ? (plusieurs réponses possibles)</li> </ul>
<b>2. Stratégies :</b> Préparation aux études à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Avez-vous organisé vous-même votre demande ? d'admission à l'Université de Berne ?</li> <li>– Êtes-vous venu-e à Berne dans le cadre d'un programme d'échange (p. ex. Erasmus) ou d'une bourse de la Confédération ?</li> <li>– Comment financez-vous les taxes d'inscription aux études et les coûts de la vie ? (plusieurs réponses possibles)</li> </ul>
<b>3. Expériences en Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vos attentes sont-elles satisfaites ?</li> <li>– Quelles sont les deux différences principales entre votre université d'origine et les études à l'Université de Berne ?</li> <li>– Avec qui avez-vous des contacts pendant votre temps libre ?</li> <li>– Utilisez-vous des réseaux pour entrer en contact avec d'autres étudiant-e-s (p. ex. Erasmus) ?</li> <li>– Quels sont les avantages et les difficultés d'étudier à l'étranger ?</li> </ul>
<b>4. Projets de mobilité future</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Quels sont vos projets après avoir terminé vos études en Suisse (rester en Suisse, rentrer dans le pays d'origine, choisir une destination autre) ?</li> <li>– Quelles sont vos stratégies pour réaliser vos projets ?</li> </ul>

En 2015, sur un total de 17 431 étudiant-e-s immatriculé-e-s à l'Université de Berne tous niveaux d'études confondus (bachelor, master, doctorat), environ 10%, soit 1 661 avaient été scolarisé-e-s à l'étranger. Si ce nombre est en augmentation, la croissance n'est plus aussi forte que durant la période entre 2005 et 2011. La figure 2 montre également qu'au niveau du bachelor, le nombre de personnes scolarisées à l'étranger décroît depuis le semestre d'automne 2010. Au niveau du master, on observe une stagnation et, depuis le semestre d'automne 2013, une tendance à la baisse. La concurrence mondiale croissante entre les universités pour attirer ces étudiant-e-s joue probablement un rôle ici. Par contre, le nombre de personnes immatriculées en doctorat augmente et il a plus que doublé depuis le semestre d'automne 2005. Au niveau international, la Suisse occupe actuellement le 2<sup>e</sup> rang avec 53% des doctorant-e-s scolarisé-e-s à l'étranger (OCDE, 2015). Son attrait est probablement lié au fait que les taxes d'inscriptions semestrielles sont basses, que les salaires des doctorant-e-s sont élevés en comparaison internationale et que les infrastructures de recherche sont excellentes.

Étudiantes et étudiants internationaux à l'Université de Berne 2005 - 2015

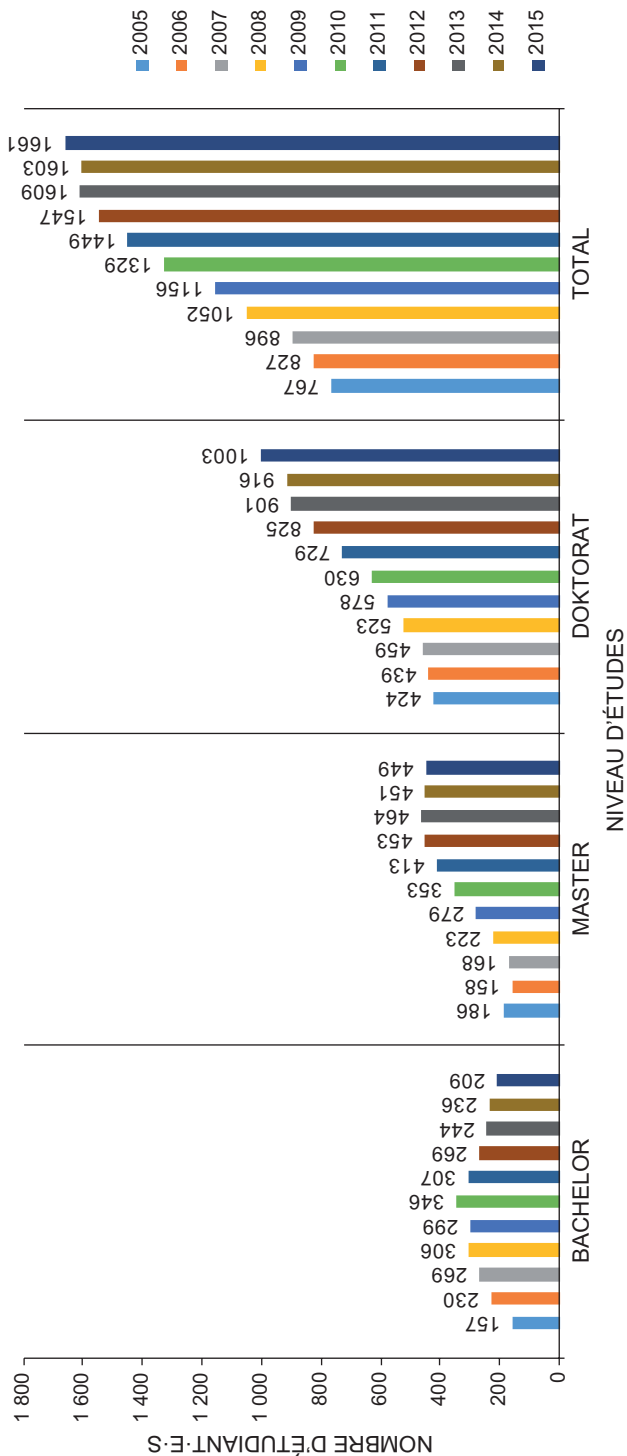


Figure 2 : Nombre d'étudiant·e·s internationaux à l'Université de Berne de 2005 à 2015, par niveau d'études (bachelor, master, doctorat) et année d'étude (figure élaborée par les auteurs sur la base des données d'immatriculation du semestre d'automne 2015 de l'Université de Berne, Datawarehouse der Universität Bern, 2015)

Au semestre d'automne 2015, le groupe des personnes scolarisées à l'étranger et immatriculées à l'Université de Berne était constitué de 57 % de femmes et 43 % d'hommes (DATAWAREHOUSE DER UNIVERSITÄT BERN, 2015). Les raisons de la prévalence des femmes dans cette population n'ont pas encore pu être identifiées (RIAÑO et PIGUET, 2016) et appellent de nouvelles recherches. Le tableau 2 illustre la répartition des sexes par niveau d'étude. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à tous les niveaux. C'est en master que la proportion femmes-hommes est la plus équilibrée avec respectivement environ 53 % et 47 %, alors qu'elle diffère grandement au niveau du bachelor, avec respectivement environ 68 % et 32 %.

**Tableau 2: Population étudiante internationale à l'Université de Berne au semestre d'automne 2015: répartition selon le sexe et le niveau d'études (tableau élaboré par les auteures sur la base de l'analyse des données d'immatriculation au semestre d'automne 2015 de l'Université de Berne, DATAWAREHOUSE DER UNIVERSITÄT BERN, 2015)**

NIVEAU D'ÉTUDES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Bachelor	142	67	209
Master	271	178	449
Doctorat	531	472	1 003

### **PARTICIPATION AU SONDAGE : NOMBRE, DÉMOGRAPHIE, PROGRAMME D'ÉTUDES**

Au total, 220 étudiantes et étudiants internationaux ont participé au sondage en ligne, ce qui correspond à un taux de réponse de seulement 12,8 %. Si l'on compare les informations obtenues auprès des étudiant-e-s interrogé-e-s avec les statistiques démographiques mises à disposition par l'Université de Berne, on peut néanmoins constater que les répondant-e-s au sondage en ligne représentent assez bien l'ensemble de la population scolarisée à l'étranger. Ci-dessous, nous discutons des caractéristiques les plus importantes des personnes interrogées.

#### **Caractéristiques démographiques**

Les étudiant-e-s sont né-e-s dans cinquante et un pays différents, les cinq les plus fréquents étant l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la France et la Chine.

La plupart des répondant-e-s ont entre vingt-quatre et vingt-huit ans. Deux tiers sont célibataires et un tiers mariés. Une nette majorité, 70 %, n'a pas d'enfants.

Au total, 110 femmes (66 %), 56 hommes (33 %) et deux personnes n'ayant pas spécifié leur sexe (1 %) ont participé au sondage.

#### **Programme d'études**

Parmi les 220 répondant-e-s, 15 % suivent des études de bachelor, 35 % de master et 50 % de doctorat. Concernant la répartition par facultés, les sciences naturelles (39 %) et les lettres (22 %) arrivent en tête. Dans la première faculté, les disciplines choisies

sont surtout la géologie, l’informatique et la physique. À la Faculté des lettres, la distribution par discipline est plus homogène, avec en tête l’archéologie, la langue et la littérature allemandes, l’histoire de l’art ainsi que l’anthropologie sociale.

## TENDANCES PRINCIPALES ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Cette section présente les principaux résultats de l’enquête en ligne pour les quatre domaines analysés : raisons, stratégies, expériences et projets d’avenir.

### RAISONS

Ce domaine aborde les raisons qui ont motivé, premièrement, le choix de venir *étudier en Suisse* et deuxièmement, le choix de *l’Université de Berne*. 184 parmi les 220 personnes participantes qui ont commencé à répondre au sondage en ligne ont complété cette réponse.

### Raisons de la venue en Suisse

Les personnes interrogées ont été priées d’évaluer, à l’aide d’une échelle de Likert à cinq niveaux (allant de 1 : «m’a beaucoup influencé·e», à 5 : «ne m’a pas du tout influencé·e»), 21 raisons prédéterminées ainsi que leur niveau d’influence sur leur décision *d’étudier en Suisse*. Le tableau 3 présente la totalité des raisons et la valeur moyenne du niveau d’influence attribué par les étudiant·e·s.

Le tableau 3 montre que la *raison culturelle* «Expérience d’une nouvelle culture» réalise le meilleur score avec une moyenne de 2,97. La *raison personnelle* «Développement de la confiance en soi et acquisition d’expérience en vivant à l’étranger» réalise le deuxième score avec une valeur moyenne de 3,04. La *raison institutionnelle* «Meilleure qualité de la formation supérieure à l’étranger» est citée en troisième position avec une moyenne de 3,17.

Que signifient ces résultats ? D’abord, ils permettent de conclure que les motivations à la migration ne se laissent pas réduire à une seule dimension, mais qu’une variété de raisons joue un rôle (voir RÉRAT, 2016). Ensuite, même si des raisons économiques telles que «Atteindre un statut social plus élevé dans le pays d’origine» ont une importance non négligeable, elles ne sont manifestement pas les plus influentes dans la décision d’étudier à l’étranger. Ce résultat confirme la critique adressée, dans la littérature, par certain·e·s chercheur·e·s à l’égard de l’approche du capital humain (PIGUET, 2013).

Troisièmement, des raisons culturelles comme l’«Expérience d’une nouvelle culture» semblent très importantes. Ce résultat est très intéressant. Même si des études récentes dans le contexte anglo-saxon (KING et SONDDHI, 2018) montrent que des raisons culturelles peuvent également jouer un rôle, ces raisons sont encore toujours considérées comme étant de deuxième ordre, après les raisons économiques. Nos résultats indiquent que d’autres études de cas devraient être réalisées en dehors des pays anglo-saxons, comme en Suisse, pour explorer l’importance relative des raisons de motivation à la migration en fonction du contexte géographique. La recherche dans ce domaine à partir d’une perspective culturelle nous semble, en effet, très prometteuse.

**Tableau 3 : Moyenne de l'importance des facteurs ayant influencé les étudiant-e-s dans leur décision d'étudier en Suisse (n=184) (tableau élaboré par les auteures)**

RAISONS AYANT INFLUENCÉ LA DÉCISION D'ÉTUDIER EN SUISSE	MOYENNE DU TOTAL (NIVEAU D'INFLUENCE ENTRE 1-5)
1. Expérience d'une nouvelle culture ( <i>culturel/personnel</i> )	2,97
2. Développement de la confiance en soi et acquisition d'expérience en vivant à l'étranger ( <i>personnel</i> )	3,04
3. Meilleure qualité de la formation supérieure à l'étranger ( <i>institutionnel</i> )	3,17
4. Possibilités de travail en Suisse et salaires proportionnellement élevés ( <i>économique</i> )	3,33
5. Vivre une aventure ( <i>personnel</i> )	3,34
6. Amélioration des compétences linguistiques ( <i>culturel</i> )	3,36
7. Proximité géographique avec mon pays d'origine/le pays où réside ma famille ( <i>social/géographique</i> )	3,41
8. Localisation centrale en Europe ( <i>géographique</i> )	3,45
9. Sécurité dans l'espace public ( <i>social</i> )	3,54
10. Possibilité de randonner et de skier ( <i>culturel</i> )	3,71
11. Études dans une langue que je parle déjà ( <i>personnel</i> )	3,74
12. Expériences familiales de voyages/études à l'étranger ( <i>social</i> )	3,88
13. Il était important pour ma famille que j'aie de bonnes opportunités sur le marché du travail ( <i>social/économique</i> )	4,02
14. Atteindre un statut social plus élevé dans le pays d'origine ( <i>économique</i> )	4,11
15. Il était important pour ma famille que j'étudie dans un pays stable ( <i>social</i> )	4,13
16. Mon/ma partenaire vit en Suisse (ou en Europe) ( <i>personnel</i> )	4,16
17. Moins de contrôle (familial) et plus d'autonomie dans les processus de décision ( <i>personnel</i> )	4,16
18. Famille/parenté en Suisse ( <i>social</i> )	4,18
19. Il était important pour ma famille que j'aie une formation suisse ( <i>social/économique</i> )	4,60
20. J'ai épousé un-e citoyen-ne suisse ou une personne vivant en Suisse ( <i>social</i> )	4,62
21. Bonnes possibilités de formation pour mes enfants ( <i>personnel</i> )	4,69

Quatrièmement, l'approche en termes de «reproduction des classes» proposée dans la littérature (p. ex. KING *et al.*, 2011) semble également être peu pertinente pour expliquer la mobilité étudiante internationale dans notre étude de cas. L'Université de Berne n'apparaît pas au sommet des *rankings* internationaux des

institutions et compte cependant l'une des proportions les plus élevées d'étudiantes et d'étudiants internationaux au monde. Sur ce point également, il nous semble important de réaliser des recherches dans des pays, comme la Suisse, où les différences de classes sont moins marquées qu'en Grande-Bretagne.

Cinquièmement, les raisons linguistiques « Amélioration des compétences linguistiques » et « Études dans une langue que je parle déjà » sont considérées de grande importance dans la littérature (p. ex. KING et RUIZ-GELICES, 2003) ; elles sont cependant estimées comme moins importantes par les participant·e·s au sondage.

Finalement, des raisons sociales présentées comme influentes dans la littérature, comme le souhait de rejoindre des membres de la famille à l'étranger (p. ex. EFIONAYI et PIGUET, 2014) ou de répondre aux attentes de la famille (p. ex. BROOKS et WATERS, 2010), ont un rôle plutôt modeste dans notre étude, ce qui peut éventuellement s'expliquer par la proximité géographique. En effet, comme mentionné plus haut, une grande partie des étudiant·e·s interrogé·e·s provient de pays limitrophes, ce qui facilite les visites à la famille et aux amis sans parcourir de grandes distances. Le rôle de la *géographie* émerge ainsi, alors qu'il s'agit d'un facteur qui est rarement pris en considération dans la littérature.

### Raisons du choix de l'Université de Berne

Le choix de l'*Université de Berne* a été analysé en tenant compte du sexe, du lieu d'obtention du titre donnant accès aux études universitaires (pays de l'UE ou non), du niveau d'études et du domaine d'études. La littérature montre que ces quatre dimensions sont importantes pour identifier les principales différences dans les raisons de la mobilité étudiante internationale (p. ex. BEINE *et al.*, 2014 ; PERKINS et NEUMAYER, 2014 ; RIAÑO et PIGUET, 2016).

Les résultats de l'analyse en fonction du sexe montrent que le désir d'une bonne *Qualité de vie* est plus important pour les femmes que pour les hommes dans la décision d'étudier à l'Université de Berne. Comme les études intégrant une perspective de genre sont rares dans la littérature concernée (RIAÑO et PIGUET, 2016), l'explication de ce constat reste ouverte pour des études futures. La raison *Cours en anglais* est importante pour les étudiant·e·s de l'extérieur de l'UE et son rôle est inférieur pour les étudiant·e·s de l'UE. Ce résultat n'est pas surprenant, puisque ces dernier·e·s viennent pour la plupart d'Allemagne et n'ont donc pas de difficultés à suivre des cours en allemand. L'analyse par niveaux d'études montre que pour les étudiant·e·s en bachelor, la *Qualité des cours* de l'Université de Berne est la raison la plus importante pour le choix de cette université. Par contre, pour les étudiant·e·s en master et en doctorat, ce sont les raisons *Admission à l'Université de Berne* et *Avoir obtenu un poste de doctorant·e* qui sont les plus importantes. De plus, le *Contact avec les professeur·e·s de l'Université de Berne* est apprécié par les doctorant·e·s. Cette raison n'est, en revanche, pas mentionnée par les personnes en bachelor et en master, ce qui est compréhensible puisque le contact avec les professeur·e·s chargé·e·s de l'encadrement est d'une importance centrale pour les doctorant·e·s. L'analyse par faculté montre que pour les étudiant·e·s de la Faculté des lettres, les raisons *Meilleures chances pour une carrière internationale ultérieure* et la *Qualité de vie à Berne* sont les plus importantes. En revanche, pour les étudiant·e·s de la Faculté des sciences naturelles, les raisons *Avoir obtenu un*

*poste de doctorant-e et Contact avec les professeur-e-s de l'Université de Berne* ont une grande signification.

Berne est considérée par toutes les personnes participant à l'enquête comme une ville attrayante du fait de sa bonne qualité de vie. Cela rejoint l'argument de FLORIDA (2004) selon lequel les « créatifs » (population urbaine, mobile et hautement qualifiée) iraient s'installer dans les villes jugées « attractives ». C'est un résultat important. L'attractivité des villes en raison de leur qualité de vie est un facteur rarement analysé dans la littérature sur la mobilité étudiante internationale. Cela montre l'importance de poursuivre des recherches quant aux aspects qui rendent une ville attrayante pour les étudiantes et étudiants internationaux et quelles villes sont préférées par quels types d'étudiant-e-s en fonction de leur sexe, de leur origine géographique et de leur domaine d'étude.

## STRATÉGIES

Quelles stratégies sont déployées par les participant-e-s au sondage pour la mobilité vers la Suisse et pour la mobilité vers la prochaine destination après avoir finalisé leurs études en Suisse ? Les stratégies résultant du sondage en ligne peuvent être divisées en cinq catégories : 1) Organisation de l'admission à l'université, 2) Programme d'échange/bourse, 3) Obtention d'information, 4) Financement et 5) Stratégies pour les projets d'avenir. Les tendances les plus importantes sont discutées ci-dessous.

Stratégie 1) Organisation et admission : 70 % des personnes interrogées se sont organisées seules pour leur admission à l'Université de Berne. Celles qui ont demandé de l'aide ont principalement sollicité des relations personnelles dans leur université d'origine ou à l'Université de Berne.

Stratégie 2) Programme d'échange/bourse : seulement 14,5 % des personnes interrogées sont venues à Berne dans le cadre d'un programme d'échange ou d'une bourse de la Confédération. Ces personnes indiquent que leurs principales sources d'information sur ces sujets sont internet ou les professeur-e-s dans le pays d'origine.

Stratégie 3) Obtention d'informations sur les études en général (p. ex. conditions d'admission, procédure d'immatriculation, offre de cours, taxes d'inscription semestrielles, orientations spécifiques de la recherche) : les principales sources d'informations sont internet, le bureau international de l'Université de Berne ainsi que les relations sociales.

Stratégie 4) Financement : les deux sources de financement du coût de la vie et des taxes d'inscription aux études les plus fréquemment mentionnées sont la famille (26 %) et l'autofinancement/les économies personnelles (25 %). Les autres sources de financement mentionnées (49 %) sont la prise d'un emploi en Suisse, l'engagement par un employeur dans le pays d'origine, une bourse du pays d'origine ou de l'Université de Berne, une bourse Erasmus ou un crédit bancaire.

Stratégie 5) Projets d'avenir au niveau du travail/des études : puisque « travail » et « parcours académique » sont les projets d'avenir privilégiés, les stratégies correspondantes sont « Utiliser internet, les journaux ou les annonces pour trouver un travail ou une place d'étudiant-e », « Postuler pour un emploi » et « Envoyer des candidatures spontanées ».

## EXPÉRIENCES EN SUISSE

Les expériences réalisées par les étudiant·e·s lors de leur séjour en Suisse peuvent avoir des effets sur leurs projets de mobilité après les études. Les résultats du sondage en ligne peuvent être divisés en quatre thèmes que nous allons discuter ci-dessous: 1) Différences entre les études dans le pays d'origine et en Suisse, 2) Contacts pendant le temps libre, 3) Satisfaction à Berne et 4) Avantages ou inquiétudes/problèmes concernant les études en Suisse.

1. Principales différences entre les études dans le pays d'origine et en Suisse: les différences mentionnées sont essentiellement de type institutionnel, comme la meilleure organisation ou la meilleure qualité des cours en Suisse.

2. Contacts pendant le temps libre: la plupart des personnes interrogées entretiennent des contacts avec des étudiant·e·s suisses, des ressortissant·e·s suisses ou des personnes ayant grandi en Suisse, ainsi qu'avec leur famille et/ou leur partenaire. En revanche, seulement 13% entretiennent des contacts avec des compatriotes. Les deux formes les plus fréquentes de mise en contact sont l'université et le type de logement (par exemple: foyers d'étudiant·e·s, colocation). Les réseaux sociaux sont également utilisés pour établir un contact avec autrui. Les médias sociaux comme WhatsApp et Facebook sont les plus utilisés (43%). Ces résultats, qui montrent que les participant·e·s au sondage se mettent en réseau avec des étudiant·e·s suisses sont surprenants, car dans la littérature, on constate le plus souvent que les étudiant·e·s sont confronté·e·s à des difficultés d'intégration (p. ex. CHIANG, 2014; GUNAWARDENA et WILSON, 2012; KHAN *et al.*, 2015). Une explication pourrait être que la majorité des étudiant·e·s scolarisé·e·s à l'étranger proviennent d'Allemagne. De ce fait, il serait important dans des recherches ultérieures d'étudier les différences de contexte entre les pays accueillant des personnes scolarisées à l'étranger, pour analyser comment les politiques d'intégration (ou leur absence) influencent l'intégration.

3. Satisfaction à Berne: Outre des études, ce point inclut la satisfaction par rapport au logement et à la vie sociale. 64% de tou·te·s les répondant·e·s indiquent être satisfait·e·s ou très satisfait·e·s. Les trois catégories citées avec le plus d'aspects positifs sont les contacts et la vie sociale, la ville de Berne ainsi que la qualité de vie. L'importance des facteurs liés au lieu de vie apparaît à nouveau ici. Par contre, les facteurs comme la langue et l'accès au travail sont évalués de façon négative, ce qui n'est pas surprenant, car la langue allemande est, contrairement à l'anglais, très difficile à apprendre. De plus, les autorités suisses suivent une politique migratoire plutôt restrictive, ce qui ne permet pas toujours aux étudiant·e·s de trouver un travail répondant à leurs attentes.

4. Avantages ou inquiétudes/problèmes concernant les études en Suisse: la maturité et le développement personnel apparaissent comme les bénéfiques les plus significatifs. Les trois inquiétudes/problèmes le plus souvent mentionnés *avant* le séjour à Berne sont:

- trouver un logement,
- les obstacles bureaucratiques pour s'établir en Suisse,
- l'éloignement de la famille (parents/frères et sœurs).

Le premier point s'explique par la pénurie d'appartements à Berne (0,41 % d'appartements libres en 2015) (OFS, 2016). De plus, il est difficile de trouver un logement depuis l'étranger, en raison de la distance géographique et du manque de réseau social. Concernant les obstacles bureaucratiques, il s'agit des formalités à remplir pour s'établir en Suisse (p. ex. l'obtention d'un visa), mais aussi pour être admis-e à l'Université de Berne. Le troisième point s'explique par le fait que pour certaines des personnes interrogées, il s'agit du premier séjour de longue durée (plus de trois mois) à l'étranger et que l'éloignement de la famille est une expérience nouvelle.

Les trois problèmes les plus mentionnés *pendant* le séjour en Suisse sont :

- la compréhension du dialecte suisse allemand,
- le coût de la vie élevé,
- les coûts de la santé élevés.

Même si la plupart des personnes participant au sondage viennent d'Allemagne, l'aspect « Compréhension du dialecte suisse allemand » est l'un de leurs problèmes principaux durant le séjour en Suisse. Le dialecte suisse allemand s'écartant sensiblement de l'allemand standard, la communication quotidienne et l'établissement du contact avec les étudiant-e-s en suisse allemand est difficile, même si l'enseignement est dispensé en allemand standard. Le coût de la vie élevé représente un autre aspect problématique du séjour en Suisse. L'étude d'UBS Switzerland AG (2015) montre que les coûts relatifs pour les biens et services dans les villes suisses comptent parmi les plus élevés au monde (*ibid* , p. 8). Il en va de même avec le troisième aspect mentionné qui est celui des coûts de la santé élevés. En comparaison avec les dépenses de la santé des pays de l'OCDE, la Suisse occupe la deuxième place avec les Pays-Bas, derrière les États-Unis (OCDE, 2017).

## PROJETS D'AVENIR

Après la fin des études en Suisse, trois possibilités de mobilité s'offrent aux titulaires d'un diplôme suisse : 1) rester en Suisse, 2) retourner dans leur pays d'origine et 3) chercher une destination tierce.

Parmi les réponses valables, un tiers des personnes interrogées a l'intention de *rester en Suisse après les études* temporairement ou pour une durée indéterminée. Environ un cinquième aimerait *retourner dans le pays d'origine* et environ 16 % prévoient de *déménager pour une destination tierce*. Environ 29 % des personnes interrogées sont actuellement *encore hésitantes* quant à leur projet préféré de mobilité future.

Les raisons les plus importantes pour *rester en Suisse après les études* sont :

- les salaires élevés (1,63),
- la qualité de vie élevée (1,7),
- les bonnes perspectives de travail et de carrière (1,73),
- la sécurité quotidienne (1,8).

Selon les répondant·e·s, les principales raisons de *quitter la Suisse* après leurs études à l'Université de Berne (que ce soit pour retourner dans le pays d'origine ou pour partir pour une nouvelle destination) sont :

- les loyers élevés,
- la forte concurrence sur le marché du travail,
- les difficultés à nouer des relations d'amitié.

Les personnes indiquant vouloir retourner dans leur pays d'origine à la fin de leurs études justifient prioritairement leur décision par des raisons sociales et personnelles plutôt qu'économiques. Ainsi, des facteurs économiques sous-tendent la décision de rester en Suisse, alors que des facteurs familiaux expliquent pourquoi les étudiantes et les étudiants internationaux souhaitent retourner dans leur pays d'origine. Ces résultats sont intéressants et confirment ceux des études de Sykes et Chaoimh (2012) pour cinq pays de l'UE, et de Geddie (2013) pour le Canada.

## CONCLUSIONS

Le présent article s'insère dans le champ des recherches actuelles sur la mobilité étudiante internationale en Suisse. Il n'existe jusqu'à présent que peu de recherches, en Suisse, portant sur les raisons, les stratégies et les expériences des personnes scolarisées à l'étranger qui choisissent de s'établir dans ce pays pour y effectuer leurs études supérieures, ainsi que sur leurs projets de mobilité après l'obtention du diplôme. Par conséquent, le but de cet article est de contribuer au comblement de ces lacunes par une étude de cas pourtant sur les personnes scolarisées à l'étranger et immatriculées à l'Université de Berne durant l'année académique 2015-2016. S'agissant de la première enquête menée dans une université suisse qui compte un nombre important d'étudiantes et d'étudiants internationaux, notre recherche fournit des données auparavant inconnues qui permettent de mieux comprendre les expériences et les motivations de cette population à venir étudier en Suisse.

Les raisons évoquées reposent principalement sur le désir de faire *l'expérience d'une nouvelle culture*. Les résultats montrent aussi que ces étudiant·e·s considèrent Berne comme une ville attrayante du point de vue culturel; or la valeur culturelle d'une ville n'a pas été suffisamment examinée dans les recherches antérieures, et elle joue manifestement un rôle important. D'un point de vue scientifique, il serait aussi intéressant de mener des études comparatives dans plusieurs villes pour évaluer les éléments qui les rendent attrayantes comme lieux pour des études supérieures, en fonction du sexe, de l'origine géographique et des domaines d'étude des étudiant·e·s.

Concernant les stratégies, le sondage en ligne montre que les étudiant·e·s bénéficient principalement d'un soutien familial ou utilisent leurs propres économies pour financer leurs études en Suisse. En comparaison avec d'autres pays, les programmes de bourses sont presque inexistantes. Les étudiant·e·s rencontrent en outre des difficultés *avant les études*, par exemple lors de la recherche d'un logement mais aussi pour surmonter les barrières bureaucratiques posées par les autorités de migration ainsi qu'au niveau des conditions d'admission à l'université. Les plus grandes difficultés *durant les études* portent sur la compréhension du dialecte suisse allemand et sur les coûts élevés de la santé et de la vie. La mise en place de mesures pour aider les étudiant·e·s qui rencontrent de tels problèmes serait souhaitable.

Quels sont les projets de mobilité des étudiantes et étudiants internationaux après l'obtention de leur diplôme? Alors qu'un tiers des étudiant-e-s n'a pas encore de projet concret de mobilité future, les autres ont trois types différents de projets: rester en Suisse, retourner dans le pays d'origine ou se déplacer vers une nouvelle destination. Seul un tiers des étudiant-e-s souhaite rester en Suisse. Les raisons évoquées sont les salaires élevés, la bonne qualité de vie et le potentiel pour le développement d'une carrière professionnelle. Pour les autres, quitter la Suisse est une réponse aux coûts élevés des loyers, à la forte concurrence sur le marché du travail et aux difficultés à se lier d'amitié. La principale motivation pour retourner dans le pays d'origine est de rejoindre la famille et les amis.

En conclusion, il existe un grand potentiel pour développer et mettre en œuvre des mesures visant à soutenir l'intégration sociale des étudiant-e-s venant de l'étranger pour réaliser des études supérieures en Suisse. Nos résultats suggèrent aussi qu'une coopération entre l'Université et les autorités de la ville de Berne serait souhaitable afin de mettre en œuvre de telles politiques. Ces mesures prennent encore plus de sens compte tenu de l'apport des étudiantes et des étudiants internationaux à la création de connaissances nouvelles, à la reconnaissance internationale des universités suisses, et potentiellement au manque de main-d'œuvre hautement qualifiée auquel la Suisse doit faire face. Il serait également très intéressant de réaliser de nouvelles recherches dans d'autres universités suisses afin de mieux comprendre les raisons et stratégies qui poussent à étudier en Suisse, les expériences réalisées par les étudiant-e-s pendant leurs études ainsi que leurs projets de mobilité future, après l'obtention de leur diplôme.

## REMERCIEMENTS

Cet article a vu le jour grâce au soutien généreux du Pôle de recherche national «nccr – on the move» financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Les commentaires critiques d'un-e expert-e anonyme ainsi que d'Étienne Piguet et Sabine Kradolfer ont été très utiles à l'amélioration de cet article. Nos remerciements vont également à la Direction de l'Université de Berne qui a autorisé la réalisation du sondage en ligne et la publication du présent article ainsi qu'au Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements qui a soigneusement réuni les adresses email des étudiant-e-s scolarisé-e-s à l'étranger et procédé à l'envoi du sondage en ligne. Finalement, un chaleureux merci à tou-te-s les participant-e-s au sondage en ligne pour leur disposition à nous transmettre des informations, leurs contributions intéressantes et leurs réponses aux questions; sans vous, cet article n'aurait pas vu le jour.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABUOSI Aaron, ASIBI Patience, ASEWEH Abor, 2015: «Migration Intentions of Nursing Students in Ghana: Implications for Human Resource Development in the Health Sector», *Journal of International Migration and Integration*, 16(3), 593-606.
- ALBERTS Heike C. et HAZEN Helen D. (dir.), 2013: *International Students and Scholars in the United States*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.

- BEINE Michel, NOËL Romain, RAGOT Lionel, 2014: «Determinants of the International Mobility of Students», *Economics of Education Review*, 41(C), 40-54.
- BESSEY Donata, 2012: «International Student Migration to Germany», *Empirical Economics*, 42(1), 345-361.
- BHANDARI Rajika, BLUMENTHAL Peggy (dir.), 2011: *International Students and Global Mobility in Higher Education: National Trends and New Directions*, New York: Palgrave Macmillan.
- BIJWAARD Govert, WANG Qi, 2016: «Return Migration of Foreign Students», *European Journal of Population*, 32(1), 31-54.
- BROOKS Rachel, WATERS Johanna L., 2010: «Social Networks and Educational Mobility: The Experiences of UK Students», *Globalisation, Societies and Education*, 8(1), 143-157.
- BROOKS Rachel, WATERS Johanna L., 2011a: *Student Mobilities: Migration and the Internationalization of Higher Education*, Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- BROOKS Rachel, WATERS Johanna L., 2011b: «Fees, Funding and Overseas Study: Mobile UK Students and Educational Inequalities», *Sociological Research Online*, 16(2), 1-9.
- CARLSON Sören, 2013: «Becoming a Mobile Student: A Processual Perspective on German Degree Student Mobility», *Population, Space and Place*, 19(2), 168-180.
- CHIANG Shiao-Yun, 2014: «Cultural Adaptation as a Sense-Making Experience: International Students in China», *Journal of International Migration and Integration*, 16(2), 397-413.
- COLLINS Francis L., 2012: «Researching Mobility and Emplacement: Examining Transience and Transnationality in International Student Lives», *Area*, 44(3), 296-304.
- CRESSWELL Tim, 2006: *On the Move: Mobility in the Modern Western World*, New York: Routledge.
- CUBILLO José María, SANCHEZ Joaquín, CERVINO Julio, 2006: «International Students Decision-making Process», *International Journal of Educational Management*, 20(2), 101-115.
- DAKO-GYEKE Mavis, 2016: «Exploring the Migration Intentions of Ghanaian Youth: A Qualitative Study», *Journal of International Migration and Integration*, 17 (3), 723-744.
- DANIEL Camila, 2014: «Building a South-South Connection through Higher Education: The Case of Peruvian University Students in Brazil», *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 13, 119-137.
- DATAWAREHOUSE UNIVERSITÄT BERN, 2015: Spezialauswertung der Immatrikulationsdaten, Controllerdienst.
- EFIONAYI Denise, PIGUET Étienne, 2014: «Western African Student Migration: A Response to the Globalisation of Knowledge», *International Development Policy*, 5, 174-194.
- FINDLAY Allan M., 2010: «An Assessment of Supply and Demand-Side Theorizations of International Student Migration», *International Migration*, 49(2), 162-190.
- FINDLAY Allan M., KING Russell, SMITH Fiona M., GEDDES Alistair, SKELDON Ronald, 2012: «World class? An investigation of globalisation, difference and international student mobility», *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37(1), 118-131.
- FINDLAY Allan M., PRAZERES Laura, MCCOLLUM David, PACKWOOD Helen, 2017: «It was Always the Plan’: International Study as “Learning to Migrate”», *Area*, 49(2), 192-199.
- FLORIDA Richard, 2004: *The Rise of the Creative Class: And How it's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York: Basic Books.
- GEDDIE Kate, 2013: «The Transnational Ties that Bind: Relationship Considerations for Graduating International Science and Engineering Research Students», *Population, Space and Place*, 19(2), 196-208.

- GUISSE Ibrahima, BOLZMAN Claudio, 2015: *Étudiants du Sud et internationalisation des hautes écoles: Entre illusions et espoirs; Un parcours du combattant vers la qualification et l'emploi*, Geneva, Switzerland: Éditions IES
- GUNAWARDENA Harhi, WILSON Rachel, 2012: *International Students at University: Understanding the Student Experience*, Bern, Switzerland: Peter Lang.
- GÜRÜZ Kemal, 2011: *Higher Education and International Student Mobility in the Global Knowledge Economy*, New York: State University of New York Press.
- KHAN Farooq Ahmed, CHIKKATAGAI AH Shivaram, SHAFIULLAH Mohammed *et al.*, 2015: «International Medical Graduates (IMGs) in the UK: A Systematic Review of Their Acculturation and Adaptation», *Journal of International Migration and Integration*, 16(3), 743-759.
- HAZEN Helen D., ALBERTS Heike C., 2006: «Visitors or Immigrants? International Students in the United States», *Population, Space and Place*, 12(3), 201-216.
- HULME Moira, THOMSON Alex, HULMEC Rob, DOUGHTYD Guy, 2014: «Trading Places: The Role of Agents in International Student Recruitment from Africa», *Journal of Further and Higher Education*, 38(5), 674-689.
- KING Russell, RUIZ-GELICES Enric, 2003: «International Student Migration and the European “Year Abroad”: Effects on European Identity and Subsequent Migration Behaviour», *International Journal of Population Geography*, 9(3), 229-252.
- KING Russell, FINDLAY Allan M., AHRENS Jill, DUNNE Mairead, 2011: «Reproducing Advantage: The Perspective of English School Leavers on Studying Abroad», *Globalisation, Societies and Education*, 9(2), 161-181.
- KING Russell, GUNJAN Sondhi, 2018: «International Student Migration: a Comparison of UK and Indian Students’ Motivations for Studying Abroad», *Globalisation, Societies and Education*, 16(2), 176-191.
- LINDBERG Emma, CHAKRABARTI Parijat, THIEME Susan, 2014: «Brain Drain or Brain Circulation? Career Paths of International Students: Swiss Scholarships for International Students at ETH Zurich and the University of Zurich», *ETH Global*, ETH Zurich.
- PERKINS Richard, NEUMAYER Eric, 2014: «Geographies of Educational Mobilities: Exploring Unevenness, Difference and Changes in International Student Flows», *Geographical Journal*, 180(3), 246-259.
- RAGHURAM Parvati, 2013: «Theorising the Spaces of Student Migration», *Population, Space and Place*, 19(2), 138-154.
- PIGUET Étienne, 2013: «Les théories des migrations: Synthèse de la prise de décision individuelle», *Revue européenne de migrations internationales*, 29(3), 141-161.
- RIAÑO Yvonne, PIGUET Étienne, 2016: «International Student Migration», *Oxford Bibliographies in Geography*, New York: Oxford University Press, 1-24.
- RIAÑO Yvonne, LOMBARD Annique, PIGUET Étienne, 2018: «How to Explain Migration Policy Openness in Times of Closure? The Case of International Students in Switzerland», *Globalisation, Societies and Education*, 1-13.
- RÉRAT Patrick, 2016: «Migration and Post-university Transition. Why do University Graduates not Return to their Rural Home Region?», *Geographica Helvetica*, 71(4), 271-282.
- SAXENIAN Annalee, 2005: «From Brain Drain to Brain Circulation: Transnational Communities and Regional Upgrading in India and China», *Comparative International Development*, 40(2), 35-61.

- SYKES Brooke, NI CHAOIMH Eadaoin, 2012: *Mobile Talent? The Staying Intentions of International Students in Five EU Countries*, Berlin: Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration.
- VAN MOL Christoph, 2014: *Intra-European Student Mobility in International Migration Circuits: Europe on the Move*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- VAN MOL Christoph, TIMMERMANN Christiane, 2014: «Should I Stay or Should I Go? An Analysis of the Determinants of Intra-European Student Mobility», *Population, Space and Place*, 20(5), 465-479.
- VÁZQUEZ Lynda K., MESA Francisco R., LÓPEZ Daniel A., 2014: «To the Ends of the Earth: Student Mobility in Southern Chile», *International Journal of Educational Management*, 28(1), 82-95.
- WATERS Johanna L., 2006: «Geographies of Cultural Capital: Education, International Migration and Family Strategies between Hong Kong and Canada», *Transactions of the Institute of British Geographers*, 31(2), 179-192.
- WATERS Johanna L., BROOKS Rachel, PIMLOTT-WILSON Helena, 2011: «Youthful Escapes? British Students, Overseas Education and the Pursuit of Happiness», *Social & Cultural Geography*, 12(5), 455-469.

### Sources internet

- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), 2017: *Les étudiants inscrits dans les établissements tertiaires suisses selon le lieu de leur éducation secondaire, le niveau d'études et l'année d'inscription* (en allemand), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/dienstleistungen/forschung/stat-tab-online-datenrecherche.html>, consulté le 23 août 2017.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), 2016: *Taux d'inoccupation* (en allemand), <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/09/01/new/nipdetail.html?gnpID=2015-462>, consulté le 5 juillet 2016.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), 2017: *Panorama de la santé 2017: Les indicateurs de l'OCDE*, Paris: Éditions OCDE, [http://dx.doi.org/10.1787/health\\_glance-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2017-fr), consulté le 23 mars 2018.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), 2015: «Regards sur l'éducation», *Les indicateurs de l'OCDE*, Paris: OCDE Publishing, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>, consulté le 25 mars 2018.
- UBS SWITZERLAND AG, 2015: *Prix et salaires 2015. Est-ce que je gagne assez pour me permettre la vie que je veux?*, [ubs-pricesandearnings-2015-fr.pdf](https://www.ubs.com/ubs-pricesandearnings-2015-fr.pdf), consulté le 23 mars 2018.

### **INTERNATIONAL STUDENT MOBILITY : REASONS FOR STUDYING IN SWITZERLAND, STRATEGIES, EXPERIENCES AND FUTURE PLANS**

*This article examines the reasons, strategies, experiences and future plans of international students who relocate to Switzerland for tertiary studies. The University of Bern serves as a case study. An online survey was sent to all international students who were enrolled in the academic year 2015-2016 for their Bachelor, Master or Doctoral studies. The results show that their decisions to study in Switzerland are mainly shaped by a desire to experience a new culture. The good quality of life in Bern is particularly appreciated. Thus, contrary to expectations based on human capital theory, students' mobility is not primarily motivated by a wish to obtain better wages in the future.*

**Keywords :** migration, motivations, strategies, experiences, mobility intentions.

### **MOBILITÄT INTERNATIONALER STUDIERENDEN: GRÜNDE IN DER SCHWEIZ ZU STUDIEREN, STRATEGIEN ERFAHRUNGEN UND ZUKUNFTSPLÄNE**

*Dieser Artikel trägt dazu bei, die Gründe, Strategien, Erfahrungen und Zukunftspläne von internationalen Studierenden, die für ihre tertiäre Ausbildung in die Schweiz kommen, zu verstehen. Die Universität Bern dient als Fallstudie. Eine Online-Umfrage wurde an sämtliche internationale Studierende, welche im akademischen Jahr 2015-2016 für ein Hochschulstudium eingeschrieben waren, versendet. Die Resultate zeigen, dass der Entscheid, in der Schweiz zu studieren, hauptsächlich vom Wunsch, eine neue Kultur zu erleben, geprägt ist. Besonders wird die gute Lebensqualität von Bern geschätzt. Anders als bei der Humankapitaltheorie sind Studierende nicht primär motiviert, bessere Löhne zu erhalten.*

**Schlüsselwörter:** Migration, Gründe, Strategien, Erfahrungen, Mobilitätsabsichten.



# LES ÉTUDIANTS AFRICAINS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUISSE PAYS D'ORIGINE, FILIÈRES D'ÉTUDES ET NOUVELLES TENDANCES

MAMADOU PATHÉ BARRY, Laboratoire d'études des processus sociaux,  
Institut de géographie et «NCCR – on the move», Université de Neuchâtel  
[pathe.barry@unine.ch](mailto:pathe.barry@unine.ch)

## RÉSUMÉ

*Cet article s'intéresse aux étudiants internationaux africains qui poursuivent une formation universitaire en Suisse. Il présente l'évolution du nombre d'étudiants africains en Suisse durant ces dernières années, les nationalités les plus représentées, les domaines d'études privilégiés par ces étudiants ainsi que les universités suisses qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants africains. La répartition du nombre d'étudiants africains en suisse par nationalité est très inégalitaire ; l'Afrique du Nord à elle seule représente près de la moitié de l'effectif total des étudiants africains en Suisse.*

**Mots clés :** *étudiants internationaux, étudiants étrangers, taux de mobilité, étudiants africains, politiques restrictives.*

## LES MIGRATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES

La mobilité des étudiants n'est pas un phénomène nouveau ; c'est un phénomène aussi ancien que l'histoire des universités elles-mêmes. Le recrutement d'étudiants venus de l'étranger par les universités a été vu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme le point de départ du rayonnement futur des universités sur le plan international (VERGER, 1991). Les Universités de Paris, d'Oxford, de Montpellier et de Bologne qui sont les universités les plus anciennes ont acquis une réputation dans des contrées bien plus lointaines en accueillant des étudiants venant d'horizons différents depuis le XII<sup>e</sup> siècle. La mobilité étudiante au Moyen Âge était étroitement liée au statut

social qui se mesurait en termes de distance entre la région d'origine de l'étudiant et l'université de destination. Seuls les étudiants issus de familles riches pouvaient se permettre d'aller étudier dans les régions très lointaines. Les étudiants les plus pauvres devraient se contenter de fréquenter les universités régionales ou les universités les plus proches (VERGER, 1991). L'augmentation du nombre d'universités à la fin du Moyen Âge a permis de résoudre ce problème en offrant plus de choix aux étudiants à revenu modestes de se rendre dans d'autres universités, augmentant ainsi le nombre d'étudiants en mobilité internationale à travers l'Europe.

Nous commencerons tout d'abord par faire une distinction entre étudiants en mobilité internationale et étudiants étrangers. Par étudiants en mobilité internationale, on sous-entend les étudiants qui ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays dans l'intention d'y suivre des études. L'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat définissent donc les étudiants en mobilité internationale comme ceux qui suivent une formation dans un autre pays que celui dont ils sont résidents ou dans lequel ils étaient scolarisés auparavant. Par étudiants étrangers, on entend tout étudiant qui n'est pas ressortissant du pays où il suit une formation. Ces derniers peuvent ainsi dans certains cas être nés dans ce pays et n'avoir pas connu de migration. Les étudiants en mobilité internationale constituent donc un sous-ensemble des étudiants étrangers.

Dans cette recherche, nous nous intéressons uniquement aux étudiants africains en mobilité internationale, y compris ceux de l'Afrique du Nord, et donc à ceux qui ont quitté leurs pays d'origine dans le but de poursuivre une formation universitaire en Suisse. Nous excluons les ressortissants de pays africains vivant et établis en Suisse, ayant la nationalité suisse ou ayant suivi leur scolarité en Suisse. Cette étude inclut dès lors sous le label court « étudiants internationaux » toutes les personnes d'origine africaine qui sont entrées en Suisse au bénéfice d'un permis B pour études (HES<sup>1</sup>, universités ou EPF<sup>2</sup>).

Les données utilisées dans cet article proviennent des bases de données de l'UNESCO, et de l'OFS (Office fédéral de la statistique). Les données de l'OFS seront utilisées pour décrire l'évolution du nombre d'étudiants africains en Suisse avant d'être décrites en détail puis analysées dans la section « données ». Les données de l'UNESCO ont permis de voir l'évolution du nombre d'étudiants internationaux à travers le monde entre 1999 et 2014. Cette évolution est décrite dans la section suivante.

## **ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE**

Les étudiants sont de plus en plus nombreux à quitter leurs pays d'origine pour passer une à plusieurs années d'études dans un pays étranger. Selon les chiffres de l'OCDE, en 2012 plus de 4,5 millions d'étudiants suivaient une formation de niveau supérieur dans un pays étranger (OCDE, 2014). Entre 1975 et 2012, le nombre d'étudiants en mobilité dans le monde a été multiplié par plus de 5,5, passant de

<sup>1</sup> Haute école spécialisée.

<sup>2</sup> École polytechnique fédérale.

800 000 étudiants en 1975 à 4 500 000 en 2012. Cette mobilité étudiante suit principalement les directions nord-nord et sud-nord. La direction nord-nord s'explique par la volonté de certains États de renforcer leurs liens commerciaux, diplomatiques à travers la mise en place d'accords de coopération universitaires visant à faciliter la mobilité des étudiants, à entretenir des liens sociaux et culturels (TERRIER, 2009). Dans l'Union européenne, on peut citer par exemple la mise en place du programme Erasmus en 1987 qui a pour but de favoriser, faciliter et encourager les échanges d'étudiants entre pays européens<sup>3</sup>. La plupart des programmes d'échanges ou des accords universitaires concernent des pays du Nord ou des pays émergents (TERRIER, 2009).

Les mouvements d'étudiants du sud vers le nord s'expliquent principalement par le fait que les étudiants ressortissants des pays pauvres sont à la recherche de formations et de compétences que les universités locales ne peuvent pas leur offrir. L'inégal niveau de développement entre le Sud et le Nord, le manque d'offre de formation de qualité dans les branches techniques, informatiques et économiques, le prestige d'étudier dans un établissement post-secondaire de renommée internationale (EFIONAYI et PIGUET, 2014) sont, entre autres, les facteurs explicatifs de l'accroissement du nombre d'étudiants du Sud désirant poursuivre une formation dans les universités du Nord. Il ressort de l'étude coordonnée par Efionayi et Piguët en 2014 dans trois universités ouest-africaines, Côte d'Ivoire (Abidjan), Sénégal (Saint-Louis) et Niger (Niamey) que les étudiants de ces universités se plaignaient des conditions précaires d'études, des ressources mises à disposition (manque d'ordinateurs, de salles, de documentation) ainsi que de l'ingérence de l'État dans les affaires académiques. L'étude mentionne aussi le fait que les grèves et l'instabilité politique perturbent le déroulement des cours, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire où des étudiants ont vu des années invalidées ou ont connu des années blanches suite aux troubles politiques que le pays a traversés en 2009.

Les problèmes des universités africaines ne se résument pas seulement en ces facteurs, ils sont aussi dus au fait que la plupart des universités africaines ne sont pas un « produit » de l'Afrique elle-même, mais résultent du passé colonial. Cet état de fait pose aussi des problèmes dans la gestion de ces universités de manière générale, notamment celui du surpeuplement, de la dégradation rapide des infrastructures existantes (MESSINE, 1968), de l'encadrement et des grèves à répétition (EFIONAYI et PIGUET, 2014). L'ensemble de tous ces facteurs fait que les étudiants africains sont nombreux à vouloir poursuivre leur formation dans les universités occidentales. Leur effectif est néanmoins en baisse : selon l'UNESCO, en 2013, la part des étudiants africains dans la mobilité étudiante mondiale était de 10,5 %, soit un effectif de 373 303 étudiants (CAMPUS FRANCE, 2016). En 2011, ce chiffre s'élevait à 412 516 étudiants, soit une diminution de 10,6 % ; quant à la mobilité mondiale des étudiants, celle-ci augmentait de 2,6 % dans la même période. Cette diminution du nombre d'étudiants s'observe aussi au sein de l'Union

---

<sup>3</sup> Le programme Erasmus n'a pas d'influence directe sur les étudiants internationaux car les participants restent immatriculés dans l'industrie d'origine – on parle de « *credit mobility* » mais ils peuvent avoir un impact indirect sur l'accroissement de la mobilité internationale analysée ici.

européenne avec une diminution de la proportion d'étudiants africains accueillis entre 2012 et 2013 de 11 % qui correspond à un effectif de 22 000 étudiants en moins. Cette diminution pourrait être la conséquence de la politique migratoire de plus en plus restrictive de certains pays européens en matière d'accueil d'immigrés de manière générale, y compris les étudiants.

Cette tendance à la diminution du nombre d'étudiants africains sur le plan mondial s'observe aussi en France qui fut longtemps, et est encore aujourd'hui, par son histoire coloniale, le premier pays d'accueil des étudiants africains au monde. Les étudiants africains restent tout de même les étudiants les plus mobiles avec un taux de mobilité<sup>4</sup> de 3,5 %, soit plus du double de la moyenne mondiale de 1,7 % en 2005 (ERLICH, 2012).

Avec cette diminution du nombre d'étudiants africains dans les pays d'accueil habituels, on a assisté ces dernières années à une diversification des destinations (Asie, Afrique et Moyen-Orient) et à un accroissement rapide de la mobilité pour étude dans la direction sud-sud notamment en direction de l'Afrique du Sud, du Ghana et des pays d'Afrique du Nord. L'Afrique du Sud est devenue en 2013 le deuxième pays d'accueil des étudiants africains au monde juste derrière la France avec un effectif de 33 053 étudiants et devant le Royaume-Uni (32 454) et les États-Unis (32 212). Les étudiants accueillis en Afrique du Sud viennent majoritairement des pays limitrophes. Ces pays, y compris l'Afrique du Sud, sont organisés autour de la SADC (Southern Africa Development Community). Cette institution prévoit que chaque pays membre de l'organisation réserve au moins 5 % des inscriptions annuelles aux étudiants des autres pays membres (UNESCO, 2012). Le Ghana se place à la neuvième place des pays qui accueillent le plus d'étudiants africains dans le monde avec un effectif de 10 009 étudiants et le Maroc à la douzième place avec un effectif de 6 958 étudiants africains en 2013 (CAMPUS FRANCE, 2016). La Chine et le Moyen-Orient ont mis en place ces dernières années une politique d'attraction des étudiants africains avec l'octroi de nombreuses bourses d'études à destination de ces pays. En ce qui concerne la Chine, celle-ci, pour attirer les étudiants africains vers les universités chinoises et pour faciliter leur intégration, a ouvert des écoles dispensant des cours de mandarin dans quelques pays africains.

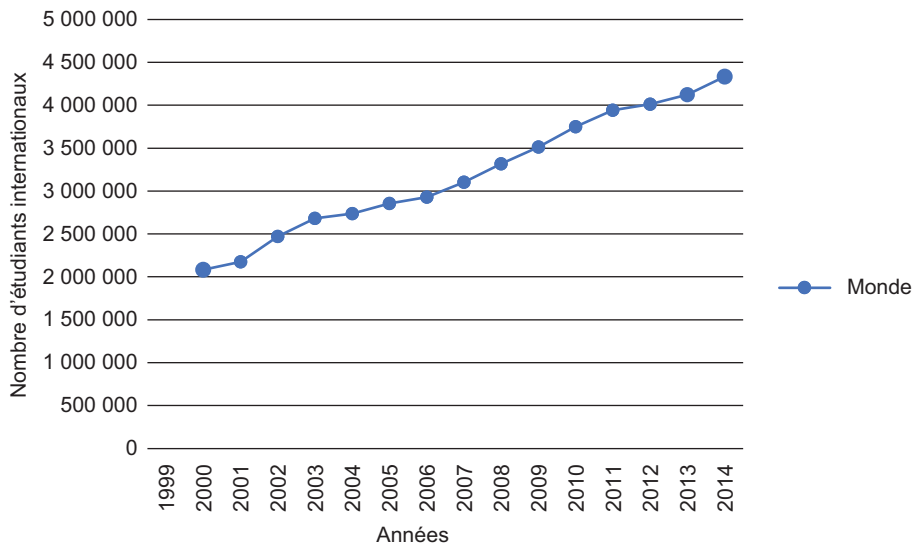
Sur le graphique 1, on peut voir l'évolution du nombre d'étudiants internationaux dans le monde entre 1999 et 2014. On remarque que le nombre d'étudiants en mobilité internationale à travers le monde n'a cessé d'augmenter depuis 1999, la plus forte augmentation étant enregistrée entre 2010 et 2014.

Le graphique 2 montre les douze pays qui ont accueilli les plus grands effectifs d'étudiants africains au monde en 2013. Parmi ceux-ci figurent l'Afrique du Sud, le Ghana et le Maroc.

---

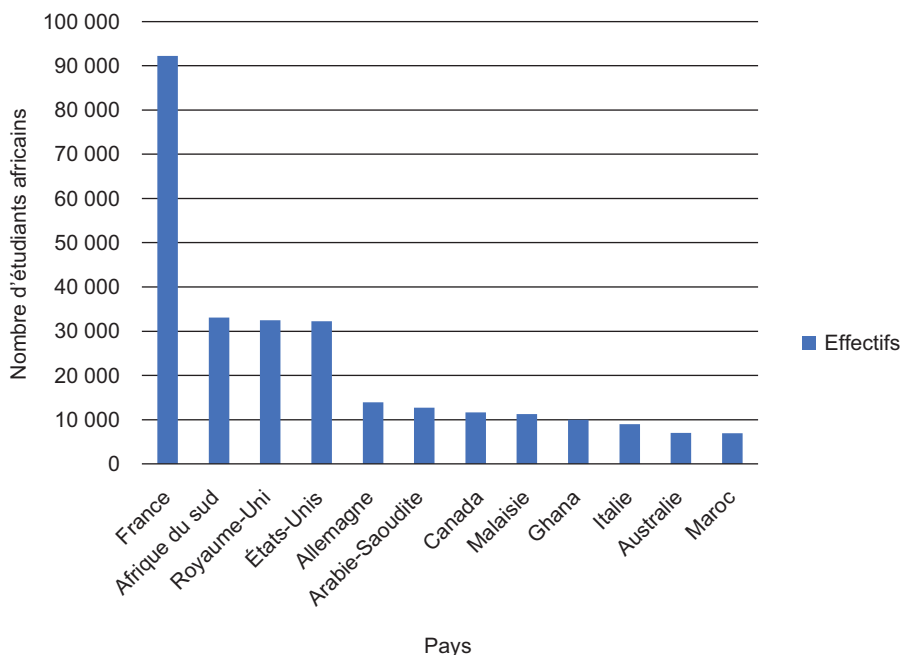
<sup>4</sup> Pour un pays donné, le taux de mobilité se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'étudiants partant à l'étranger et le nombre total d'étudiants de ce pays.

**Graphique 1 : Évolution du nombre d'étudiants internationaux dans le monde de 1999 à 2014**



Source : UNESCO, 2016.

**Graphique 2 : Pays accueillant le plus grand nombre d'étudiants africains en 2013**



Source : UNESCO, 2016.

## ÉVOLUTION DES MIGRATIONS ÉTUDIANTES AFRICAINES EN SUISSE

Les étudiants africains représentent environ 10,5% de l'effectif des étudiants en mobilité dans le monde et la part des étudiants africains en Suisse représentait environ 6% de l'effectif total des étudiants internationaux en 2013 (OFS, 2015). La Suisse, de par la qualité de son enseignement, est une destination attractive pour les étudiants africains.

Comme on peut le voir sur le graphique 3, le nombre d'étudiants internationaux en Suisse n'a cessé d'augmenter entre 1997 et 2014. On est passé d'un effectif de 30 508 étudiants internationaux en 1997 à un effectif de 44 556 étudiants en 2010, soit une augmentation de 46% sur cette période. Depuis 2008, l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux en Suisse est très remarquable car elle est passée d'un effectif de 35 311 étudiants en 2008 à un effectif de 49 178 étudiants en 2011, pour s'établir à un effectif de 55 678 étudiants en 2014.

Le graphique 4 montre l'évolution du nombre d'étudiants africains en Suisse entre 1997 et 2014. On remarque que cet effectif a augmenté de manière considérable durant cette période. En effet, on est passé d'un effectif de 608 étudiants africains en 1997 à un effectif de 1 267 étudiants dix ans plus tard soit une multiplication de l'effectif par deux. Cet effectif est passé à 1 568 étudiants en 2010 puis à 2 357 étudiants en 2013 avant de connaître une légère diminution en 2014 pour se situer à un effectif de 2 338 étudiants. De manière générale, entre 1997 et 2014, le nombre d'étudiants africains en Suisse a été multiplié par environ quatre, passant d'un effectif de 608 étudiants en 1997 à un effectif de 2 338 étudiants en 2014.

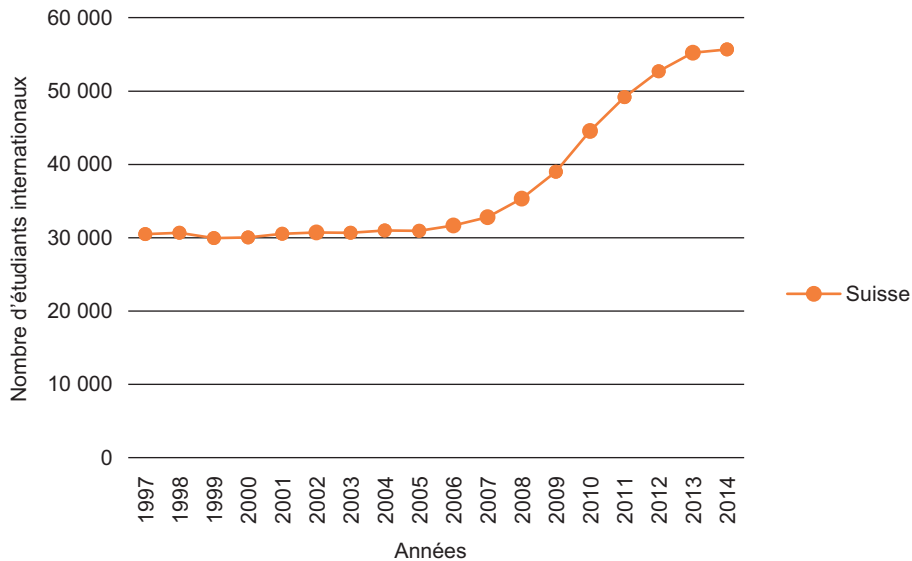
Il est dès lors possible de calculer la part<sup>5</sup> des étudiants africains en Suisse par rapport au total des étudiants internationaux. Cette part a aussi considérablement augmenté entre 1997 et 2014. Elle est passée de 2% en 1997 à 3,1% en 2003 avant de s'établir à 4% en 2009 puis à 4,2% en 2014. Le fléchissement de 2010 s'explique par une augmentation considérable du nombre d'étudiants internationaux en Suisse par rapport au nombre d'étudiants africains.

Le graphique 4a illustre l'évolution de la part des étudiants africains par rapport aux étudiants internationaux entre 1997 et 2014.

---

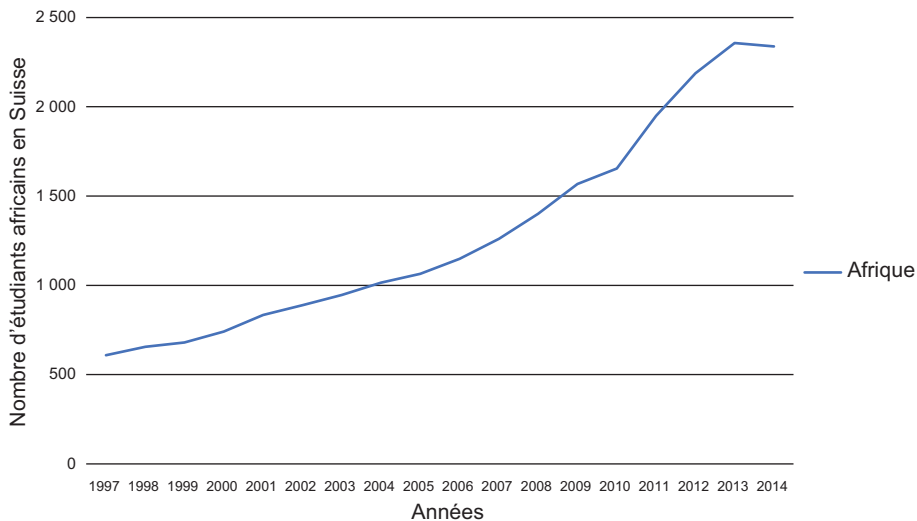
<sup>5</sup> La part est calculée en faisant pour une année donnée le rapport entre le nombre d'étudiants africains et le nombre total d'étudiants internationaux en Suisse pour la même année.

**Graphique 3 : Évolution de l'effectif des étudiants internationaux et étrangers en Suisse de 1999 à 2014**



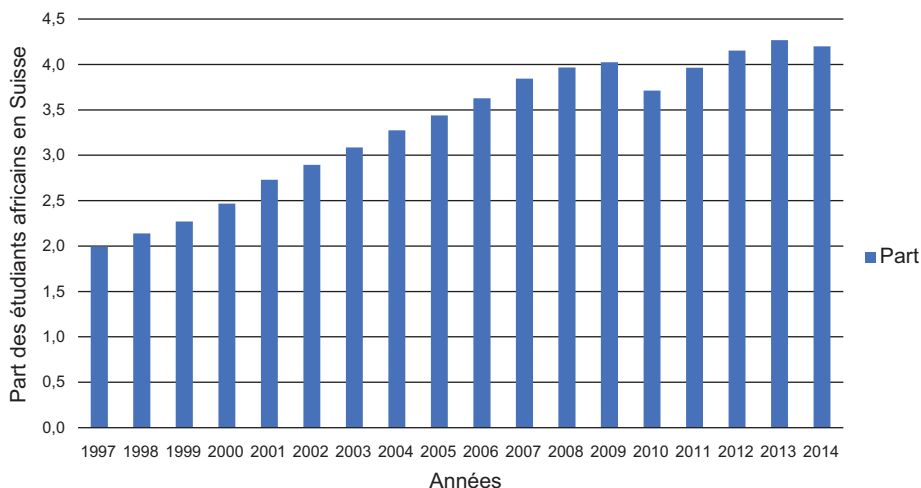
Source : OFS (2015), Transitions et parcours dans le degré tertiaire, Édition 2015, Neuchâtel.

**Graphique 4 : Évolution de l'effectif des étudiants africains en Suisse de 1997 à 2014**



Source : OFS (2015), Transitions et parcours dans le degré tertiaire : Édition 2015, Neuchâtel.

**Graphique 4a: Évolution de la part de l'effectif des étudiants africains en Suisse par rapport à l'effectif des étudiants internationaux de 1997 à 2014**



Source: OFS (2015), Transitions et parcours dans le degré tertiaire: Édition 2015, Neuchâtel.

## DONNÉES<sup>6</sup>

Les données utilisées dans la suite de cet article proviennent du projet IP12\_INTL-STUDENTS du NCCR<sup>7</sup> (National Center of Competence in Research), livrées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), de l'institut des statistiques de l'UNESCO et des publications de l'OFS. Elles sont enregistrées au 31 décembre de chaque année; cette date est appropriée pour l'enregistrement des étudiants car elle correspond au milieu de l'année académique.

La base de données utilisée est celle du projet LABB<sup>8</sup> (Analyses longitudinales dans le domaine de la formation) qui est le résultat d'un appariement et d'une harmonisation entre de nombreuses sources (SIUS<sup>9</sup>, STATPOP<sup>10</sup>,

<sup>6</sup> L'échantillon de la base de données ne contenant que les étudiants africains a été obtenu en sélectionnant tous les étudiants qui satisfont les conditions «nationalité par continent» = 2 (une nationalité d'un pays africain) et «admissionqualification1» = 8 (un certificat étranger). Nous obtenons ainsi une base de données ne contenant que les étudiants africains, mais avec possibilité qu'une personne apparaisse plusieurs fois dans cette base de données. Par exemple, un étudiant qui est arrivé en Suisse en 2010 et qui a terminé son bachelor en 2013 apparaîtra trois fois dans cette base de données (sur trois lignes) pour ses trois années d'études de bachelor. Pour faire les analyses descriptives, une base de données contenant un individu par ligne a été privilégiée dans le but de ne pas compter les étudiants plus d'une fois; les analyses descriptives qui ont été faites reposent sur cette dernière.

<sup>7</sup> NCCR – on the move.

<sup>8</sup> [www.labb.bfs.admin.ch](http://www.labb.bfs.admin.ch)

<sup>9</sup> Système d'information universitaire suisse.

<sup>10</sup> Statistique de la population et des ménages: «donne la référence démographique pour les élèves répertoriés, telles que le statut migratoire (lieu de naissance et nationalité)». Source: OFS.

UPI<sup>11</sup>, SE<sup>12</sup>). Cette base de données contient entre autres, des informations administratives (identifiants), géographiques (canton de résidence, pays de domicile avant les études), démographiques (sexe, nationalité, date de naissance), de migrations (type de permis, statut migratoire) ainsi que le parcours académique des étudiants pour des niveaux de formation : diplôme, école supérieure, bachelor, master et doctorat. Dans cette base de données sont enregistrés les étudiants suisses, internationaux et étrangers pour la période allant de 1980 à 2014.

L'extraction de la base de données ne contenant que les étudiants africains a été basée sur la nationalité et sur le certificat (baccalauréat) qui a permis à ces étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur suisse. Le critère de la « nationalité » implique que ces étudiants doivent avoir une nationalité d'un pays africain. Le critère du « certificat » implique que le certificat (baccalauréat), qui a permis à ces étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur suisse, ne doit pas être délivré par une école suisse (voir définition des étudiants internationaux). La variable « nationalité » des étudiants a été recodée en variable nationalité par continent dans le but de regrouper les pays. Cette nouvelle variable créée regroupe dans sa modalité « 2 » toutes les nationalités du continent africain. De même pour les autres continents qui sont regroupés dans d'autres modalités de cette variable.

La variable « admissionqualification1 » renferme tous les types de certificats qui ont permis à ces étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur suisse. La modalité « 8 » correspond à tous les étudiants qui ont eu accès à l'enseignement supérieur suisse à partir d'un certificat étranger (baccalauréat étranger). Cela étant, il est possible d'extraire une base de données ne contenant que les étudiants africains sur la base de ces critères.

## ANALYSE DESCRIPTIVE DES DONNÉES

L'analyse de la variable sexe montre que la majorité des étudiants africains en Suisse sont des hommes, soit 61,9 % contre 38,1 % de femmes<sup>13</sup> contrairement à la mobilité étudiante européenne Erasmus qui compte une majorité de femmes (61 % en 2000) (CATTAN, 2004) ou à la mobilité étudiante<sup>14</sup> au sein de l'OCDE qui comptait 54 % de femmes en 2016. Les étudiants sont majoritairement célibataires (72,6 %) mais 25,2 % sont mariés et 1,6 % divorcés. Ce taux élevé d'étudiants africains mariés pourrait s'expliquer par l'âge au début des études en Suisse. Il semble donc que la place des études en suisse dans la trajectoire de vie des étudiants internationaux africains soit différente de celle de la plupart des autres étudiants.

<sup>11</sup> Unique person identification: « référence démographique utilisée pour des élèves ou étudiants qui ne seraient pas dans STATPOP ». Un étudiant inscrit dans une école suisse mais résidant dans un pays voisin n'est pas enregistré dans STATPOP. Source : OFS.

<sup>12</sup> Relevé structurel : « informations de contexte pour le ménage (niveau de formation des personnes composant le ménage) » : Source : OFS.

<sup>13</sup> Il ressort de l'étude de Efiionayi *et al.* qu'au Sénégal, pour les femmes, de longues études peuvent diminuer les possibilités de mariage d'une part ; d'autre part leurs intentions migratoires diminuent avec l'âge et le mariage (EFIONAYI et FIGUET, 2014).

<sup>14</sup> Mobilité géographique des étudiants au sein de l'OCDE.

En effet, l'âge moyen des étudiants africains en Suisse est de vingt-huit ans, la moitié d'entre eux a moins de vingt-huit ans et l'autre moitié a plus de vingt-huit ans, illustrant ainsi la symétrie de cette variable. La catégorie d'âge la plus représentée chez les étudiants africains en Suisse est vingt-neuf ans. Le plus jeune des étudiants a dix-sept ans et le plus âgé cinquante ans pour une dispersion<sup>15</sup> de trente-trois ans. La part des étudiants de moins de vingt-quatre ans est de 25 % et celle des moins de trente-deux ans est de 75 %. Pour comparaison, l'âge moyen des étudiants suisses au début du bachelor est de vingt et un ans, la moitié de ces étudiants sont âgés de vingt ans et 75 % d'entre eux ont vingt-deux ans ou moins. L'âge élevé des étudiants africains par rapport aux étudiants suisses pourrait s'expliquer par le fait que les étudiants africains accomplissent souvent une première formation universitaire dans leurs pays d'origine avant d'avoir des intentions migratoires (EFIONAYI et PIGUET, 2014).

La majorité des étudiants africains en Suisse sont originaires de l'Afrique du Nord. Quatre pays, la Tunisie (19,8 %), le Maroc (17,8 %), l'Algérie (4,1 %) et l'Égypte (5,7 %) représentent à eux seuls près de la moitié de l'effectif avec un taux cumulé de 47,4 % de l'effectif total des étudiants africains. En Afrique subsaharienne, le Cameroun est de loin le pays le plus représenté avec un poids de 9,5 %, suivi par le Sénégal, la Côte d'Ivoire et Madagascar avec des parts respectives de 4,9 %, 3,6 % et 3,5 %. Le Nigeria (2,7 %), le Ghana (2,6 %), le Burkina Faso (2,4 %) et l'Afrique du Sud (2,4 %) complètent le podium des douze pays africains les plus représentés en Suisse. En ajoutant les effectifs des étudiants du Cameroun et du Sénégal à l'effectif des étudiants d'Afrique du Nord, on obtient 60,5 % de l'effectif total des étudiants africains en Suisse. Cela signifie que six pays se partagent plus de 60 % de la part des étudiants africains en Suisse. Le graphique numéro 5 illustre ces résultats.

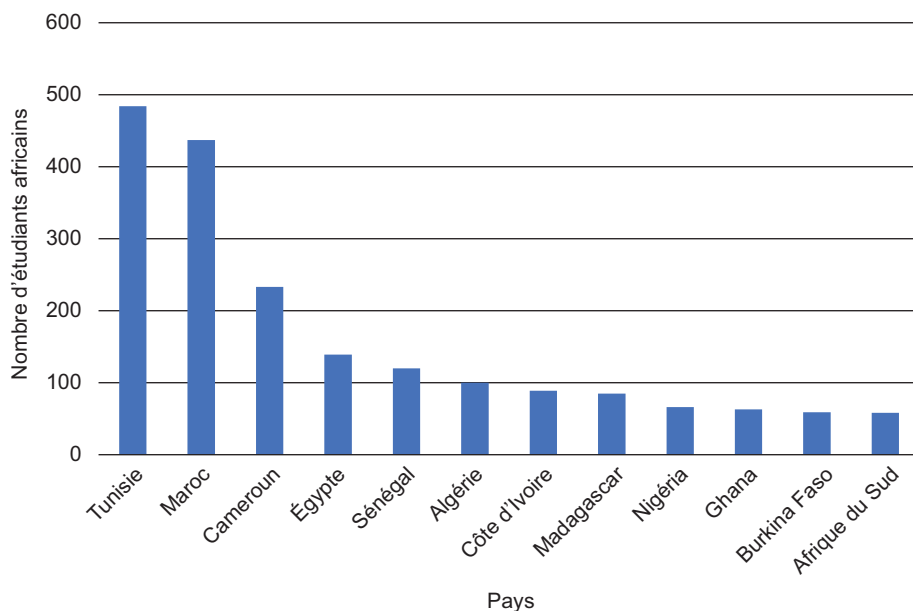
En regroupant les pays par régions, on remarque que l'Afrique du Nord (48,3 %) et l'Afrique de l'Ouest (32,5 %) se partagent 80,8 % de l'effectif total des étudiants africains en Suisse. Les autres régions ne sont que faiblement représentées.

Au début des études de bachelor, les étudiants africains sont très nombreux à fréquenter les HES (16,9 % pour toutes les HES regroupées), suivies de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (9,9 %) et des Universités de Lausanne et de Genève pour des parts respectives de 7,5 % pour les deux universités. La part des étudiants africains à l'Université de Neuchâtel est de 1,6 %, soit quarante étudiants.

Les filières privilégiées par ces étudiants au niveau du bachelor sont les branches techniques et les formations technologiques au niveau des HES (10,4 %). Dans les universités et les écoles polytechniques fédérales, les étudiants africains s'orientent davantage vers les sciences économiques (7,6 %), les sciences techniques (7,1 %), les sciences exactes et naturelles (5,5 %), la médecine et la pharmacie (4,1 %), les sciences humaines et sociales (3,1 %). La proportion d'étudiants africains dans les universités et les écoles polytechniques pour les autres filières est moindre. Si l'on compare le poids des étudiants africains dans les différentes branches avec le poids qu'y occupent l'ensemble des étudiants, on peut remarquer que les étudiants africains sont surreprésentés<sup>16</sup> dans les branches

<sup>15</sup> Écart d'âge entre l'étudiant africain le plus âgé et le plus jeune.

<sup>16</sup> Rapport entre les effectifs observés des Africains et les effectifs attendus sur la base de l'ensemble des étudiants. Si ce rapport est > 1, cela veut dire que le groupe est surreprésenté et vice-versa.

**Graphique 5 : Les pays africains ayant le plus grand nombre d'étudiants en Suisse**

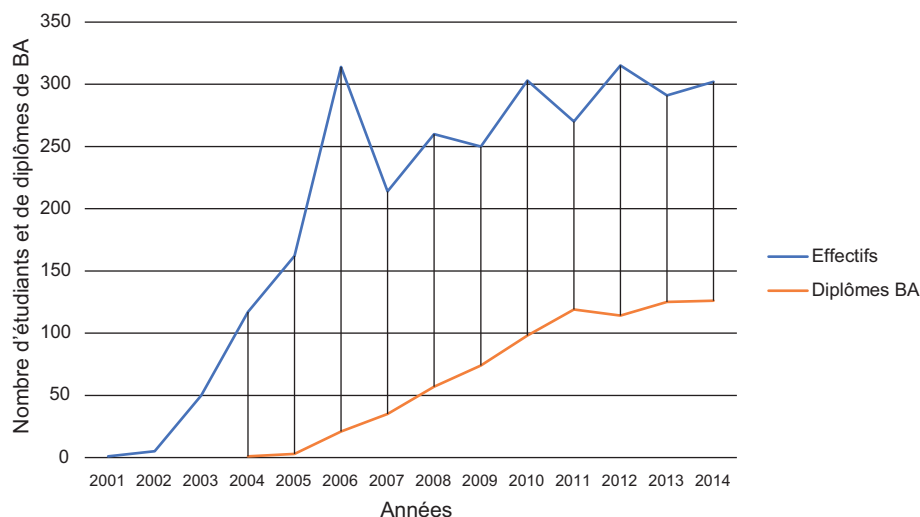
Source : OFS (2015), Transitions et parcours dans le degré tertiaire :  
Édition 2015, Neuchâtel.

techniques en bachelor au niveau des HES ; dans les universités et les écoles polytechniques fédérales, ils sont surreprésentés dans les sciences économiques, les sciences techniques et les sciences exactes et naturelles. Ils sont sous-représentés dans les sciences humaines et sociales, en médecine et pharmacie, en chimie et science de la vie.

Les formations de types bachelor ont débuté en 2001 et depuis, le nombre d'étudiants africains inscrits à ces formations n'a cessé d'augmenter. En 2003, il y avait 50 étudiants africains inscrits en bachelor, cet effectif est passé à 314 étudiants trois ans plus tard avant de connaître un recul en 2007 pour se situer à 214 étudiants. Entre 2006 et 2014, l'effectif moyen des étudiants africains inscrits en bachelor dans les universités suisses était de 280 étudiants.

Le graphique 6 illustre l'évolution en Suisse du nombre d'étudiants africains au niveau du bachelor ainsi que l'évolution du nombre de diplômes de bachelor décernés à des étudiants africains entre 2001 et 2014. On remarque sur ce graphique que 2006 est l'année qui enregistre le plus grand nombre d'étudiants africains inscrits en bachelor dans les hautes écoles suisses. Le nombre de diplômes de bachelor décernés est en augmentation depuis 2004 jusqu'en 2010 avant de connaître un léger recul en 2014. Le nombre moyen de diplômes de bachelor décerné à des étudiants africains est de 109 diplômes sur la période de 2009 à 2014.

**Graphique 6 : Évolution du nombre d'étudiants africains en Suisse au niveau du bachelor ainsi que du nombre de diplômes de bachelor décernés à des étudiants africains entre 2001<sup>17</sup> et 2014**



Source: OFS (2015), Transitions et parcours dans le degré tertiaire : Édition 2015, Neuchâtel.

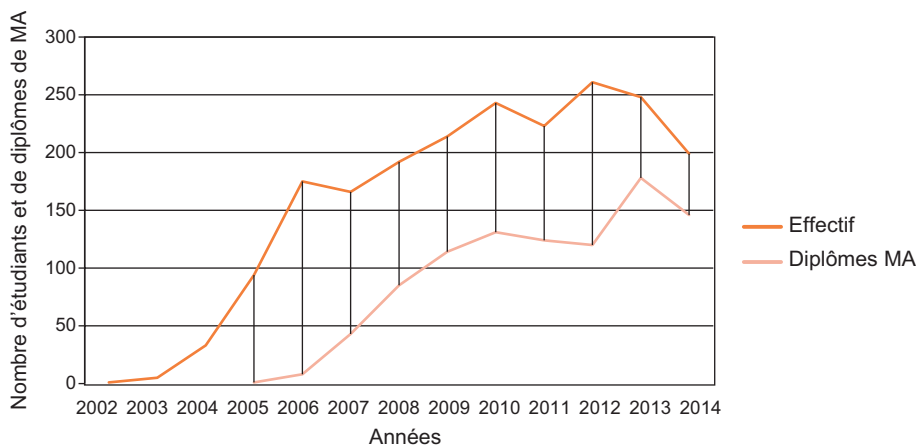
Au niveau du master, la tendance s'inverse; si les étudiants africains étaient nombreux à poursuivre leurs études de bachelor dans les HES, au niveau master ils s'orientent vers les universités et les écoles polytechniques fédérales. Ils ne sont plus que 2,1 % à poursuivre un master dans les HES contre 10,5 % inscrits dans ce type d'école au niveau du bachelor. Les Universités de Genève, de Lausanne et l'EPFL sont les institutions qui comportent le plus d'étudiants africains au niveau du master avec des parts respectives de 12,1 %, 8 % et 6,5 %. Avec 4,4 % d'étudiants africains au niveau du master, l'Université de Neuchâtel se positionne devant l'Université de Fribourg (2,5 %) parmi les institutions qui accueillent le plus d'étudiants africains. En Suisse alémanique, c'est l'Université de Bâle (2,6 %) qui accueille le plus d'étudiants africains.

Les étudiants africains sont nombreux à s'inscrire pour le master dans les filières de sciences exactes et naturelles (9,6 %), les sciences humaines et sociales (9,2 %), les sciences économiques (8,4 %), les sciences techniques (5,3 %), le droit (3,9 %) et la médecine et la pharmacie (2,3 %).

Le graphique 7 décrit l'évolution du nombre d'étudiants africains en master entre 2002 et 2014 ainsi que le nombre de diplômes de master décernés à des étudiants africains entre 2005 et 2014.

<sup>17</sup> Avant 2001, la réforme de Bologne n'était pas encore appliquée (le système bachelor, master, n'existait pas).

**Graphique 7: Évolution du nombre d'étudiants africains en Suisse au niveau du master ainsi que du nombre de diplômes de master décernés à des étudiants africains entre 2002 et 2014**



Source: OFS (2015), Transitions et parcours dans le degré tertiaire : Édition 2015, Neuchâtel.

Les étudiants africains sont nombreux à poursuivre leurs études doctorales dans les universités de Genève (5,9 %), de Bâle (3,1 %) et de Lausanne (2,4 %). Les autres institutions d'études supérieures accueillent des étudiants africains dans des proportions moindres, à l'image de l'ETH de Zurich (1,7 %), de l'EPFL (1,3 %), de l'Université Fribourg (1,5 %) et de Neuchâtel (1,1 %).

## CONCLUSION

Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation rapide du nombre d'étudiants en mobilité à travers le monde. Les étudiants africains, de par leur volonté de se former dans des universités renommées du monde entier et pour pallier les insuffisances des universités locales, ne sont pas en marge de cette mobilité grandissante et participent de manière active à cette dernière. L'effectif des étudiants africains en formation dans les hautes écoles suisses reste cependant modeste et est inégalement réparti selon l'origine géographique. L'Afrique du Nord et le Cameroun se partagent plus de la moitié de l'effectif des étudiants africains en Suisse. Les étudiants africains en Suisse sont majoritairement des hommes, ils sont en moyenne plus âgés que les étudiants suisses et sont souvent mariés. Ils sont nombreux à passer leur bachelor dans les HES et le master dans les universités et les EPF; ils s'orientent généralement vers les branches techniques, économiques, informatiques qui sont des branches dans lesquelles les universités locales sont défaillantes. Les Universités de Genève, de Lausanne et l'EPFL sont les hautes écoles qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants africains en Suisse. Par comparaison aux étudiants africains, les étudiants suisses et européens sont nombreux à s'inscrire dans les sciences humaines, sociales et les sciences économiques. Le rythme d'augmentation pour les étudiants africains reste cependant plus lent que pour les Suisses et Européens.

Nous pouvons retenir que, contrairement à la tendance qui se manifeste en Europe, l'effectif des étudiants africains en Suisse a considérablement augmenté ces dernières années et que cet effectif a été multiplié par presque quatre entre 1997 et 2014. Le nombre de diplômes de bachelor et de master décerné à des étudiants africains par des institutions d'enseignement supérieur suisses a aussi considérablement augmenté, les universités romandes étant celles qui accueillent le plus d'étudiants africains.

Notre étude a montré qu'un nombre croissant d'étudiants africains viennent se former en Suisse. Nos résultats donnent une base pour des analyses plus approfondies sur les motivations, les profils, les trajectoires et pour une réflexion sur la politique d'accueil et de formation de ces étudiants.

## REMERCIEMENTS

Je remercie Étienne Pigué, Katia Iglesias-Rustishauser pour la relecture, les commentaires, et l'OFS pour les données sans lesquelles cet article n'aurait pas vu le jour.

## BIBLIOGRAPHIE

- CAMPUS FRANCE, 2016: «La mobilité internationale des étudiants africains», *Les notes de Campus France*, hors-série, 16, octobre 2016.
- CATTAN Nadine, 2004: «Genre et mobilité étudiante en Europe», *Espace populations sociétés*, 15-27.
- ERLICH Valérie, 2012: «Les mobilités étudiantes», *Revue française de pédagogie*, 129-132.
- MISSINE Leo-Emile, 1968: «Problèmes concentrant l'éducation supérieure en Afrique», *Revue internationale de l'éducation*, vol. 14, 1, 6274.
- OCDE, REGARDS SUR L'ÉDUCATION, 2014: «Les indicateurs de l'OCDE, Édition OCDE».
- ODM, 2008: «Rapport sur la migration», *Information et communication*, Office fédéral des migrations.
- OFS, 2015: «*Les étudiants internationaux dans les hautes écoles suisses*», rapport thématique de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant·e·s.
- TERRIER Eugénie, 2009: «Les migrations scientifiques internationales pour études: facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud», *L'information géographique*, vol. 73, 69-75.
- UNESCO INSTITUT FOR STATISTICS, 2012: «New patterns in student mobility in the southern Africa development community», *UIS information bulletin*, 7.
- VERGER Jacques, 1991: «La mobilité étudiante au Moyen Âge», *Éducation médiévale: L'enfance, l'école, l'Église en Occident: v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle*, 50, 65-90.
- EFIONAYI Denise, PIGUÉ Étienne, 2014: «Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir», *International Development Policy, Revue internationale de politique de développement*, 5.2.
- URL : <http://poldev.revues.org/1730>; DOI: 10.4000/poldev.1730

## **AFRICAN STUDENTS IN SWISS HIGHER EDUCATION: COUNTRIES OF ORIGIN, FIELDS OF STUDY AND NEW TRENDS**

*This article focuses on international African students studying at university level in Switzerland. It presents the evolution of the number of African students in Switzerland in the past years: the most represented nationalities, the preferred fields of study and the Swiss universities hosting African students at the highest rates. The distribution of African students per nationalities is highly unequal; North Africa represents almost half of the effective total of African students in Switzerland.*

**Keywords:** *International student, Foreign students, Mobility rate, African students, Restrictive policies.*

## **DIE STUDIERENDEN AUS AFRIKA IN DEN SCHWEIZER HOCHSCHULEN: HERKUNFTSLAND, STUDIENGANG UND NEUE TENDENZEN**

*Der Beitrag befasst sich mit Studierenden aus Afrika, die in der Schweiz eine Hochschulausbildung absolvieren. Wie entwickelte sich in den letzten Jahren die Anzahl afrikanischer Studierenden in der Schweiz? Welche Nationalitäten sind am meisten vertreten? Welche Studienfächer werden bevorzugt? Welche Schweizer Universitäten nehmen am meisten afrikanische Studierende auf? Die Verteilung afrikanischer Studierenden in der Schweiz nach Nationalität ist sehr ungleich. Fast die Hälfte aller afrikanischen Studierenden in der Schweiz kommt aus Nordafrika.*

**Stichwörter:** *Internationale Studierende, ausländische Studierende in der Schweiz, Mobilitätsrate, Studierende aus Afrika, restriktive Politik.*



# MIGRATION D'ÉTUDE, MIGRATION DE TRAVAIL : DEUX FACES INDISSOCIABLES D'UNE MÊME RÉALITÉ ?

PAPA OUMAR NDIAYE, Université de Poitiers, Groupe de recherches  
sociologiques sur les sociétés contemporaines (GRESKO)  
[oumarndiaye10@hotmail.com](mailto:oumarndiaye10@hotmail.com)

## RÉSUMÉ

*Ce travail se propose de revenir sur la question des transferts d'argent internationaux des migrants. Il propose cependant un décentrement des regards vers les transferts des étudiants qui sont souvent sous-estimés voire ignorés dans ces approches. Ainsi, à travers des méthodes sociologiques et ethnographiques d'entretiens et d'observations, nous allons montrer d'abord que ces transferts existent et répondent à des normes socialement identifiables. Ensuite, voir comment ces transferts peuvent conduire progressivement à une transformation de la nature d'une migration d'étude temporaire à une migration de longue durée ou définitive.*

**Mots clés :** *migration, transfert d'argent, étude, travail, fixation.*

Lorsqu'on parle d'étudiants en situation de migration, l'idée première, largement partagée, voudrait que les transferts d'argent, quand il y en a, aillent du pays d'origine des étudiants vers le pays où ils font leurs études, que ces transferts émanent des parents ou de l'État, sous forme de bourses par exemple. Or, certains étudiants migrants, ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes venant de leur pays d'origine, sont contraints de travailler dans le pays où ils font leurs études : ils ne le feraient, du point de vue de l'opinion courante, que pour vivre en France. Or la connaissance que j'ai pu acquérir, dès le début de mon enquête auprès des étudiants sénégalais en France, infirme cette croyance ou ce préjugé : les étudiants qui travaillent pour subvenir à leurs besoins en France sont aussi nombreux à envoyer des mandats à leurs parents ou leurs proches au pays.

Pour l'opinion courante, les transferts d'argent vers le pays d'origine riment avec une migration de travail. Or, ces transferts concernent des migrants autres que

les seuls travailleurs. Plusieurs raisons peuvent cependant expliquer la méconnaissance relative aux transferts d'argent internationaux des migrants. *Primo*, à l'échelle mondiale, ces transferts de fonds jouent un très grand rôle. Plusieurs auteurs sont à cet effet revenus sur l'importance de ces contributions à la croissance et au développement des pays d'origine des migrants (BOCQUIER et TRAORE, 2000; BARRO, 2005; JAFFRELOT (dir.) et LEQUESNE, 2009; GAYE, 2008). Dans la plupart des pays africains, ces transferts ont un impact réel sur l'accroissement du produit intérieur brut (PIB). Au total, les transferts d'argent des migrants sont même passés au-dessus des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement. Il paraît donc difficilement envisageable qu'un groupe, occupé *a priori* uniquement par ses études, puisse influencer sur ces flux des transferts. *Secundo*, la catégorisation classique des migrants contribue aussi au maintien de nos représentations sur les transferts d'argent. En effet, en France, comme un peu partout dans le monde, les migrants sont catégorisés selon les modalités d'attribution des titres de séjour. Ce qui suppose en même temps des comportements assignés à chaque catégorie de migrants. Ainsi on aura d'un côté les migrants pour des raisons d'étude qui se caractérisent surtout par la durée *a priori* de leur séjour (le temps de leurs études) et l'acquisition d'un savoir. De l'autre les migrants pour des raisons de travail, c'est-à-dire à la recherche d'emploi et de ressources financières, ou pour des raisons familiales, de mariage, etc. (REA, 2013). Parler de transferts d'argent renvoie implicitement, dans ce deuxième cas, à l'idée d'une migration de travail.

Reste que ces constats ne constituent pas des raisons suffisamment fortes pour restreindre les «envoyeurs de fonds» aux seuls migrants travailleurs. Mon travail se propose donc de réorienter les regards portés sur les transferts de fonds vers les migrants autres que ceux venus pour travailler. Cette proposition peut donc constituer un premier apport, que nous pensons original, sur cette thématique. J'utiliserai le terme de mandat – que j'emprunte à Sayad (1999) – pour nommer ces envois d'argent des étudiants. Le second apport consiste à considérer les migrations pour raison de travail et d'études, non comme obligatoirement distinctes, mais comme reliées: les migrants d'étude deviennent très souvent ou tendent à devenir des migrants de travail du fait de leurs activités de travail pendant leurs études et de l'envoi de mandats à leurs proches restés au pays.

La tâche va dès lors consister à expliquer ce que ces mandats signifient pour ces étudiants en France. Parce que même si l'on ne s'attend pas à ces transferts, il convient de rechercher les logiques manifestes ou non derrière les comportements en question. Ensuite, après avoir identifié les intentions initiales qui guidaient les étudiants vers cette forme de solidarité, j'exposerai les conséquences de leurs pratiques sur leurs études. Comme nous allons le voir, ces transferts peuvent avoir des revers bien surprenants. Enfin, je terminerai par une hypothèse pertinente – qui est d'ailleurs un peu plus qu'une hypothèse – sur une transformation ou une évolution d'une migration d'étude vers une migration de travail.

## QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHE D'ENQUÊTE

Cette recherche se base sur les résultats d'une enquête toujours en cours, mais qui a débuté il y a maintenant cinq ans. En 2013, mon mémoire de master portait sur le sujet: *Migration et transferts d'argent: quand les «jeunes Sénégalais*

*étudiants* » *s'en mêlent*... Depuis cette date, le travail a porté uniquement sur les étudiants sénégalais vivant à Poitiers, une ville universitaire du Centre-Ouest de la France. Il s'agissait d'interroger le devenir de jeunes Sénégalais venus en France pour y poursuivre des études supérieures, confrontés à la question du retour au pays après obtention de leur diplôme, notamment lorsqu'ils avaient fait des « petits boulots » pendant leurs études et, ainsi, contribué, par les mandats qu'ils envoyaient à leurs parents ou leurs proches, à la survie économique de ces derniers. Une des hypothèses principales était que ces circonstances étaient susceptibles d'infléchir leur parcours et, même s'ils s'étaient décidés à rentrer au pays après leurs études, de les amener à viser une insertion professionnelle plus durable en France. C'est par la suite – notamment parce que ce travail m'a valu le deuxième prix du concours national de l'Observatoire de la vie étudiante en France en 2015 – que le consul général du Sénégal à Bordeaux m'a proposé d'élargir mes recherches à l'ensemble des Sénégalais de sa juridiction, soit la région Nouvelle-Aquitaine.

J'ai ainsi réalisé un travail de recherche par observations et entretiens en France comme au Sénégal. En France, je mène depuis 2013 un travail à caractère ethnographique (cf. BEAUD, 1996 ; BIZEUL, 1999) qui consiste à participer à la plupart des activités associatives des Sénégalais de la région, à m'investir dans la vie des associations (trésorier, chargé d'accueil des nouveaux, aide à la mise en œuvre de projets), à partager des moments de convivialité avec mes compatriotes (les vendredis et dimanches), à évoquer mes questions de recherche pendant ces moments, à susciter des débats contradictoires, à repérer des personnes dont les parcours singuliers me permettent d'augurer des entretiens approfondis pertinents avec elles, à mener ces entretiens. Suite à l'élargissement de la population d'enquête à la suite de la proposition du consul général du Sénégal à Bordeaux, j'ai réalisé un questionnaire détaillé dont la diffusion a été assurée par l'équipe consulaire.

J'ai réalisé à ce jour plus d'une trentaine d'entretiens approfondis en France avec des étudiants, hommes ou femmes, et des anciens étudiants qui travaillent désormais en France. J'ai cumulé plus de quatre années d'observation ethnographique. J'ai enfin récolté plus d'une centaine de réponses au questionnaire diffusé par le consulat du Sénégal. J'ai, par ailleurs, effectué un séjour au Sénégal, du 29 mars au 29 juin 2017, pour y poursuivre mon enquête auprès de compatriotes rentrés au pays après leurs études. Ce séjour m'a aussi permis d'élargir les pistes d'analyse possibles de ma recherche : comment rendre compte de la transformation d'une migration étudiante temporaire, limitée *a priori* à la durée des études, en une forme de migration de travail de longue durée, voire définitive ? Ce séjour m'a aussi permis d'acquérir une meilleure connaissance du contexte politique et institutionnel de la migration sénégalaise vers la France et de faire un point sur l'état des politiques ou dispositifs mis en place par l'État sénégalais et ses partenaires pour gérer les migrations. Au total, j'ai effectué lors de cette période quatorze entretiens enregistrés avec d'anciens étudiants qui sont retournés au pays, dont les profils sont variés, deux entretiens avec des opérateurs sénégalais de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII Sénégal), qui agissent dans le cadre du dispositif d'aide au retour et à la réinsertion de migrants, quatre entretiens non enregistrés – parce que les personnes interviewées ne le souhaitaient pas – avec des responsables politiques et scientifiques qui sont aujourd'hui les principaux gestionnaires de la politique migratoire sénégalaise.

## COMPRENDRE LES TRANSFERTS D'ARGENT DES ÉTUDIANTS

Les mandats envoyés par les étudiants sénégalais arrivés en France résultent, dans la plupart des cas observés, d'une succession d'événements dont les plus décisifs sont les suivants : avant son départ pour la France, l'étudiant vivait au Sénégal sous la tutelle de ses parents qui le soutenaient et le suivaient dans ses études. Pour des raisons diverses, il élabore son projet migratoire pour continuer ses études en France. Arrivé en France, cet étudiant est accueilli par des anciens, c'est-à-dire arrivés en France avant lui, et accompagné dans toutes ses activités quotidiennes. Il perd son statut de nouveau à partir du moment où il franchit la frontière symbolique que marque l'obtention d'un petit boulot. Grâce aux économies réalisées sur son salaire, il envoie ses premiers mandats à ses proches.

Il faut préciser que ce « jeune Sénégalais étudiant » qui envoie des mandats ne peut être soulagé qu'à partir du moment où il a envoyé son premier mandat. C'est en ce sens qu'on peut comprendre cette phrase de Sow, étudiant à Poitiers : *« Je me sens vraiment bien quand j'envoie de l'argent... c'est comme si y a un poids qui s'enlève. »* Cette phrase très parlante témoigne de la dimension libératrice de l'envoi d'un mandat, en ce qu'elle satisfait à une exigence de solidarité. Si envoyer de l'argent aux proches restés au pays, aux parents en particulier, soulage, c'est parce qu'il ne s'agit pas, en réalité, d'un simple geste de générosité mais d'une sorte de nécessité, liée à la socialisation antérieure de l'étudiant. Les comportements de ces jeunes sont contraints par des normes sociales coercitives (DURKHEIM, 1990) mais elles sont, en même temps, vécues comme normales et non comme pénibles. C'est ce qui constitue la difficulté véritable quand il s'agit de les appréhender. On peut même, lorsqu'on demande aux étudiants d'expliquer leur action, être tenté d'y voir des contradictions. Prenons l'exemple de l'extrait ci-après, tiré de l'entretien réalisé avec Saliou (« Sénégalais étudiant » en deuxième année de thèse de droit, en France depuis trois ans). Il revient sur les motifs des transferts :

*« Non, rien n'est obligatoire dans cette affaire. Mais y a des trucs, même s'ils ne sont pas écrits noir sur blanc, qui sont obligatoires. Ça dépend de comment on est éduqué... Mais chez nous, même à cinquante ans on peut rester chez son père. S'il a l'argent, il te prendra en charge parce qu'il sait que le jour où on aura un travail qui nous permet d'être indépendant, on va lui dire même malgré lui, même s'il était milliardaire, on va lui dire : garde tes milliards, c'est à moi de tout faire... Ceci parce que les parents ont fait quelque chose qu'on ne pourra pas faire pour eux... Même si tu dois fonder une famille ou trouver une femme et tout, tu auras en tête que tu fais cela pour ta mère même si elle n'en a pas besoin. On pense toujours de cette manière pour remercier nos parents... Après ils ont pris de l'âge, et c'est avant qu'ils ne meurent qu'il faut agir... »*

Saliou semble d'abord se contredire lorsqu'il avance, dans sa première phrase, que rien n'est obligatoire, pour revenir aussitôt et dire que c'est obligatoire. Et pourtant les deux phrases, loin d'être contradictoires, se complètent. *« Rien n'est obligatoire »* : il n'est, en effet, inscrit nulle part qu'un fils doit envoyer des mandats à ses parents. Toutefois, dès que l'on revient aux rapports sociaux, il apparaît qu'il y a des choses obligatoires même si l'obligation n'est pas écrite. Les contraintes qui fondent l'obligation résident dans des règles informelles, liées

à la coutume, aux traditions, et associées à des sanctions diffuses. La *socialisation* qui agit l'étudiant, relève de *l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi «formé», «modelé», «façonné», «fabriqué», «conditionné» – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – «apprend», «intérieurise», «incorpore», «intègre» – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement* (DARMON, 2007, p. 6). On comprend à partir de ce moment que les fils soient «prêts» à se comporter de manière adéquate, c'est-à-dire à jouer leur rôle social de fils<sup>1</sup>, du «bon fils», voire du «bon proche» dès qu'ils en ont «les moyens», financiers en l'occurrence. Cette attitude est renforcée par un sentiment diffus, le sentiment que, quoi qu'il fasse, l'enfant ne pourra jamais assez «remercier» ses parents pour tout ce qu'ils ont fait pour lui.

## RÉGLER UNE DETTE MORALE

La première chose que les parents ont faite pour leur enfant est de lui avoir donné la vie. Voilà qui semble banal, certes, mais qui sous-tend les comportements des fils vis-à-vis de leurs parents. Les fils peuvent avoir tout l'argent du monde, ils ne peuvent jamais devenir les parents biologiques et sociaux de leurs propres parents. Ceci est d'autant plus vrai qu'on retrouve cette pensée dans l'adage populaire au Sénégal: «*Budul woon bulletin de naissance do xam bulletin de salaire*», qui peut se traduire par: «*S'il n'y avait pas eu un bulletin de naissance, on ne parlerait pas aujourd'hui de bulletin de salaire*». Le bulletin de naissance symbolise l'enfance d'abord, cette période de neuf mois dans le ventre de sa mère, attestant de la parenté biologique; il symbolise ensuite une période de vulnérabilité et de dépendance, surmontée grâce aux parents, qui va de la naissance jusqu'à l'obtention du premier emploi, qui atteste du rôle social des parents. Ainsi le bulletin de salaire, qui symbolise l'indépendance, financière d'abord, du fils, est précédé d'un bulletin de «dépendance et de vulnérabilité». Cette situation se caractérise surtout par son irréversibilité. Le fils ne pourra jamais jouer le rôle social «remarquable» que les parents ont assuré au cours de son histoire.

La deuxième cause qui renforce le sentiment de dette du fils envers sa famille est ainsi résumée par les propos suivants d'Abou: «*Moi j'estime que ma famille a assez fait pour moi, je dois penser à eux aussi. Ils ont assez fait. Mon père par exemple a mobilisé tous ses moyens pour que je vienne étudier en France. Tout ce qu'on nous demande pour venir ici, c'est des millions. Je ne lui ai même pas rendu cet argent même s'il ne me demande pas...*»

Pour pouvoir venir en France, tout étudiant partant du Sénégal doit effectivement justifier des ressources financières à hauteur de 615 € par mois sur une période de dix mois minimum: cette somme correspond à 4 034 400 francs CFA au Sénégal! Quand l'étudiant n'est pas boursier, cette somme provient directement de la poche de ses parents. Si on fait «l'addition» du bulletin de naissance et de la prise en charge financière, «le don» ou «le service rendu» devient très lourd.

<sup>1</sup> Il faut ajouter que c'est une règle sociale genrée car les femmes ne sont pas nécessairement soumises à cette obligation. En ce qui concerne les femmes, cf. partie suivante.

Or, nous savons depuis M. Mauss qu'un contre-don ne peut suffire à éteindre la dette initiale, d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence, du rapport entre fils et parents. Il en résulte dès lors un lien social qui se réalise par les envois de mandats ponctuels des fils aux parents.

Un dernier élément qui participe à ces transferts tient au fait qu'attendre comporte un risque, car la mort peut surprendre à n'importe quel moment et ainsi empêcher la réalisation du «rêve» du fils. Durant cette enquête, j'ai observé plus de six cas d'étudiants qui ont perdu soit l'un soit les deux parents durant leur séjour en France. Pour ne pas avoir de remords face aux coups insaisissables du destin, l'étudiant préfère partager tant qu'il est encore temps. Ainsi peuvent être comprises les réactions claires et radicales que nous avons obtenues à la question de savoir si un jour ces jeunes migrants arrêteront leurs envois de mandats : ils ne pensent même pas à une telle éventualité.

Abou : *«Je ne vais jamais arrêter. Ça dépend de ce qui est dans ma poche. Si j'arrive à me prendre en charge et qu'il reste des sous, même s'il faut me priver de certaines de mes dépenses qui ne sont pas primordiales, je le ferai. Je n'arrêterai jamais...»*

Pierre : *«Cela ne m'avait jamais traversé la tête...»*

Oussou : *«Ça c'est... Si je le faisais, ce serait de l'ingratitude. Même si je n'avais que 200 euros, je peux envoyer les 100 euros...»*

Sow : *«Depuis 2012, j'envoie régulièrement... C'est donc devenu [en riant] quelque chose comme une pratique. Je ne peux pas revenir en arrière, mais si je n'envoyais pas, ils ne me le demanderaient pas.»*

Toutes ces réactions montrent bien qu'envoyer de l'argent constitue un impératif : Commencer ? Oui ! Mais arrêter ? Non ! Envoyer permet certes d'être connu et reconnu comme un «bon fils», un «bon proche» tout en étant étudiant, mais comporte en même temps des conséquences. Derrière cette pratique d'apparente générosité, de gratuité et de liberté se cache un cadre très strict de règles et de codes sociaux qui obligent à donner, à recevoir et à rendre. Il apparaît que les mêmes raisons, exactement, guident les comportements des migrants partis travailler en France. Une obligation qu'on peut aussi retrouver quand on s'intéresse aux envois de fonds des migrants-travailleurs (voir GAYE, 2008). Ce qui veut dire que dans un premier temps, si on parlait uniquement des comportements observés pour qualifier le migrant, à part le fait que l'un mène des études à côté – ce qu'on peut d'ailleurs trouver aussi chez les travailleurs puisque beaucoup, même après avoir arrêté les études les reprennent ou restent encore dans les études même s'ils sont travailleurs – il n'y aurait pas de grande différence. Ces deux types de migrations sont parfaitement imbriqués. Or, tel n'est souvent pas le cas quand on nous les présente. Il est plutôt d'usage de les séparer, voire de les opposer.

## **LES «SÉNÉGALAISES ÉTUDIANTES» ET LEURS CADEAUX**

Les rapports aux mandats envoyés par les «jeunes Sénégalais étudiants» diffèrent lorsque le critère du genre est pris en compte. Les socialisations différentes selon les sexes induisent des rapports différents aux pratiques sociales. De ce fait, les

pratiques des filles s'opposent à celles des garçons. Pour mieux comprendre cette différence, revenons sur ces propos de Fatou :

*«... Moi je n'aide personne pour le moment [en riant]. Non, mais sérieusement c'est vraiment mes parents qui m'aident. Là, quand je suis allée en vacances à la fin de l'année, je leur ai acheté des cadeaux tu vois ? Mais sinon à part ça franchement rien du tout. [...] Non je n'ai pas les moyens de les aider, moi. Ce n'est pas que je ne veux pas, mais je n'ai pas les moyens. Et même [...] non, mes parents n'accepteraient même pas que je leur envoie de l'argent parce que ce n'est pas mon rôle... »*

L'argument mis en avant par l'étudiante est d'abord l'absence de moyens : elle n'a pas d'argent à envoyer puisqu'elle ne travaille pas – avant d'envoyer de l'argent, il va de soi qu'il faut en gagner. Pourtant, bien qu'elle insiste à deux reprises sur l'absence de moyens financiers, la cause première expliquant qu'elle n'envoie pas de mandat n'est développée que dans la dernière phrase : *«... ce n'est pas mon rôle... »*. Dit autrement, elle n'a pas à le faire. S'il s'agissait uniquement d'une question de moyens, certaines de ses compatriotes-filles seraient concernées au même titre que les garçons, puisque certaines travaillent... La principale raison tient au fait que, socialement, elles sont considérées comme plus vulnérables que les garçons, ce qui fait qu'il serait peu voire pas prudent de les laisser courir un risque, quel qu'il soit, loin de leur famille. Tout doit être presque parfait pour ainsi dire lors de leur séjour à l'étranger. Rama, en France depuis trois ans, revenant sur les raisons de sa venue en France, nous dit :

*«J'avais la mention assez bien... Pour moi donc l'accès aux universités françaises était plus facile. En plus mon frère était là... Non, c'est surtout comparé à mon frère que je dis cela... Il faut toujours que le premier soit le malheureux dans ça... »*

Il s'est trouvé que le *«premier malheureux»* de la famille venu en France était *par hasard* le garçon de la famille. En continuant l'entretien sur la question des transferts, elle ajoute :

*«Je n'ai rien à donner, moi... Peut-être qu'ils vont accepter de petits cadeaux, c'est différent que quand tu donnes certains montants, ils ne vont pas accepter de toute façon... J'ai déjà envoyé à mes sœurs des cadeaux par exemple. J'achète des cadeaux et je les envoie, mais pas de l'argent... »*

Elles n'ont manifestement pas à envoyer de mandats, mais elles peuvent quand même faire des cadeaux. Il y a aussi des refus clairs des parents s'agissant des mandats des *«jeunes Sénégalaises étudiantes»*. D'abord, ce n'est pas le rôle d'une fille d'assumer une fonction sociale qui ne lui est pas assignée. Ensuite, et surtout, il y a plus de risques pour une fille d'entrer dans ce jeu du transfert que pour un garçon comme le dit Rama :

*«Parce qu'ils [les parents] savent que les filles sont plus sensibles... Je ne sais pas comment je pourrais le dire. Elles sont plus sensibles à la débauche. Nous courons plus de risques. Parce qu'aussi, ce n'est pas tout le monde, mais y'en a*

*qui vivent ici comme elles veulent. Donc les parents préfèrent que tu n'aies pas de besoins non satisfaits jusqu'à te livrer à certaines pratiques... Parce que la vie d'ici ce n'est pas facile. Si tu n'as pas de quoi manger ni boire et que Dieu me pardonne, les papis français là avec leurs voitures, te font quotidiennement des avances... »*

De toutes les filles interrogées par entretien, il n'y en a qu'une sur les huit qui envoie de l'argent, car elle se trouve dans une situation particulière. Elle envoie de l'argent à ses petits frères et sœurs, car ils ont perdu leur père et leur mère alors qu'elle se trouvait déjà en France. C'est ce qui fait d'elle « l'homme de la maison » :

*« Non mes petits frères et sœurs, ils sont seuls là-bas. Tu vois, y'a plus mon père, y'a plus ma mère. Maintenant c'est moi au fait... »*

Ce qui signifie que les filles peuvent aussi être concernées par les envois de mandats, mais seulement dans des situations particulières, dans certaines conditions, contrairement aux garçons qui sont appelés, encouragés, voire obligés à le faire.

## **LE PETIT BOULOT ET LES MANDATS D'ÉTUDIANTS**

Puisque l'étudiant prend au sérieux ses envois, il lui faut nécessairement des revenus. L'une des premières sources de revenus est l'argent qu'il reçoit venant de son pays d'origine (bourse, soutien familial). Ces revenus jouent cependant un rôle moindre à ses mandats d'étudiants. À part l'exemple d'un *nouveau* qui a effectué son premier transfert d'un montant de 50 euros pris de l'argent qu'il recevait de son pays, les principaux fonds transférés par l'étudiant lui viennent principalement de son job d'étudiant. Une autre voie serait possible, que nous ne prendrons pas en compte, qui conduirait l'étudiant à entrer dans des activités illicites. On le voit donc, le petit boulot joue un rôle notable dans cette forme de solidarité transnationale. Or, il n'est pas rare de voir le petit boulot d'étudiant décrit par son caractère provisoire, purement instrumental donc pour payer ses études (CARTRON, 2003). Les formes d'exercice d'un emploi d'étudiant peuvent être envisagées comme autant d'apprentissages du salariat certes (PINTO, 2014), mais aussi comme un moyen de réalisation d'une règle sociale basée sur la solidarité.

En général, les étudiants envoient des mandats tous les deux mois, dont les montants tournent autour de 100 à 200 euros. J'ai eu connaissance de ces sommes par les entretiens et observations réalisés, mais aussi par des fiches de transferts que certains étudiants m'ont autorisé à photocopier. Les envois de Sow se présentent par exemple comme suit :

*« [...] Parce que moi je n'envoie pas de grosses sommes d'argent. Très souvent, je vous le dis, je n'envoie pas de grosses sommes d'argent... Mais s'il s'agit de jours ordinaires comme des mois comme ça où vraiment il n'y a rien, je peux envoyer à hauteur de 170 euros ou bien 150 euros... »*

Il s'agit donc de sommes fixes, programmées régulièrement. Il ne s'agit pas, apparemment, de grosses sommes, tant que l'on considère le montant en euros. Mais

une fois convertis en francs CFA – 1 euro correspondant à 655 francs CFA –, ces envois constituent des sommes importantes pour leurs bénéficiaires. Comme l'a bien compris Abou, le différentiel monétaire doit être pris en compte :

*«Toi tu fais un bloc de 3 000 euros, 4 500 euros pendant les vacances, c'est des millions là-bas! Avec le taux de conversion et tout, le taux d'échange de la monnaie, ça ne te coûte rien d'envoyer un 100 euros là-bas qui fait beaucoup d'argent...»*

Le petit boulot permet ainsi de faire de grandes choses. Ajoutons enfin que des mandats beaucoup plus surprenants peuvent, dans certains cas, être transférés même s'ils n'étaient pas toujours prévus :

*«J'ai fait des envois de 100 euros qui vont jusqu'à 300 euros. Une fois j'ai même envoyé plus de 500 euros, plus de 1 000 euros. Parce que je pouvais, y'avait un besoin que je devais... c'est ça y'avait là-bas que je devais... c'est ça quoi, permettre, aider à combler.»* (Moussa, étudiant en France depuis cinq ans)

En somme, les différentes expériences de ces jeunes permettent de voir que même s'ils sont des étudiants (puisqu'ils ont tous les comportements d'un étudiant), ils sont aussi des Sénégalais. Ces différents rôles qu'ils jouent répondent à différentes contraintes sociales et économiques sans lesquelles il ne peut pas y avoir d'envois de mandats. Des contraintes qu'ils partagent en grande partie avec les autres migrants sénégalais, quel que soit le motif de leur déplacement.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Beaucoup de choses restent à dire, à expliquer, sur les migrations de travail comme d'études. Dans l'immédiat, il s'avère nécessaire d'entamer une mise en perspective sociologique. Des liens, des similarités entre les migrations de travail et migrations d'études apparaissent. Notre travail de recherche montre qu'un processus de transformation de la migration d'études en une migration de travail est déjà enclenché. La quasi-totalité des Sénégalais concernés par notre enquête – certains sont en France depuis 1975 – était venus pour des raisons d'études. Aujourd'hui, les uns travaillent, se sont mariés, ont fondé des familles ; les autres ont trouvé un travail qui les pousse à rester... Lors de mes entretiens, beaucoup d'interviewés m'ont dit que, à leur arrivée en France, ils pensaient rester quelques années, le temps de leurs études, et retourner au Sénégal. Mais ils ne peuvent dire exactement comment ils en sont venus à se fixer en France.

Il serait intéressant, en termes de mise en perspective, d'imaginer les résultats d'une autre enquête sur les mêmes populations réalisée dans dix, vingt ou trente ans. La pertinence d'une telle proposition ne peut être appréciée qu'au regard rétrospectif sur comment les migrations africaines en France se présentaient il y a vingt, trente ans ou plus. Parce que ces formes actuelles ou « abouties » de ces migrations en France ont connu des évolutions et ne sont certainement pas exemptes d'en connaître de nouvelles. Les travaux de Sayad (1999) sur les âges de l'immigration algérienne en France ou ceux de Tall sur l'histoire de

la migration sénégalaise en France (2008) sont, à cet égard, édifiants. Pour la migration sénégalaise vers la France, par exemple, on est passé d'une migration appelée « *ancienne migration* » ou « *ancienne vague* »<sup>2</sup> (composée principalement des tirailleurs sénégalais restés en Europe après les guerres mondiales) à un processus de fermeture des frontières françaises, qui a commencé dès 1974 avec la fin du recrutement de main-d'œuvre étrangère pour atteindre son comble en 1985 avec l'instauration d'un visa pour les ressortissants de nombreux pays africains.

Ces rappels incitent à remettre en cause une idée déjà contestée par Sayad (1999), parce qu'elle ne correspond pas à la réalité du phénomène migratoire : l'image d'une immigration de travail relativement inoffensive, qui ne perturbe aucun ordre pour assurer sa sauvegarde et sa perpétuation. Sayad parlait d' « *une image stéréotypée appliquée aux immigrés vus comme des saisonniers.* » A de même été construite une image stéréotypée de l'étudiant africain en France : homme ou une femme jeune venu(e) exclusivement pour ses études, qui bénéficie du soutien financier de son pays et appelé(e) à retourner chez lui/elle à la fin de ses études. Notre enquête nous incite à remettre cette représentation en question. Et à relever des éléments d'analyse importants. En effet, si nous reprenons l'idée d'une « *migration ordonnée* », au sens de Sayad, il est possible de pointer les traits communs de la migration actuelle des étudiants sénégalais en France avec des migrations plus anciennes. « La mission » pourrait correspondre aux études et la famille de l'étudiant jouerait le rôle de contrôle social. « La perte de contrôle » pourrait s'interpréter comme la conséquence de cette forme de solidarité transnationale qu'est le transfert d'argent. L'idée de la présence d'« une colonie algérienne en France » pourrait renvoyer à la fixation dans la longue durée ou même à l'installation définitive des étudiants en France.

Il reste toutefois difficile de parler fixation définitive. Sans doute seulement à partir du moment où le *jangi* (mot wolof qui signifie étudier) devient le prolongement, l'aboutissement voire le synonyme de *tukki* (voyager, émigrer). Si le processus continue, l'idée d'une « nouvelle migration silencieuse de travail », constituée par d'anciens étudiants, se révèle pertinente. L'élément clé qui semble intervenir dans ce processus, nous l'avons vu, est le transfert d'argent, possible lorsque l'étudiant travaille et lorsque son revenu d'appoint devient source de revenus permanente pour les proches au pays. Vue sous cet angle, la question de la composition ou recomposition de nouveaux âges de l'immigration sénégalaise en France devient pertinente. Ces propositions ne mettent certes pas un terme au débat et demanderont nécessairement des études plus poussées. La question n'en mérite pas moins d'être posée.

---

<sup>2</sup> Les conditions d'entrée « étaient plus faciles » : tout Sénégalais pouvait aller en France s'il disposait d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, des certificats de vaccination et d'une garantie de rapatriement de 1 500 FF.

## BIBLIOGRAPHIE

- BA Awa, 2008: «Les femmes mourides à New York. Une renégociation de l'identité musulmane en migration», in DIOP MOMAR Coumba (dir.): *Le Sénégal des migrations: mobilités, identité et société*, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, 389-408.
- BARRO Issa, 2005: *Les émigrés sénégalais en Italie. Émigrés et transfert d'argent: étude sur les opportunités de création de PME dans l'habitat et la construction. Rapport final*, République du Sénégal, ministère du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction, janvier 2005.
- BEAUD Stéphane, 1996: «L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique», *Politix*, vol. 9, 35, 226-257.
- BOCQUIER Philippe, TRAORE SEYDOU Moussa, 2000: *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest. La croissance urbaine en panne*, Paris: L'Harmattan.
- BIZEUL Daniel, 1999: «Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade», *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, 111-137, DOI: 10.3406/socco.1753.
- CARTRON Damien, 2003: «Le sociologue pris en sandwich! Retour sur une observation participante dans un fast-food», *Documentation française, Aubervilliers, France*, 59-64.
- DAFFÉ Gaye, 2008: «Le transfert d'argent des migrants sénégalais: entre espoir et risques de dépendance», in DIOP MOMAR Coumba (dir.): *Le Sénégal des migrations: mobilités, identité et société*, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, 105-132.
- DARMON Muriel, 2007: *La socialisation*, Paris: Armand Colin.
- DURKHEIM Émile, 1990: *Les règles de la méthode sociologique*, Paris: PUF.
- JAFFRELOT Christophe, LEQUESNE Christian (dir.), 2009: *L'Enjeu mondial. Les migrations*, Paris: Presses de Sciences Po-L'Express.
- MAUSS Marcel, 1923-1924: «Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», *L'Année sociologique*.
- PINTO Vanessa, 2014: *À l'école du salariat. Les étudiants et leurs «petits boulots»*, Paris: Presses universitaires de France.
- REA Andrea, 2013: «Les nouvelles figures du travailleur immigré: fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations», *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29, n° 2, <http://remi.revues.org/6371>; DOI: 10.4000/Remi.6371.
- SAYAD Abdelmalek, 1999: *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Éditions du Seuil.
- SEMIN Jeanne, 2007: «L'argent, la famille, les amies: ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire», *Civilisations*, 56, 183-199.
- SEMIN Jeanne, 2009: «L'ethnologue dans les réseaux économiques des femmes migrantes: modes de présence simultanée entre la France et l'Afrique», *Revue européenne des migrations internationales* [en ligne], vol. 25, n° 3.
- TALL SERIGNE Mansour, 2008: «La migration internationale sénégalaise: des recrutements de main-d'œuvre aux pirogues», in DIOP MOMAR Coumba (dir.): *Le Sénégal des migrations: mobilités, identité et société*, CREPOS-Karthala-ONU Habitat, 37-68.

## **REMERCIEMENTS**

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la finalisation de ce présent article : mon directeur de thèse le professeur Henri Eckert (Université de Poitiers) dont la relecture a permis d'améliorer la première version de cet article, la professeure Yvonne Riaño (Université de Neuchâtel) pour ses multiples remarques et suggestions aux différents moments de la rédaction, le relecteur ou la relectrice anonyme externe, les éditeurs du numéro spécial, le consul général des Sénégalais de Bordeaux, le docteur Abdourahmane Koita pour sa disponibilité, son fort engagement dans cette recherche, toute la communauté sénégalaise de la juridiction de Bordeaux dont la collaboration m'a été d'un apport capital. Mes derniers remerciements vont à toutes ces institutions et groupes de recherche auxquels je suis lié : l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la Fondation Université de Poitiers, le laboratoire GRESCO, l'école doctorale SORG pour le financement de mon séjour d'étude au Sénégal et le programme Parcours 2.

## **MIGRATING FOR STUDIES AND MIGRATING FOR WORK: TWO INSEPARABLE FACES OF THE SAME REALITY?**

*This work intends to revisit the issue of migrants' international remittances. However, it proposes to reconsider the issue through another perspective by studying foreign students' money transfers which are often underestimated or even ignored in those works. Thus, through sociological and ethnographic methods, interviews and observations, we will first of all show that such transfers do exist and meet socially identifiable standards. Then, we'll see how these transfers could gradually lead to changes in the nature of a temporary migration for studies to a long-term or final migration.*

**Keywords :** Migration, Money transfers, Study, Work, Fixation.

## **MIGRATION FÜRS STUDIUM, MIGRATION FÜR DIE ARBEIT, ZWEI UNTRENNBARE ASPEKTE EINER GLEICHEN REALITÄT?**

*Wir kommen auf die Frage der internationalen Geldüberweisungen zurück und schlagen eine Verlagerung des Fokus auf Transferleistungen von Studierenden vor, die in diesem Forschungsbereich oft unterschätzt oder sogar ignoriert werden. Anhand soziologischer und ethnographischer Methoden mit Interviews und Beobachtungen wird zunächst gezeigt, dass diese Transfers existieren und sozial identifizierbaren Normen entsprechen. Weiterhin wird beschrieben, wie sich diese Transfers nach und nach verändern und von einer temporären Studienmigration zu einer langfristigen oder dauerhaften Arbeitsmigration führen können.*

**Stichwörter:** Migration, Geldtransfer, Studium, Arbeit, Niederlassung.



# GENRE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR ÉTUDES ORIGINES SOCIALES ET TRAJECTOIRES SCOLAIRES DES ÉTUDIANTES MALIENNES EN FRANCE ET AU MAROC

NIANDOU TOURÉ,  
Université des sciences juridiques  
et politiques de Bamako (USJPB, Mali)  
et Centre population et développement (CEPED, France),  
[niandou.toure@ceped.org](mailto:niandou.toure@ceped.org)

## RÉSUMÉ

*Les étudiantes maliennes dans l'enseignement supérieur en France et au Maroc se distinguent de leurs compatriotes masculins par leur origine sociale aisée. À partir d'entretiens semi-directifs réalisés entre juillet 2012 et septembre 2014 au Maroc, en France et au Mali, nous démontrons que leur mobilité géographique est généralement circonscrite dans un seul pays de formation et que le rôle des parents fortement dotés en capitaux scolaire et économique est déterminant dans les stratégies d'internationalisation des trajectoires scolaires de leurs filles.*

*Mots clés : Mobilité internationale pour études, enseignement supérieur, genre et migrations internationales, inégalités sociales, Mali.*

## INTRODUCTION

Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, le phénomène des mobilités étudiantes<sup>1</sup> s'est amplifié de manière considérable. En effet, le nombre d'étudiants internationaux, c'est-à-dire les personnes ayant quitté leur pays pour un autre afin d'y poursuivre leurs études supérieures, a crû en moyenne de 7 % entre 2000 et 2013, passant de 2 à 4,1 millions d'individus<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans cet article, nous employons invariablement la notion de « mobilité » au singulier comme au pluriel, pour désigner le même phénomène. Le choix du pluriel a pour fonction de mettre l'accent sur la diversité des schémas de mobilité suivant les aires régionales ou en fonction des pays.

<sup>2</sup> Institut de statistiques de l'UNESCO, <http://www.uis.unesco.org>, consulté le 28 août 2017.

Parallèlement à l'augmentation de la mobilité dans l'enseignement supérieur, les publications afférentes se sont multipliées. Ces travaux portent sur les flux et les tendances de mobilité (KRITZ, 2015), les raisons qui motivent les individus à poursuivre leurs études à l'étranger (DAKO-GYEKE, 2016), le poids des cadres institutionnel et légal mis en place par les États, ou encore le rôle des universités dans la sélection des étudiants (SPIRE, 2009). Toutefois, peu de recherches ont été consacrées de façon exclusive aux spécificités de la mobilité académique des femmes<sup>3</sup> (RIAÑO ET PIGUET, 2016). Par conséquent, la recherche sur les mobilités étudiantes comporte un vide auquel il convient de remédier, car l'étude des mobilités étudiantes féminines présente *a minima* un double intérêt scientifique. D'une part, le sexe comme variable d'analyse des faits sociaux revêt une importance cruciale dans la compréhension des trajectoires de vie (BATTAGLIOLA, 2001), et de l'autre, la part des femmes dans les migrations internationales croît notamment en Europe où elle s'établit à 52,4% de la population immigrée en 2015, en hausse par rapport aux 51,6% de l'an 2000 (UNITED NATIONS, 2016).

Cette contribution a pour objet l'analyse des trajectoires sociales et scolaires des étudiantes maliennes dans l'enseignement supérieur en France et au Maroc. Elle tente de prendre en considération le contexte social des mobilités individuelles analysées. Dans cette perspective, l'origine sociale des étudiantes, appréhendée à l'aide de concepts empruntés aux travaux sociologiques de Pierre Bourdieu, « capital scolaire » et « capital économique », et la place des Maliennes dans les mobilités étudiantes sont étudiées. Les destinations d'études retenues correspondent aux terrains d'enquête de notre recherche doctorale : la France et le Maroc. En 2013, ces deux pays étaient respectivement les première et quatrième destinations internationales pour études des Maliens<sup>4</sup>. L'observation de la mobilité des Maliennes au Maroc et en France permet de saisir deux dimensions fondamentales des mobilités étudiantes africaines contemporaines : les flux Sud-Nord d'un côté, et les flux Sud-Sud de l'autre, signe de l'éclosion de nouveaux « hubs » régionaux de formation académique. Les résultats présentés dans cet article reposent sur vingt et un entretiens semi-directifs conduits auprès d'étudiantes et de jeunes diplômées maliennes formées en France et au Maroc. Auprès de ces jeunes femmes rencontrées chacune au moins deux fois avec un intervalle moyen d'un an, les entretiens ont été effectués au Maroc (dans les villes de Rabat, Fès, Casablanca et Mohammedia) et en France (à Paris et à Grenoble).

<sup>3</sup> Toutefois, les initiatives de recherche dédiées à la mobilité scientifique et aux différentes formes de migrations qualifiées féminines se multiplient. Le projet GSM-TI (Gender, skilled migration and IT), en cours (2016-2018) de l'Open University, dirigé par P. Raghuram en est un exemple parmi d'autres.

<sup>4</sup> <http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-student-flow-vizFR.aspx> (plateforme dynamique représentant les mobilités étudiantes, mise en place par l'Institut de statistiques de l'UNESCO), données de 2013, consulté le 11 mai 2017. Les statistiques de l'ISU proviennent pour l'essentiel des données fournies par les gouvernements ; il manque ainsi une part importante des mobilités non encadrées par des programmes institutionnels bilatéraux. Sur le nombre d'étudiants maliens du Maroc, il manque non seulement plusieurs centaines de boursiers qui poursuivent leurs études dans ce pays après l'arrêt du financement par les parties malienne et marocaine, mais aussi l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements supérieurs privés, qui se comptent par centaines dans la seule ville de Fès, selon les estimations recueillies auprès des associations étudiantes locales. D'autre part, l'accès à un fichier électoral qui comportait plus de 1 700 noms à la veille des élections présidentielles maliennes de 2012 nous permet d'affirmer qu'ils sont plus de 1 000 étudiants boursiers et anciens boursiers encore en poursuite d'études au Maroc.

## **INÉGALITÉS DE SEXE FACE À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU MALI : DES FILLES MOINS SCOLARISÉES ET MOINS MOBILES**

Les inégalités entre hommes et femmes face à la mobilité pour études au Mali sont le reflet de deux autres formes d'inégalités : les inégalités face aux migrations internationales et les disparités en termes de scolarisation au détriment des jeunes filles, dont les sources remontent à l'instauration de l'école au Mali.

### **LES MIGRATIONS INTERNATIONALES MALIENNES : UNE MIGRATION D'HOMMES**

Les migrations internationales à partir du Mali ont longtemps été dominées par la figure de l'homme, jeune et peu qualifié. Les premières vagues de la dispersion internationale des Maliens se situent autour de la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle (GARY-TOUNKARA, 2009)<sup>5</sup>. La participation des femmes aux différents mouvements migratoires ne deviendra véritablement importante que dans les années 1980.

Dans le cas particulier de la France, c'est à partir de la fermeture de l'immigration de travail par le président Valéry Giscard d'Estaing en 1974 que la migration temporaire de travail s'est graduellement transformée en migration d'installation. Les hommes sont alors rejoints par leurs femmes et leurs enfants, diversifiant au fur et à mesure la composition démographique des populations immigrées d'origine ouest-africaine (QUIMINAL et TIMERA, 2002). La multiplication des démarches de regroupement familial conduit à une augmentation substantielle du nombre de femmes au sein des populations maliennes en France. À titre d'exemple, en moins d'une décennie, entre 1990 et 1999, la proportion de femmes chez les Maliens de France est passée de 32 à 38 % (GUBERT, 2008). Cette féminisation de la migration par le regroupement familial correspond à une tendance également observée dans d'autres pays européens (KOFMAN, 1999). Ainsi, après être restées longtemps minoritaires, les femmes maliennes ont pris part à l'émigration vers la France d'abord en tant que conjointes de migrants. Perçues comme des « accompagnatrices » (RIAÑO, 2011), elles participent néanmoins de façon croissante au marché du travail, avec un taux d'activité professionnelle toutefois marginal (QUIMINAL, 2000).

Au Maroc, longtemps considéré comme une zone de transit des candidats à l'émigration vers l'Europe, la présence malienne est importante. Conséquence du processus de sédentarisation des migrants, le Maroc apparaît comme un pays de résidence durable pour beaucoup de migrants originaires d'Afrique subsaharienne – dont une importante proportion de Maliens, parmi lesquels les hommes représentent près des trois quarts d'une population jeune, célibataire, urbaine et globalement plus éduquée que la moyenne des populations des pays de départ (FERRIÉ *et al.*, 2016).

---

<sup>5</sup> Précisons que plusieurs siècles auparavant, d'autres formes de circulations internationales ont été recensées, notamment de part et d'autre du Sahara, autour du commerce de l'or et de la traite esclavagiste. Sur la question, voir l'article de R. Botte intitulé « Les réseaux transsahariens de la traite de l'or et des esclaves au haut Moyen Âge : VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle » (BOTTE, 2011).

## LES MALIENNES AUX MARGES DE LA MOBILITÉ POUR ÉTUDES : INÉGALITÉS SCOLAIRES ET INÉGALITÉS FACE À LA MOBILITÉ

Outre leur entrée plus tardive dans l'émigration internationale, la participation des Maliennes aux mobilités étudiantes se distingue de celle de leurs compatriotes masculins par ses faibles proportions en France comme au Maroc. Ainsi, en 2011-2012, elles représentaient moins de 33 % des effectifs totaux d'étudiants maliens au Maroc<sup>6</sup>. En France, la présence étudiante féminine malienne s'exprime dans des proportions comparables avec presque 30 % de l'ensemble des étudiants des universités publiques en 2014-2015. Entre 2004 et 2015, ce ratio a même baissé.

**Tableau 1 : Proportion de femmes dans la population des étudiants maliens des universités françaises, entre 2004-2005 et 2014-2015<sup>7</sup>**

ANNÉE SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉTUDIANTS	HOMMES	FEMMES	POURCENTAGE DE FEMMES
2004-2005	1525	1044	481	<b>31,5</b>
2005-2006	1641	1126	515	<b>31,4</b>
2006-2007	1612	1105	507	<b>31,4</b>
2007-2008	1682	1116	566	<b>33,6</b>
2008-2009	1822	1194	628	<b>34,5</b>
2009-2010	1894	1217	677	<b>35,7</b>
2010-2011	2064	1353	711	<b>34,4</b>
2011-2012	2161	1482	679	<b>31,4</b>
2012-2013	2281	1562	719	<b>31,5</b>
2013-2014	2285	1596	689	<b>30,1</b>
2014-2015	2352	1653	699	<b>29,7</b>

Les faibles proportions de femmes dans la mobilité des étudiants maliens doivent être rapportées aux inégalités de fréquentation scolaire entre garçons et filles dans le champ scolaire malien. En effet, en dépit de progrès substantiels réalisés au début des années 2000, avec une forte amélioration de l'indice de parité des sexes<sup>8</sup> dans l'enseignement primaire – qui est passé de 0,72 à 0,91 entre 1999 et 2015 –, les

<sup>6</sup> Ces chiffres proviennent de la liste électorale établie à la fin de l'année 2011 par le consulat du Mali au Maroc. Elle se compose de 1 995 individus, dont 1 711 étudiants. Sur les 1 711 étudiants, 553 étaient des femmes, ce qui correspond à 32,32 % de l'ensemble.

<sup>7</sup> Source : Données statistiques désagrégées obtenues auprès de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère français de l'Éducation nationale.

<sup>8</sup> L'indice de parité des sexes est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles et le taux brut de scolarisation des garçons, mettant au numérateur le TBS du sexe défavorisé. Dans ce cas-ci, le sexe défavorisé est le sexe féminin. Dans l'IPS, 0 exprime une situation d'inégalité parfaite, et 1 une situation d'égalité parfaite.

déséquilibres de sex-ratio à l'avantage des garçons demeurent élevés dans les cycles d'enseignement secondaire (0,81) et supérieur (0,43).

Les inégalités actuelles dans le champ scolaire malien trouvent leurs sources à la création par les Français des premières écoles dans ce qui était encore alors la colonie du Soudan, dont l'ambition était de former rapidement un nombre restreint d'agents pouvant servir d'intermédiaires entre colonisateurs et colonisés. Les auxiliaires de l'administration coloniale étaient surtout de sexe masculin, comme l'indique le nom des premiers établissements dont ils seront issus, les «*écoles de fils d'otages*», puis «*écoles de fils de chefs*»<sup>9</sup> (BOUCHE, 1966). L'instruction scolaire était ainsi réservée à de futurs fonctionnaires désignés, en principe, au sein des élites politiques traditionnelles. Dans celles-ci, mais aussi dans des classes défavorisées<sup>10</sup>, ont été recrutés des fils – et non des filles – pour assister l'administrateur civil étranger en qualité d'interprètes dans un premier temps, puis comme instituteurs, vétérinaires ou encore commis de l'administration coloniale (JÉZÉQUEL, 2005). La scolarisation des jeunes filles fut organisée bien plus tard, au point qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, seule «*une fille pour quarante-cinq garçons est inscrite à l'école primaire*» (BARTHÉLÉMY, 2010, p. 34). À la veille des indépendances, on dénombrait un millier de femmes diplômées dans toute l'AOF, l'Afrique-Occidentale française (BARTHÉLÉMY, 2010).

Le système scolaire malien partage avec ceux des pays de la sous-région des caractéristiques communes, dont le faible taux de scolarisation des filles dans les cycles d'enseignement secondaire et supérieur. En revanche, par rapport aux étudiantes sénégalaises, ivoiriennes, burkinabé, togolaises ou nigériennes, les Maliennes sont les seules à être proportionnellement moins nombreuses au sein des universités françaises que dans l'enseignement supérieur national<sup>11</sup>. À l'étude, la faible proportion d'étudiantes maliennes se compose de personnes généralement issues de groupes sociaux aisés. En effet, elles proviennent de familles dotées d'un fort capital économique et scolaire.

## **ÉTUDIANTES MALIENNES AU MAROC ET EN FRANCE : UN GROUPE SOCIALEMENT AISÉ ET HOMOGÈNE**

Les étudiantes maliennes à l'étranger se distinguent particulièrement de leurs compatriotes masculins par leur appartenance aux groupes sociaux les

<sup>9</sup> Les appellations d'«otages» puis de «chefs» ont été employées dans le cadre de l'entreprise coloniale française pour désigner les élites politiques déchues (BOUCHE, 1966).

<sup>10</sup> Même s'il est difficile d'en préciser l'ampleur, un grand nombre de travaux sur l'histoire de la scolarisation évoquent les choix faits par plusieurs familles des aristocraties locales d'inscrire les enfants d'esclaves ou de castes non nobles afin de ne pas scolariser leurs propres enfants à «l'école des Blancs». Voir notamment J. P. Olivier de Sardan sur la cohabitation au sein de la nouvelle élite lettrée, au Niger, d'anciens maîtres et anciens esclaves (DE SARDAN, 1984). Lire également à ce sujet J. H. Jézéquel (2003).

<sup>11</sup> Source: pour l'IPS dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur, les données proviennent de l'Institut de statistiques de l'UNESCO. Pour la proportion de femmes dans les établissements d'enseignement supérieur publics français, il s'agit des données du ministère français de l'Éducation.

mieux pourvus en capitaux économique et scolaire. Il en résulte que le facteur culturel – pris ici dans sa dimension institutionnalisée qu’est le capital scolaire des parents – est déterminant dans les trajectoires de mobilité des jeunes filles. D’autre part, ces trajectoires sont rendues possibles par les stratégies de scolarisation que mettent en place leurs parents dont le niveau d’instruction, pour au moins un(e) des deux, est équivalent ou supérieur à deux années d’études supérieures.

### **DES «FAAMA-DENW» ET DES «DONNI&LA-DENW», DES ÉTUDIANTES ISSUES DE GROUPES SOCIAUX DOTÉS D’UN FORT CAPITAL SCOLAIRE**

Dans l’optique d’une analyse sur l’origine sociale des étudiantes, nous recourons à des catégories idéales typiques correspondant à la distribution inégale, chez celles-ci, des capitaux scolaire et économique qui, selon P. Bourdieu, déterminent les positions sociales ainsi que les rapports de domination entre individus et groupes sociaux dans le champ social (BOURDIEU, 1980). Le capital scolaire, forme «institutionnalisée» du capital culturel (BOURDIEU, 1979) est défini par le niveau d’instruction des parents des étudiantes. Les revenus et le patrimoine des parents des étudiantes ont permis de définir leur capital économique. Procédant ainsi, et en nous inspirant de travaux ayant conçu des typologies à partir des histoires socioscolaires des familles des étudiants (GÉRARD *et al.*, 2008), nous distinguons quatre catégories sociales d’étudiantes maliennes, exprimées en bambara, la langue dominante au Mali: a) les *faama-denw*, b) les *donnikela-denw*, c) les *waritigi-denw*, et d) les *mogotigi-denw*. Ces quatre appellations renvoient aux méthodes de présentation de soi et de désignation des autres des étudiants maliens à l’étranger. En l’absence de statistiques sur les niveaux d’éducation et de revenus des chefs de ménages, le choix de ces catégories sociales endogènes permet d’analyser les inégalités d’ordinaire liées aux occupations professionnelles, au niveau de revenus ou au niveau d’éducation des parents.

La catégorie des *faama-denw* ou «*enfants de chefs*» regroupe les étudiants issus de familles cumulant de forts capitaux scolaire et économique. Leurs parents sont généralement hauts fonctionnaires ou cadres du secteur privé. Les *waritigi-denw*, «*enfants de ceux qui possèdent de l’argent*», sont issus des catégories économiquement aisées, mais dont le capital scolaire n’est pas nécessairement important: enfants d’hommes d’affaires, de grands commerçants, de grands exploitants agricoles, etc. Quant aux *donnikela-denw*, «*ceux qui savent, ou ceux qui exercent une activité en lien avec les savoirs*», ils rassemblent les enfants d’enseignants, de médecins, de vétérinaires de la fonction publique, ou de cadres intermédiaires de la fonction publique (sous-officiers de l’armée ou de la police, secrétaires, etc.). Les *mogotigi-denw*, enfin, correspondent au groupe des étudiants généralement issus des couches sociales les plus défavorisées, mais à qui il reste encore «*du monde*», «*de la mogotigiya*», donc de «*l’entregent*» pour reprendre la formule de R. Vuarin (1994), soit un fort réseau de relations sociales.

Sur les vingt et une étudiantes maliennes de notre étude, onze sont des *faama-denw* (a), neuf des *donnikela-denw* (c), et une d’entre elles est *waritigi-den* (b). Aucune d’entre elles n’est issue du groupe des étudiants très défavorisés, les

*mogotigi-denw* (d). Par comparaison, un quart des étudiants de sexe masculin de l'échantillon de la recherche de thèse dont est issu cet article appartient au groupe des *mogotigi-denw*. Il est donc possible d'en déduire que les étudiantes maliennes à l'étranger se caractérisent par leur appartenance commune aux groupes sociaux dotés d'au moins un des capitaux économique ou scolaire. En outre, une analyse des choix de scolarisation au sein de leurs familles corrobore l'aspect déterminant du capital scolaire des parents dans la construction des trajectoires scolaires locales, puis de mobilité pour l'ensemble de ces étudiantes.

### **DES STRATÉGIES FAMILIALES DE SCOLARISATION PROPICES À LA MOBILITÉ DES JEUNES FILLES**

Dans les familles dont elles sont issues, les étudiantes maliennes ont été scolarisées au sein de fratries où peu de distinction, voire aucune, n'est faite dans les pratiques de scolarisation des filles et des garçons. Ainsi, Assa, étudiante en master dans le domaine de la finance à l'université Sidi Mohamed ben Abdellah de Fès raconte : «*Chez nous, la question ne s'est jamais posée, à mon avis, sur le fait de nous envoyer ou non à l'école. Nous sommes deux filles et un garçon, et nous avons tous été inscrits dans le même groupe scolaire privé laïque, à Bamako.*»<sup>12</sup> (Assa, vingt-deux ans, Fès) Les parents d'Assa sont tous deux diplômés : son père est technicien supérieur en électricité, et sa mère institutrice. Le niveau d'instruction de ses deux parents conduit à la classer dans le groupe des *donnikela-denw*, c'est-à-dire les personnes exerçant un métier en lien avec les savoirs : vétérinaires, enseignants, etc. S'ils ne disposent pas d'un fort capital économique, ses parents jouissent d'un capital scolaire élevé.

Comme Assa, l'ensemble des autres enquêtées proviennent de familles où les enfants sont scolarisés de manière uniforme, sans distinction fondée sur le sexe. C'est le cas de Kadidia, étudiante de vingt et un ans en licence d'histoire à l'Université Panthéon-Sorbonne, à Paris. *Faama-den* (a), fille de banquier formé en ex-URSS et d'une secrétaire de direction, a été scolarisée au Mali avant de poursuivre ses études à l'étranger tout comme sa sœur aînée, étudiante au Maroc, et son petit frère, également étudiant en France.

L'attitude des parents de Kadidia tranche avec celle de ses compatriotes masculins *mogotigi-denw* (d), plus démunis, ou *waritigi-denw* (b) généralement issus de grandes familles commerçantes. Au sein de ces familles, la stratégie de scolarisation, souvent diversifiée, consiste à scolariser les enfants dans différents ordres d'enseignement, entre l'enseignement coranique, les médersas, et l'école publique laïque (GÉRARD, 1999), ou encore à ne scolariser qu'une partie des garçons à l'école publique. Au regard des pratiques de scolarisation discriminantes qui ont encore cours notamment dans les familles où le capital scolaire des parents est peu élevé, les trajectoires scolaires des Maliennes apparaissent comme des itinéraires d'une élite sinon sociale du moins culturelle dans le champ social malien. Le rôle du capital culturel apparaît dans le rapport singulier qu'entretiennent certains parents d'élèves avec la scolarité de leurs filles pour lesquelles

<sup>12</sup> Entretien réalisé le 17 juillet 2012 à Rabat.

ils aspirent à la meilleure offre scolaire. L'histoire familiale d'Adja, diplômée en économie et gestion de l'Université Hassan II de Casablanca, illustre l'investissement des parents instruits dans les stratégies de scolarisation au Mali. Celles-ci apparaissent comme des préalables essentiels à l'accès à la mobilité internationale pour études.

***Histoire familiale et scolaire d'Adja, vingt-deux ans, donnikela-den (c), lauréate du programme de bourses d'excellence de la coopération maroco-malienne en 2010***

Les parents d'Adja vivent à Ségou, à 240 km à l'est de Bamako. Son père, titulaire d'une maîtrise (bac+4) en mathématiques, exerce le métier de professeur de maths-physique dans l'enseignement secondaire. Sa mère, elle, détient un diplôme secondaire professionnel en comptabilité, et est aide-comptable dans une entreprise paraétatique<sup>13</sup>. Adja a deux sœurs et un frère, tous scolarisés dans l'enseignement privé catholique, car « [ses] parents ont toujours tout fait pour [les] scolariser dans les établissements catholiques parce qu'ils estiment qu'il y a là suffisamment de rigueur et un cadre adéquat pour une bonne formation à moindre coût »<sup>14</sup>. Adja est l'aînée de sa fratrie et la première à être entrée au lycée. Ses parents, et en particulier son père, ont joué un rôle crucial dans ses choix d'orientation. « Après le DEF [diplôme d'études fondamentales, sanctionnant la fin du second cycle de l'enseignement fondamental], ils ont décidé de m'inscrire au lycée technique de Bamako parce qu'ils jugeaient que c'était une école qui proposait des programmes uniques<sup>15</sup> et que les débouchés étaient plus intéressants. » Reçue au baccalauréat en section « Technique économie » avec la mention bien en 2010, elle réussit à obtenir une bourse de mérite lui permettant de poursuivre ses études supérieures au Maroc. Les conditions de l'entrée en mobilité d'Adja ont été construites tout au long d'une scolarité orientée vers la recherche d'une offre pédagogique de qualité. À la fin de ses études secondaires, elle avait le choix entre plusieurs destinations d'études, car elle était éligible aux bourses d'État pour la Tunisie, l'Algérie et le Maroc qu'elle a finalement choisi.

<sup>13</sup> Au Mali, le secteur para-étatique se compose de sociétés et entreprises industrielles dont l'État est l'actionnaire majoritaire.

<sup>14</sup> Entretien réalisé le 10 février 2014 à Bamako.

<sup>15</sup> L'éducation secondaire au Mali est organisée autour de trois catégories d'enseignement : général, professionnel et technique. Pendant longtemps, l'enseignement technique a été dispensé au sein d'un seul établissement, le lycée technique de Bamako créé dans les années 1960. À partir des réformes éducatives des années 1990, de nouveaux établissements privés laïcs ont ajouté les curricula de la formation technique – baccalauréat en économie et sciences de gestion, en industrie, et en génie civil – à leur offre pédagogique. En raison de leur faible proportion et du caractère sélectif de ces formations, elles consacrent traditionnellement une petite élite scolaire dont une proportion importante poursuit ses études à l'étranger, notamment grâce à des bourses nationales de mérite.

## **DES PARCOURS GÉOGRAPHIQUES ET DES TRAJECTOIRES SCOLAIRES «ENCADRÉES»**

Les trajectoires de mobilité des étudiantes maliennes que nous avons enquêtées au Maroc et en France se construisent dans des cadres institutionnels et légaux définis à l'avance. Ces conditions de mobilité encadrée expliquent le caractère «linéaire» de leur mobilité géographique – c'est-à-dire que celle-ci est généralement circonscrite entre deux territoires de départ et d'arrivée, alors que leurs camarades masculins de notre échantillon de recherche doctorale déploient des stratégies de mobilité plus aventureuses en étudiant parfois dans deux voire trois pays. En outre, l'encadrement des mobilités féminines au sein de programmes bilatéraux de coopération semble contribuer à la réussite scolaire des étudiantes à l'étranger.

### **DES PARCOURS GÉOGRAPHIQUES CIRCONSCRITS DANS UN SEUL PAYS DE MOBILITÉ**

Les parcours de mobilité géographique des étudiantes maliennes à l'étranger sont marqués par des séjours d'études prolongés dans un même pays de mobilité. Ainsi, sur les douze étudiantes auprès desquelles nous avons enquêté au Maroc, seule Talya, titulaire d'un diplôme d'ingénieur Télécoms et d'un master en «Management et stratégie d'entreprise», tous deux obtenus dans l'enseignement supérieur privé, a commencé ses études au Mali où elle a validé ses deux premières années de formation supérieure dans le domaine des télécommunications, avant d'arriver à Rabat. Une autre, Adja, dont l'histoire familiale a été résumée plus haut, diplômée de l'École nationale d'administration (ENA) du Mali, a fait le chemin inverse en retournant au Mali immédiatement après l'obtention de son diplôme de licence en sciences économiques et gestion de l'université Hassan II de Casablanca pour y suivre une spécialisation en finances publiques à l'ENA. Parmi les neuf étudiantes et diplômées de France, seule Sanata, étudiante en première année de master, dans un parcours intitulé «Monnaie, banque, finance» à l'Université Paris XIII, a étudié dans un autre pays, l'Angleterre, avant d'arriver en France. En comparaison, un tiers des étudiants maliens de sexe masculin de notre échantillon ont effectué leurs études supérieures dans au moins deux pays, généralement l'Algérie, le Maroc, le Sénégal et la France. L'aspect rectiligne des trajectoires géographiques des étudiantes maliennes au Maroc et en France apparaît comme la conséquence d'un canevas institutionnel de mobilité prédéfini dans le cadre duquel les choix de formation sont souvent élaborés à l'avance.

Les voies de la mobilité des Maliennes sont encadrées d'un côté par les organismes finançant leurs bourses d'études, et de l'autre par leurs parents. Les conditions d'accès à la mobilité ne suffisent pas pour expliquer l'absence de trajectoires scolaires plurinationales que nous observons dans le tableau n° 2 ci-après.

Tableau 2 : Des trajectoires de mobilité géographique circonscrites dans un seul pays<sup>16</sup>

ENQUÊTÉES	BACCALAURÉAT	LICENCE 1	LICENCE 2	LICENCE 3	MASTER 1	MASTER 2	INGÉNIEUR	DOCTORAT	INTERPRÉTATION DES CODES COULEURS
Kadia	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			Vert : Études au Mali
Fatou	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Fatimata	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Sanata	Vert	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Mila	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Aïssa	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Mariétou	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu		
Djeneb	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			Bleu : Études au Maroc ou en France
Batou	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Anata	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Rika	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Sali	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Agna	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Halli	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Adja	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Vert	Bleu			
Raki	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Falata	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Modja	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Assa	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Zalia	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu			
Talya	Vert	Vert	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu		

<sup>16</sup> Représentation schématique des parcours de mobilité géographique des vingt et une étudiantes maliennes de notre enquête.

La relative fixité géographique des parcours des étudiantes maliennes peut s'expliquer, au moins partiellement, par des normes sociales qui pèsent d'un poids plus important en fonction du genre. Plus souvent et plus tôt que leurs compatriotes masculins, les étudiantes subissent les impératifs sociaux liés à leur condition féminine au Mali. Le mariage apparaît comme l'une des principales contraintes sociales pour les étudiantes maliennes en fin de formation. Plusieurs témoignages, dont celui de Fatou, cadre dans le domaine de la gestion d'entreprise à Paris, illustrent en effet la manifestation de cette pression sociale dans le quotidien des jeunes femmes maliennes étudiant à l'étranger :

*« Lorsque j'ai dit à mes parents que j'avais rencontré quelqu'un et qu'on avait l'intention de se marier, j'étais en master 1. Je n'avais que vingt-deux ans, mais cela faisait déjà deux ans que ma mère et d'autres femmes me demandaient sans cesse si je n'avais toujours pas rencontré quelqu'un. Mon copain terminait son doctorat. Ils ont été très enchantés par la nouvelle, d'autant plus que mon futur mari était aussi malien, et de surcroît du même groupe ethnique que moi. [...] »<sup>17</sup>* (Fatou, vingt-huit ans, Paris). Comme le témoignage de Fatou, les récits d'autres étudiantes ou diplômées maliennes témoignent de la pression qu'elles subissent de la part de leurs familles qui les incitent à se marier ou à rentrer au Mali afin de créer les conditions de réalisation du mariage, socle de réussite sociale autant, voire davantage, que l'insertion professionnelle (MARCoux, 1997). Cela illustre le poids des représentations sociales en termes de rôles sociaux des sexes sur les parcours professionnels différenciés des hommes et des femmes. Alors que les hommes doivent se consacrer à leur carrière afin de subvenir aux besoins de leurs futures familles, les femmes ont davantage, et plus précocement, l'injonction de fonder une famille (RIANO, 2011).

Si leurs trajectoires d'études à l'étranger se déroulent généralement dans un seul pays étranger, les parcours scolaires des étudiantes maliennes au Maroc et en France se caractérisent également par un fort pourcentage de réussite scolaire à laquelle concourent le soutien familial et la stabilité d'une mobilité plus encadrée.

### **DES TRAJECTOIRES SCOLAIRES SE DÉROULANT DANS DES CANAUX DE MOBILITÉ STABLES ET PROPICES À LA RÉUSSITE**

Les étudiantes maliennes à l'étranger empruntent deux principales voies de mobilité encadrées, en ce sens que les conditions de cette mobilité sont définies au départ, et que la marge d'incertitude, notamment en ce qui concerne les conditions matérielles de séjour à l'étranger, est réduite. La moitié d'entre elles sont bénéficiaires d'une bourse d'études accordée sur la base du mérite scolaire ; les autres sont soutenues financièrement par leurs familles tout au long de leurs études supérieures au Maroc ou en France. Sur les vingt et une étudiantes et diplômées de notre étude,

<sup>17</sup> Entretien réalisé à Paris le 10 janvier 2013.

dix sont boursières<sup>18</sup>, dont trois en France et sept au Maroc. Parmi les sept boursières du Maroc, deux ont bénéficié d'un financement dit « hors quota ». C'est-à-dire qu'elles perçoivent uniquement une allocation mensuelle de l'agence marocaine de coopération internationale, l'AMCI, alors que les autres boursiers de la coopération reçoivent une bourse du gouvernement malien qui complète l'allocation de l'organisme marocain de coopération<sup>19</sup>. Les trois boursières en France ont, elles, bénéficié d'un financement étatique dans le cadre du programme « 300 jeunes cadres pour le Mali »<sup>20</sup>, lancé en 2000. Si elles n'ont pas obtenu une bourse nationale accordée sur la base de résultats scolaires, les onze autres étudiantes doivent néanmoins répondre à des critères pédagogiques plus ou moins rigides afin d'accéder à la mobilité internationale (SPIRE, 2009). Dans ce cadre, la qualité du dossier est appréciée en prenant en considération notamment les résultats scolaires et le contenu du projet d'études et du projet professionnel.

Les exigences pédagogiques de la sélection des étudiants « mobiles », combinées avec une arrivée précoce dans les systèmes d'enseignement supérieur étrangers où elles sont généralement inscrites dès les premiers cycles de formation supérieure, participent au succès des étudiantes maliennes dans leurs cursus de formation. Même lorsqu'elles rencontrent de légères contraintes – matérielles (difficultés à trouver un logement ou retard dans le versement des bourses d'études) –, elles les surmontent à l'aide des ressources de mobilité dont elles sont munies. Leur capital social de départ est au fondement desdites ressources. Le récit des premiers mois d'Agna, boursière à Mohammedia, illustre l'apport d'un fort capital scolaire – ici, ses connaissances acquises au lycée –, face aux difficultés qu'entraîne l'arrivée tardive dans un système scolaire différent : « *En première année, nous étions toutes arrivées en retard à Mohammedia (au Maroc). On était en retard de près d'un mois, et il a fallu rattraper les cours le plus rapidement possible. Finalement, je m'en suis bien sortie. Ensuite, j'ai même eu une impression de facilité de la licence jusqu'au master que j'ai obtenu avec une bonne moyenne.* » (Agna, vingt-quatre ans, Mohammedia)

L'analyse des trajectoires scolaires de l'ensemble des étudiantes de notre échantillon fait ressortir des parcours d'études linéaires, réussis, avec un nombre limité de réorientations et pas le moindre redoublement.

---

<sup>18</sup> Dans le cadre de programmes bilatéraux de coopération, les meilleurs bacheliers maliens bénéficient chaque année d'une bourse d'études pour différents pays, dont la France, le Maroc, l'Algérie, et plus récemment la Chine.

<sup>19</sup> L'AMCI est un organisme créé par l'État marocain en 1986 pour déployer sa politique d'influence à l'international. Cf. TOURÉ, 2014.

<sup>20</sup> Programme de bourses de mérite destiné à former les meilleurs bacheliers maliens en France.

Tableau 3 : Trajectoires scolaires des Maliennes en France et au Maroc<sup>21</sup>

ENQUÊTÉES	BACCALAURÉAT	LICENCE 1	LICENCE 2	LICENCE 3	MASTER 1	MASTER 2	INGÉNIEUR	DOCTORAT	INTERPRÉTATION DES CODES COULEURS
Kadia	Vert	Noir	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Vert : Année d'études validée
Fatou	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Fatimata	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Vert
Sanata	Vert	Noir	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Mila	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Aïssa	Vert	Noir	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Mariétou	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Noir : Réorientation scolaire
Djeneb	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Batou	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Noir
Anata	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Rika	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Noir
Sali	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Agna	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Gris : Études en cours
Halli	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Adja	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Gris
Raki	Vert	Noir	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Falata	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Gris
Modja	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Assa	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Gris
Zalia	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		
Talya	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Gris

<sup>21</sup> Représentation schématique des trajectoires scolaires des étudiantes. Source : TOURÉ, 2017.

Ces trajectoires de réussite scolaire s'expliquent, au moins en partie, par les conditions matérielles d'études des Maliennes au Maroc et en France. Héritières des capitaux économique et scolaire de leurs parents, elles bénéficient d'une orientation scolaire adéquate et d'un soutien financier souvent indispensable à la conduite des études.

## CONCLUSION

La dimension sociale, c'est-à-dire la problématique de l'origine sociale des étudiants, est fondamentale pour la compréhension des mobilités étudiantes internationales. Elle requiert la prise en compte des dynamiques sociales dans les contextes nationaux des pays de départ. Cette observation s'est avérée singulièrement pertinente pour l'étude de la mobilité des étudiantes maliennes au Maroc et en France. Les Maliennes sont minoritaires dans la mobilité pour études comme elles le sont dans les migrations internationales où leur rôle est de plus en plus important, et au sein de l'école où les taux de scolarisation font encore apparaître de fortes inégalités de sexe, en particulier dans les cycles d'enseignement secondaire et supérieur.

Nous avons montré que les étudiantes maliennes à l'étranger sont issues en majorité des catégories sociales les plus aisées et les mieux dotées en termes de capitaux culturel et économique. La mobilité des étudiantes maliennes se déroule dans des cadres où la part de risque d'échec scolaire est amoindrie, soit grâce aux programmes de coopération internationale soit avec le soutien matériel de leurs familles. Ces conditions de mobilité participent à la construction de parcours géographiques circonscrits dans des schémas binaires allant d'un pays de départ vers un pays d'arrivée. *In fine*, elles rendent possibles des trajectoires scolaires linéaires et réussies, qui confirment l'intérêt d'une analyse par groupes sociaux depuis leur pays d'origine.

## REMERCIEMENTS

Je remercie les protagonistes de cette recherche : toutes ces étudiantes et diplômées qui ont accepté d'être interviewées et de raconter en détail les différentes étapes de leurs trajectoires scolaires et de mobilité à partir du Mali.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à l'endroit d'Yvonne Riaño pour sa relecture attentive, ses conseils scientifiques avisés et (surtout) sa grande patience. Merci également à Étienne Gérard, mon directeur de thèse, et à l'évaluateur anonyme de cet article pour leurs observations très pertinentes qui ont contribué au résultat final.

Les données de cette contribution ont été récoltées à l'occasion de terrains de recherche financés par le Social Science Research Council (SSRC), à travers la bourse du «Dissertation Proposal Development Fellowship» dont j'ai bénéficié en 2012. Que le SSRC soit remercié pour cet important soutien.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARTHÉLÉMY Pascale, 2010: *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957)*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 344 p.
- BATTAGLIOLA Françoise, 2001: «Les modes sexués d'entrée dans la vie adulte», in BLÖSS Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, vol. 2, Paris: Presses universitaires de France, 177-195.
- BOTTE Roger, 2011: «Les réseaux transsahariens de la traite de l'or et des esclaves au haut Moyen Âge: VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle», *L'Année du Maghreb*, 7, 27-59.
- BOUCHE Denise, 1966: «Les écoles françaises au Soudan à l'époque de la conquête. 1884-1900», *Cahiers d'études africaines*, 6, cahier 22, 228-267.
- BOURDIEU Pierre, 1979: «Les trois états du capital culturel», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30(1), 3-6.
- BOURDIEU Pierre, 1980: «Le capital social», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31(1), 2-3.
- DAKO-GYEKE Mavis, 2016: «Exploring the migration intentions of Ghanaian youth: A qualitative study», *Journal of International Migration and Integration*, 17(3), 723-744.
- DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1984: *Les sociétés songhay-zarma (Niger-Mali): chefs, guerriers, esclaves, paysans*, Paris: Karthala, 312 p.
- FERRIÉ Jean-Noël, MOURJI Fouzi, RADI Saadia, ALIOUA Mehdi, 2016: *Les migrants subsahariens au Maroc: Enjeux d'une migration de résidence*, Rabat: Fondation Konrad Adenauer – Bureau du Maroc.
- GARY-TOUNKARA Daouda, 2009: «La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale», *Hommes & Migrations*, 1279, 12-23.
- GÉRARD Étienne, 1999: «Être instruit, en tout cas. Représentations du fait scolaire en milieu urbain (Burkina Faso)», in *Autrepart*, 101-114.
- GÉRARD Étienne (dir.), 2008: *Mobilités étudiantes Sud-Nord: Trajectoires scolaires de marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*, Paris: Publisud, 379 p.
- GUBERT Flore, 2008: «(In)Cohérence des politiques migratoires et de codéveloppement françaises», *Politique africaine*, 1, 42-55.
- JÉZÉQUEL Jean-Hervé, 2003: «Les "enfants du hasard"? Les voies d'accès à l'école à l'époque coloniale: le cas des diplômés de l'École normale William-Ponty», *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2, 173-199.
- JÉZÉQUEL Jean-Hervé, 2005: «Les enseignants comme élite politique en AOF (1930-1945)», *Cahiers d'études africaines*, 2, 519-544.
- KOFMAN Eleonore, 1999: «Female "birds of passage" a decade later: Gender and immigration in the European Union», *International migration review*, 269-299.
- KRITZ Mary M., 2015: «International student mobility and tertiary education capacity in Africa», *International Migration*, 53(1), 29-49.
- MARCOUX Richard, 1997: «Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali», *Cahiers québécois de démographie*, 26(2), 191-214.
- QUIMINAL Catherine, 2000: «Construction des identités en situation migratoire: territoire des hommes, territoire des femmes», *Autrepart*, 14, 107-120.
- QUIMINAL Catherine, TIMERA Mahamet, 2002: «1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine», *Hommes et migrations*, 19-32.

- RIAÑO Yvonne, 2011 : «Drawing new boundaries of participation: experiences and strategies of economic citizenship among skilled migrant women in Switzerland», *Environment and Planning A*, 43(7), 1530-1546.
- RIAÑO Yvonne, PIGUET Etienne, 2016 : «International Student Migration», in WARF Barney (ed.), *Oxford Bibliographies in Geography*, New York : Oxford University Press, 1-24.
- SPIRE Alexis, 2009 : «Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France», in MAZZELLA Sylvie (dir.), *La Mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris : IRMC/Karthala, 79-95.
- TOURÉ Niandou, 2017 : *Mobilité internationale pour études et mobilité sociale : trajectoires scolaires et socioprofessionnelles des étudiants maliens en France et au Maroc*, thèse de doctorat en sociologie, Paris : Université Paris Descartes (Paris V), 662 p.
- TOURÉ Niandou, 2014 : «Les Étudiants maliens dans l'enseignement supérieur privé au Maroc», in *Hommes & Migrations*, 1307 (3), 29-36.
- UNITED NATIONS, DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS, POPULATION DIVISION, 2016 : *International Migration Report 2015 : Highlights* (ST/ESA/SER.A/375).
- VUARIN Robert, 1994 : «L'argent et l'entregent», in *Cahier des sciences humaines*, 30(12-), 255-271.

**GENDER AND INTERNATIONAL STUDENT MOBILITY**  
***SOCIAL BACKGROUND AND EDUCATIONAL TRAJECTORIES OF MALIAN FEMALE STUDENTS IN FRANCE AND MOROCCO***

*Malian female students in French and Moroccan higher educational institutions distinguish themselves from their male counterparts by virtue of their higher social backgrounds. Based on semi-structured interviews conducted between 2012 and 2014 in Morocco, France and Mali, this study shows that their geographical mobility is generally limited to one single country of study. Furthermore, their parents' role, themselves characterized by a strong scholarly and economic background, is a determining factor in the internationalization strategies linked to the academic trajectories of their daughters.*

**Keywords:** *International mobility of students, higher Education, gender and international migrations, social inequalities, Mali.*

**GENDER UND INTERNATIONALE MOBILITÄT**  
**DER STUDIERENDEN**  
***SOZIALER HINTERGRUND UND BILDUNGSVERLÄUFE VON MALISCHEN STUDENTINNEN IN FRANKREICH UND MAROKKO***

*Malische Studentinnen in der Hochschulbildung in Frankreich und Marokko unterscheiden sich von ihren männlichen Landsleuten durch ihre höhere soziale Herkunft. Die Analyse der in Marokko, Frankreich und Mali zwischen 2012 und 2014 durchgeführten semi-strukturierten Interviews zeigt, dass sich die geografische Mobilität der Studentinnen im Allgemeinen auf ein einziges Land, jenes in dem sie studieren, beschränkt. Zudem ist die Rolle der mit schulischem und ökonomischem Kapital ausgestatteten Eltern ein entscheidender Faktor der Strategien zur Internationalisierung der Bildungsverläufe ihrer Töchter.*

**Stichwörter:** *internationale Mobilität von Studierenden, Hochschulbildung, Gender und internationale Migrationen, soziale Ungleichheiten, Mali.*



**ACHIEVE MY AMERICAN DREAM : LES LOGIQUES  
DE MIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DES ANCIENS  
ÉTUDIANTS DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES  
ANGLOPHONES DE L'UNIVERSITÉ OUAGA I  
PROFESSEUR JOSEPH KI-ZERBO<sup>1</sup>**

ZAKARIA SORÉ, Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo,  
sorefiles@gmail.com

## **RÉSUMÉ**

*Les destinations des premiers étudiants burkinabè étaient le Maghreb et l'Europe de l'Ouest, mais aussi l'Europe de l'Est au temps de la guerre froide. Ces dernières années, cette migration a connu un changement. Aujourd'hui, de plus en plus de migrants choisissent les États-Unis d'Amérique comme destination et la recherche du diplôme n'est plus la principale motivation de départ. Même pour ceux partis officiellement pour des raisons d'études, la première motivation n'est plus la poursuite des études, mais la recherche d'emplois rémunérés aux États-Unis. Cette forme de migration concerne surtout les étudiants ayant fait des études en anglais. Ces étudiants sont fascinés par l'américain dream et mettent les moyens pour le vivre.*

**Mots clés :** American dream, migration, imaginaire, stratégies migratoires.

## **INTRODUCTION**

La migration des personnes dotées de capital culturel important occupe une place marginale dans les études de la migration en Afrique. Dans de nombreux pays comme le Burkina Faso, il existe peu de statistiques sur le phénomène. Alors que

---

<sup>1</sup> Mes remerciements à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, à travers sa Commission de la coopération au développement (ARES-CCD) et particulièrement au professeur Jean-Émile Chalié de l'Université catholique de Louvain à Mons. C'est grâce à la bourse postdoctorale ELAN que j'ai pu réaliser les enquêtes de terrain qui ont permis la rédaction de cet article.

la mobilité des scientifiques et des savants présente une telle permanence à travers les âges que le phénomène revêt un caractère socio-anthropologique que l'on peut qualifier d'universel (GAILLARD et GAILLARD, 1998). Le continent africain semble être particulièrement touché par ce phénomène que Dia (2005) qualifie de fuite des cerveaux. Pendant que Stalker (1995) estime que l'Afrique subsaharienne est la région la plus affectée par la migration des personnes qualifiées, le phénomène migratoire africain aux États-Unis a longtemps souffert d'une absence de reconnaissance comme domaine de recherche (MAMBOU, 2008).

Même si l'immigration actuelle des Africains francophones à New York ne constitue pas un fait nouveau mais s'inscrit dans la continuité de flux anciens datant de la période coloniale (GARY-TOUNKARA, 2014), au Burkina Faso, il existe très peu de chiffres officiels et d'écrits scientifiques liés à ce phénomène. Pourtant, cette migration attire des centaines de personnes qui essaient chaque année de rejoindre les États-Unis d'Amérique. Les personnes concernées par cette migration font partie des personnes détentrices de capitaux culturels (BOURDIEU, 1979). C'est la conséquence du renversement des profils des migrants vers cette contrée : au départ avec des acteurs peu qualifiés, aujourd'hui elle concerne des personnes avec un important capital culturel. Ces personnes qualifiées qui migrent ne sont pas simplement à la recherche d'emplois, mais dans une logique de recherche du « mieux ». Cette attitude traduit une insatisfaction chez les étudiants du Département d'études anglophones. L'insatisfaction est liée au traitement perçu par ces derniers qui considèrent que la rémunération qui leur est servie par l'État dans les emplois qu'ils occupent à la fin de leurs études est inférieure à leur capacité professionnelle. Ce sentiment est aussi lié à leur *background* d'étudiants dans le Département d'études anglophones qui leur a permis d'avoir une proximité culturelle avec les États-Unis.

Cette étude interroge les logiques de migration des étudiants du Département d'études anglophones aux États-Unis. Il s'agit de connaître les ressorts de cette migration des personnes qualifiées vers les États-Unis.

## MÉTHODOLOGIE

Cet article rend compte d'une enquête de type anthropologique menée à Ouagadougou et aux États-Unis par le biais des technologies de l'information et de la communication (téléphone, Facebook, Viber, WhatsApp). L'objectif est de comprendre les logiques de migration des étudiants du Département d'études anglophones vers les États-Unis. Des entretiens ont été réalisés auprès des acteurs concernés par cette forme de migration : les étudiants du Département d'études anglophones qui ont réalisé leur *american dream* et vivent aujourd'hui aux États-Unis, des étudiants qui sont dans la dynamique de réalisation de leur projet migratoire, des étudiants de retour temporaire ou définitif de leur migration, et des acteurs des filières migration. Sur le terrain, il n'a pas été aisé d'avoir les acteurs de ces filières. Cela est lié au fait que cette activité n'est pas légalement reconnue. Pour cela, ces acteurs se méfient du chercheur parce qu'« on ne sait d'où il vient et qui l'a envoyé ».

Le matériau qui a servi à l'analyse dans cet article a été collecté auprès de vingt-trois étudiants du Département d'études anglophones de l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo (onze vivant actuellement aux États-Unis ; cinq de retour temporaire ou définitif ; cinq qui sont dans la recherche du visa) et deux responsables

de filière de migration. La population enquêtée est constituée de quinze hommes et de huit femmes.

Ces données ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Dans l'analyse, nous avons privilégié la posture de l'imagination (APPADURAI, 2001) des acteurs enquêtés. Avec le concept de l'imagination, Appadurai permet de considérer la force des grands modèles culturels sur les «petits pays». Il est question, à travers ce concept, de comprendre les logiques qui poussent les étudiants du Département d'études anglophones à la migration en mettant l'accent sur les représentations et les comparaisons qu'ils font entre les États-Unis et le Burkina Faso en termes de réalisation de soi et d'opportunités. Nous avons également été attentif aux stratégies mises en œuvre par les étudiants afin de réaliser leur projet migratoire.

### **PROFIL DES ANCIENS ÉTUDIANTS DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ANGLOPHONES QUI MIGRENT AUX ÉTATS-UNIS**

Ce profil du migrant peut contenir des limites au regard du nombre de personnes enquêtées et au regard de la technique d'enquête utilisée. En effet, ayant opté pour une approche qualitative avec comme technique d'échantillonnage la technique de boule de neige, nous avons pris le risque d'avoir des individus ayant les mêmes caractéristiques. Cependant, l'effort de diversification fait avec des personnes de divers horizons et de diverses histoires migratoires permet d'amoindrir ce biais.

Les informations collectées lors des enquêtes permettent de faire le portrait de l'ancien étudiant du Département d'études anglophones concerné par cette migration. La plupart d'entre eux sont arrivés à l'université après le début des années 2000. Ils ont eu des parcours plus ou moins difficiles et obtenu au moins le Diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Cela s'explique par le fait que, pendant longtemps, au Département d'études anglophones, après la deuxième année, les étudiants préfèrent aller à la recherche d'un emploi. Ces anciens étudiants qui sont aujourd'hui aux États-Unis ont respecté cette tradition. Une fois le diplôme de DEUG obtenu, ils se sont engagés soit dans la fonction publique soit dans le privé, comme enseignants d'anglais. Ce détour par l'exercice de l'emploi d'enseignant relève d'une stratégie d'accumulation de capital économique en vue de financer le voyage.

De plus, au moment de la migration, la majorité d'entre eux a un âge compris entre vingt-sept et trente-cinq ans. Cette tranche d'âge est considérée au Burkina Faso comme celle des jeunes. La composition socioculturelle des anciens étudiants du Département d'études anglophones montre une population jeune et qualifiée. Mambou (2008, p. 117) parlant du profil des Africains immigrés aux États-Unis disait : *«Ce qui caractérise par ailleurs ces migrants, c'est leur niveau d'études, relativement élevé par rapport à celui d'autres minorités.»*

Un élément qui ressort de l'étude est le fait que les étudiants qui sont les plus enclins à la migration vers les États-Unis sont des personnes qui ont déjà connu une histoire de migration. Le plus grand effectif de ceux qui sont aujourd'hui aux États-Unis après avoir fait des études anglophones sont des Burkinabè nés hors du territoire national. C'est à croire que leur histoire migratoire se répète ou se prolonge. Un autre fait est qu'on retrouve à la fois des femmes et des hommes, mais avec une dominance de ces derniers.

Dans le dévoilement des facteurs conduisant à la migration, il faut tenir compte à la fois de facteurs internes et externes (STRAETEN, 2009). Les facteurs internes sont les facteurs répulsifs et les facteurs externes sont les facteurs attractifs. Ces derniers sont liés aux pays d'accueil et surtout aux conditions offertes en matière de conditions de réalisation, d'affirmation, de sécurité, etc. Quelles sont les logiques qui incitent à la migration aux États-Unis des étudiants du Département d'études anglophones de l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo ?

## **LES ÉTUDES ANGLOPHONES, UNE SOCIALISATION À LA CULTURE AMÉRICAINE ?**

*«Le programme d'études anglophones comprend la littérature et la civilisation américaines, ce qui peut préparer les étudiants à épouser certains idéaux américains. Aussi, certains voudraient y aller pour compléter leurs formations.»*  
(Ancien étudiant du Département d'études anglophones, immigré aux États-Unis depuis 2010, quarante ans, 27 août 2016.)

Dans leur processus scolaire, les étudiants inscrits en anglais ont eu plus de contact avec le rêve américain que les autres. Ils ont appris le mode de vie, les grandes institutions, les possibilités de succès qu'offrent les États-Unis qui restent et demeurent aux yeux des étudiants du Département d'études anglophones la plus grande puissance du monde. Il y a même dans le cursus de formation une option «civilisation et littérature américaine». Implicitement, ces enseignements restent des facteurs importants dans la motivation des candidats à la migration. Ce parcours incite les étudiants à vouloir vivre cet eldorado qu'ils ont pu construire à partir des enseignements.

*«Fort lien, car tout au long des études vous êtes amenés à voir un autre modèle de réussite qui est différent de ce qu'on vous sert depuis, basé sur le népotisme, le copinage, etc. Et vous intériorisez cet esprit qui veut que tout le monde puisse se faire une place au soleil aux USA.»* (Ancien étudiant au Département d'études anglophones, trente-sept ans, immigré aux États-Unis depuis 2015, 29 août 2016.)

Les propos d'anciens étudiants montrent une transmission et une valorisation de l'être américain pendant ces cours. D'ailleurs, l'école en tant qu'institution de socialisation inculque aux élèves des manières de penser, de se comporter et de voir. Le parcours universitaire a donc été un terreau de socialisation qui a inculqué l'amour des États-Unis aux étudiants du Département d'études anglophones. L'héritage de la formation universitaire est un facteur de premier ordre qui a déterminé le choix de la destination de migration. Les étudiants concernés par ce type de migration sont des personnes qui, durant leur cursus universitaire, ont été bercées dans la culture américaine.

Pendant ces moments d'apprentissage, ils ont construit une image «sublime» des États-Unis. C'est cette image qu'ils veulent voir en réalité quand ils décident de réaliser leur projet de migration. De cette perception est née une envie de tenter l'expérience afin de vivre la réalité des enseignements reçus pendant la formation. Suivant les arguments des anciens étudiants du département, on peut dire que les

études américaines participent à la construction de l'imaginaire autour de l'eldorado américain.

Également, l'ambassade des États-Unis à travers son centre culturel organise des soirées culturelles lors desquelles il est présenté des facettes de la vie aux États-Unis. Aussi, peut-on considérer les bourses octroyées par l'ambassade comme une invite à la migration adressée aux étudiants du Département d'études anglophones. Ces derniers, qui ont l'avantage de la langue, conçoivent ces compétences comme des valeurs marchandes qui pourraient influencer leur insertion aux États-Unis.

Le choix des États-Unis est un choix pragmatique fait par les anciens étudiants du Département d'études anglophones qui pensent qu'il y existe d'énormes possibilités d'embauche et des certitudes de promotion sociale.

## **LES ÉTATS-UNIS, L'UNIVERS DE TOUS LES POSSIBLES**

L'imagination a été l'entrée théorique utilisée dans cet article. Dans le classement des pays présentant plus d'opportunités que font les étudiants candidats à cette forme de migration, les États-Unis viennent en tête. Ce pays est conçu comme l'eldorado. L'application de la théorie de l'imagination permet de voir que dans la logique de migration des anciens étudiants du Département d'études anglophones aux États-Unis, ce qui est à l'œuvre c'est la volonté de réalisation personnelle et l'envie d'échapper aux difficiles conditions de vie du Burkina Faso. La plupart des étudiants ont une perception imagée qui fait des États-Unis le pays dans lequel il y a une abondance d'emplois bien rémunérés.

*«Je suis allé dans l'intention de garantir mon avenir en y bossant plus dur. Au Département d'anglais à l'Université de Ouagadougou, j'ai beaucoup appris sur la vie et la pluralité des opportunités à y saisir. Je n'ai pas voulu rater ce rendez-vous du succès. Pour avoir été étudiant en anglais comme tous ceux qui y étaient, ce rêve, il fallait que je le réalise.»* (Ancien étudiant en anglais et ancien enseignant d'anglais immigré aux États-Unis depuis 2015, trente-cinq ans, entretien du 21 août 2016.)

De ce propos, on perçoit que l'image d'un pays où tout est possible en matière de réalisation est fortement ancrée chez les étudiants du Département d'études anglophones. Cette représentation illuminée des États-Unis fait que les conditions de rémunération et de travail au Burkina Faso deviennent automatiquement des facteurs internes répulsifs. Dans une logique de comparaison, les anciens étudiants retiennent que, quel que soit l'emploi que le migrant va occuper aux États-Unis, il a plus de chances de se réaliser qu'en restant au Burkina Faso avec un emploi classé parmi les plus élevés de la fonction publique. L'énorme écart salarial est un facteur important à prendre en compte dans la décision de départ. Des auteurs comme Boudarbat et Connolly (2013), dans le cas de la migration des Canadiens aux États-Unis, relèvent que beaucoup disent avoir été attirés par des salaires plus élevés. Dans les justifications de leur migration, les anciens étudiants évoquent rarement le niveau de vie et les coûts des biens de première nécessité aux États-Unis. Le plus important, pour eux, c'est de savoir qu'aux États-Unis le salaire est plus élevé qu'au Burkina Faso et cela est une possibilité offerte pour réaliser son rêve.

«*Bien sûr que la situation de précarité que vivent les travailleurs du Burkina Faso a pesé pour beaucoup dans la balance. Avec des salaires dérisoires, que peut faire un agent qui a surtout sous sa coupe toute une famille élargie à prendre en charge ? Dans nos pays, seule la nomination à un poste de responsabilité peut aider.*» (Ancien étudiant au Département d'études anglophones, trente-sept ans, immigré aux États-Unis depuis 2015, 29 août 2016.)

Dans l'argumentaire des candidats à la migration, il y a une vision prospective. Des projections sont faites et les candidats à la migration trouvent que la compétition devient de plus en plus rude. Les postes sont moins nombreux alors que chaque année des diplômés sortent des universités et instituts de formation. Dans cette situation, la peur de l'incertitude amène à faire le choix d'aller vers les États-Unis qui restent considérés comme le pays dans lequel il existe une facilité de réussite économique. D'ailleurs, il s'est développé au Burkina Faso, depuis le début des années 1990, une nouvelle figure de réussite liée à l'avoir financier. C'est donc pour sortir de l'univers appauvrissant et méprisant que bon nombre d'anciens étudiants du Département d'études anglophones économiquement insérés ou pas ont fait le choix de migrer aux États-Unis d'Amérique. Les logiques de migration des anciens étudiants du Département d'études anglophones s'inscrivent dans la lecture de Sjaastad (1962). Pour celui-ci, en effet, la décision de migrer est fondée sur une axiomatique simple : un travailleur a intérêt à se localiser dans la région qui lui assure le bien-être le plus élevé compte tenu des coûts migratoires éventuels (SJAASTAD, 1962). Dans l'imaginaire d'anciens étudiants du Département d'études anglophones, les États-Unis constituent ce pays qui offre le plus de bien-être. Mambou (2008) aussi avait insisté sur les raisons économiques pour justifier la migration des jeunes Africains vers les États-Unis. Il s'inspire d'un document de *The Migration Information Source* qui fait ressortir que «*Every day African immigrants come to the United States seeking a better life for themselves and their families. They are often driven from their countries of birth by hunger, political repression and a lack of decent jobs*» (MAMBOU, 2008, p. 63).

Aussi faut-il relever qu'il n'y a pas de différence entre hommes et femmes dans la justification de la migration. En allant aux États-Unis, ils visent tous une sécurité économique. Les femmes, surtout célibataires, sont dans la logique d'aller aux États-Unis pour se réaliser économiquement. C'est pour cela qu'elles sont nombreuses à fréquenter le centre culturel américain avec pour objectif d'obtenir une bourse. Elles jouent également à la Lotery Green Card dans l'optique de faciliter la migration. Par contre, les femmes déjà mariées migrent dans le cadre du regroupement familial. Au regard des trajectoires et des stratégies, il convient de dire que la logique de leur migration est éminemment économique, elle n'est pas prête de s'arrêter, car ni la politique ni l'orientation économique des pays africains ne permettent d'espérer des lendemains meilleurs (DIOP, 2008) sur le plan économique.

## STRATÉGIES DE VOYAGE

Le voyage aux États-Unis nécessite une préparation. Plusieurs stratégies sont mises en place par les candidats pour réaliser leur projet. Ces stratégies vont de la mobilisation de l'argent nécessaire à l'intégration de réseaux dans l'optique de faciliter l'obtention des documents.

## **S'INSÉRER PROFESSIONNELLEMENT POUR POUVOIR FINANCER LE VOYAGE**

Les candidats à la migration aux États-Unis savent que le voyage nécessite des moyens financiers qui, le plus souvent, ne sont pas à la portée d'un étudiant. Quel que soit le type de visa recherché, le candidat à la migration doit déboursier d'énormes sommes. Même pour la Green Card, où les démarches sont simplifiées, les sommes à mobiliser restent élevées pour un travailleur burkinabè.

*«Il y a d'abord les frais d'entretien qui font 210 000 francs CFA<sup>2</sup> par personne. Il y a les frais de la Green Card à payer qui s'élèvent à 300 000 francs CFA par personne. Il y a des dossiers à remplir pour le visa et chaque dossier peut prendre 30 000 francs CFA et il y a les examens médicaux à faire et les frais peuvent varier entre 150 000 francs CFA et 200 000 francs CFA par dossier. Même l'enfant qui avait deux ans devait payer ces frais. Les billets d'avion ont coûté 800 000 francs CFA par personne.»* (Ancien étudiant en anglais immigré aux États-Unis depuis 2015, trente-cinq ans, entretien du 30 août 2016.)

Ce montant est énorme pour les étudiants burkinabè. De plus, ces frais ne concernent que les heureux élus qui ont été tirés pendant la Lotery Green Card. Pour les autres visas, les démarches sont plus nombreuses et plus exigeantes en argent. La préparation du voyage commence donc par la constitution d'un «trésor de guerre».

Pour cela, beaucoup de candidats entament le processus de migration par la recherche d'un emploi rémunéré. Il faut avant tout s'insérer économiquement au Burkina Faso afin de pouvoir supporter les exigences financières du voyage. Deux voies s'offrent aux étudiants du Département d'études anglophones : passer un concours de la fonction publique, surtout de l'enseignement de l'anglais dans les lycées et collèges, afin de s'assurer une rémunération permanente et un accès aux crédits bancaires, ou travailler dans le secteur privé et surtout dans l'enseignement de la langue anglaise. L'obtention du travail n'est qu'une première étape. Le candidat doit surtout opter pour une vie austère. C'est la seule condition pour faire des économies et investir dans les préparatifs du voyage. Au Burkina Faso, quelle que soit leur catégorie professionnelle, les travailleurs se plaignent de la modicité du traitement salarial. Ainsi, le niveau élevé du diplôme qui a donné accès à l'emploi ne garantit pas le financement du voyage ; il faut donc travailler dans d'autres organisations que son institution d'embauche. Les secteurs dans lesquels travaillent les anciens étudiants du Département d'études anglophones sont ceux de l'enseignement et de l'interprétariat. Ils travaillent à plein temps et économisent autant que faire se peut.

*«D'abord, comme j'avais cela [le voyage aux États-Unis] dans mon programme, dès que j'ai eu mon travail j'ai dû économiser, me priver de tout pour accomplir ce voyage. J'ai même fait des vacances çà et là. Tout cela dans l'objectif de pouvoir avoir les fonds nécessaires pour les démarches.»* (Ancien étudiant en anglais et ancien enseignant d'anglais immigré aux États-Unis depuis 2015, trente-cinq ans, entretien du 21 août 2016.)

---

<sup>2</sup> Un euro équivaut à 655,957 francs CFA.

Il faut donc, en plus de son travail, exercer de nombreuses activités et être ascète. Le candidat au voyage vers les États-Unis est dans une logique de travailler plus pour avoir plus, afin de pouvoir financer le voyage. Le statut de travailleur permet à certains de contracter des prêts auprès des institutions financières afin de financer le voyage.

### LA COURSE VERS LES DOCUMENTS DE VOYAGE

Après avoir mûri le projet de migrer et mobilisé des moyens financiers, le principal défi reste l'obtention des documents de voyage. Le plus dur à obtenir reste le visa. Là commencent les diverses stratégies que les candidats à la migration mettent en œuvre. Selon le type de visa et/ou la possession de bourses ou non, les démarches sont différentes. Il existe des réseaux de démarcheurs<sup>3</sup> auxquels se confie beaucoup de candidats qui pensent qu'avec eux ils auront plus de chance. Les personnes qui sollicitent les services des démarcheurs sont celles qui ne veulent pas prendre de risques dans la constitution de leur dossier, et qui ont des doutes sur leur capacité à séduire le personnel de l'ambassade pendant l'entretien.

Il existe des filières constituées de personnes ayant déjà une expérience de la migration américaine. Dans cette incertitude, les responsables de ces filières ont pour tâche de donner les « topos », des attitudes à observer, aux candidats pendant la phase d'entretien.

*« J'ai pris contact avec quelqu'un qui a vécu aux États-Unis pendant quinze ans. Il m'a montré le statut que je dois mettre dans mon passeport, comment je dois constituer mon dossier de demande, et la période à laquelle je dois introduire ma demande de visa pour pouvoir me donner plus de chances. »*  
(Candidat à la migration aux États-Unis, enseignant vacataire d'anglais, entretien du 13 novembre 2016.)

Ces personnes qui n'agissent pas officiellement sont des « commerçants » qui ont souvent des connexions avec l'ambassade. Elles sont une sorte de *coach* pour les demandeurs de visas. Elles leur prodiguent des conseils et des orientations contre des sommes d'argent qui sont négociées au cas par cas. En plus de monter le dossier, elles offrent des formations aux candidats. Ces formations insistent sur les axes suivants : la raison de la migration, le temps à passer sur le sol américain, l'accueil par des parents ou des connaissances, etc. L'objectif est de montrer aux candidats qu'il existe des types de réponses qui compromettent les chances d'obtention du visa.

Le coût de la prestation est variable car il n'existe pas de sommes prédéfinies, chaque candidat à la migration négociant des arrangements avec le responsable de la filière. Les animateurs des filières de migration conçoivent les contreparties de leur soutien comme des contrats individuellement négociés, ce qui fait qu'il n'existe pas de montant fixe. Les frais sont de deux natures : les frais de dossier allant de 60 000 à 200 000 francs CFA, et le service du démarcheur qui varie de 1 500 000<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Les démarcheurs que nous avons pu rencontrer sont des personnes qui ont vécu aux États-Unis avant de revenir s'installer au Burkina Faso.

<sup>4</sup> Cette somme est l'équivalent de 2 280 euros.

à 3 500 000 francs CFA. Une fois le visa obtenu, le candidat paie une partie de la somme à Ouagadougou et le reste aux États-Unis, chaque responsable de filière ayant des associés sur le sol américain. D'ailleurs, dans le remplissage des dossiers de demande de visa, ils utilisent les adresses de ces personnes qui vivent déjà aux États-Unis.

### **DEMANDER LE VISA TOURISTE OU ÉTUDIANT POUR FACILITER L'OBTENTION DES DOCUMENTS DE VOYAGE**

Pour aller aux États-Unis, plusieurs types de visas existent : il y a les visas d'immigration, et les visas dits « non immigrant visa ». Dans la pratique, les demandeurs de visa ont recours à la deuxième catégorie de visa, celle dédiée à des personnes qui ne sont pas censées immigrer définitivement aux États-Unis. Dans cette catégorie de visas appelés visas temporaires, on retrouve les visas pour affaires (B-1), visas de tourisme (B-2), visas pour étudiants (F), visas pour le personnel diplomatique (A, G, N), visas de travail temporaires (H1 et L, principalement).

Chacun de ces visas exige des documents particuliers et des montants différents. Pour les anciens étudiants du Département d'études anglophones qui veulent migrer, les plus accessibles sont le visa touristique et le visa étudiant. Ils pensent qu'au regard de leur profil, ce sont ces deux catégories de visa qui sont les mieux indiquées. Cette option est choisie selon leur capital économique et leur capital culturel. Ces deux types de visas donnent surtout l'assurance aux autorités américaines chargées de délivrer ces documents que le postulant n'a pas vocation de rester aux États-Unis. Dans la logique des candidats à la migration, plus les autorités savent que le candidat ne veut pas rester dans le pays d'accueil, plus il a de chances d'obtenir le visa. Il faut montrer aux Américains qu'on y va seulement soit pour obtenir un diplôme américain et accroître ses chances d'intégration à son retour au pays, soit pour visiter la « grandeur » de l'Amérique. Les anciens étudiants postulent à ces types de visas en sachant clairement qu'ils y vont pour travailler et faire fortune. Le choix de ces types de visas n'est qu'un positionnement d'acteurs stratégiques dans le sens de Crozier et Friedberg (1992 [1977]) qui se comportent de sorte à se donner plus de chance dans la quête du sésame qu'est le visa américain.

*« Moi, j'ai obtenu le visa étudiant, mais quand je suis arrivé, les études étaient tellement chères que j'ai dû abandonner mon rêve d'avoir un diplôme américain. »* (Ancienne étudiante du Département d'études anglophones, trente-trois ans, immigrée aux États-Unis depuis 2012, septembre 2016.)

De toute façon, dans la logique des étudiants qui veulent aller aux États-Unis, les études occupent une place marginale. Le propos n'est rien d'autre qu'une manière de se donner bonne conscience. Le choix du visa étudiant n'est qu'un alibi pour avoir un accès plus facile au sol américain.

L'obtention du visa touristique est plus facile, car il existe des plans mis en place par les candidats à la migration et les responsables des filières de migration. La stratégie consiste à inscrire le candidat à la migration à un événement quelconque aux États-Unis : conférences, manifestations culturelles, et lui envoyer une lettre d'invitation et une réservation d'hôtel. Avec ces deux documents, le candidat

multiplie ses chances de se faire délivrer un visa touriste pour les États-Unis. Ce visa est moins exigeant et moins coûteux en démarches et en finances. En réalité, le plus important pour le candidat à la migration est d'avoir accès au sol américain, sinon il n'a aucun projet de retour dans l'immédiat. D'ailleurs, selon *The Migration Information Source*, 60 %<sup>5</sup> des illégaux d'origine africaine seraient entrés aux États-Unis avec un visa de tourisme.

Pour le visa étudiant, la démarche est semblable, mais un peu plus exigeante. À ce niveau, le candidat se fait d'abord inscrire dans une université. L'acceptation de l'inscription qui lui sera envoyée par l'université facilite les démarches auprès de l'ambassade. Aujourd'hui, de plus en plus de candidats se détournent du visa étudiant parce qu'il est incertain. En effet, les capacités financières exigées et le faible prestige des diplômés francophones dans ce pays accroissent le nombre d'échecs à ce visa. Le visa pour touristes devient le plus sollicité.

## LES ANCIENS ÉTUDIANTS EN ANGLAIS IMMIGRÉS AUX ÉTATS-UNIS, UN *BRAIN WASTE*

«L'expression "brain waste" ("perte des cerveaux") décrit des situations spécifiques où des migrants qualifiés sont obligés de s'adonner à des activités professionnelles qui ne correspondent pas à leurs compétences et à leurs qualifications initiales (par exemple, un ingénieur qui se retrouve chauffeur de taxi du fait des difficultés à trouver un emploi en adéquation avec ses qualifications et compétences).» (DIA, 2005, p. 146). La définition de Dia (2005) décrit parfaitement la situation des anciens étudiants du Département d'études anglophones de l'Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo qui ont migré aux États-Unis. Ils se sont retrouvés dans leur écrasante majorité dans des secteurs d'activités différents de ceux dans lesquels ils exerçaient avant leur migration.

En effet, la plupart de ces migrants qui se rendent aux États-Unis connaissent une mobilité sociale descendante. D'ailleurs, ils n'ont pas pour projet de travailler dans les emplois de bureaucrates ou dans des domaines socialement cotés. Ils se considèrent en majorité comme des aventuriers à la recherche de travail et pour cela ne tiennent pas à avoir un emploi bureaucratique. C'est pourquoi ils ne manifestent aucune gêne à occuper des emplois qu'ils n'auraient pas exercés au Burkina Faso. Du reste, la logique de cette migration n'est pas de se retrouver dans des emplois prestigieux, mais d'avoir des ressources financières pour se réaliser économiquement et payer son tribut social à la famille restée au pays. Cette situation semble logique quand on suit le raisonnement de Bastenier et Dassetto (1993, p. 191) qui pensent que «dans la mesure où les acteurs qui émigrent, c'est-à-dire ceux qui aboutissent dans les espaces d'arrivée aux places inférieures du prolétariat, sont souvent ceux qui, dans les espaces d'origine, occupaient des places de responsabilité dans la hiérarchie sociale et vis-à-vis du groupe familial. Ce déplacement physique d'un territoire à un autre avec ce qu'il implique en termes identitaires est aussi un déplacement d'un cadre sociopolitique à un autre puisqu'il n'y

<sup>5</sup> MAMBOU ÉLIE, 2008 : *La diaspora africaine aux États-Unis de 1960 à nos jours : intégration et ou assimilation ?*, thèse de doctorat, Tours, Université François-Rabelais.

*a pas, dans le découpage de l'espace-monde contemporain, de territoire "vide" sans État et sans pouvoir.»*

Cette expérience décrite par un ancien étudiant du Département d'études anglophones montre précisément la situation professionnelle de cette catégorie d'acteurs. L'essentiel pour eux, c'est le travail. Ils pensent d'ailleurs que les activités qu'on refuse chez soi, on les exécute dans un contexte de migration.

*«Dans mon premier boulot à New York, c'est moi qui lavais les toilettes du restaurant chaque soir, au milieu de mes compatriotes burkinabè. Je lavais assidûment les plats, et j'exécutais les ordres des cuisiniers, du haut de mes diplômes. Trois fois par semaine, je poussais une charrette de caisses de légumes tout le long de la 125<sup>e</sup> pour les livrer à un restaurant annexe. En route, je rencontrais des compatriotes qui faisaient mine de m'encourager, et finissaient par dire "Wend na baas'id baas neere"<sup>6</sup>. Je savais ce qu'ils signifiaient par cela. Je ne me suis pas laissé aller au désespoir parce que je savais que tout pèlerinage commence par un pas, et qu'il fallait monter la première marche pour arriver au 5<sup>e</sup> étage.»* ([https://web.facebook.com/?\\_rdr](https://web.facebook.com/?_rdr), consulté le 20 janvier 2017).

L'itinéraire de cet ancien étudiant en dit long sur le repositionnement professionnel de ces migrants. Titulaire d'une maîtrise en anglais, il se retrouve à assurer un emploi de laveur de toilettes dans un restaurant. Les femmes, en plus du secteur de la restauration, s'illustrent aussi dans la coiffure. La migration aux États-Unis a imposé des changements de comportements chez ces acteurs. Ils ne sont plus dans une logique de bureaucratie qui les amène à vouloir un emploi de bureaucrate. Ils sont conscients que leur nouveau statut les dirige plus vers des boulots physiques que des boulots «réfléchis». La plupart de ces anciens étudiants aujourd'hui installés aux États-Unis exercent dans le gardiennage, la conduite de taxi, la coiffure, etc. D'ailleurs, la tendance est d'occuper les places laissées par les Américains. Diop (2008, p. 3) avait aussi montré que *«la majorité des immigrants africains sont encore dans des secteurs bien circonscrits: vente dans les rues, boutiques, taxis, coiffure, etc.»* En réalité, la plupart du temps, ces emplois sont les moins valorisés socialement et économiquement et sont délaissés par les Américains.

Il peut arriver que ces activités soient un point de départ vers d'autres occupations. Dans cette logique, l'exercice de ces activités constitue un début pour obtenir les moyens nécessaires pour financer des études et espérer une mobilité professionnelle. Cependant, les cas de mobilité professionnelle restent infimes. En effet, le migrant étant arrivé sur le sol américain avec en tête des projets qu'il doit réaliser en Afrique, il évite les dépenses qui pourraient compromettre la réalisation de ces projets. Ainsi, les économies faites à partir des activités informelles sont rapatriées pour être investies dans la construction de maisons ou dans d'autres activités économiques au pays. En outre, le migrant africain aux États-Unis a l'obligation morale de soutenir les parents restés au pays et cela rend difficile l'investissement dans des études.

---

<sup>6</sup> Cette expression en moore, langue nationale majoritaire au Burkina Faso, veut dire «Que Dieu nous donne à avoir une fin heureuse». Dans ce contexte, elle est employée de façon ironique.

En plus d'occuper les emplois délaissés par les Américains, ces migrants sont obligés de travailler dans des conditions inhabituelles.

*«Je quitte la maison à 6 heures et je rentre à 23 heures. Je fais deux boulots et l'école. Nous qui sommes là avec plusieurs familles, pour pouvoir joindre les deux bouts, il faut faire deux boulots.»* (Ancien étudiant en anglais immigré aux États-Unis depuis 2015, trente-cinq ans, entretien du 30 août 2016.)

Pour réaliser ses objectifs de départ, le migrant est contraint d'adopter un style de vie différent de celui qu'il aurait pu mener s'il était resté au Burkina Faso. La même vie faite d'ascétisme que les candidats à la migration ont adopté dans la démarche de constitution du «trésor de guerre» en vue de financer le voyage des États-Unis est reproduite. Les migrants mobilisent leurs réseaux afin de faciliter l'obtention de logement et de travail. Ils logent à plusieurs dans les appartements en vue de partager les charges. La logique est de dépenser moins en vue de réaliser des investissements dans le pays d'origine.

## CONCLUSION

La leçon à tirer de cette situation est sans doute l'incapacité des pays comme le Burkina Faso à satisfaire les personnes ayant un capital culturel et académique important. La tentation de la migration aux États-Unis de ces personnes qualifiées est nourrie par la représentation positive que les étudiants ont de ce pays. À travers le concept de l'imagination d'Appadurai (2001), on voit que les études anglophones ont été le terreau à partir duquel les étudiants ont construit une image sublimée des États-Unis d'Amérique. C'est cette image positive qui a suscité en eux le désir de migrer. Ce phénomène qui gagne en intensité amène à interroger les conditions de vie et d'insertion des diplômés des universités. Il interroge également le maintien des diplômés et des professionnels déjà formés et embauchés par l'État. Le Burkina Faso se retrouve dans la situation où son incapacité à créer des opportunités pour les diplômés amène ces derniers à choisir le chemin de la migration.

En faisant une analyse de la qualification des personnes concernées par cette migration, on peut conclure qu'il s'agit bien d'une «fuite de cerveaux». En effet, les personnes concernées par cette migration sont des personnes dotées d'un capital culturel assez important. Elles délaissent les emplois pour lesquels elles ont été formées pour aller occuper des emplois plus bas dans la hiérarchie des métiers aux États-Unis. Cette migration prive le Burkina Faso, déjà confronté à un manque de personnel qualifié, d'une partie des diplômés dont la contribution est nécessaire au développement du pays. Elle repousse la perspective d'une situation où le capital humain, indispensable au développement, serait suffisant. Cette ligne est défendue par Mambou (2008) pour qui cette fuite représente la perte de ce que l'Afrique a de plus précieux, c'est-à-dire son capital humain. Effectivement, on peut considérer que cette migration constitue une perte pour le Burkina Faso qui assiste, impuissant, au départ de ses ressources formées pour les États-Unis. Le phénomène ne peut être inversé qu'à la suite de réformes politiques et administratives qui permettent aux candidats à la migration d'avoir une rémunération conforme à leurs attentes et à leur niveau d'études, et qui donnent le sentiment qu'on peut aussi se réaliser dans ce pays.

## BIBLIOGRAPHIE

- APPADURAI Arjun, 2001: *Après la colonisation. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris: Payot.
- BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, 1993: *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris: L'Harmattan.
- BOUDARBAT Brahim, CONNOLLY Marie, 2013, «Exode des cerveaux: Pourquoi certains diplômés d'études postsecondaires choisissent-ils de travailler aux États-Unis?», *Rapport de projet*, Montréal: Cirano.
- BOURDIEU Pierre, 1979: «Les trois états du capital culture», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, 3-6.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, 1992 [1977]: *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris: Seuil.
- DIA IBRAHIMA Amadou, 2005: «Déterminants, enjeux et perceptions des migrations scientifiques internationales africaines: le cas du Sénégal», *Global Commission*, [http://www.gcim.org/en/ir\\_gmp.html](http://www.gcim.org/en/ir_gmp.html), consulté le 16 août 2016.
- DIOP Djibril, 2008: «Émigration africaine en Amérique du Nord: l'exemple canadien, un cas à part», *Revue Hommes et migrations*, 1274, juillet-août 2008, <http://hommes-et-migrations.fr/index.php?/numeros/l-espace-caribeen/5081-emigration-africaine-en-amerique-du-nord-l-exemple-canadien-un-cas-a-part>, consulté le 30 septembre 2017.
- GAILLARD Anne-Marie, GAILLARD Jacques, 1999: *Les enjeux des migrations scientifiques internationales: de la quête du savoir à la circulation des compétences*, Paris: L'Harmattan.
- GARY-TOUNKARA Daouda, 2014: «De Dakar à New York, Récits de marins de l'Afrique francophone à la "découverte" de l'Amérique au tournant des années 1920», *Cahiers d'études africaines*, 1, 213-214, 155-180.
- MAMBOU Élie, 2008: *La diaspora africaine aux États-Unis de 1960 à nos jours: intégration et/ou assimilation ?*, thèse de doctorat, Université François-Rabelais, Tours.
- SJAASTAD Larry A., 1962: «The costs and returns of human migration», *Journal of Political Economy*, 70, 80-93.
- STALKER Peter, 1995: *Les travailleurs immigrés. Étude des migrations internationales de main-d'œuvre*, Genève: BIT.
- VANDER STRAETEN Harmony, 2009: *La fuite des cerveaux: un enjeu Nord-Sud? Illustration de cas: les systèmes de santé*, Analyses et études société, Sireas.

**ACHIEVE MY AMERICAN DREAM: MIGRATIONS' LOGICS TO USA OF FORMERS STUDENTS FROM THE ENGLISH STUDIES DEPARTMENT OF THE UNIVERSITY OUAGA I  
PROFESSOR JOSEPH KI-ZERBO**

*Maghreb and West Europe were the destinations of the first Burkinabe students, but also Eastern Europe during the Cold War period. This migration has shifted the last years. Nowadays, more and more migrants choose the United States of America as a destination and the seeking of a degree is no more the main motivation of departure. Even those who went with the official reasons of studies change the first motivation to the seeking of gainful employment in United States instead of the continuation of their studies. This form of migration mostly involves students who studied English. Those students are fascinated by the “american dream” and do their best to make it a reality.*

**Keywords :** *American dream, Migration, Imaginary, Migratory strategies.*

**ACHIEVE MY AMERICAN DREAM: DIE LOGIK DER AUSWANDERUNG IN DIE USA, DER EHEMALIGEN STUDIERENDEN DES ENGLISCH DEPARTEMENTS DER UNIVERSITÄT OUAGA I PROFESSOR JOSEPH KI-ZERBO**

*Die Bestimmungsländer der burkinischen Studierenden waren einst der Maghreb und Westeuropa, und während des kalten Kriegs auch Osteuropa. Diese Migration hat sich in den letzten Jahren verändert. Heute wählen immer mehr Studierende die Vereinigten Staaten als Ziel ihrer Auswanderung und der Wunsch nach einem Hochschulabschluss ist nicht mehr der Hauptgrund der Migration. Vielmehr geht es um die Suche nach einer Erwerbstätigkeit. Diese Form von Auswanderung betrifft besonders jene, die Englisch studiert haben. Sie sind vom American Dream fasziniert und tun ihr Bestes, um den Traum zu verwirklichen.*

**Stichwörter:** *American Dream, Auswanderung, Auswanderungsstrategien, Traumwelt.*

# LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS UNE RÉGION DU QUÉBEC : LE CAS DES ÉTUDIANTS RÉUNIONNAIS À RIMOUSKI (QUÉBEC)

CHEDLY BELKHODJA, École des affaires publiques et communautaires,  
Université Concordia, [chedly.belkhodja@concordia.ca](mailto:chedly.belkhodja@concordia.ca)

## RÉSUMÉ

*Cet article présente une étude de cas de la mobilité étudiante internationale dans une région du Québec au Canada. Depuis quelques années, dans le cadre d'un protocole de coopération en matière de mobilité étudiante, des étudiants de l'île de La Réunion viennent poursuivre leurs études dans des établissements postsecondaires situés dans des régions du Québec. Notre recherche s'intéresse à mieux cerner cette mobilité étudiante dans le contexte des efforts de régionalisation de l'immigration. Notre étude de cas de la ville de Rimouski permet de voir en quoi l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le cégep de Rimouski valorisent l'attraction et le recrutement des étudiants étrangers dans des régions moins marquées par l'immigration.*

**Mots clés :** Québec, île de La Réunion, étudiants étrangers, immigration, régionalisation, Rimouski, Bas-Saint-Laurent.

Cet article présente les résultats préliminaires d'une étude de cas d'une mobilité étudiante internationale dans la région du Bas-Saint-Laurent au Québec<sup>1</sup>. Depuis quelques années, un nombre grandissant d'étudiants étrangers viennent au Québec poursuivre leurs études. Cette dynamique ne se limite pas seulement à la grande région métropolitaine de Montréal, car de jeunes étudiants choisissent des destinations

---

<sup>1</sup> Cet article s'inscrit dans un programme de recherche en cours financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) qui décrit les liens entre les mobilités et les ancrages au sein de la francophonie canadienne, tenant compte du passé et des dynamiques du présent (<http://www.uncanadienerrant.ca/fr/accueil>). L'équipe de recherche est formée de Monica Heller, Université de Toronto, Chedly Belkhodja, Université Concordia, Yves Frenette, Université Saint-Boniface et Patricia Lamarre, Université de Montréal.

plus périphériques. C'est dans ce contexte que la province du Québec a développé des ententes bilatérales visant à encourager la mobilité étudiante vers les régions en misant sur la capacité des établissements postsecondaires à attirer cette clientèle et des diverses localités à offrir des perspectives d'emploi à ces jeunes. Le cas qui nous intéresse ici est celui des étudiants réunionnais inscrits dans le réseau des collèges d'enseignement général et professionnel (cégep). Au Québec, le système d'éducation postsecondaire prévoit une étape entre les études secondaires et l'université. Créé en 1967, le réseau des cégeps est donc la passerelle entre ces deux niveaux. Le cégep décerne un diplôme d'études collégiales qui donne accès aux études universitaires et au marché de l'emploi dans le cas des formations plus techniques.

En 2007, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et le Conseil régional de La Réunion ont conclu un protocole de coopération en matière de mobilité des étudiants. Ce protocole a permis à des centaines de jeunes de ce département et région d'outre-mer situé à l'est de Madagascar dans l'océan Indien de venir étudier au Québec et d'espérer un avenir meilleur sur le plan économique et social. L'entente a été renouvelée le 19 janvier 2011 avec l'ajout du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport comme partenaire officiel et une seconde fois en 2016. En plus de permettre aux jeunes réunionnais d'étudier et de trouver un emploi au Québec durant et après leurs études, le protocole répond également à la volonté de l'État québécois de régionaliser l'immigration et d'appuyer les établissements d'enseignement postsecondaires à contrer la baisse des effectifs étudiants dans les régions. Depuis des années, la régionalisation de l'immigration est un enjeu politique et économique qui provoque un clivage entre la métropole Montréal et les régions. D'un point de vue gouvernemental, les jeunes réunionnais constituent alors un type d'immigrant idéal. Ils sont jeunes, éduqués, et souhaitent rester au Québec après les études. En obtenant un diplôme d'études postsecondaires et une expérience de travail au Québec, ils seraient plus aptes à réussir leur projet d'immigration. De son côté, la région de La Réunion voit d'un œil favorable la mobilité étudiante, la considérant comme une nécessité pour l'épanouissement de la jeunesse réunionnaise privée d'opportunités et de perspectives d'avenir dans le territoire (LABACHE, 2008). Par conséquent, les « natifs des DOM »<sup>2</sup> doivent bouger et la mobilité des étudiants réunionnais vers le Québec illustre un partenariat gagnant-gagnant.

La toile de fond de cette recherche est, d'une part, la mobilité croissante des étudiants étrangers et d'autre part, les nouvelles politiques d'immigration plus favorables aux diverses formes de migrations temporaires pouvant mener à la résidence permanente (BÖRJESSON, 2017). Depuis une vingtaine d'années, le rapprochement de l'étudiant et de l'immigrant caractérise l'évolution des politiques publiques dans plusieurs sociétés d'immigration comme le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (SUTER et JANDL, 2008). Historiquement, il existe une distance juridique entre l'étudiant et l'immigrant, l'étudiant demeurant un étranger limité à une mobilité au niveau des études et non invité à explorer un projet d'immigration. Si l'étudiant prenait la décision de devenir immigrant, il ou elle devrait quitter le territoire pour faire une demande d'admission. De nos jours, le discours et les politiques publiques ne cachent

---

<sup>2</sup> La notion de « natif des Dom » désigne ici toute personne née dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).

pas du tout leur stratégie de miser sur le capital humain des étudiants en proposant de faciliter le processus de transition menant à la résidence permanente et d'en faire des candidats idéaux à l'immigration économique (ALBOIM et COHL, 2012). C'est ce qui fait du Canada et du Québec des destinations de choix pour les étudiants étrangers.

L'impact des étudiants étrangers dépasse largement l'environnement des universités, et cela provoque des questions nouvelles pour l'étudiant et la société d'accueil (NUNES et ARTHUR, 2013). Dans un premier temps, nous allons développer des éléments contextuels autour de la régionalisation de l'immigration au Québec et de la mobilité des étudiants étrangers. Deuxièmement, par une étude de cas de la ville de Rimouski, nous verrons en quoi l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le cégep de Rimouski valorisent l'attraction et le recrutement des étudiants étrangers. Enfin, nous examinerons plus en profondeur le protocole de coopération entre le Québec et La Réunion, qui constitue une réponse aux problématiques qui viennent d'être mentionnées. Nous regarderons comment les acteurs concernés utilisent ce protocole et comment les étudiants réunionnais vivent leur expérience de mobilité.

## LA RÉGIONALISATION AU QUÉBEC

La concentration des immigrants dans les grandes métropoles canadiennes est une réalité de l'immigration fédérale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (LI, 2003). En 2001, souhaitant réfléchir à la manière de mieux distribuer les flux migratoires à travers le pays, le ministère Citoyenneté et Immigration Canada invite les provinces à être plus engagées dans la promotion et le recrutement d'immigrants (GARCEA et GOLEBIOSKA, 2012). À cette époque, plus de 80 % des nouveaux arrivants s'établissent dans les trois plus grandes villes du pays, soit Toronto, Montréal et Vancouver. Au Québec, plus de 85 % des immigrants résident dans la région de Montréal. Sur le plan de l'élaboration des politiques, cette période est intéressante, car elle introduit de nouvelles pratiques dans les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes (PAQUET, 2016, VINEBERG, 2012).

Au début des années 2000, plusieurs facteurs ont poussé le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces à valoriser la régionalisation de l'immigration. Premièrement, le vieillissement de la population et l'exode des jeunes sont des tendances lourdes des projections démographiques. Les gouvernements provinciaux et des acteurs de la société civile considèrent de plus en plus l'immigration comme une des solutions au déclin de la population. Deuxièmement, l'immigration peut servir à mieux distribuer la richesse économique, ce qui incite les acteurs économiques à vouloir attirer des immigrants hors des grands centres. Enfin, le gouvernement fédéral a admis que la régionalisation pouvait réduire la trop forte concentration des communautés immigrantes dans les grandes villes du pays.

Le Québec se démarque des autres provinces par le fait de s'être prévalu de son pouvoir constitutionnel dans le domaine de l'immigration<sup>3</sup>. Dès le début des années 1960, par des ententes bilatérales avec les autorités fédérales, le Québec a pu définir une

---

<sup>3</sup> Au Canada, l'immigration est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vertu de l'article 95 de la Constitution de 1867, Loi constitutionnelle de 1867.

politique d'immigration provinciale liée à ses intérêts spécifiques, soit la francisation de l'immigration et une intégration à la société québécoise (MONNOT, 2012). En 1987, le gouvernement québécois s'engage à se « *se donner une politique permanente de régionalisation de l'immigration* » (SIMARD, 1996, p. 443). Le ministère de l'Immigration développe des politiques et des stratégies visant à encourager les nouveaux arrivants à faire le choix des régions. En 1993, le Plan d'action pour la régionalisation de l'immigration présente la régionalisation comme un levier important du développement économique et de la croissance démographique des régions. Des engagements politiques seront pris afin de faire de la régionalisation un outil dans le développement économique. Il s'agit de rendre les régions plus attrayantes pour les immigrants, notamment des perspectives d'emploi mais aussi des possibilités intéressantes quant à l'éducation des enfants et des services d'établissement de qualité. La présence de membres de la famille ou de membres de la même communauté ethnoculturelle rend aussi une région plus attrayante (VATZ-LAAROUSSI, BERNIER et GUILBERT, 2013).

De façon générale, la régionalisation de l'immigration s'avère un échec, car les immigrants ne font pas le choix des régions. Au Québec, la grande région de Montréal demeure la métropole d'accueil des nouveaux arrivants: « *La réalité de l'immigration est donc, jusqu'à un certain point au Québec, une réalité exclusivement métropolitaine, induisant en quelque sorte deux Québec dans un, voire deux Montréal dans un* » (GERMAIN et DEJEAN, 2013, p. 38). À peine 10 % des immigrants s'installent à l'extérieur des deux grandes villes du Québec, Montréal et Québec.

Au départ, le gouvernement québécois pensait que certains immigrants économiques sélectionnés à l'étranger allaient s'installer en région. Cela allait s'avérer un échec et, en réalité, la politique de la régionalisation allait surtout servir à placer des réfugiés hors de Montréal. L'État québécois dispose d'une capacité de régionalisation plus grande sur la catégorie des réfugiés et les place en région. Or, plusieurs études soulignent le fait que n'ayant pas choisi eux-mêmes leur lieu d'établissement, de nombreux réfugiés quittent la région pour la métropole (BOULAIS, 2010). La régionalisation de l'immigration se caractérise aussi par le phénomène des travailleurs temporaires peu qualifiés qui n'ont pas de mobilité et viennent combler des manques de main-d'œuvre dans le secteur primaire (HANLEY, 2016).

Une approche plus récente de la régionalisation mise sur l'arrimage entre le projet d'immigration et les besoins de formation des nouveaux arrivants. Il s'agit de travailler sur le profil de candidats potentiels qui se trouvent à Montréal. Cette façon de faire tente de répondre à la difficulté des immigrants diplômés à l'étranger de s'intégrer au marché de l'emploi local. Comme le souligne Delfino Campanile, directeur général de l'organisme PROMIS, organisme qui travaille à l'intégration des immigrants, la régionalisation rime de plus en plus avec un parcours de formation: « *Pendant longtemps le dossier de la régionalisation consistait à fournir de l'information à des individus intéressés à immigrer en région. On ne les suivait pas vraiment. De nos jours, on développe une stratégie de mobilité plus structurante. On cible l'emploi, la formation et l'entrepreneuriat. Il faut aller au-delà du matching, car l'intégration implique un processus plus complexe qui doit prendre en compte l'environnement économique, social et culturel* »<sup>4</sup>. Les candidats intéressés à la régionalisation sont invités à

<sup>4</sup> Rencontre avec Delfino Campanile, directeur général, PROMIS, Montréal, 23 novembre 2015.

poursuivre des études dans les cégeps qui offrent des formations professionnelles. Le parcours de la mobilité s'arrime à la nécessité d'acquérir une formation en lien avec la réalité de l'emploi au Québec et d'acquérir une expérience de travail québécoise.

## LA DYNAMIQUE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC

Depuis les vingt dernières années, les politiques canadienne et québécoise en matière d'immigration ont progressivement accordé une place plus importante aux étudiants étrangers. Si au début des années 2000, les étudiants internationaux étaient encore essentiellement considérés comme une source de revenus pour les universités, un atout pour l'internationalisation des campus universitaires et des « ambassadeurs » pour le Canada lorsqu'ils retourneraient dans leur pays d'origine, les étudiants sont de nos jours intégrés dans les stratégies d'immigration du gouvernement fédéral et des provinces (WADE et BELKHODJA, 2012). Ils peuvent demander la résidence permanente par le programme des travailleurs qualifiés ou par la catégorie familiale, mais aussi par des programmes plus récents comme la catégorie de l'expérience canadienne au fédéral (CEC)<sup>5</sup> et le programme de l'expérience québécoise (PEQ). En somme, ce que l'on observe, c'est que les étudiants étrangers ne sont plus simplement considérés comme des migrants essentiellement temporaires mais comme une catégorie d'immigrants économiques. L'évolution récente des politiques publiques en matière d'immigration est une illustration forte de cette tendance qui vise à encourager et faciliter, notamment à l'extérieur des grands centres urbains, la transition des étudiants étrangers (diplômés, qualifiés et déjà largement intégrés) vers le marché du travail canadien et la résidence permanente.

Les établissements postsecondaires sont dorénavant invités à jouer un rôle en matière d'attraction, d'intégration et de rétention des jeunes diplômés et cette manière de percevoir l'apport des étudiants étrangers peut s'expliquer par plusieurs raisons (BELKHODJA, 2011). Premièrement, en tant qu'immigrants potentiels, ils sont considérés comme une solution, notamment à l'extérieur des grands centres urbains, aux problèmes de dénatalité et de vieillissement de la population canadienne. Au Canada, ce type d'argument est souvent entendu dans le contexte des efforts de répartition de l'immigration à l'extérieur des grands centres urbains. Deuxièmement, les étudiants étrangers qui obtiennent un diplôme canadien d'études postsecondaires peuvent plus facilement accéder au marché du travail du pays d'accueil. Enfin, les étudiants étrangers sont perçus comme des agents culturels pouvant faire évoluer les « petits milieux » vers des valeurs d'ouverture à la diversité culturelle. L'université est ainsi amenée à établir plus de relations avec des acteurs politiques, économiques et associatifs (WALTON-ROBERTS, 2011). Enfin, les étudiants internationaux sont une source financière importante pour les établissements postsecondaires en raison des frais de scolarité différentiels allant jusqu'au double, voire au triple, des frais payés par les étudiants canadiens.

---

<sup>5</sup> Les diplômés internationaux ayant un an d'expérience professionnelle grâce au permis de travail postdiplôme sont désormais éligibles à la résidence permanente au Canada et au Québec. Les candidats doivent avoir réussi un programme d'au moins deux ans à temps plein dans un établissement postsecondaire, avoir acquis une expérience de travail d'au moins douze mois consécutifs dans un poste technique ou professionnel et démontrer qu'ils possèdent la connaissance d'une des deux langues officielles.

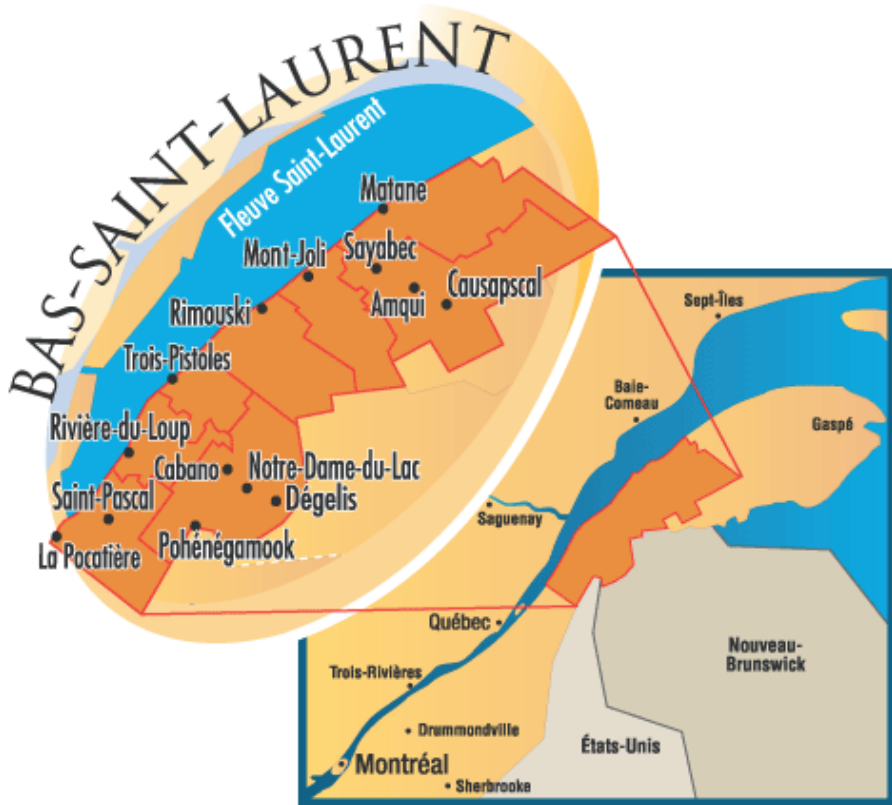
C'est dans ce contexte que les étudiants étrangers peuvent devenir une manne pour des universités et collèges situés hors des grands centres urbains. Depuis les années 2000, le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements postsecondaires a connu une forte croissance au Québec, passant de 18 778 en 2006 à 30 416 en 2016 (IRCC, 2017). La présence des étudiants étrangers est évidente dans les universités montréalaises avec un pourcentage de 75 % des effectifs. Elle se remarque aussi dans le réseau collégial avec 55 % des effectifs à Montréal. Une plus grande répartition régionale des étudiants se fait dans le réseau collégial québécois, notamment dans la région du Bas-Saint-Laurent (7,5 %) et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (7 %). Les formations techniques attirent la grande majorité des étudiants étrangers, soit 87 % des effectifs. En 2013, La France domine largement les effectifs étudiants avec 49,3 % des inscriptions au niveau collégial et 38,1 % dans le réseau universitaire (MESRS, 2014). De 2006 à 2013, la présence estudiantine française a plus que doublé au Québec, passant de 6 419 à 12 495 étudiants dans le réseau universitaire et de 841 à 1 894 étudiants dans le réseau collégial. Cette augmentation des effectifs étudiants se remarque nettement dans la région de Rimouski.

## ÉTUDIER À RIMOUSKI

Chef-lieu du Bas-Saint-Laurent, la ville de Rimouski est la plus grande agglomération de la région avec une population d'environ 50 000 habitants.

Ville historique, ville universitaire, ville de service, Rimouski attire une faible proportion d'immigrants, soit à peine 2 % de la population immigrante résidant au Québec. Entre 2011 et 2015, 309 personnes immigrantes admises au Québec s'établissaient à Rimouski (MIDI, 2015). Les cinq principaux pays de naissance de la population immigrée présente dans l'agglomération de Rimouski sont la France (25 %), la Chine (6,4 %), le Mexique et le Gabon (4,7 % chacun) ainsi que la Belgique (4,1 %). La ville connaît en revanche une dynamique estudiantine en croissance depuis une vingtaine d'années. Rimouski compte trois établissements d'enseignement supérieur reconnus qui accueillent depuis des années des étudiants étrangers.

Nos entretiens avec des intervenants chargés du recrutement et de l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement postsecondaire (Université du Québec à Rimouski et cégep de Rimouski) soulignent l'importance d'attirer des étudiants étrangers dans la région. En raison de la baisse des effectifs, il y a un réel besoin de développer le marché de la mobilité étudiante, notamment avec la France. Dès 2004, l'UQAR et le cégep de Rimouski développent des stratégies de recrutement, organisent des missions et des séances d'information et se déplacent dans des salons étudiants de recrutement en France, à l'île de La Réunion et en Guadeloupe. Dans sa stratégie de recrutement à l'international, l'UQAR valorise la recherche dans trois axes d'excellence : les sciences marines, le développement régional et la nordicité. Cette approche a permis de distinguer l'institution, notamment par la réputation de l'Institut maritime du Québec, et la venue depuis des années de professeurs et de chercheurs étrangers. Selon les chiffres de l'Université, plus de 400 étudiants étrangers fréquentent l'institution et plus de la moitié sont inscrits dans les programmes de cycle supérieur (voir tableau 1).



Source: Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup.

**Tableau 1 : Étudiants étrangers à l'UQAR**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
1 <sup>er</sup> cycle	202	194	197	224	220
2 <sup>e</sup> cycle	144	139	156	152	168
3 <sup>e</sup> cycle	66	70	77	70	72
Total des étudiants étrangers	412	403	430	446	460

Source: UQAR, Rapport annuel 2015-2016, p. 18.

La responsable du recrutement universitaire nous explique: « Vous savez, l'UQAR, c'est une jeune université à l'échelle internationale. On a vraiment commencé en 2004-2005 officiellement. Moi, je suis arrivée en 2005. On n'avait pas beaucoup d'étudiants étrangers. Vers 2008-2009, ça a commencé vraiment à prendre un autre niveau... On parle vraiment de recrutement pour les cycles complets. »

L'UQAR attire principalement de jeunes étudiants français (plus de la moitié des étudiants), suivis par les pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Jusqu'en 2015, une entente entre le Québec et la France en matière de mobilité étudiante permettait aux étudiants français inscrits au niveau universitaire de payer les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois<sup>6</sup>. Pour les autres, le coût des études peut atteindre environ 18 000 \$ par année. Même s'ils doivent maintenant payer des frais de scolarité plus élevés au premier cycle (environ 6 000 \$, soit le tarif des étudiants canadiens), les Français de la métropole et des départements d'outre-mer restent séduits par le Québec : « *Une partie de la french invasion est séduite par le Québec, surtout pour ses conditions avantageuses pour les études... Et pour le travail qui s'ensuit par rapport à une Europe dont les États souverains croulent sous des dettes publiques pléthoriques* » (THÉRIAULT, 2013 ; JACOT, 2016).

Le réseau collégial mise sur des stratégies différentes, notamment par la valorisation de formations professionnelles de plus courte durée et une voie plus rapide et moins coûteuse vers le marché de l'emploi. Depuis quelques années, la Fédération des cégeps du Québec s'est beaucoup investie dans des campagnes de recrutement en Guadeloupe et à La Réunion. Le site de la Fédération des cégeps consacre des sections entières aux étudiants de La Réunion. On présente les régions du Québec, le système d'éducation, les activités extrascolaires, etc. Sur le site, on peut lire :

*« Le dispositif de mobilité vers le Québec vise à donner l'opportunité à de jeunes Réunionnais (lycéens, universitaires et chercheurs d'emploi) de venir suivre un programme d'études techniques dans un cégep du Québec pour ensuite travailler dans leur domaine de formation au Québec. Le but du projet est donc non seulement de permettre à des Réunionnais de venir étudier au Québec, mais aussi d'y travailler dès l'obtention de leur diplôme d'études collégiales (DEC). »*

## L'ÎLE DE LA RÉUNION

Depuis la fin des années cinquante, des jeunes quittent La Réunion pour aller s'installer dans la métropole française (DION et BELLOT, 2004 ; LABACHE, 2008). Au fil des années, le discours et les pays de destination ont évolué, mais les raisons de vouloir quitter l'île sont assez similaires au contexte qui existe depuis le début des années soixante. La pyramide des âges penche fortement vers les plus jeunes. La faible croissance économique et un manque d'emplois incitent à la migration des jeunes fortement conditionnés par le mythe d'un avenir meilleur à l'étranger. Durant les années 1970, un débat politique sur la question de la migration a divisé la classe politique. Les partis de gauche ont dénoncé une forme de « saignée dans la population » de la jeunesse réunionnaise : « *La migration est alors interprétée comme une arme politique dont l'objectif est d'éviter l'explosion sociale* » (LABACHE, 2008, p. 24). En revanche, la droite a encouragé la migration comme un « *véritable outil*

<sup>6</sup> L'entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation a été signée le 27 février 1965. Elle a été révisée en 2015.

*de promotion sociale*» et de pleine émancipation vers une intégration réussie en France (*ibid.*). À partir des années 1980, une formulation différente de la mobilité incite les jeunes à choisir des parcours entre différents territoires. Comme le souligne Lucette Labache : «*En opposition au Bumidom (Bureau des migrations d'outre-mer), qui dans son intitulé faisait porter l'accent sur la "migration", qui sous-tend le déplacement d'un pays à l'autre, un nouveau concept est inventé, celui de mobilité, qui fait plus référence à la souplesse de déplacement d'une région d'emploi à une autre, à l'intérieur d'une même entité territoriale*» (*ibid.*). Au cours des années 1990, la mobilité des jeunes devient un leitmotiv soutenu par d'importantes campagnes publicitaires des autorités politiques. C'est dans ce cadre que le Québec, territoire francophone en Amérique du Nord, devient une destination de choix pour la poursuite des études universitaires.

En 2007, le Conseil régional de La Réunion et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec concluent une entente visant la mobilité des jeunes réunionnais. En 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec s'ajoute au Protocole de coopération en matière de mobilité des jeunes Réunionnais (PROTOCOLE DE COOPÉRATION, 2011). Cette entente permet aux Réunionnais de venir étudier au Québec dans un cégep au sein d'un programme technique et de commencer à travailler dans la province dès la fin de leurs études. Ce programme diffère des programmes traditionnels d'échanges d'étudiants puisqu'on ne présume pas du retour de l'étudiant dans son pays d'origine. Au contraire, tout est fait pour inciter l'étudiant à rester au Québec après ses études. Il est à noter que seuls les programmes d'études techniques sont inclus dans l'entente, ce qui exclut les formations pré-universitaires et universitaires.

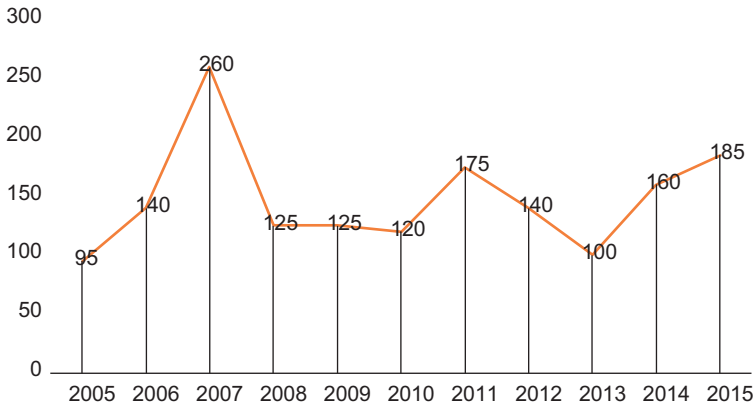
La mobilité des jeunes réunionnais vers le Québec commence en 2004 et prend son envol en 2007 avec la signature du protocole d'entente et le recrutement d'une agente administrative de La Réunion, basée au Québec afin de bien gérer le projet de mobilité des étudiants réunionnais du prédépart à la décision de rester au Québec après les études. Le tableau 2 présente le nombre d'étudiants venus au Québec dans le cadre du protocole d'entente.

Les étudiants de La Réunion peuvent faire une demande dans dix-huit établissements conventionnés, tous situés dans les régions du Québec. Les seuls cégeps au sud de la ville de Québec qui reçoivent des étudiants réunionnais en vertu du programme sont ceux de Shawinigan, Trois-Rivières, Thetford Mines et Beauce. Les quatre cégeps de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (nord-est), les deux de la Côte-Nord, le cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et la totalité des cégeps de l'Est (à partir de La Pocatière) peuvent aussi recevoir des étudiants réunionnais. On aura rapidement compris que les cégeps inclus dans l'entente sont ceux qui sont situés dans des régions aux prises avec des baisses d'effectifs d'étudiants.

## **POURQUOI LA RÉUNION ?**

Cette section présente des données qualitatives obtenues à partir de quatre entretiens menés avec des administrateurs de l'UQAR et du cégep de Rimouski. Lors de deux séjours à Rimouski, en octobre 2015 et mai 2017, nous avons aussi rencontré plusieurs étudiants étrangers pour finalement identifier un étudiant réunionnais en

**Tableau 2 : Immigrants temporaires de la catégorie des étudiants internationaux, nés à La Réunion, ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon l'année signée 2005 à 2015**



Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, 2016.

particulier qui a participé à plusieurs entretiens. Ce choix s'explique par le fait que nous gardons un contact régulier avec ce jeune afin de présenter une perspective longitudinale de son parcours au Québec.

Selon la conseillère en recrutement et en établissement au cégep de Rimouski, Nancy Lévesque, le recrutement des étudiants de La Réunion est devenu une priorité. Depuis 2004, le visage de l'établissement d'enseignement s'est transformé avec l'arrivée de cette clientèle. Elle établit une distinction entre deux approches de la mobilité : « *L'île de La Réunion... l'objectif c'est qu'ils restent au Québec. Parce que l'île de La Réunion, il y a un gros taux de chômage et la région souhaite que les étudiants diplômés occupent un emploi au Québec, tandis que pour la Guadeloupe, l'intention est plutôt de recevoir une formation ici et de retourner travailler à la Guadeloupe.* » Afin d'attirer les Réunionnais à Rimouski, un représentant des cégeps du Bas-Saint-Laurent se déplace à La Réunion dans le but de rencontrer des jeunes dans les lycées. Il prépare les jeunes à l'idée de poursuivre des études et de travailler au Québec. C'est d'ailleurs la possibilité de travailler durant et après les études qui attire les Réunionnais au Québec. Le permis de travail devient un outil clé pour leur permettre d'intégrer rapidement le marché du travail. Selon la conseillère, cela fait partie des arguments lors des campagnes de recrutement : « *Au Québec, c'est plus facile de se trouver un travail qu'en France* ». On vend également la ville de Rimouski comme une destination idéale pour de jeunes étudiants : « *Rimouski, on est axé beaucoup sur les services. Les étudiants vont travailler dans les magasins, beaucoup dans les restaurants... On n'est pas une ville industrielle... Les centres d'appels, c'est l'industrie des services en ligne et puis, les étudiants le savent, et viennent [...] Puis les employeurs ont été sensibilisés dans les dernières années à engager des étudiants internationaux.* »

Étienne est un étudiant réunionnais arrivé à Rimouski en 2013. Il termine son programme en informatique de gestion au cégep de Rimouski. *«J'avais accès à tout le Québec sauf les grandes villes.»* Il est venu dans la région, car sa sœur était inscrite au cégep de Matane. Il a donc fait le choix d'un projet de mobilité vers le Québec: *«On m'a dit: va, c'est super ici, les gens sont vraiment sympas. Et je me suis dit: eh bien, pourquoi pas, j'ai déjà quelqu'un là-bas. Malheureusement elle a dû quitter le pays peu avant que j'arrive.»* Il m'explique en détail le processus qui l'a amené à Rimouski:

*«En fait, ils sont venus nous démarcher dans le lycée. Il y avait Sandrine (l'agente administrative basée au Québec), il y avait des personnes d'ici du cégep de Rimouski, d'autres cégeps aussi. Et ils ont fait un meeting qui était optionnel. On pouvait y aller ou pas. Et ils ont commencé à nous décrire un peu ce qu'ils nous offraient. Ils nous offraient un cursus scolaire dans des branches qu'on voulait, littéralement. Moi j'étais en architecture et construction sur l'île de La Réunion. Sauf que j'avais toujours eu le béguin pour l'informatique et là, à ce meeting-là, je me suis rendu compte que j'avais l'opportunité du jour au lendemain de changer de voie, de me dire: ah, je peux faire ce que j'aime, je peux faire ce que je veux! Et du coup, c'est resté dans ma tête, ça a trotté et je me suis dit: eh bien pourquoi pas?»*

Il me décrit son arrivée au Québec: *«On quitte l'île de La Réunion le 9 [septembre]; on arrive en France le 10, on arrive ici [au Québec] le 11. À l'époque où j'étais arrivé, c'était juste un petit organisme qui dispatchait dans tous les cégeps.»* Cet accueil regroupé fait partie de la stratégie d'accueil mise en place par les cégeps du Bas-Saint-Laurent. Plusieurs étudiants et responsables d'établissement nous ont fait part de ce long voyage du pays d'origine jusqu'à la destination finale: *«On est venus en groupe grâce à l'organisme, ce qui fait qu'on était plusieurs Réunionnais, et après on se séparait au fur et à mesure que l'on avançait dans le Bas-Saint-Laurent. À chaque stop, il y en a un qui disparaît.»* (Étienne)

Selon Étienne, quitter La Réunion est une nécessité: *«À la Réunion, on a 30 % de chômage. C'est énorme, c'est vraiment incroyable, on est 800 000 sur l'île, il y a 30 % de personnes que ne travaillent pas. J'ai énormément de cousins qui sont à la recherche d'emploi depuis deux ans et demi. Ils n'ont toujours pas trouvé d'emploi. Je n'ai pas voulu être comme eux. J'ai voulu me donner une chance dans la vie, vraiment débiter quelque chose. J'ai donc quitté le domicile familial très rapidement, et j'ai dit: bon, tant qu'à faire je sais qu'au Québec, il y a du travail.»*

L'attrait du Québec semble plus fort que le choix d'aller en France. Pour cet étudiant, la France reste ancrée dans une culture figée, tandis que le Québec offre la possibilité de changer de parcours: *«La France aurait été une option. J'avais même fait les papiers pour aller en France dans une école d'informatique... Enfin, la France m'a répondu négativement, comme quoi je venais d'une branche en architecture et que je n'avais pas le droit de postuler dans leurs classes en informatique, alors que le cégep de Rimouski m'a dit: oui, bienvenue, viens on t'accueille. Et puis j'ai fait: bon, eh bien, au revoir la France, bonjour Québec!»*

Un point qui ressort beaucoup de cet entretien, c'est que, selon Étienne, les jeunes veulent quitter un système rigide et hiérarchique pour adopter une culture d'enseignement axée sur la participation. Le système éducatif québécois serait plus axé sur l'échange et la proximité entre l'étudiant et l'enseignant. Cet accompagnement durant les études mène à l'emploi, ce qui n'est pas toujours le cas en France :

*«À l'heure actuelle, il n'y a plus rien en France. C'est la crise, le chômage, la prolongation du temps de travail, les suppressions de postes. Les jeunes aujourd'hui, ils n'ont plus rien. J'ai des amis qui ont fini le BTS qui disent : bien, je veux rester en France, eh bien encore hier, bien, j'ai pas encore de travail. Même pas un CDD, même pas un contrat intérimaire, j'ai rien. Et... ouvrir sa propre entreprise en France, c'est une affaire de deux ans, on fait faillite parce que ça ne fonctionne pas. On n'a pas la culture entrepreneuriale en France, on se retrouve au chômage, criblé de dettes et alors voilà moi je me suis dit : je ne veux pas ça, j'ai de l'ambition, je veux aller ailleurs.»*

L'intégration à la vie du Québec des régions est également un aspect intéressant. À Rimouski, l'ambiance serait plus agréable, plus facile, moins stressante qu'une grande ville comme Montréal. Le fait d'être Français d'outre-mer et de la métropole passe bien dans la région. Selon Étienne, on se sent bien accueilli, car les gens sont assez ouverts : *«Oui, j'étais étranger, oui j'étais Français, ils riaient de moi comme moi je riais d'eux. Ce qui fait que l'on soit parti sur une entente qui s'est très bien passée avec beaucoup d'amis. Vraiment ça ne m'a vraiment pas causé de problème d'être étranger pour trouver un logement ; même ça m'a servi parce que mon proprio m'a fait : Ah ! Vous êtes Français, c'est correct.»* Ce n'est pas nécessairement le même son de cloche chez d'autres étudiants étrangers, maghrébins et subsahariens, plus exposés aux enjeux de la diversité et de la discrimination. Les étudiants français et réunionnais passent mieux et s'intègrent plus facilement à la société québécoise, et plusieurs envisagent de rester dans la région.

## CONCLUSION

L'arrivée de jeunes étudiants de La Réunion au Québec est relativement récente et cette recherche exploratoire permet de cerner un processus de mobilité migratoire en développement. À ce stade, quelques observations plus générales peuvent être faites.

Premièrement, il est important de mieux comprendre le rôle des établissements d'enseignement dans la dynamique du recrutement et de l'intégration des étudiants étrangers. Il est évident que les étudiants étrangers sont une source supplémentaire de revenus pour les établissements postsecondaires, car ils payent des frais de scolarité plus élevés. Certaines petites universités sont cependant de plus en plus dépendantes de cette source de financement afin d'assurer la survie de programmes de premier cycle. Le cas de Rimouski illustre bien cette réalité.

Deuxièmement, l'étudiant étranger s'inscrit clairement dans un paradigme de la mobilité. C'est le cas au Québec, notamment dans une région comme le

Bas-Saint-Laurent où les étudiants étrangers constituent une part importante des flux migratoires. L'évolution récente des politiques publiques et des discours en matière d'immigration est une illustration forte de cette tendance qui vise à encourager les étudiants étrangers à acquérir une expérience dans le marché du travail canadien pour ensuite transiter vers la résidence permanente. Une intégration réussie demande cependant une panoplie de services allant de l'accueil, de l'intégration, au projet de rester après les études. Compte tenu de l'augmentation de cette population, il est important de ne pas négliger certains aspects de l'intégration dans les plus petits milieux : l'intégration sociale, les relations avec les étudiants canadiens, la dynamique dans la salle de classe. Les étudiants étrangers expriment aussi ce sentiment de vivre un peu en retrait du groupe majoritaire, sur le campus et dans la société, de ne pas se connecter avec la société d'accueil (BELKHODJA, 2011).

Troisièmement, l'implication des acteurs économiques reste essentielle et exige un travail considérable au niveau de leur volonté à embaucher une main-d'œuvre étrangère. Dans les petits milieux, une population homogène et un milieu des affaires assez hermétique peuvent poser problème aux diplômés étrangers qui ont des difficultés à développer un réseau professionnel. Le contexte du Bas-Saint-Laurent pose des défis de taille, surtout au niveau de l'intégration professionnelle des étudiants diplômés. Au-delà de la culture des petits boulots, comment envisager une intégration réussie à l'emploi ?

Enfin, l'université et le cégep de Rimouski participent à la diversité ethnique et culturelle dans des milieux moins marqués par l'immigration. Les périphéries constituent des lieux capables de développer des stratégies innovantes en matière d'accueil et d'intégration. Plusieurs personnes interrogées à Rimouski soulignent l'importance de mieux faire cohabiter l'étudiant et la ville. Des gestes simples et peu coûteux peuvent être entrepris : par exemple, la gratuité du système de transport urbain, des rabais pour des activités socioculturelles. La capacité de la ville à retenir ses jeunes diplômés en général, et étrangers en particulier, dépend directement de la compétitivité économique de la région, mais aussi de la qualité de l'accueil. Sans de réelles opportunités professionnelles, sociales et culturelles, la région du Bas-Saint-Laurent et la ville de Rimouski sont vouées à demeurer un lieu de passage de l'immigration.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBOIM Naomi, COHL Karen, 2012 : *Shaping the future : Canada's rapidly changing immigration policies*, Maytree Foundation, [www.maytree.com/policy](http://www.maytree.com/policy), consulté le 18 mai 2018.
- BELKHODJA Chedly, VATZ-LAAROUSSI Michele, 2012 : *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq États fédéraux*, Paris : L'Harmattan.
- BELKHODJA Chedly, 2011 : « Les étudiants internationaux sont-ils les meilleurs immigrants de demain ? », *Diversité canadienne/Canadian Diversity*.
- BÖRJESSON Mikael, 2017 : « The global space of international students in 2010 », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(8), 1256-1275.

- BOULAIS Julie, 2010: *La régionalisation de l'immigration au Québec - Évolution de 1982 à 2006 des flux et des caractéristiques sociodémographiques*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4289/Boulais\\_Julie\\_2010\\_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4289/Boulais_Julie_2010_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y), consulté le 18 mai 2018.
- DION Michelle, BELLOT Samuel, 2004: «La migration pour études, atout à La Réunion ?», *Revue européenne des migrations internationales*, 20(1), 141-167.
- GARCEA Joe, GOLEBIOSKA Kate, 2012: «La régionalisation au Canada et en Australie», in BELKHODJA Chedly, VATZ-LAAROUSHI Michele (dir.), *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq États fédéraux*, Paris: L'Harmattan.
- GERMAIN Annick, DEJEAN Frederic, 2013: «La diversité religieuse comme expérience urbaine: controverses et dynamiques d'échange dans la métropole montréalaise», *Alerstice*, 3(1), 35-46.
- HANLEY Jil, 2017: «The "Regionalization" of Immigration in Quebec: Shaping Experiences of Newcomers in Small Cities and Towns», in BONIFACIO Glenda Tibe, DROLET Julie (dir.), *Canadian Perspectives in Immigration in Small Cities*, New York: Springer, 271-285.
- IMMIGRATION, RÉFUGIÉS et CITOYENNETÉ CANADA, 2017: Faits et chiffres: Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires, <http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/052642bb-3fd9-4828-b608-c81dff7e539.ca>, consulté le 20 avril 2017.
- JACOT Martine, 2016: «Les étudiants français restent bienvenus au Québec, et ailleurs au Canada», *Le Monde*, 26 juillet, [www.lemonde.fr/partir-a-l-etranger/article/2016/06/26/le-etudiants-francais-restent-bienvenus-au-quebec-et-ailleurs-au-canada\\_4958354\\_4468542.html](http://www.lemonde.fr/partir-a-l-etranger/article/2016/06/26/le-etudiants-francais-restent-bienvenus-au-quebec-et-ailleurs-au-canada_4958354_4468542.html), consulté le 18 mai 2018.
- LABACHE Lucette, 2008: «La mobilité des jeunes réunionnais», *Agora débats/jeunesses*, 4(50), 22-32.
- LI Peter, 2003: *Destination Canada. Immigration Debates and Issues*, Toronto: Oxford University Press.
- MINISTÈRE de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR et DE LA RECHERCHE, 2014: Statistiques sur les étudiants internationaux dans le réseau universitaire et réseau collégial.
- MINISTÈRE de L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ et DE L'INCLUSION, 2015: *La région du Bas-Saint-Laurent en bref*.
- MONNOT Laurence, 2012: *La politique de sélection des immigrants du Québec. Un modèle enviable en péril*, Montréal: Hurtubise.
- NUNES Sarah, ARTHUR Nancy, 2013: «International Students Experiences of Integrating into the Workforce», *Journal of Employment Counseling*, 50(1), 34-45.
- PAQUET Mireille, 2016: *La fédéralisation de l'immigration au Canada*, Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- PROTOCOLE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS RÉUNIONNAIS, 2011.
- SIMARD Myriam, 1996: «La politique québécoise de régionalisation: enjeux et paradoxes», *Recherches sociographiques*, 37(3), 439-469.
- SUTER Brigitte, JANTL Michael, 2008: «Train and Retain. National and Regional Policies to Promote Settlement of Foreign Graduates in Knowledge Economies», *Journal of International Migration and Integration*, 9(4): 401-418.
- THÉRIAULT Carl, 2013: «Les étudiants envahissent l'Est-du-Québec», *Le Soleil*, 7 janvier 2013.
- VATZ-LAAROUSHI Michèle, BERNIER Estelle, GUILBERT Lucille, 2013: *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants. Questions identitaires et stratégies régionales*, Québec: Presses de l'Université Laval.

- VINEBERG Robert, 2012: *Responding to Immigrants' Settlement Needs: The Canadian Experience*, New York: Springer.
- WADE Mathieu, BELKHODJA Chedly, 2012: «Managing a New Diversity on a Small Campus: The Case of l'Université de Moncton (Canada)», in HÉBERT Yvonne, ABDI Ali A., *Critical Perspectives on International Education*, Rotterdam: Sense Publishers, 184-196.
- WALTON-ROBERTS Margaret, 2011: «Immigration, the University and the Welcoming Second Tier City», *Journal of International Migration and Integration*, 12(4), 453-473.

## **MOBILITY OF FOREIGN STUDENTS IN A REGION OF QUEBEC: THE CASE OF RÉUNION ISLAND STUDENTS IN RIMOUSKI, QUEBEC**

*This article presents findings from a case study on international student mobility in a specific region of Quebec, Canada. In recent years, as part of a cooperation protocol on international student mobility, young students from the Réunion Island are coming to the province of Quebec to study in postsecondary institutions. Our case study of the city of Rimouski (University of Quebec at Rimouski (UQAR) and the CEGEP of Rimouski) shows how student mobility is linked to the regionalization of immigration and how universities and colleges are developing recruitment strategies to attract foreign students in regions of less immigration.*

**Keywords:** *Quebec, Réunion Island, Foreign Students, Immigration, Regionalization, Rimouski, Bas-Saint-Laurent.*

## **DIE MOBILITÄT DER AUSLÄNDISCHEN STUDIERENDEN IN EINER REGION DER PROVINZ QUÉBEC: DER FALL DER STUDIERENDEN AUS LA RÉUNION IN RIMOUSKO (QUÉBEC)**

*Es geht um eine Fallstudie über die internationale Mobilität der Studierenden in einer Region der Provinz Québec in Kanada. Im Rahmen eines Kooperationsprotokoll über die Mobilität der Studierenden setzen seit einigen Jahren Studierende aus der Insel La Réunion ihre postsekundäre Ausbildung in verschiedenen Regionen der Provinz Québec fort. Ziel unserer Forschung ist eine bessere Einschätzung dieser Mobilität der Studierenden im Kontext der Bemühungen für die Regionalisierung der Immigration. Mit unserer Fallstudie in Bezug auf die Stadt Rimouski versuchen wir zu begreifen, in wie fern die Universität Rimouski (UQAR) und das Berufsbildungszentrum (cégep) Rimouski die Attraktivität und die Anwerbung der ausländischen Studierenden in den durch die Migration weniger beeinflussten Regionen aufwertet.*

**Stichwörter:** *Québec, die Insel La Réunion, ausländische Studierende, Immigration, Regionalisierung, Rimouski, Bas-Saint-Laurent.*

# **PRÉSENTATIONS DE THÈSES**



**GOUVERNER LA FRONTIÈRE.  
INNOVATIONS DANS LA COOPÉRATION  
TRANSFRONTALIÈRE DES TERRITOIRES  
ALPINS : ESPACE MONT-BLANC, ALPI  
MARITTIME-MERCANTOUR**

**LAURANNE JACOB – laurannejacob@hotmail.fr**

Directeurs de thèse : Frédéric Giraut (Université de Genève),  
Anne-Laure Amilhat-Szary (Université de Grenoble-Alpes),  
Nicolas Kada (Université de Grenoble-Alpes)  
Thèse soutenue le 14 septembre 2017 à Grenoble

Cette thèse tisse des liens entre gouvernance, innovation sociale et territoire dans des marges transfrontalières des Alpes, dans une perspective de dépassement disciplinaire. Inscrite principalement en géographie et secondairement en droit, cette recherche explore les objets disciplinaires communs que sont la frontière et du territoire.

La recherche répond à deux grandes questions : Comment gouverne-t-on des régions transfrontalières de montagne ? Quelles innovations en transfrontalier de montagne ? Afin de répondre à ces deux questions, une vaste enquête de terrain auprès des acteurs du transfrontalier a été menée avec presque une centaine d'entretiens semi-directifs et une base de données constituée à partir d'une sélection de projets européens financés par Interreg et réalisés sur les territoires des deux coopérations.

L'évolution de la coopération transfrontalière sur les deux terrains de recherche (Espace Mont-Blanc et Alpi Maritime-Mercantour) suit un changement de paradigme en matière de protection de l'environnement. En effet, la recherche d'un équilibre entre protection et développement des activités humaines a été placée au cœur des actions de chacune des coopérations et se trouve être à l'origine de processus d'innovations technologiques et surtout sociales.

La gouvernance des coopérations transfrontalières Alpi Maritime-Mercantour (AMM) et Espace Mont-Blanc (EMB) a ainsi été analysée de façon comparative. D'ordinaire peu étudiées par la littérature sur la gouvernance, ces coopérations présentent pourtant un intérêt du fait de leurs thématiques et enjeux spécifiques par rapport aux coopérations urbaines. En effet, le développement durable est au cœur de leur projet respectif et doit trouver un équilibre acceptable entre protection et

développement économique. La frontière «défonctionnalisée» (RAFFESTIN, 1980) sur le même modèle que les autres frontières internes à l'Europe permet la coopération. Cependant le relief fait obstacle au franchissement et en affecte les modalités. Cet aspect doit être intégré à l'analyse de la gouvernance, qui repose sur trois formes : une gouvernance institutionnelle (formelle et informelle), une gouvernance de projet (plutôt formelle) et une gouvernance de programme transfrontalier relativement complexe. Ce système de gouvernance est bien entendu multiniveaux avec des relations verticales (*bottom-up* et *top-down*) mais aussi horizontales entre les institutions (HOOGHE; MARKS, 2001). La gouvernance institutionnelle, politique, côtoie la gouvernance de projet, en particulier celle mise en œuvre dans le cadre des Plans intégrés transfrontaliers issus du programme Interreg Alcotra.

La gouvernance de projet a essentiellement rassemblé les porteurs de projets (les communes et les institutions publiques), les chargés de mission et les quelques élus très impliqués. L'informalité mise au jour est un élément qui améliore incontestablement l'efficacité de la gouvernance (CHRISTIANSEN; NEUHOLD, 2015), mais qui contribue aussi à écarter les acteurs de la société civile du débat. D'une manière générale, la société civile est très peu impliquée et ne prend pas vraiment part aux discussions même lorsqu'elle y est invitée.

L'analyse de la sélection des projets transfrontaliers sur les deux terrains montre un leadership italien pour les projets Alcotra et une domination des acteurs publics comme porteurs de projet. La localisation des projets est aussi révélatrice des portages institutionnels par les parcs et les partenaires de l'EMB.

Enfin, les processus d'institutionnalisation et de territorialisation de la coopération transfrontalière sont décrits en regard l'un de l'autre. Tous deux sont des processus continus inscrits dans le temps long, qui dépendent du ou des projets des acteurs de la coopération, de leurs ambitions, mais aussi des cadres politiques et juridiques nationaux et européens. Ils sont aussi très interdépendants de la gouvernance.

L'approche par les instruments juridiques (LEVRAT, 1994) offre une lecture complémentaire de la gouvernance et met en évidence les différences institutionnelles à l'origine de problématiques spécifiques. Ces dernières influencent les processus de territorialisation notamment dans le cadre de la création du Groupement européen de coopération territoriale étudiés.

Le concept de *soft space* (ALLMENDINGER; HAUGHTON; KNIELING; OTHENGRAFEN, 2015) se rapproche de celui de *soft law* et s'accorde parfaitement avec l'informalité propre aux relations transfrontalières ; il est utilisé pour analyser le dépassement constaté des limites territoriales politico-administratives classiques. Cette souplesse territoriale qui caractérise les coopérations transfrontalières va de pair avec l'évolution de la gouvernance qui se détache du pouvoir associé au gouvernement pour prendre en considération de multiples aspects (sectoriels et multiniveaux).

La thèse fait aussi le point sur la définition de l'innovation et en particulier de l'innovation sociale (KLEIN; LAVILLE; MOULAERT *et al.*, 2014) dans une perspective critique. L'ambition n'est pas de déceler des innovations, mais plutôt d'expliquer comment le système de gouvernance décrit précédemment met en place des politiques publiques ayant entre autres objectifs l'innovation et de montrer les failles avec les «presque innovations» et les «innovations ratées».

Si la gouvernance transfrontalière montagnarde n'est pas intrinsèquement innovante, par son informalité et sa souplesse elle permet de s'adapter pour répondre aux besoins des populations et permet ainsi à des innovations sociales de voir le jour et de s'y développer. L'autre point marquant ce travail est la démonstration d'une nécessaire souplesse territoriale (*soft space*) indissociable de la gouvernance multi-niveaux informelle qui prend la forme d'une nouvelle territorialisation sans limites territoriales fixes afin d'articuler les différents territoires de projet dans le temps et dans l'espace. Les résultats de cette thèse pluridisciplinaire (géographie et droit) s'inscrivent à la fois dans le champ des études européennes sur la gouvernance et dans le champ des études territoriales européennes actuelles sur le *soft space*.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLMENDINGER Phill, HAUGHTON GRAHAM, KNIELING Jörg, OTHENGRAFEN Franck, 2015: *Soft Spaces in Europe: Re-negotiating Governance, Boundaries and Borders*, Routledge, 271 p.
- CHRISTIANSEN Thomas, NEUHOLD Christine, 2012: *International handbook on informal governance*, Cheltenham, U.K. & Northampton, MA : Edward Elgar, 585 p.
- DEBARBIEUX Bernard, RUDAZ Gilles, 2010: *Les faiseurs de montagne : imaginaires politiques et territorialités, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris: CNRS, 373 p.
- HOOGE Lisbeth, MARKS Gary, 2001: *Multi-level governance and European integration*, Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers.
- KLEIN Jean-Luis, LAVILLE Jean-Louis, MOULAERT Frank *et al*, 2014: *L'innovation sociale*, Toulouse: Erès, 246 p.
- LEVRAT Nicolas, 1994: *Le droit applicable aux accords de coopération transfrontière entre collectivités publiques infraétatiques*, 1<sup>re</sup> éd., Paris: Presses universitaires de France, 458 p.
- RAFFESTIN Claude, 1980: *Pour une géographie du pouvoir*, Paris: Librairies techniques, 276 p.

**Thèse disponible en ligne : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:100563>**



# **LES FRONTIÈRES AU QUOTIDIEN ? MODES DE VIE DANS L'AGGLOMÉRATION TRINATIONALE DE BÂLE**

**YANN DUBOIS – [yann.dubois@epfl.ch](mailto:yann.dubois@epfl.ch)**

Directeurs de thèse: Prof. Vincent Kaufmann (EPFL)

et Prof. Max Bergman (Université de Bâle)

Thèse réalisée à l'EPFL, au Laboratoire de sociologie urbaine

(LaSUR), financée par le FNS,

soutenue le 27 juin 2017

Depuis plusieurs décennies, les frontières ont vu leur rôle changer et se sont progressivement ouvertes. Même si ces évolutions ne sont pas uniformes, elles ont permis le développement de régions transfrontalières, du moins en Europe. Ces territoires se caractérisent souvent par une grande diversité d'opportunités localisées de part et d'autre de la frontière (emplois/salaires, offre de biens et services, etc.). Il apparaît toutefois que les habitants de ces régions ne sont pas tous capables ou intéressés dans la même mesure à traverser la frontière, en raison de leurs connaissances linguistiques ou territoriales limitées, d'une faible motivation, etc. Le rapport à la frontière et aux territoires situés au-delà est donc éminemment individuel.

À l'aide des concepts de motilité (KAUFMANN, BERGMAN, et JOYE, 2004) et de mode de vie, cette recherche a pour but de déterminer l'influence de la frontière sur la vie quotidienne et la mobilité des habitants des agglomérations transfrontalières. En l'occurrence, c'est l'agglomération trinationale de Bâle qui a servi de cas d'étude. Cette recherche est construite sur un dispositif méthodologique mixte combinant des données contextuelles, des entretiens réalisés en France et en Suisse avec des personnes actives (15 entretiens) et une enquête quantitative menée dans les trois pays composant l'agglomération (1 615 individus).

Les analyses montrent que même si la frontière continue à jouer un rôle important dans le quotidien des habitants, les modes de vie dans la région sont empreints d'une forte composante transfrontalière. Plus d'un tiers des habitants franchissent les frontières pour leurs loisirs et leurs achats, et on recense plusieurs dizaines de milliers de travailleurs frontaliers. En revanche, la frontière fait davantage office de barrière dans les réseaux sociaux. Finalement, l'agglomération transfrontalière est un territoire auquel les habitants de la région sont attachés. Même les personnes qui ne se rendent jamais de l'autre côté de la frontière considèrent la situation

transfrontalière de Bâle comme un avantage : les relations avec l'autre côté de la frontière ne se conçoivent ainsi pas uniquement sur un plan matériel, mais aussi immatériel. Habiter dans une telle région, au croisement de plusieurs pays, amène les habitants à se sentir plus ouverts et plus multiculturels.

Comparativement, les habitants français de l'agglomération sont ceux qui ont les modes de vie les plus «transfrontaliers» et les Suisses le moins. Si la Suisse en tant que centre d'emploi et centre métropolitain (diversité de l'offre culturelle et commerciale, atmosphère, etc.) et l'Allemagne, en tant que destination abordable, attirent bien au-delà des frontières nationales, la partie française occupe une place un peu secondaire dans l'agglomération. Elle peine à attirer les Allemands et les Suisses sur son territoire.

Si l'offre (qualité, diversité, accessibilité, etc.) et les niveaux de prix ont un effet sur la quantité, la nature et la direction des flux, les caractéristiques individuelles ont également une forte importance. À ce titre, le revenu et le statut de frontalier ont certes un effet important sur la spatialité des modes de vie dans les régions transfrontalières, mais le concept de motilité, utilisé dans cette recherche, apporte toutefois une approche nouvelle et complémentaire. À l'aide de cinq profils différents décrivant le potentiel de mobilité des habitants, ce concept permet d'aborder plusieurs questions relatives aux mobilités dans ces régions, telles que l'accessibilité, le manque de motivation, de compétences (linguistiques ou sociales) ou d'intérêt pour les opportunités transfrontalières. Plus largement, les travaux menés soulignent l'intérêt de mieux intégrer les compétences sociales et l'intérêt pour la découverte de nouveaux espaces dans l'appréhension de la mobilité. Ainsi, sur un plan conceptuel, l'emploi de la motilité s'est avéré fort utile pour mieux comprendre les relations transfrontalières dans l'agglomération.

Sur un plan davantage opérationnel, l'ouverture des frontières peut avoir des impacts négatifs sur les habitants et sur les territoires, à ne pas négliger. Si à Bâle les relations à l'échelle transfrontalière apparaissent moins tendues qu'ailleurs (Genève, Tessin ou encore l'Arc jurassien), trois faiblesses structurelles ont néanmoins été soulignées. Il s'agit : 1) de la cohésion sociale : en effet, les fortes différences salariales entre frontaliers et non-frontaliers sont sources d'inégalités ; 2) des flux motorisés importants, notamment ceux en provenance de France et d'Allemagne et en direction de la Suisse ; 3) de la spécialisation fonctionnelle et sociale des territoires de l'agglomération, en lien avec la répartition spatiale des emplois (à haute valeur ajoutée notamment), des logements, des fonctions commerciales à l'échelle de l'agglomération ou en lien avec l'accès inégal aux opportunités transfrontalières. Ces enjeux auxquels doit faire face Bâle, comme la question du trafic automobile transfrontalier – et qui sont aussi présents dans d'autres régions transfrontalières parfois de manière plus prononcée – soulignent le besoin d'une certaine régulation des flux et d'une plus forte gestion des impacts de l'ouverture des frontières, ainsi que d'une réflexion sur la gouvernance des territoires transfrontaliers. Pour terminer, soulignons que c'est uniquement en adoptant une approche multidimensionnelle de la vie quotidienne (par les modes de vie) et en tenant compte de l'ensemble des habitants d'une agglomération transfrontalière qu'il est possible d'identifier les enjeux spécifiques des régions transfrontalières, d'autant plus que ceux-ci sont souvent fort différenciés d'un côté à l'autre de la frontière.

## BIBLIOGRAPHIE

- KAUFMANN Vincent, BERGMAN Manfred Max, JOYE Dominique, 2004: «Motility: Mobility as a capital», *International Journal of Urban and Regional Research*, 28 (4), 745-756.
- REITEL Bernard, 2013: «Border Temporality and Space Integration in the European Transborder Agglomeration of Basel», *Journal of Borderlands Studies*, 28 (2), 239-256.
- SOHN Christophe, 2013: «The Border as a Resource in the Global Urban Space: A Contribution to the Cross-Border Metropolis Hypothesis», *International Journal of Urban and Regional Research*, 38 (5), 1697-1711.
- SPIERINGS Bas, VAN DER VELDE Martin, 2013a, «Cross-Border Differences and Unfamiliarity: Shopping Mobility in the Dutch-German Rhine-Waal Euroregion», *European Planning Studies*, 21 (1), 5-23.
- THOMAS Marie-Paule, 2013: *Urbanisme et modes de vie. Enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses.

**Thèse disponible sur demande : <https://infoscience.epfl.ch/record/228972>**



# **LES GOUVERNANCES TERRITORIALES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉCHELLES DE PLANIFICATION, DÉCENTRALISATION DE LA PRODUCTION ET CONFLITS D'AMÉNAGEMENT DANS L'ARC JURASSIEN**

**PATRICK DURRER<sup>1</sup> – patrick.durrer@terrafoncier.ch**

Directeur de thèse: Prof. Pierre-Alain Rumley

Institut de géographie, Université de Neuchâtel

Thèse soutenue le 8 février 2018

La récente décision du Conseil fédéral de sortie du nucléaire entérinée par une votation populaire le 21 mai 2017 pousse les autorités du pays à développer le recours aux énergies renouvelables. La fin programmée des centrales atomiques génère une décentralisation de la production en de multiples petites et moyennes installations qui va de pair avec une adaptation des réseaux de distribution.

Dans un contexte d'évolution des politiques publiques du territoire qui cherchent à réduire le mitage du territoire et développer la mixité fonctionnelle du zonage, la production décentralisée d'énergie pose de nombreux problèmes pour l'aménagement du territoire et porte en elle les germes du conflit (RUEGG, 2013). Cette tendance se traduit en une multitude de situations de tension (KIRAT, TORRE, 2008) ou de blocages des procédures de planification et de mise en œuvre des projets énergétiques.

Face à ces conflits ouverts ou latents, les communes et les cantons suisses tentent d'adapter les modalités de planification de leurs projets territoriaux énergétiques. En effet, l'implication grandissante de citoyens dans la planification complique la gouvernance du territoire. Quel arbitrage trouver pour les conflits d'intérêts entre aménagement du territoire et planification énergétique? Comment expliquer les multiples résistances et conflits que rencontre la planification énergétique des territoires? Et que signifient, du point de vue de l'aménagement du territoire, l'évolution et la transformation de la notion d'intérêt général? Ce sont là certaines des questions que ce travail aborde.

---

<sup>1</sup> Après avoir obtenu un MA en anthropologie (Université de Neuchâtel / University of Alaska Fairbanks) et un MAS en urbanisme durable (Université de Lausanne / Université de Genève), l'auteur travaille comme urbaniste et représentant de maîtres d'ouvrage. Il collabore tant avec les services de l'État en charge du territoire qu'avec les milieux privés de l'économie immobilière. Son intérêt porte sur les enjeux de densification, les jeux d'acteurs et la multifonctionnalité des zones.



*Affiches consacrées à la votation sur la planification éolienne du canton de Neuchâtel, mai 2014 (Patrick Durrer).*

Plusieurs éléments font du territoire neuchâtelois et de ses différentes filières énergétiques un cas intéressant pour étudier l'évolution de l'action publique en matière de planification et d'aménagement. La population du canton de Neuchâtel est l'une des premières à avoir pu se prononcer démocratiquement sur le développement d'énergies renouvelables à l'échelle cantonale (vote sur l'éolien industriel, 18 mai 2014). Le canton est également l'un des premiers à avoir protégé dès 1966 une partie conséquente de son territoire contre l'urbanisation. Il a fait figure de pionnier dans la récente révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Des problématiques comme le conflit d'aménagement du Doubs entre les pêcheurs, les associations de protection de la nature et les producteurs d'électricité confrontent ce canton à des enjeux transfrontaliers de gouvernance du territoire.

Dans ce contexte, cette recherche démontre que suite à la mise en consultation de la nouvelle politique énergétique et à la multiplication des demandes de permis liés à des projets énergétiques, de nombreux citoyens et des associations se mobilisent. Les projets sont bloqués ou deviennent plus complexes : « *l'emboîtement ou la superposition de fonctions auparavant relativement bien disjointes spatialement provoque dorénavant des situations de tensions, et parfois des conflits entre les usagers des espaces* » (KIRAT, TORRE 2008). Cette situation perdure, malgré les tentatives d'autorités locales et cantonales de faire « passer » la transition énergétique auprès des populations et un certain succès rencontré par des projets d'infrastructures énergétiques. Ces conflits interrogent les modèles actuels de planification du développement territorial, ainsi que les sciences sociales qui les analysent.

L'un des objectifs de cette recherche a été de développer une vision complexifiée de l'aménagement et de la planification énergétique pour contribuer à un champ

d'analyse marqué par l'ingénierie. Les enjeux d'acteurs, l'évolution des cadres institutionnels et l'historique du développement de quatre filières énergétiques sont abordés à partir de l'analyse des conflits d'aménagement, de l'évolution des échelles institutionnelles de planification et des processus de gouvernance territoriale en privilégiant une approche qui fait recours aux méthodes qualitatives. Une analyse fine du contexte énergétique et territorial neuchâtelois montre « *l'importance des comportements et des enjeux locaux dans une politique globale de transition énergétique* » (DUBOIS, THOMANN, 2008) impulsée par l'échelon supérieur, la Confédération. L'analyse des filières neuchâteloises démontre également la présence de conflits d'aménagement dans toutes les filières énergétiques renouvelables suisses, une situation également relevée par la recherche internationale qui parle de généralisation de la contestation (SUBRA, 2014).

Cette recherche suggère que les conflits relèvent davantage de la capacité de l'aménagement à prendre au sérieux la contestation et à adapter les outils existants, plutôt que des idées d'« acceptation sociale » et de « *nimby* » répandues dans l'opinion publique et chez certains spécialistes qui analysent les projets énergétiques sous l'angle de leur mise en œuvre. Elle souligne la progression de nouvelles modalités de gouvernance qui reconnaissent en amont l'existence d'une diversité de points de vue en matière de développement territorial. Les approches multiscalaires et pluriactorielles ainsi que la coordination entre les différents échelons du fédéralisme se révèlent déterminantes.

En filigrane de la compréhension de ces conflits d'usages se trouve la question de l'évolution de la gestion territoriale qui doit désormais tenir compte de l'identité énergétique des territoires. L'analyse du développement des infrastructures énergétiques est ainsi une porte d'entrée pour comprendre l'évolution des pratiques de planification faisant référence « *aux outils, aux acteurs et aux modes de gestion* » des territoires (SUBRA, 2016), en d'autres termes à la mise en place d'une politique intersectorielle. C'est dans la relation des acteurs au territoire, plutôt que dans le territoire lui-même, que se situent les enjeux de la gouvernance territoriale des énergies. Étudier cette relation, c'est reconnaître que la production territoriale relève avant tout de la résolution des divergences d'objectifs que chaque acteur se fixe en matière de développement territorial.

## BIBLIOGRAPHIE

- DUBOIS Jérôme, THOMANN Sandra, 2012: *Tensions sur les champs et les bois. L'essor des énergies vertes en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Éditions de L'Aube: collection « Bibliothèque des territoires ».
- KIRAT Thierry, TORRE André, 2008: *Territoire de conflits. Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris: L'Harmattan.
- SUBRA Philippe, 2016: *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*, Paris: Armand Colin.
- SUBRA Philippe, 2014: *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris: Armand Colin.
- RUEGG Jean, 2013: « De la production des territoires », in FAURE Prisca, THÉVOZ Laurent, VODOZ Luc, *Les horizons de la gouvernance territoriale*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.



# RECENSIONS



**MATTHIEU GILLABERT ET FANNY VAUCHER, 2016**  
*Varsovie métropole. Histoire d'une capitale (1862 à nos jours),*  
Paris : Les Éditions Noir sur Blanc, 224 p.

Cet ouvrage retrace de manière thématique les évolutions de la ville de Varsovie de 1862 à nos jours. Son originalité repose sur la collaboration entre les deux auteurs, Matthieu Gillabert, historien, et Fanny Vaucher, illustratrice, avec pour objectif de faire se répondre le texte et le dessin au long des dix chapitres qui le constituent. Les bornes chronologiques retenues permettent d'embrasser une période où la ville est tour à tour sous domination de l'Empire russe (1862-1915), puis de l'Empire allemand (1915-1918) avant d'être la capitale d'une deuxième république polonaise indépendante (1918-1939). La période de la Seconde Guerre mondiale et celle de la Pologne comme État satellite de l'URSS jusqu'en 1989 sont ensuite traitées avant d'observer les changements de la Pologne contemporaine. Cette structure chronologique est d'ailleurs reprise à l'intérieur de la plupart des chapitres. L'ouvrage se fixe deux ambitions en lien avec les particularités historiques de Varsovie dont le devenir est donc marqué par de nombreuses ruptures qui expliquent son urbanisation heurtée. Tout d'abord, il s'agit d'éclairer la position des villes européennes intermédiaires comme Varsovie en tant que relais urbains de grandes capitales – dans le cas de Varsovie, principalement Moscou et Berlin – en observant les scissions historiques expliquant les évolutions urbaines dans une dialectique de domination/émancipation. De plus, celui-ci entend questionner les mémoires des villes soumises à des destructions multiples – Varsovie a ainsi été détruite à plus de 80 % pendant la Seconde Guerre mondiale. L'ouvrage s'intéresse d'abord au triptyque travailler-habiter-circuler avant de basculer sur des sujets plus resserrés : les questions de genre, les politiques hygiénistes et sanitaires, les destructions/reconstructions subies par Varsovie, les mouvements politiques de travailleurs, la Varsovie yiddish, les influences et la vie culturelles pour finir par un chapitre offrant une synthèse autour des questions de « modernité, nostalgie, altérité ».

Les dessins de différents types qui accompagnent le texte – croquis architecturaux, plans de quartiers de la ville à une certaine époque, portraits, extraits de supports filmés redessinés... – sont enrichis de nombreux petits textes explicatifs manuscrits – détails biographiques, traductions de lettrages polonais... Cette combinaison des dessins et des textes évoque le carnet de voyage et offre des instants de respiration au lecteur dans le cadre de chapitres thématiques très synthétiques mais

aussi très denses. On pourra cependant regretter la qualité du lettrage, parfois peu lisible et pouvant entraîner des confusions sur la compréhension de certains textes. Si, en français, le lecteur déduira facilement ce que voulait dire l’auteure, cela sera plus compliqué, s’il ne maîtrise pas le polonais, de retrouver l’orthographe exacte de certains mots.

L’articulation des dessins de Fanny Vaucher aux textes de Matthieu Gillibert révèle particulièrement son intérêt dès lors qu’il s’agit de traiter le second axe problématique de l’ouvrage car elle permet de mettre en valeur des réalités passées et disparues. Varsovie, soumise à des changements radicaux en termes de modèles politiques et d’événements historiques, a donc subi, et à plusieurs reprises, de profondes remises en cause de sa trame urbaine, à l’image des réalisations urbanistiques les plus marquantes de l’entre-deux-guerres qui ont totalement disparu. La portée heuristique de certaines des reconstitutions de scènes de vie ou de monuments – tirées de reproduction de photographies d’époque notamment – est sans doute le plus bel apport du dessin à cet ouvrage, permettant de figurer ce qui n’est plus.

S’il aidera les lecteurs à la recherche d’informations ponctuelles, le choix du plan thématique divisé en chapitres dont la structure est quasiment identique rend néanmoins certains passages redondants. De plus, sauf au sein de certains chapitres qui permettent de comprendre les tiraillements de Varsovie entre ses différentes sphères d’influence, le plan thématique tend à ne pas replacer, ou alors uniquement par touches, Varsovie au sein des grands questionnements que soulève l’introduction du livre. Certains chapitres, en particulier dans la deuxième partie de l’ouvrage, évitent cependant cet écueil, rattachant le propos aux enjeux posés par l’introduction et permettant de faire émerger les particularités de l’histoire de l’actuelle capitale polonaise en mettant celle-ci en perspective. De plus, la production iconographique, si elle est riche et permet un réel apport et des respirations au sein de la lecture, tend à occulter certains éléments pourtant essentiels à la compréhension de l’évolution de la structure urbaine : aucun plan d’ensemble, même artistique (car les quelques plans de quartier proposés sont par ailleurs très éclairants), ne permet de comprendre l’évolution de l’emprise spatiale de la ville, des redéfinitions et disparitions de certaines de ses parties ou quartiers. De même, la position de Varsovie dans le système urbain polonais et européen est assez peu traitée et ne permet pas forcément au lecteur de saisir directement les éventuelles spécificités de ses évolutions par rapport aux autres métropoles européennes et polonaises.

Cet ouvrage permettra donc d’accéder à un ensemble de synthèses richement illustrées sur différentes thématiques éclairant l’histoire d’une métropole européenne singulière, de par sa position géographique et les différentes ruptures marquant ses processus d’urbanisation. L’entrée de Varsovie dans l’ère urbaine néolibérale, symbolisée par les tours qui se multiplient en son centre ou encore par l’intensité et la fragmentation spatiale de ses dynamiques de périurbanisation, en sera-t-elle une étape durable ?

**ALEXANDRE ALBERT**, UMR 5600 EVS

Université de Lyon, F69,

alexandre.albert@univ-lyon2.fr

**JULIE DE DARDEL, 2016**

*Exporter la prison américaine. Le système carcéral colombien  
à l'ère du tournant punitif,*

Neuchâtel: Éditions Alphil–Presses universitaires suisses, 264 p.

La prison est un objet d'interrogation pour les politiques, les philosophes et les scientifiques depuis sa consécration comme peine-pivot par les États démocratiques modernes. Après des décennies durant lesquelles la criminologie et la sociologie régnaient sur les études carcérales, un vent frais souffle, apporté par la géographie. Ce n'est pas une géographie rivée sur ses cartes et sur le seul territoire – à quelque échelle que ce soit – mais une géographie humaine qui fait dialoguer les questions d'espace avec les pratiques et représentations sociales.

C'est à ce courant qu'appartient *Exporter la prison américaine*, de Julie de Dardel. Ce livre est le fruit d'un important travail empirique qui a vu l'auteure visiter de nombreuses prisons colombiennes et s'entretenir avec un large éventail d'acteurs du monde carcéral, des détenus aux architectes, en passant par le personnel pénitentiaire et l'administration.

L'ambition est de comprendre comment s'est produite et ce qu'a produit l'adoption par la Colombie, au début des années 2000, du modèle carcéral américain de haute sécurité dit « supermax ». Face à un parc immobilier en déliquescence avancée, à des violences incontrôlables, à une corruption endémique, à des condamnations par sa Cour constitutionnelle, mais aussi à des pressions des USA souhaitant des prisons sûres pour l'incarcération des narcotrafiquants en attente d'extradition, l'État colombien a misé sur le modèle américain pour résoudre la crise carcérale et moderniser profondément son système.

Partant d'un exposé de la situation politique colombienne dans les années 1990 et d'une description du système américain, l'auteure analyse les raisons pour lesquelles un pays doté d'un modèle carcéral propre a tenté une transplantation du modèle supermax.

Elle se penche alors sur la mobilité des politiques carcérales en tant que telle, mettant au jour l'action des gouvernements – poursuivant des intérêts stratégiques nationaux – et celle des firmes privées – vendant leur expertise en matière de conception et de construction de prisons – au service de l'acclimatation du supermax. Évitant le piège de la focalisation excessive sur la matérialité de la prison, elle décrit les relations entre le bâti et les pratiques, indiquant en quoi le supermax est autant fait de béton que de procédures, de vidéosurveillance que de culture professionnelle.

Dans un troisième temps, l’auteure nous fait pénétrer en prison à sa suite, à la recherche des effets de ces politiques sur le quotidien entre les murs. Elle décrit à la fois en quoi le modèle supermax a entraîné un durcissement extrême des conditions de détention. S’appuyant sur Goffman et Agamben, elle étudie non seulement l’assujettissement des individus à l’institution carcérale, mais aussi leurs résistances quotidiennes ou *via* des revendications collectives.

L’intérêt du livre est grand et repose sur plusieurs qualités insignes. Tout d’abord, la richesse du terrain offre une vue large sur la carcéralité colombienne. Ensuite, la combinaison d’un intérêt pour les modèles carcéraux et pour les pratiques qui s’y développent permet un équilibre entre une vision systémique (trop souvent privilégiée dans ces travaux) et un regard au niveau du sol (trop souvent anecdotique quand il n’est pas lié à une étude du contexte). Relevons aussi, et ce n’est pas une des moindres qualités de l’ouvrage, un regard humain sur les personnes croisées et un réel intérêt pour les acteurs du monde carcéral, sans jugement ni froideur. Le cadre théorique, pour structurant qu’il soit, n’est pas trop présent et le livre ne sombre pas dans la démonstration d’érudition. Les concepts sont là pour servir... C’est la moindre des choses, mais ce n’est pas si fréquent. Enfin, le livre est d’une cohérence parfaite, car la question de la mobilité des modèles carcéraux n’est jamais oubliée et ressurgit à intervalles réguliers, au travers des différentes approches du terrain. Nous avons particulièrement goûté la nuance dans les considérations sur les hybridations culturelles des modèles et la capacité à éviter tout manichéisme. Jamais la modernité n’est portée au pinacle, jamais les cultures carcérales locales ne sont folklorisées ni idéalisées. Sans doute l’équidistance de l’auteure par rapport aux deux cultures en contact a-t-elle joué, outre son talent, bien entendu.

Certes, on aurait aimé entendre davantage la voix des personnes rencontrées, et surtout des directions et agents pénitentiaires, pour mieux jauger leurs mots, entendre leur vocabulaire, toucher leur humanité. On rêverait d’une analyse des registres discursifs, des représentations du monde, du crime, de la prison, qui transparaissent. On imagine les trésors que peuvent receler les cahiers de charge et les documents managériaux pour comprendre l’univers mental des apôtres du supermax. On aimerait suivre davantage dans leur quotidien et leurs parcours les personnes incarcérées et le personnel pénitentiaire. Tout ceci aurait certainement relevé d’un autre projet et il apparaît, à la fin du livre, que chacune de ses trois parties pourrait donner naissance à un volume. Ce n’était pas le projet ici et nul ne peut en tenir rigueur à la chercheuse.

Notre seul regret qui résiste à la résignation porte sur la conclusion générale. Elle consiste en un plaidoyer anticarcéral somme toute assez convenu, en fort contraste avec l’originalité du livre. Certes, la recherche effectuée est une pierre de plus dans le jardin des tenants du tout-au-carcéral, lequel tient aujourd’hui plus du terrier que du jardin. Cependant, on aurait aimé une montée en généralité sur la question des mobilités de modèles carcéraux et de politiques pénitentiaires. Celles-ci sont inévitables dans le monde actuel et nous sommes nous-mêmes souvent en proie à la tentation de la xénogreffe. Combien fascinants peuvent nous apparaître les modèles « nordiques » ou canadien, par exemple ! Or, l’importation, si elle ne peut être proscrite, doit être faite avec circonspection. On eût aimé avoir accès aux réflexions de l’auteure sur les conditions qui permettraient des échanges féconds entre pays, continents ou systèmes différents.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est hautement recommandable, pour qui s'intéresse au « modèle américain », à la carcéralité latino-américaine et à la question plus large des mobilités de politiques publiques.

**CHRISTOPHE MINCKE**

Institut national de criminalistique et de criminologie  
et Université Saint-Louis, Bruxelles,  
christophe@mincke.be



**MAXIME HURÉ, 2017**

*Les mobilités partagées : nouveau capitalisme urbain,*  
Paris : Publications de la Sorbonne, 159 p.

Le phénomène des « mobilités partagées » se réfère à un nombre grandissant de services permettant l'utilisation « à la demande » de véhicules, les plus connus étant les vélos en libre-service (ci-après : VLS), ou leur pendant automobile, l'autopartage. Sur le principe, les mobilités partagées remplacent la propriété d'un véhicule privé par un accès temporaire payant. Elles s'accompagneraient d'atouts tels que la réduction du stationnement et de la congestion, la diminution des trajets inutiles, l'abaissement des freins d'accès à un véhicule, la desserte du « dernier kilomètre ». Dans son livre paru en 2017, Maxime Huré adopte toutefois une posture plus critique à l'égard des mobilités partagées. Par le biais d'une « *analyse sociohistorique de l'activité publique et de ses relations avec des grandes firmes dans la gestion urbaine* » (p. 13), il s'appuie sur l'exemple des réseaux de VLS ainsi que, dans une moindre mesure, d'autopartage, comme « révélateurs » de l'impact des acteurs privés sur les transformations urbaines et l'apparition d'un régime de production public-privé de la ville.

Dans la première partie, Maxime Huré retrace l'histoire du VLS en mettant en évidence ses origines issues de courants contradictoires : contestation écologique et critique de la société de consommation mais aussi promotion politique et publicité. Le premier courant se manifeste par les « White Bikes », des vélos libres posés dans les rues d'Amsterdam en 1965 par le groupe anarchiste Provo. Le second courant de la promotion politique est exemplifié par les « vélos municipaux » lancés en 1976 à La Rochelle (FR) par le maire Michel Crépeau. Mais c'est le troisième courant, liant les VLS au développement de la publicité en milieu urbain, qui amorce selon l'auteur leur diffusion internationale dès la fin des années 1990. Ce modèle de financement des stations fera le succès international des VLS de Lyon (2005), puis de Paris (2007) et d'autres villes. Toutefois, ce développement des VLS s'accompagne de controverses. Maxime Huré questionne, en citant Frédéric Héran<sup>1</sup>, le rôle du VLS dans l'augmentation de la part modale du vélo dans les villes, qui précéderait de plusieurs années l'arrivée du VLS. D'autre part, les réseaux de VLS sont accusés de contribuer à accroître les inégalités sociospatiales entre ville-centre et périphérie.

---

<sup>1</sup> HADDI, 2015, p. 147.

Leur expansion permettrait d’asseoir le pouvoir des villes-centres sur les municipalités périphériques du territoire métropolitain.

Dans la seconde partie de son ouvrage, Maxime Huré analyse le rôle des principaux acteurs privés dans la gestion des services urbains, JC Decaux et Clear Channel Outdoor pour le VLS, Bolloré pour l’autopartage, dans le contexte français ainsi que dans certaines villes européennes (Bruxelles, Barcelone, Rome). Ceux-ci auraient acquis grâce à leurs services une expertise dans la mobilité qui les rendrait désormais incontournables pour les municipalités. L’essor de cette expertise privée coïnciderait avec une perte de pouvoir des acteurs traditionnels de la mobilité, les associations et les usagers, exclus des négociations avec ces nouveaux prestataires. Huré met en garde contre une « *privatisation silencieuse* » de la ville passant par les infrastructures (bornes, stations) pouvant créer une dépendance structurelle envers les entreprises.

Dans son dernier chapitre, l’auteur explore les possibilités de régulation des mobilités partagées. Il identifie les contre-expertises comme un outil majeur dans la négociation des contrats par les municipalités, et comme moyen de contestation pour les usagers. Au niveau de la régulation internationale, l’Union européenne serait centrale dans le développement des mobilités partagées à travers ses réseaux de villes, mais avec pour effet de « *hiérarchiser les villes* » ainsi que de « *standardiser les politiques urbaines* » (p. 134). Quant au rôle de l’État (français), il s’affirmerait par un soutien au développement de l’autopartage, fortement relié aux constructeurs automobiles nationaux. Quelles alternatives proposer ? Huré voit du côté de l’économie du partage et sa structure « *décentralisée* » la source possible d’une mobilité durable alternative. Il conclut en mettant en parallèle les mobilités partagées et l’évolution du capitalisme moderne, ce dernier étant parvenu à intégrer la critique écologique et de la consommation pour se réinventer.

Dans l’ensemble, ce livre offre une réflexion intéressante sur les liens entre le développement des mobilités partagées et l’implication croissante des firmes privées dans la ville et la gestion de la mobilité. Au fil du livre, l’auteur élabore une critique du « *paradigme de la mobilité durable* » en lien avec un modèle urbain globalisé et la place grandissante des entreprises privées. Comme l’indique le sous-titre du livre, « *Nouveau capitalisme urbain* » les villes sont ici au centre de tous les intérêts, à la fois hégémoniques et désirables comme champ de bataille d’une privatisation de l’espace, mais en même temps soumises à une pression et à une compétition globale.

L’analyse systématique par l’auteur des acteurs en jeu aux différentes échelles montre bien que les relations de pouvoir au sein des villes ont changé de niveau et se déploient désormais selon une hiérarchie urbaine globale où circulent des « *bonnes pratiques* ». Le VLS est ainsi devenu un outil pour « *internationaliser* » les villes (p. 49). Le mode opératoire du partenariat public-privé illustre également la convergence des intérêts incarnée par les mobilités partagées, entre villes et entreprises privées de services : la promotion de l’image de marque de la ville dans un cas, celle d’un produit de mobilité dans l’autre.

L’un des apports de ce livre est aussi de mettre en lumière les « *perdants* » du renouveau des villes dans le système capitaliste globalisé, une préoccupation d’actualité dans la littérature urbaine (voir par exemple FLORIDA, 2017). L’exemple

du développement «à deux vitesses» des réseaux VLS est à ce titre préoccupant; l'auteur y révèle le fossé séparant les réseaux de VLS des grandes métropoles, de ceux, nettement plus limités, dont doivent se contenter les villes hiérarchiquement inférieures.

Néanmoins, l'on peut critiquer dans ce livre une argumentation quelque peu à sens unique. Tout d'abord, une réflexion sur les mobilités partagées comme notion théorique et comme pratique aurait permis de comprendre leur pouvoir d'attraction auprès des villes. Ensuite, au vu du titre de l'ouvrage, regrettons également que la palette des diverses formes de mobilité partagée soit finalement peu développée: l'autopartage reste peu abordé, alors que le covoiturage et les nouvelles formes de VLS «*free-floating*» sont absentes. Il en va de même pour l'évolution technique des systèmes de VLS (FISHMAN, 2016; FISHMAN, WASHINGTON, et HAWORTH, 2013; SHAHEEN, GUZMAN, et ZHANG, 2012). Relevons que le modèle de financement par la publicité auquel se réfère Maxime Huré n'est plus le seul présent dans les grandes villes, notamment à Paris, où un nouvel opérateur sans publicité pour le Vélib' a été désigné<sup>2</sup>.

Malgré ces quelques limites, que l'on peut justifier par la taille réduite de l'ouvrage, son intérêt est évident pour l'analyse des politiques de mobilité durable. Il pourrait amener à une réflexion plus large sur les liens entre les principes de mobilité durable, l'action publique et les réseaux de villes globalisés. Les mobilités partagées, quant à elles, mériteraient également d'être étudiées plus en avant dans leurs usages et face à des changements majeurs dans le domaine de la mobilité (abandon de la propriété, multi et intermodalité). Dans ce domaine actuel et encore peu exploré par la littérature scientifique, les possibilités restent encore nombreuses.

**DIMITRI MARINCEK**

Institut de géographie et durabilité  
 Université de Lausanne,  
 Dimitri.marincek@unil.ch

## BIBLIOGRAPHIE

- BÉZIAT Éric, 2017: «Ce que l'on sait du nouveau Vélib'», *Le Monde*, mai 2010, consulté le 10 octobre 2017, à l'adresse [http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/10/ce-que-l-on-sait-du-nouveau-velib\\_5125744\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/10/ce-que-l-on-sait-du-nouveau-velib_5125744_3234.html)
- FISHMAN Elliot, 2016: «Bike share: A review of recent literature», *Transport Reviews*, 36(1), 92-113.
- FISHMAN Elliot, Washington Simon, Haworth Narelle, 2013: «Bike share: a synthesis of the literature», *Transport reviews*, 33(2), 148-165.
- FLORIDA Richard, 2017: *The New Urban Crisis: How Our Cities Are Increasing Inequality, Deepening Segregation, and Failing the Middle Class and What We Can Do About It*, Londres: Hachette UK.

<sup>2</sup> BÉZIAT, 2017.

- HÉRAN Frédéric, 2015 : *Le retour de la bicyclette : une histoire des déplacements urbains en Europe, de 1817 à 2050*, Paris : La Découverte.
- HURÉ Maxime, 2017 : *Les mobilités partagées*, Paris : Publications de la Sorbonne.
- SHAHEEN Suzan, GUZMAN Stacey, ZHANG Hua, 2012 : « Bikesharing across the globe », *City cycling*, 183.

**MICHEL MATTHEY, MARTIN SCHULER, 2017**  
*Aménager le territoire : la gestion d'un bien commun,*  
Lausanne : PPUR, coll. «Le savoir suisse», n° 123, 155 p.

La parution de ce livre est à saluer. Il répond d'abord à des préoccupations actuelles. Avec le rejet en mars 2013 du référendum contre la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (AT, ci-après), les cantons et les communes sont aujourd'hui engagés dans sa mise en œuvre. Or, elle concerne de nombreux acteurs. Il faisait ensuite cruellement défaut dans la collection «Le savoir suisse». Des ouvrages analogues, en français, sont rares. Le dernier en date est l'œuvre de Laurent Bridel. Mais son *Manuel d'aménagement du territoire* a déjà plus de quinze ans et le format en trois volumes n'a évidemment rien de comparable au cahier des charges proposé aux auteurs de la collection «Le savoir suisse». Matthey et Schuler ont donc relevé un réel défi en conjuguant leurs connaissances et leurs compétences largement reconnues.

Leur opuscule présente de nombreuses qualités.

Il remplit l'objectif d'être synthétique et de couvrir large (voir la diversité des thèmes mentionnés pour expliquer le développement de l'urbanisation, p. 26) tout en visant un public qui dépasse le cercle des initiés. Quatre chapitres constituent le cœur du volume. Ils sont consacrés au développement de l'urbanisation et aux dynamiques territoriales (chapitre 2), aux caractéristiques du dispositif de régulation mis en place (chapitre 3), à l'évolution du dispositif (chapitre 4) et à l'affectation du sol (chapitre 5). Ils sont encadrés par une introduction et une conclusion rédigée sous la forme de défis que la politique de l'AT aura à relever.

En évitant le piège d'un vocabulaire trop technique, l'ouvrage se lit facilement. Le recours fréquent à la perspective historique, très bien valorisée dans les chapitres 2 et 4 notamment, apporte une plus-value indéniable. Il en est de même des illustrations qui soutiennent parfaitement l'argumentation. Une mention particulière est à adresser aux cartes des pages 19, 21, 23 et 27 qui permettent rapidement de «visualiser» quelques enjeux centraux relatifs aux périodes de développement de l'urbanisation suisse entre 1919 et 2015<sup>1</sup>. Dans la même veine, le souci d'articuler l'AT à la politique régionale (p. 38 et p. 148) et à la politique des transports (p. 24, p. 104-105 et p. 112) d'une part et la volonté de positionner l'AT en comparaison avec les pays voisins

---

<sup>1</sup> La seule réserve, purement formelle, concerne le choix d'insérer parfois les cartes sur une demi-page seulement, rendant mal aisée la lecture de la légende (cartes des p. 10, 84 et 95).

(chapitre 3, p. 70 et ss.) et dans le contexte de la politique territoriale européenne (chapitre 4, p. 120 et ss.) d'autre part sont bienvenus. Ils témoignent d'un réel désir de porter le débat au-delà de la politique de l'AT, *stricto sensu*, et du contexte helvétique uniquement. Enfin, l'attention que Matthey et Schuler portent à la ville et aux efforts qui restent à mener pour fluidifier le marché foncier urbain et développer les outils d'intervention sur le bâti existant sonne très juste, dès lors qu'il s'agit de favoriser la densification et le développement des zones déjà urbanisées (p. 45).

Cela dit, l'exercice présente aussi quelques faiblesses. Certaines sont inattendues.

Quelques redondances déconcertent compte tenu du format de la collection. Les plus marquantes concernent l'instrument du plan sectoriel (PS, ci-après; il est traité aux pages 61-62, puis rediscuté aux pages 109-111), le plan d'affectation (il est défini aux pages 62 et 63 avant de constituer le cœur du chapitre 5) et des éléments des chapitres 2, 3 et 4. Le développement de l'urbanisation, le rôle des villes et de l'échelle locale qui sont repris au début du chapitre 4 (p. 79-80) ont déjà été présentés d'une manière claire et convaincante au chapitre 2 (p. 16-27) et au début du chapitre 3 (p. 50), respectivement. Dans un autre registre, le titre et le contenu du chapitre 5 surprennent. Les auteurs recourent à une entrée par mot clé qui détonne. Elle rompt avec la logique qui préside au choix de l'intitulé des autres parties du livre et elle est mobilisée pour traiter de l'affectation seulement. Or d'autres mots clés du dispositif suisse de l'aménagement du territoire, comme l'utilisation (mesurée) du sol, la coordination, voire l'occupation rationnelle du territoire mériteraient certainement un traitement analogue. Dommage alors que Matthey et Schuler ne prennent pas la peine d'expliquer la raison de mettre l'affectation en exergue. Toujours dans le chapitre 5, l'essentiel des *Thématiques actuelles* (p. 134-136) est présenté d'une manière laconique, sans mise en perspective. En dehors des spécialistes qui connaissent les débats les plus récents, la probabilité est grande que le lecteur ne sache pas comment apprécier le sens à donner, par exemple, à l'évolution de la jurisprudence en matière de dimensionnement des zones à bâtir (p. 135). Quant à la jurisprudence relative cette fois à l'expropriation matérielle, elle est passée sous silence lorsqu'il est question de l'éventuelle compensation financière qu'une autorité devrait verser au propriétaire (p. 130). Certes, elle est évoquée, mais plus loin, sans articulation, pour rappeler précisément que ce cas de figure est devenu exceptionnel (p. 136). Ailleurs dans le livre, des raccourcis induisent des simplifications discutables. Matthey et Schuler attribuent le renouveau urbain des années 2000 à certaines politiques publiques développées par la Confédération, les cantons et les villes (p. 112). Cette formulation revient à surestimer leur rôle. Le renouveau urbain procède d'un mouvement beaucoup plus profond dont l'origine est liée avant tout à des pratiques sociospatiales qui dépassent le cadre helvétique (voir le phénomène de *gentrification* [RÉRAT, 2012] ou la réorientation du positionnement d'associations de protection de l'environnement [SALOMON CAVIN, 2006]). Selon Matthey et Schuler, la périurbanisation résulterait «[...] *avant tout de l'amélioration de la desserte autoroutière des régions périurbaines*» (p. 108). Sans doute y apporte-t-elle une contribution. Mais le phénomène est complexe. Il associe les problématiques liées aux aspirations résidentielles des ménages (acquisition du revenu, négociation des relations domicile-marchés de l'emploi) et aux coûts du foncier et de l'immobilier pour n'en citer que quelques-unes. En outre, et cette fois-ci en suivant le point de vue de l'acteur public, le programme des routes nationales a aussi été présenté en Suisse

comme une contribution à la politique régionale. La réalisation d'infrastructures est associée à la lutte contre les disparités dont souffrent les régions périphériques. Les effets des autoroutes peuvent donc être contrastés et se manifester à des échelles géographiques différentes (RUEGG, 2007). Les auteurs n'explicitent pas cela. Le texte comprend enfin quelques erreurs dont la plus insolite, au vu de l'actualité du thème et des tensions qu'il génère, concerne incontestablement les surfaces d'assolement (SDA, ci-après) qui se voient soudainement amputées de 100 000 hectares (p. 41).

Mais là n'est pas l'essentiel.

D'autres limites sont plus sérieuses. Elles découlent de la fragilité du fil rouge et de l'absence de clés de lecture qui seraient pourtant utiles pour toucher un large public. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît rapidement que la politique de l'AT tient de la grosse pelote difficile à démêler où les aspirations semblent démesurées par rapport aux moyens alloués. Mais là où Matthey et Schuler pourraient apporter de l'intelligibilité, ils finissent par instiller de la déception. Leur posture oscille constamment entre une *doxa*, promue entre autres par l'Office du développement territorial<sup>2</sup>, et une ambition analytique et réflexive. La première est descriptive, peu novatrice, facilement normative et jargonneuse<sup>3</sup>. Quant à la seconde, bien présente en plusieurs endroits du texte, son potentiel est mal exploité faute de vigilance et de rigueur sans doute aussi. Plusieurs exemples soutiennent cette critique.

Le titre de l'ouvrage d'abord: *Aménager le territoire: la gestion d'un bien commun*. L'intérêt pour la notion de bien commun est en pleine recrudescence. Y faire référence n'est donc pas dénué de sens. Pourquoi alors ne pas l'utiliser pour en faire une thèse structurant l'ensemble du propos? Le territoire est-il un bien commun, aujourd'hui? Matthey et Schuler ne répondent pas explicitement à cette interrogation et leur définition du territoire n'aide pas à trancher<sup>4</sup>. Mais au vu du traitement qu'ils réservent à l'influence des acteurs privés: «*Les privés sont donc les principaux acteurs du développement territorial*» (p. 31), à la liberté individuelle, à la garantie de la propriété, aux difficultés rencontrées pour en limiter progressivement la portée (p. 30-34) et aux relations entre affectation et propriété du sol (p. 126-127) les indices sont suffisants pour imaginer qu'ils pencheraient pour la négative. Il serait alors utile qu'ils dévoilent pourquoi le territoire devrait être un bien commun, qu'ils situent le

<sup>2</sup> La page 57 en donne un bon exemple avec cette description d'un idéal planificateur – digne des ouvrages des années 1960 – qu'il n'y aurait qu'à appliquer.

<sup>3</sup> À témoin cette phrase: «*L'avenir dira si le système de compensation intracantonale prévu par le législateur est suffisant, ou si une compensation intercantonale s'avère nécessaire*» (p. 143). La critique ne porte pas sur le fond de cette citation, mais sur l'absence d'un développement qui permettrait d'en apprécier pleinement le contenu et la portée. En l'occurrence, Matthey et Schuler font référence au projet de LAT-74 – combattu avec succès par référendum en 1976 – qui prévoyait de confier à la Confédération la tâche de gérer les plus et les moins-values générées par l'AT. Ils font donc part de leur regret que la nouvelle teneur de l'article 5 LAT-2012 reprenne simplement le système déjà retenu dans la LAT-79. C'est en occultant ces éléments et en omettant d'expliquer les avantages et inconvénients des deux formules que Matthey et Schuler rendent leur propos «jargonneux».

<sup>4</sup> Leur définition est ambiguë. Le territoire apparaît comme une simple ressource dans la toute dernière phrase de l'ouvrage – qui évoque d'ailleurs le «bien commun»... pour la première fois, semble-t-il, hormis le titre de l'ouvrage (p. 148). Mais il est aussi présenté comme un «[...] *espace de vie sociale, économique et culturelle* – [qui] *se transforme sous l'effet des activités exercées par les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers*» (p. 9).

dispositif actuel par rapport à un tel objectif et qu'ils énoncent les conditions qu'il s'agirait de réunir pour qu'une telle proposition advienne.

À plusieurs reprises, Matthey et Schuler préconisent une démarche partenariale de l'AT s'appuyant sur une réelle compétence de l'acteur public à rassembler avec doigté et stratégie différents acteurs et différents instruments. Deux citations illustrent cette appréciation :

1) «*Une meilleure concertation entre autorités, de même que des partenariats renforcés avec les acteurs privés, apparaît aujourd'hui comme la condition centrale à remplir pour permettre à l'aménagement d'atteindre ses objectifs*» (p. 141).

2) «*Dans la perspective d'une valorisation et densification du milieu bâti existant, une coordination étroite entre les mesures limitatives du plan d'affectation et les mesures incitatives du programme d'équipement apparaît en outre indispensable*» (p. 131).

Elles sont doublement séduisantes. D'abord, elles font écho à huit énoncés proposés par le politologue Vatter pour caractériser l'AT en Suisse. Ceux-ci sont mobilisés pour introduire le dernier chapitre du livre consacré aux «*défis à relever*» : «*Instruments "souples" souvent plus efficaces que des obligations ou interdictions : la Confédération n'a que des compétences limitées*» (5<sup>e</sup> énoncé, p. 138). Ensuite, elles s'inscrivent parfaitement dans la ligne d'une autre observation très riche qui évoque cette fois les approches proposées par la sociologie des sciences (CALLON, 1986, par exemple) et les travaux sur les instruments des politiques publiques comme «*acteurs non humains*» de Lascoumes et Le Galès (2004) : «*Une des difficultés de l'aménagement tient au fait qu'il ne se décrète pas, mais se réalise à travers les milliers de décisions à effets territoriaux prises jour après jour par de nombreuses autorités fédérales, cantonales et communales*» (p. 141).

Ces quatre éléments sont suffisants pour alimenter une posture extrêmement stimulante. Malheureusement, Matthey et Schuler l'esquissent mais ne la développent pas vraiment, ni ne la valorisent. Elle ne sert pas, en tout cas, à structurer l'ouvrage. Elle les amènerait pourtant à adopter une lecture plus critique du dispositif actuel de l'AT, en général et de la LAT-2012<sup>5</sup> en particulier, qui permettrait de mettre en évidence les évolutions encourageantes tout comme les éléments contestables de cette politique. Las, ce potentiel est contrecarré, voire contredit par d'autres affirmations dont la teneur suggère un point de vue diamétralement opposé. Quelques exemples à nouveau :

Face à la souplesse des instruments évoquée en citant Vatter (p. 138), Matthey et Schuler relèvent aussi – en semblant le regretter – que des obligations contenues dans la LAT-2012 ne sont pas encore remplies (p. 143).

La diversité et l'importance d'associer tous les acteurs (privés, également) ont pour pendant une analyse rudimentaire de leurs différences, de leurs intérêts ou de

---

<sup>5</sup> Nous retenons la notation de LAT-2012 pour identifier la nouvelle mouture de la LAT révisée suite au rejet du référendum intervenu lors de la votation populaire du 3 mars 2013. La date, 2012, renvoie donc à l'année de l'approbation de la loi révisée par les Chambres fédérales. Il s'agit de l'application du même principe que celui qui distingue les autres versions : LAT-74 (projet refusé par le peuple en 1976) ou LAT-79.

leurs stratégies (chapitre 2). Pourtant, une coopérative d'habitation ou un investisseur privé (p. 18) produisent la ville selon des modalités bien distinctes qui mériteraient d'être évoquées s'il s'agit d'en faire des partenaires. De même, il paraît difficile de mentionner la densification et son pendant l'étalement urbain sans discuter des dynamiques en place, du marché foncier, de l'accroissement de la vitesse et des flux liés à la mobilité afin d'augmenter les échanges (p. 34), des aspirations résidentielles ou de l'évolution de l'appareil de production des infrastructures, des logements, des surfaces commerciales ou de bureaux (p. 26, p. 37-41). Et puis le rôle des agriculteurs reste mystérieux. Présentés tour à tour comme des victimes qui souffriraient (p. 87) ou des profiteurs qui contribueraient à l'urbanisation (p. 88), ils disparaissent aussi parfois du panorama brossé par Matthey et Schuler: «*Les mesures les plus efficaces pour préserver les terres cultivables sont, tout d'abord, de réduire l'emprise des constructions [...]*» (p. 45). Il est alors étonnant de relever que la politique agricole est largement absente tout au long de l'ouvrage (p. 15, par exemple) alors même qu'elle a connu des évolutions notables depuis les années 1990 et qu'elle joue un rôle territorial clé. Une agriculture saine et viable financièrement demeure l'alternative la plus crédible – et sans doute la moins onéreuse – à l'extension de l'urbanisation. Une faiblesse analogue est à relever, s'agissant du paysage cette fois. Il est souvent décrit comme un objet menacé de disparition (p. 36, p. 148). Matthey et Schuler n'évitent alors pas le piège de la «forclusion». Proposé par Berque (2005), ce terme est utile pour remettre en question l'idée d'un paysage «donné», qui existerait «par lui-même» (et qui serait «rural» exclusivement). Forclure le paysage, c'est justement oublier le travail de nombreux acteurs, dont les paysans, pour le fabriquer ou le produire et l'entretenir. Toutes ces approximations – voire ces oublis – contenues dans le texte de Matthey et Schuler ne sont évidemment pas rédhibitoires. Mais elles sont gênantes dans la mesure où elles introduisent une confusion par rapport à l'approche partenariale de l'AT qu'ils semblent vouloir revendiquer aussi.

Ce manque de rigueur se traduit encore par d'autres enchevêtrements tout aussi problématiques.

L'un concerne la présentation du surdimensionnement des zones à bâtir et de l'étalement urbain. Un lecteur ignorant le cas helvétique aura certainement de la peine à comprendre l'enjeu de la politique suisse de l'AT. Il découvrira que 84 % de la population suisse est urbaine (p. 24) et que la statistique sur la superficie du pays montre que les impacts positifs du développement de l'urbanisation vers l'intérieur se manifestent avant même que la LAT-2012 produise ses effets (p. 44). Il relèvera en outre que de nombreuses communes rurales ont surdimensionné leurs zones à bâtir mais que, faute de demande, une part substantielle de ces dernières est toujours libre de construction (p. 87). Il s'interrogera alors peut-être sur la nature des problèmes à résoudre. Vu sous cet angle, il est tout de même étonnant que les auteurs ne commentent pas l'engagement important que de nombreux cantons et communes – voire développeurs – mènent pour remplir les exigences de la LAT-2012 et assurer les éventuelles compensations de zones à bâtir rendues nécessaires par le moratoire qui court jusqu'en 2019<sup>6</sup>. Cette mise en œuvre capte une part significative des ressources humaines disponibles dans les cantons et les communes... ressources

---

<sup>6</sup> Voire au-delà, si le canton ne parvient pas à remplir ses obligations.

humaines qui seraient pourtant bien utiles pour mener toutes les interventions sur le bâti que Matthey et Schuler appellent de leurs vœux afin d'accélérer la densification et la réhabilitation des friches urbaines (p. 45) et de renforcer les initiatives à prendre en faveur de la ville (p. 118, p. 146). Faire cela ne correspond pas à l'approche partenariale. Cette dernière implique plutôt que les autorités cantonales et communales disposent d'une liberté d'appréciation afin d'établir des priorités et d'identifier, pour un contexte donné, les mesures qui paraissent les plus efficaces, au sens de Vatter (p. 138). Or, avec les directives établies pour calculer le dimensionnement adéquat des zones à bâtir de chaque commune, la LAT-2012 légitime un instrument qui manque précisément de souplesse.

L'autre renvoie à la manière dont les auteurs évaluent les PS de la Confédération et la politique fédérale en faveur des agglomérations urbaines. Ils prêtent aux premiers un caractère novateur (p. 109) qu'il paraîtrait plus logique, dans une approche partenariale, d'attribuer à la seconde. Cette dernière est une politique incitative par excellence qui invite à de véritables collaborations entre politiques publiques (AT, mobilité et environnement)<sup>7</sup>, entre autorités publiques et entre autorités publiques et opérateurs privés ou quasi privés (entreprises de transports urbains par exemple). De plus, le financement de cette politique est particulier et atteste en quelque sorte d'une autre forme de coopération entre modes de transport cette fois. Il provient en effet du produit de la taxe sur les carburants, dont un montant de 6 milliards de francs suisses a été prélevé afin d'alimenter le fonds d'infrastructure. Ce dernier est utilisé par la Confédération pour verser des subventions à des agglomérations urbaines pour qu'elles réalisent des infrastructures de transport incitant au transfert modal en faveur des transports en commun et de la mobilité douce. Ce type d'arrangement traduit en fait la reconnaissance de la complémentarité des modes de transport. Cette complémentarité fut longue à construire et à faire reconnaître politiquement. Si elle semble acquise aujourd'hui tant aux yeux des usagers que de la majorité du législateur et de la classe politique, elle est cependant restée fragile, jusqu'à l'adoption en votation populaire de FORTA, en février 2017. Ce vote permet de sécuriser le financement du fonds d'infrastructure au-delà de 2018. Mais son issue était-elle tellement évidente aux yeux de Matthey et de Schuler qu'ils ne jugèrent pas opportun de l'évoquer ? C'est une énigme, car le défi était majeur. Plus étrange encore, ils recommandent ailleurs dans leur opuscule de gérer les enjeux de mobilité non pas en misant sur la complémentarité des modes de transport mais en les distinguant. Ceux qui dépendent des modes individuels motorisés sont à décourager. Il est important de ne pas augmenter « [...] *les besoins de mobilité* » et de veiller à ce que « [...] *les améliorations du système des transports n'induisent pas des choix de localisation [...] inadéquats* » (p. 44). Ceux qui renvoient aux modes de transport en commun ou à la mobilité douce sont en revanche à promouvoir (p. 104, p. 112 avec Rail 2000 et les systèmes de RER). Ils affichent donc une posture normative et abstraite. Ce faisant, ils brouillent les pistes et rompent avec la perspective partenariale, sans jamais problématiser ces éléments ni discuter leur portée.

---

<sup>7</sup> L'environnement (via notamment la loi sur la protection de l'environnement et son ordonnance sur la qualité de l'air) est étrangement oublié par Matthey et Schuler (p. 112-113).

Le dernier enfin a trait aux défis à relever (chapitre 6). Trois absences sont notables. La première concerne les effets de débordement en lien avec l'aménagement des espaces fonctionnels (p. 142). L'enjeu du surdimensionnement des zones à bâtir n'est en effet pas à mesurer à l'échelle de la commune seulement. Il a une portée supra-communale, voire métropolitaine également (p. 108). Dans ce contexte, il est difficile de comprendre pourquoi les auteurs n'évoquent pas le conflit entre l'ARE et le canton de Genève à propos des SDA et de la validation partielle du plan directeur cantonal. À l'échelle du canton de Genève, la stratégie de densification et de protection de la zone agricole (pour limiter l'étalement urbain) engendre des effets de débordement évidents en France voisine et dans le district de Nyon, à savoir dans l'espace fonctionnel franco-valdo-genevois (RUEGG *et al.*, 2014). Il y aurait donc lieu de l'évoquer pour pouvoir enfin poser les bases d'un vrai débat à mener entre les légitimités respectives des territoires de projet (le Grand-Genève, en l'occurrence) et les territoires institutionnels (canton de Genève, Confédération). C'est en effet l'hypothèse attractive de l'interterritorialité proposée par Vanier (2008) qui est à discuter et qui va au-delà des seuls territoires transfrontaliers. Elle constituera très certainement un prochain défi. La seconde renvoie au contenu de la LAT-2012. Dans la logique de favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur, il est surprenant que Matthey et Schuler n'évoquent pas le chantier à ouvrir pour revoir le contenu de la propriété privée du sol. De nombreux projets urbains sont en effet retardés par des propriétaires qui manifestent leur opposition afin que rien ne change dans leur environnement immédiat. Ces acteurs sont donc mus par le désir de gagner du temps avant tout. Un défi serait donc de travailler à une meilleure régulation des droits d'opposition et de recours afin de restreindre les cas où des particuliers les mobilisent d'une manière abusive. La troisième enfin fait référence à toutes les politiques publiques nouvelles qui pourraient émerger dans le futur et avoir une incidence territoriale. En effet, et à l'exemple de la gestion du PS-SDA qui s'est radicalisée ces derniers mois, il apparaît que la mise en œuvre de la LAT-2012 mène vers davantage de contraintes et d'obligations (RUEGG, 2015) au lieu de tendre vers la posture partenariale. Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté de soutenir la transition énergétique. L'intégration des effets de ce vote dans le dispositif actuel de l'AT et son articulation avec le PS-SDA constituent de toute évidence un autre défi à venir que Matthey et Schuler n'évoquent pas.

Voilà pourquoi, au final, ce petit livre suscite aussi de la frustration. Entre *doxa* et ambition réflexive, la véritable posture des auteurs reste, *in fine*, difficile à décrypter. Ce jugement n'enlève rien aux qualités de cet ouvrage qui donne l'occasion de mettre l'AT à l'agenda.

**JEAN RUEGG**

IGD, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne

jean.ruegg@unil.ch

## BIBLIOGRAPHIE

- BERQUE Augustin, 2005: «La forclusion du travail médial», *L'Espace géographique*, 1, 85, 81-90.
- BRIDEL Laurent, 2002-1996-1999: *Manuel d'aménagement du territoire en Suisse romande*, Genève: Georg, trois volumes.
- CALLON Michel, 1986: «Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc», *L'année sociologique*, 36, 170-208.
- LASCOUMES Pierre, LE GALÈS Patrick (dir.), 2004: *Gouverner par les instruments*, Paris: Presses de Sciences Po.
- RÉRAT Patrick, 2012: «The New Demographic Growth of Cities. The Case of Reurbanization in Switzerland», *Urban Studies*, 49, 5, 1107-1125.
- RUEGG Jean, 2015: «Aménager le territoire en Suisse aujourd'hui: figer ou accommoder?», in HANIN Yves (éd.), *Cinquante ans d'action territoriale, un socle, des pistes pour le futur*, 267-280, Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- RUEGG Jean, 2007: «L'échelle géographique pour articuler le réseau et la surface», in FAURE Alain, LERESCHE Jean-Philippe, NAHRATH Stephane, *Action publique et changements d'échelles: les nouvelles focales du politique*, 57-70, Paris: L'Harmattan.
- RUEGG Jean, SALOMON CAVIN Joëlle, QUINCEROT Richard †, 2014: «L'émiettement urbain? Ville compacte et ville diffuse sont dans le même bateau», *Cahiers de géographie du Québec*, 58, 165, 353-366.
- SALOMON CAVIN Joëlle, 2006: «La ville au secours de la nature. Une politique urbaine pour l'Angleterre rurale», *Espaces et Sociétés*, 126, 141-148.
- VANIER Martin, 2008: *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris: Anthropos.

## TABLE DES MATIÈRES

<p>Matthieu GILLABERT, Étienne PIGUET, Yvonne RIAÑO  <i>Éditorial: Les étudiants internationaux: acteurs peu connus  de la globalisation migratoire</i> .....</p>	5
<p>Matthieu GILLABERT et Yvonne RIAÑO .....</p> <p><i>Représenter les étudiant-e-s extra-européen-ne-s dans le discours politique  suisse (1900-2015): garantie de compétitivité internationale  ou concurrence à refréner?</i></p>	11
<p>Annique LOMBARD.....</p> <p><i>Diplôme en poche – partir ou rester dans le pays hôte?  Une analyse des trajectoires des étudiants internationaux en Suisse</i></p>	31
<p>Alessandra KELLER-GERBER.....</p> <p><i>L'étudiant étranger dans le paysage discursif suisse,  des « vérités historiquement inventées »?</i></p>	55
<p>Christina RENGGLI et Yvonne RIAÑO.....</p> <p><i>Mobilité étudiante internationale: raisons d'étudier en Suisse, stratégies,  expériences et projets d'avenir</i></p>	71
<p>Mamadou Pathé BARRY .....</p> <p><i>Les étudiants africains dans l'enseignement supérieur suisse  Pays d'origine, filières d'études et nouvelles tendances</i></p>	93
<p>Papa Oumar NDIAYE.....</p> <p><i>Migration d'étude, migration de travail: deux faces indissociables  d'une même réalité?</i></p>	109
<p>Niandou TOURÉ.....</p> <p><i>Genre et mobilité internationale pour études  Origines sociales et trajectoires scolaires des étudiantes maliennes  en France et au Maroc</i></p>	123
<p>Zakaria SORÉ.....</p> <p><i>Achieve my american dream: les logiques de migration aux États-Unis  des anciens étudiants du Département d'études anglophones  de l'Université Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo</i></p>	141

Chedly BELKHODJA.....	155	
<i>La mobilité des étudiants étrangers dans une région du Québec : le cas des étudiants réunionnais à Rimouski (Québec)</i>		
<b>PRÉSENTATIONS DE THÈSES</b> .....	171	
Lauranne JACOB, Yann DUBOIS, Patrick DURRER		
<b>RECENSIONS</b> .....	185	
<i>Matthieu Gillibert et Fanny Vaucher, 2016. Varsovie métropole. Histoire d'une capitale (1862 à nos jours) (par Alexandre ALBERT) .....</i>		187
<i>Julie de Dardel, 2016. Exporter la prison américaine. Le système carcéral colombien à l'ère du tournant punitif (par Christophe MINCKE).....</i>		189
<i>Maxime Huré, 2017. Les mobilités partagées : nouveau capitalisme urbain (par Dimitri MARINCEK) .....</i>		193
<i>Michel Matthey, Martin Schuler, 2017. Aménager le territoire : la gestion d'un bien commun (par Jean RUEGG).....</i>		197



<b>Mathieu Gillabert, Étienne Piguet, Yvonne Riaño</b> Éditorial : Les étudiants internationaux : acteurs peu connus de la globalisation migratoire.....	5
<b>Mathieu Gillabert et Yvonne Riaño</b> Représenter les étudiant·e·s extra-européen·ne·s dans le discours politique suisse (1900-2015) : garantie de compétitivité internationale ou concurrence à refréner? .....	11
<b>Annique Lombard</b> Diplôme en poche – partir ou rester dans le pays hôte? Une analyse des trajectoires des étudiants internationaux en Suisse .....	31
<b>Alessandra Keller-Gerber</b> L'étudiant étranger dans le <i>paysage discursif</i> suisse, des « vérités historiquement inventées »?.....	55
<b>Christina Renggli et Yvonne Riaño</b> Mobilité étudiante internationale : raisons d'étudier en Suisse, stratégies, expériences et projets d'avenir .....	71
<b>Mamadou Pathé Barry</b> Les étudiants africains dans l'enseignement supérieur suisse Pays d'origine, filières d'études et nouvelles tendances .....	93
<b>Papa Oumar Ndiaye</b> Migration d'étude, migration de travail : deux faces indissociables d'une même réalité? .....	109
<b>Niandou Touré</b> Genre et mobilité internationale pour études Origines sociales et trajectoires scolaires des étudiantes maliennes en France et au Maroc .....	123
<b>Zakaria Soré</b> <i>Achieve my american dream</i> : les logiques de migration aux États-Unis des anciens étudiants du Département d'études anglophones de l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo .....	141
<b>Chedly Belkhodja</b> La mobilité des étudiants étrangers dans une région du Québec : le cas des étudiants réunionnais à Rimouski (Québec).....	155
<b>Présentations de thèses</b> .....	171
Lauranne Jacob, Yann Dubois, Patrick Durrer	
<b>Recensions</b> .....	185
Mathieu Gillabert et Fanny Vaucher, 2016. Varsovie métropole. Histoire d'une capitale (1862 à nos jours) (par Alexandre Albert).....	187
Julie de Dardel, 2016. Exporter la prison américaine. Le système carcéral colombien à l'ère du tournant punitif (par Christophe Mincke) .....	189
Maxime Huré, 2017. Les mobilités partagées : nouveau capitalisme urbain (par Dimitri Marincek).....	193
Michel Matthey, Martin Schuler, 2017. Aménager le territoire : la gestion d'un bien commun (par Jean Ruegg). .....	197